

Institut d'Études Politiques de Paris  
**ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO**  
**Mémoire de Master recherche**  
**Mention : Histoire et théorie du politique**  
**Spécialité : Histoire**

« La paix et des logements ou  
la guerre et des ruines »

*Les communistes dionysiens face à l'immigration algérienne*  
(1945-1956)

Guillem Figueras Moreu

Directrice de mémoire : Emmanuelle Loyer

Soutenu le : 30 septembre 2009



Aux expulsés de Brise Échalas :  
certaines choses ont changé,  
d'autres continuent comme avant...  
« Il n'y a pas lieu de craindre ou d'espérer,  
mais de chercher de nouvelles armes »

Je ne suis pas le seul auteur de cette recherche,  
car sans l'aide inestimable de nombreuses personnes,  
enseignants, famille et amis,  
elle n'aurait jamais pu aboutir.  
Je tiens donc à les remercier, et plus particulièrement :

Emmanuelle Loyer, Emmanuel Bellanger et Choukri Hmed,  
pour leurs précieux conseils ;

le personnel des archives municipales de Saint-Denis,  
pour leur disponibilité ;

Geneviève et Jean Bellanger,  
pour leurs paroles, leurs archives et, surtout, leur gentillesse ;

Florian, Natacha et Núria,  
mes chers et indispensables relecteurs.

Je remercie enfin tous les autres  
pour m'avoir soutenu – et supporté –  
pendant ces deux très longues années ;-)

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	7
CHAPITRE 1 : « UN AUTRE PROBLÈME, PLUS ANGOISSANT PEUT-ÊTRE, EST CELUI DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS... ».....	33
<b>A. La première immigration de l'après-guerre.....</b>	<b>37</b>
i. Immigration algérienne et problèmes de catégorisation.....	38
ii. Première étape : une « population flottante ».....	41
iii. Deuxième étape : la stabilisation ?.....	45
<b>B. Y a-t-il des « problèmes nord-africains » ?.....</b>	<b>49</b>
i. L'aide aux chômeurs : pour l'égalité des droits sociaux.....	50
ii. Contre un traitement différencié, contre la sur-exploitation, contre le racisme.....	53
iii. Le logement des Algériens : un problème spécifique ?.....	56
CHAPITRE 2 : PREMIERS FOYERS DANS LA « CAPITALE DES TAUDIS » : DES LOGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR DES FRANÇAIS PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES.....	61
<b>A. « Saint-Denis ne veut plus être la capitale des taudis ».....</b>	<b>65</b>
i. Le logement : un problème sanitaire.....	67
ii. Propagande et action municipales sur le thème du logement.....	69
iii. Organiser les mal-logés pour un gouvernement d'union démocratique.....	71
iv. Le long combat pour la Grande caserne de Saint-Denis.....	74
<b>B. Les trois premiers foyers, sans la municipalité.....</b>	<b>78</b>
i. 1er foyer : le Fort de la Double-Couronne.....	78
ii. Les démarches auprès de la CAF.....	81
iii. 2ème foyer : le Fort de la Briche.....	84
iv. 3ème foyer : la Route de Marville.....	88
CHAPITRE 3 : HISTOIRE INSTITUTIONNELLE D'UN DISPOSITIF PARTICULIER.....	93
<b>A. L'institutionnalisation progressive de la construction de foyers.....</b>	<b>97</b>
i. Analyse quantitative des premiers foyers de travailleurs nord-africains .....	97
ii. Des initiatives composites à la prise en charge par l'État.....	102
iii. Deux moments, une même logique.....	104
<b>B. Les résultats de la prise en charge étatique.....</b>	<b>106</b>
i. Politique publique et construction normative.....	107
ii. Combien d'Algériens faut-il loger ?.....	111
CHAPITRE 4 : LES ENJEUX D'UNE SOLUTION : LÉGITIMITÉ DES SAVOIRS, USAGE DES CATÉGORIES ET ÉNONCIATION DU PROBLÈME.....	115
<b>A. Décider de la mise en place de foyers. Premières pistes de réflexion .....</b>	<b>119</b>

i. La pression de l'« opinion publique ».....	119
ii. L'hypothèse de la « matrice » coloniale.....	124
iii. Des « industriels bien avisés ».....	126
<b>B. Des savoirs situés : objectivation et identification.....</b>	<b>128</b>
i. « Je les connais... » : la légitimité d'une catégorisation.....	130
ii. Identification et représentation.....	134
<b>C. Dénoncer un problème, énoncer la solution.....</b>	<b>138</b>
i. La présence des Nord-Africains comme problème.....	138
ii. Les dangers pour la population métropolitaine.....	144
<b>CHAPITRE 5 : DE LA CONCEPTION DES FOYERS À LEUR RÉCEPTION.....</b>	<b>151</b>
<b>A. Un logement différencié : précarité du bâti, manque d'entretien et ségrégation</b>	<b>154</b>
i. « Un logement pauvre pour un occupant réputé pauvre ».....	154
ii. Les foyers dans la cité.....	158
<b>B. Des espaces coloniaux en pleine métropole.....</b>	<b>164</b>
i. Le choix des gérants.....	164
ii. Retrouver l'ambiance du « foyer ».....	167
<b>C. Les Algériens dans les foyers.....</b>	<b>169</b>
i. Des critères objectifs à la perception subjective.....	170
ii. Les foyers et la ville.....	174
<b>CHAPITRE 6 : AU-DELÀ DES FOYERS : L'ORGANISATION POLITIQUE DES ALGÉRIENS.....</b>	<b>179</b>
<b>A. Pour la cogestion.....</b>	<b>183</b>
i. La gestion des centres.....	183
ii. Interpeler les pouvoirs de tutelle : les différents échelons de la politique	
communiste.....	188
<b>B. Les contradictions communistes.....</b>	<b>192</b>
i. Les communistes et le nationalisme algérien.....	192
ii. Les communistes contre la répression.....	199
<b>C. La municipalité dans la politique communiste.....</b>	<b>203</b>
i. Discours de paix en pleine guerre froide.....	204
ii. « La lutte contre la répression en Algérie est liée à la lutte pour la paix ».....	208
iii. Organisation des masses et politique de proximité.....	214
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>223</b>
<b>Liste des sigles et acronymes.....</b>	<b>233</b>
<b>Sources primaires.....</b>	<b>235</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>236</b>



# INTRODUCTION GÉNÉRALE



« Ce sont des hommes jeunes, pauvres, sans qualification professionnelle (61% d'entre eux sont journaliers) ; dépourvus d'esprit d'initiative et dont les observateurs de l'époque soulignent l'imprévoyance : ils expédient au 'pays' une part importante de leur salaire, sans cotiser aux sociétés de secours mutuels ni garder par-devers eux un petit fonds de réserve. Ils sont pour la plupart originaires de la partie orientale de la Bretagne bretonnante (arrondissements de Guingamp et de Lannion, partie occidentale de celui de Loudéac). Dans cette région, beaucoup de communes dont la population varie de 4 ou 5 000 habitants à 3 ou 4 000, se voient saigner à blanc par ces courants d'émigration fortement constitués, qui conduisent leurs jeunes gens à la recherche d'un travail de manœuvre à Saint-Denis ou à Versailles. La palme de l'émigration à Saint-Denis revient au bourg de Plougonver (canton de Belle-Isle-en-Terre, arrondissement de Guingamp, 2 500 habitants en 1891) dont pas moins de 45 *électeurs* dionysiens sont issus ; Gurunhuel et Louargat (situés dans le même canton et comptant respectivement 1 600 et 4 000 habitants) viennent en deuxième position avec chacun 18 électeurs inscrits à Saint-Denis. (...)

« La plupart des groupes provinciaux semblent se fondre dans le *creuset* dionysien sans perdre de leur personnalité ni de leur force intrinsèque. Ils créent des associations amicales ou des sociétés de secours mutuels, mais s'adaptent à la vie de la cité et ne cherchent pas à se regrouper dans certains quartiers. Les Bretons constituent l'exception : ils colonisent littéralement certaines rues de Saint-Denis (pour beaucoup situées à l'ouest de la ceinture des cours et boulevards) : boulevard et impasse Châteaudun, rues Catulienne, de la Charronnerie, Jannot, Suger, de la Briche, du Chemin de fer, des Poissonniers... ; la majeure partie des rues de la ville, en revanche, ne comptent pas un seul natif de Bretagne. Comme le soulignent les contemporains, les Bretons manifestent une solidarité à toute épreuve : le nouvel arrivant ne va jamais à l'hôtel, il est hébergé par un compatriote qui reçoit généralement, en qualité de logeur, 5 à 10 Bretons ; la femme du logeur a pour charge le ménage et la préparation des repas. (...)

« A l'origine, les émigrants bretons ne croient pas venir que pour quelques années. Très vite en réalité, derrière les difficultés matérielles, la souffrance et la maladie, ils entrevoient à terme l'hôpital ou l'Assistance publique. En attendant, ils restent immergés dans la communauté bretonne, continuant au moins un temps à parler leur langue, fréquentant les prêches en breton donnés à l'église de Saint-Denis, retrouvant leurs compatriotes le samedi soir chez les marchands de vin du pays. Bientôt, à moins qu'ils ne retournent régulièrement chez eux, ils perdront leur pratique religieuse, oubliant même parfois leur langue. Beaucoup apparaîtront alors comme des déracinés, meurtris par la vie, ballottés au gré des circonstances entre prosélytisme confessionnel de la 'Paroisse bretonne de Paris' et l'apathie religieuse, entre l'attraction boulangiste, voire royaliste, et la propagande du 'groupe socialiste breton' de Saint-Denis. (...)

« Hormis les Italiens et les Allemands, qui polarisent les effets d'une xénophobie toujours en éveil, les étrangers posaient moins de problèmes d'intégration que les Bretons. »

Jean-Paul BRUNET,  
*Saint-Denis, la ville rouge : socialisme  
et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939,*  
Paris, Hachette, 1980, p. 25 sq.

Alors que les populations humaines ont toujours été mobiles, l'« immigration » est un phénomène bien situé dans le temps : l'apparition du terme lui-même dans la langue française date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, plus précisément de 1881<sup>1</sup>. Suite à des affrontements violents entre ouvriers à Marseille, des journalistes soulignent les problèmes posés par les travailleurs italiens qui, installés durablement en France, ne font pas preuve d'allégeance à la nation française. Dès son origine, ce mot ne surgit pas pour désigner tous les étrangers résidant en France, mais avant tout ceux qui posent problème, ceux qui sont venus chercher du travail, ceux qui sont au centre d'événements qualifiés de « violences xénophobes ».

Cette nouvelle appellation apparaît à une époque bien particulière : c'est en effet dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que l'industrialisation provoque une immigration de masse. Cette époque est également celle de la construction de la nation française par l'école et l'armée, par la densification des échanges internes, par le développement de l'action de l'État ; la frontière entre nationaux et étrangers se consolide à travers le suffrage universel et les premiers balbutiements de l'État-providence, et la nationalité est de plus en plus associée à la citoyenneté et donc à un nombre croissant de droits et devoirs, desquels sont exclus les étrangers. Ce terme servira donc pour distinguer les migrations transfrontalières des déplacements de paysans français vers les zones industrielles. En 1881, comme le montre l'exemple des Bretons de Saint-Denis, la situation concrète de ces deux catégories de migrants (provinciaux et étrangers) ne se différencie pas fondamentalement : ils étaient très souvent d'origine rurale, ils ne parlaient pas Français, ils vivaient le déracinement à peu près de la même manière. Ce qui faisait la marque de l'immigré, c'était donc son statut juridique d'étranger. Nous pouvons alors dire avec Maryse Tripier que ce qui caractérise, dès son apparition, la « figure sociologique de l'immigré », c'est « cette articulation singulière d'une condition de classe et d'un statut politique<sup>2</sup> ».

Il faut ajouter à cela que si les deux notions sont liées, « étranger » et « immigré » ne se confondent pas pour autant : le premier terme est une catégorie juridique aux frontières clairement délimitées, alors que le deuxième désigne une catégorie sociale, qui est donc soumise à une redéfinition et à une réactualisation constantes. Contrairement à l'étranger, qui peut cesser de l'être en acquérant la nationalité française (ce qui peut lui permettre d'avoir accès aux droits et devoirs que confère la citoyenneté), l'immigré reste pour toujours immigré. Cela ne veut pas dire que sa condition sociale reste stable, car s'il se définit par un élément biographique concret dont il ne peut pas se défaire – le fait d'avoir traversé, à un moment de sa vie, une ou plusieurs

<sup>1</sup> Gérard NOIRIEL, « L'immigration : naissance d'un 'problème' (1881-1883) », *Agone* n° 40, 2008.

<sup>2</sup> Maryse TRIPIER, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan, Paris, 1995, p. 18.

frontières pour s'installer et travailler dans un pays qui n'est pas juridiquement le sien –, le sens donné collectivement à ce déplacement varie dans le temps. L'Italien qui franchit la frontière dans les années 1880 pour effectuer des travaux saisonniers ne vit pas l'immigration de la même manière que l'Espagnole rejoignant son mari installé en France depuis les années 1920, qui est elle-même différente de celui qui, aujourd'hui, traverse la Méditerranée en clandestin : ils se distinguent par leur culture et leur condition sociale initiales, par les relations qui lient leur pays d'origine avec le pays de destination, ainsi que par l'emploi et le logement qu'ils obtiennent en arrivant. D'autant plus qu'il faut ajouter à leur situation concrète le regard que la société française porte sur eux : un retournement de la conjoncture économique ou du contexte international, l'évolution de la politique nationale ou un simple fait divers, peuvent bouleverser en très peu de temps les sentiments de la société envers les immigrés et les représentations collectives associées à l'immigration, ce qui aura immédiatement des répercussions sur la vie quotidienne des personnes concernées.

Il faut donc admettre que les termes « immigration » et « immigré » sont trop unificateurs, qu'il n'existe pas de « groupe social immigré<sup>3</sup> », et qu'au sein même de ce que l'on appelle une « communauté », c'est-à-dire un groupe ayant des origines communes, il faut également distinguer des « âges<sup>4</sup> » successifs. Cela n'a pas empêché, pourtant, la diffusion puis la généralisation de l'usage de ces termes : les journalistes, les hommes politiques, les chercheurs eux-mêmes ont contribué au fil du temps à forger une catégorie et, par là, à construire une réalité sociale dont l'existence n'est que trop peu contestée aujourd'hui. Enfin, les politiques d'intégration, prenant comme cible cette population aux frontières floues et sans définition juridique possible, ont fini par confirmer la pertinence même du terme et de son signifiant, qui sont désormais acceptés par la *doxa* courante.

---

<sup>3</sup> Gérard NOIRIEL, *Le creuset français : histoire de l'immigration, 19e-20e siècles*, Paris, Seuil, 2006 [1988], 447 p.

<sup>4</sup> Abdelmalek SAYAD, « Les "trois âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, n° 15, repris in Abdelmalek SAYAD, *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 53-98.

## L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION : « UN DOMAINE À PART ENTIÈRE DE L'HISTORIOGRAPHIE FRANÇAISE » OU UN SUJET À LA MODE ?

L'histoire de l'immigration a connu une explosion dans les trois dernières décennies, et certains le considèrent déjà « un domaine à part entière de l'historiographie française<sup>5</sup> ». Il est vrai qu'une multitude de travaux existent désormais sur le sujet : en plus des grandes synthèses sur le long terme<sup>6</sup>, les recherches ont porté majoritairement sur deux aspects : le premier est l'étude monographique d'une diaspora, que ce soit dans une aire géographique limitée ou pour l'ensemble de la France<sup>7</sup>; le second concerne plus particulièrement l'interaction entre les immigrés et la société d'accueil, à travers l'analyse de l'opinion publique, des médias, de la mobilité sociale, de l'école, des différentes législations ou dispositifs mis en place pour gérer les populations migrantes présentes sur le territoire.

De nombreux travaux en sciences sociales nous permettent donc aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de l'« immigration » en France, mais il est regrettable que la plupart des chercheurs – en partie dépendants des commandes publiques – n'ait pas suffisamment questionné la valeur heuristique de ses travaux, reprenant à son compte des catégories étatiques et institutionnelles de gestion des populations (il en est ainsi de notions comme « première » et « seconde génération », « identité nationale et culturelle », « culture d'origine », « adaptation », « insertion », « intégration », « assimilation », etc.). Outre le fait que ce manque de précautions ne soit pas toujours utile à la connaissance des phénomènes sociaux, il devient pernicieux lorsque l'on sait que, en ce qui concerne l'immigration, « l'un des usages sociaux [de ces notions] est d'être utilisées au plan des pratiques, comme un des moyens de mise à distance et de discrimination de populations issues de l'immigration.<sup>8</sup> »

<sup>5</sup> Gérard NOIRIEL, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et migrations*, mai-juin 2005, n° 1255. Cet article expose uniquement la situation française, mais fait partie d'un dossier, « Les chantiers de l'histoire », où l'on pourra trouver des développements sommaires des cas étatsunien, britannique, néerlandais et allemand. Mis à part l'article de Noiriel, la « Bibliographie sur l'histoire de l'immigration en France » (non exhaustive) qui clôt le dossier donne un aperçu d'ensemble de la situation française. Signalons également qu'il existe deux autres revues, en plus de *Hommes et migrations*, qui sont spécialisées sur la question de l'immigration : la revue *Migrance* dépendant de l'association Génériques, et la revue du CIEMI (Centre d'information et d'Études sur les migrations internationales) *Migrations société*.

<sup>6</sup> Il existe aujourd'hui de nombreuses grandes synthèses sur l'histoire de l'immigration en France : Marie-Claude Blanc-Chaléard, Yvan Gastaut, Pierre Milza, Gérard Noiriel, Ralph Schor, Benjamin Stora, Michèle Tribalat, Vincent Viet, Patrick Weil et Catherine Wihtol de Wenden, ont chacun réalisé un ouvrage de synthèse sur l'histoire de l'immigration en France sur le long terme, sous différents angles et chacun privilégiant une approche particulière (la liste n'est, bien sûr, pas exhaustive).

<sup>7</sup> Il en existe aujourd'hui sur les Russes, les Juifs, les Arméniens, les Italiens, les Belges, les Polonais, les Espagnols, les Portugais, les Slovénes, les Algériens (les Harkis étant souvent traités à part), les Marocains, les Tunisiens, les Comoriens, les Chinois, les Maliens, les Turcs, les 'Asiatiques', les 'Africains'.

<sup>8</sup> Ahsène ZEHRAOUI, « Catégories scientifiques et catégories de sens commun », *Migrations société*, vol 4 n° 21, mai-juin 1992, p. 9-18.

S'il semble évident que les chercheurs ne vivent pas dans une « tour d'ivoire », et que l'objet de la science est toujours déterminé par le moment historique dans lequel il est produit<sup>9</sup>, une certaine distance critique dans l'usage des termes et dans la méthode employée peut aider à éviter certains pièges. En ce qui concerne la question qui nous intéresse, il est indéniable que « la naissance de l'immigration comme objet d'histoire est contemporaine de l'émergence, puis de la prééminence, du mot 'immigré' dans le champ politique<sup>10</sup> », mais cela ne doit pas empêcher le chercheur de prendre un certain nombre de précautions. Ainsi, nous pouvons donner l'exemple des travaux de Laure Pitti, qui nous livre une analyse extrêmement fine de quelques luttes sociales des années 1970. S'appuyant sur les discours des protagonistes, cet auteur signale que « 'immigré' apparaît comme une catégorie surimposée », et qu'on a désigné à tort « luttes d'immigrés » des mouvements où les acteurs revendiquaient plutôt leur appartenance à la classe ouvrière<sup>11</sup>. Face à l'écueil traditionnel de l'histoire sociale, qui ignorait souvent la présence de nombreux travailleurs étrangers dans les mouvements ouvriers, on serait donc passé à l'erreur inverse, qui consisterait à appeler « immigrés » ou « travailleurs immigrés » ceux qui, en réalité, s'identifient bien plus comme ouvriers. L'erreur de l'historien reposerait donc dans le choix de mobiliser une catégorisation employée par d'autres acteurs que les sujets-mêmes de ces luttes, d'autant plus que, d'après Laure Pitti, l'utilisation de cette taxinomie permet de perpétuer des discriminations propres à l'ordre colonial. Remarquons que l'erreur n'est pas uniquement due à l'historien puisque, au moment même où se déroulaient ces luttes, le terme « immigrés » était également utilisé par d'autres acteurs, notamment par les médias, les hommes politiques, les syndicats... et la direction de Renault<sup>12</sup>. Face à la complexité de cette question, l'historien ne doit pas se précipiter sur les « immigrés » et l'« immigration » comme un nouvel objet à la mode, mais doit tenir compte du fait que les mots utilisés ne sont pas anodins, qu'ils ont été et sont toujours objets de luttes, et qu'il doit donc dans la mesure du possible s'attacher à utiliser les termes de l'époque étudiée.

Finalement, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence-même de l'expression « histoire de l'immigration ». Le bref aperçu qu'on vient d'en donner permet de comprendre que

---

<sup>9</sup> Ian HACKING, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, 298 p.

<sup>10</sup> Laure PITTI, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française* 2001/2, Tome XXXVII, p. 465-476.

<sup>11</sup> Ibid. Cet article est centré sur l'analyse de quelques « grèves significatives » ; dans une perspective plus large, tenant compte notamment des mouvements dans les foyers des années 1970, on pourra lire, du même auteur : « 'Travailleurs français, voilà votre nom'. Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in Ahmed BOUBEKER et Abdellali HAJJAT (coord.), *op. cit.* p. 95-111.

<sup>12</sup> Laure PITTI, « De la différenciation coloniale à la discrimination systémique ? : La condition d'OS à Renault, de la grille Parodi à la méthode Renault de qualification du travail (1945-1973) », *Revue de l'IRE* (2004) n°46, p.69-107.

cette myriade de travaux ne partage pas toujours les mêmes définitions, les mêmes approches, les mêmes démarches. L'objet de recherche qui est censé les unir, l'immigration, est peut-être une notion-piège : derrière ce terme se cachent des réalités somme toute assez différentes, et la manière d'aborder ce sujet ne permet pas toujours de l'appréhender dans toute sa complexité. Après les travaux d'Abdelmalek Sayad, il paraît même difficile de généraliser au niveau d'une même nationalité, puisque chaque « génération » d'émigrés vit et conçoit la migration selon des représentations diverses. Pour « rompre avec la représentation trop facilement admise d'une immigration homogène, indifférenciée, soumise pareillement aux mêmes actions et aux mêmes mécanismes », Sayad nous invite alors à pratiquer la biographie : « Seules des trajectoires d'émigrés intégralement reconstituées peuvent livrer le système complet des déterminations qui, ayant agi avant l'émigration et continué d'agir, sous une forme modifiée, durant l'immigration, ont conduit l'émigré au point d'aboutissement actuel<sup>13</sup> ». Sans cela, les sciences sociales sont condamnées « à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique<sup>14</sup> ».

Tout en reconnaissant la pertinence de ces remarques, on peut cependant concevoir une « histoire de l'immigration » différente de celle recommandée et pratiquée par Abdelmalek Sayad : au lieu de faire l'histoire d'un groupe d'immigrés, comme il le préconise, il est possible de faire une histoire de l'immigration en tant que construction sociale d'une catégorie spécifique, en prenant alors comme objet de recherche autant les immigrés que tous ceux, français ou étrangers, qui ont contribué et contribuent toujours à construire ce lieu commun qu'est devenue l'immigration.

### Étudier la « problématisation » de l'immigration

Notre recherche se situe du côté de cette seconde démarche, puisqu'elle consistera à étudier comment un « problème des Algériens » a émergé et s'est développé progressivement dans le cadre local de Saint-Denis. Il ne s'agit pas ici de faire une histoire des mentalités, ou une histoire des représentations, ou du moins ce n'est pas uniquement cela ; il ne s'agit pas non plus d'une étude portant sur la politique du Parti communiste local envers les Algériens, même s'il faudra inévitablement se pencher sur cette question. Notre démarche consiste non seulement à analyser la manière dont les responsables locaux se sont représentés, ou la manière dont ils ont

---

<sup>13</sup> Abdelmalek SAYAD, « Les trois âges de l'émigration », art. cit., p 57.

<sup>14</sup> *Ibid.* p. 56.

pensé et agi en direction de l'immigration, mais plus largement la manière dont ils ont « problématisé » cette question. Bien plus que la simple énonciation d'un problème, on entend par problématisation « un système d'alliances [et] d'associations [...] entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent<sup>15</sup> ». Problématiser consiste donc à décrire une situation en affirmant qu'il y a un écart entre ce qui est, ce qui pourrait être et ce qui devrait être, tout en désignant les acteurs concernés et les actions qui devraient être entreprises pour diminuer cet écart.

La première problématisation de l'immigration est sans doute l'apparition du terme lui-même, car le premier pas est toujours de nommer la chose. Comme le remarque Gérard Noiriel, il y a eu en 1881 une montée en généralité, puisqu'une série d'affrontements entre ouvriers marseillais a été interprétée comme étant des violences xénophobes de la part de Français et contre des Italiens. On a donné à un événement, apparemment sans dimension autre que locale et limitée au monde des ouvriers, une dimension nouvelle, à signification nationale voire internationale. En partant d'un événement bien concret, les journalistes ne se sont pas limités à raconter les « faits » ; ils ont créé une nouvelle catégorie sociale, ils se sont indignés de la situation, ils ont « traduit » l'événement au langage propre aux débats politiques et en ont imposé une lecture en termes de nationalité, tout en désignant des « responsables » et en suggérant de possibles solutions.

On comprend aisément que la problématisation est un processus, puisqu'il y aura toujours, dans la durée, des traductions et des recommandations concurrentes autour d'une même question. Cependant, des tendances générales peuvent apparaître si l'on prend une perspective large et sur le long terme, et concernant l'immigration un certain nombre d'auteurs se sont attachés à les mettre en évidence. Gérard Noiriel a montré, dans un ouvrage fondateur et qui reste une référence<sup>16</sup>, que la perception de l'immigration et sa politisation dépendent, dans une large mesure, de la conjoncture économique. Analysant le long vingtième siècle, il est capable de localiser trois moments de rupture, correspondant à trois grandes crises économiques (1880, 1929 et 1975), qui ont provoqué des phénomènes similaires de poussées xénophobes, de volonté de fermeture des frontières et d'arrêt du processus d'intégration. La crise économique exacerberait alors les tendances au refus de l'autre, menant un certain nombre

---

<sup>15</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, vol. 36, 1986, p. 184-185.

<sup>16</sup> Gérard NOIRIEL, *Le creuset français, op. cit.*

d'acteurs à dénoncer les dangers de l'immigration et à exiger une action de la part des pouvoirs publics.

Cette tendance de fond, au niveau national et sur le long terme, a été décrite de manière plus complète pour la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, qui a eu comme conséquence la politisation croissante et la prise en charge progressive par l'État de cette question. Certains chercheurs ont retracé cette évolution, en soulignant notamment le tournant de l'année 1974 : après trente années de croissance économique caractérisées par un certain « laisser-faire », l'arrêt officiel de l'immigration coïncide avec la création d'un secrétariat d'État à l'immigration et la politisation croissante de la question. Les deux périodes se distingueraient principalement sur deux points : d'une part, alors que les années de croissance économique auraient été marquées par l'ouverture totale à l'immigration de travail et par la prépondérance de l'« infra-droit<sup>17</sup> », en 1974 l'État aurait définitivement mis en place des institutions ayant pour fonction spécifique de penser et de mettre en pratique une politique d'immigration, fondée sur des mesures restrictives à l'égard des travailleurs et la priorité donnée au regroupement familial ; d'autre part, alors que pendant les Trente Glorieuses les immigrés auraient été en quelque sorte « silencieux » ou « invisibles », l'immigration serait devenue désormais un sujet central de la politique nationale, cristallisant les clivages et polarisant l'attention des médias.

Sans vouloir remettre en cause cette tendance de fond qui traverse la seconde moitié du siècle, il est important de souligner qu'une telle explication occulte un certain nombre d'éléments. Des recherches plus fines prenant pour objet le personnel administratif montrent par exemple qu'infra-droit n'est pas absence de politique mais monopole administratif sur le traitement de l'immigration<sup>18</sup>, et que la création d'institutions ou les décisions juridiques (telle celle de 1974 *décrétant* l'arrêt de l'immigration), bien qu'elles aient des effets certains sur la vie des immigrés, ne doivent pas être érigées en *turning-points*<sup>19</sup>. Ainsi par exemple, questionnant l'interprétation traditionnelle qui explique l'arrêt de l'immigration par le chômage et la crise économique, Sylvain Laurens souligne les différences de légitimation entre les discours publique et intraétatique, et montre que « cette décision apparaît comme le produit de transformations profondes de l'appareil étatique qui ont placé certains agents de l'État en position de défendre l'idée d'un 'nécessaire' contrôle des flux migratoires dès la fin des années

---

<sup>17</sup> Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, 406 p.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Sylvain LAURENS, « '1974' et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en *turning-point* », *Politix*, vol. 21, n° 82/2008, p. 69-94.

1960<sup>20</sup> ». Même si son objet d'étude (sa thèse porte sur les hauts fonctionnaires et l'immigration) est fort éloigné de celui que l'on propose, son analyse montre qu'il est nécessaire de se méfier des chronologies trop faciles, et qu'un changement de focale peut impliquer une variation des temporalités.

## LES ORIGINES ALGÉRIENNES DE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Une étude bien plus proche de la nôtre est celle de Françoise de Barros sur la catégorisation des étrangers par les municipalités de Roubaix, Ostricourt, Nanterre et Ivry<sup>21</sup>. Pour l'après-1945, son étude met notamment en relief le rôle prépondérant qu'ont joué les Conseillers techniques aux affaires musulmanes (CTAM)<sup>22</sup> dans la diffusion de grilles de lecture coloniales pour la gestion de l'immigration. Occupé par un personnel ayant une certaine expérience en « affaires musulmanes » (choisis particulièrement parmi les administrateurs des « communes mixtes » en Algérie), le poste de CTAM est supprimé en 1965, et reconverti (en conservant le même personnel) en « Chargés de mission des Services de liaison et de promotion des migrants », qui voient leurs compétences élargies à l'ensemble de la population étrangère. En étudiant les liens privilégiés des municipalités avec ces cadres préfectoraux, Françoise de Barros montre que l'utilisation par les CTAM d'un savoir-faire en « affaires musulmanes », appliqué aux Français musulmans d'Algérie (FMA) en métropole puis à l'ensemble des étrangers, a permis la généralisation d'une catégorie spécifique et le passage d'une gestion des FMA à une gestion de l'immigration.

Ce transfert de compétences, des Algériens à l'ensemble des étrangers, ne concerne pas uniquement les CTAM. S'il est vrai que la création d'un secrétariat d'État à l'immigration, en

---

<sup>20</sup> *Ibid.* p. 94.

<sup>21</sup> Mise à part sa thèse – non encore publiée – en science politique (*L'État au prisme des municipalités. Une comparaison historique des catégorisations des étrangers en France (1919-1984)*, sous la direction de Michel Offerlé, Paris 1, 2004), Françoise de Barros a écrit quelques articles portant sur cette question : « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde guerre mondiale », *Genèses*, 2003, n°53, pp. 69-92 ; « Des 'Français musulmans d'Algérie' aux 'immigrés' : importation de savoir-faire algériens en métropole et catégorisation des étrangers dans les politiques du logement (1950-1970) », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 2005, n°159, p. 26-45 ; « Contours d'un réseau administratif 'algérien' et construction d'une compétence en 'affaires musulmanes' : les conseillers techniques pour les affaires musulmanes (1952-1965) », *Politix*, 2006, n° 76.

<sup>22</sup> Instaurés en 1952 par le Ministère de l'Intérieur, les CTAM étaient placés auprès de certains préfets pour « faciliter l'organisation de l'assistance morale, matérielle et sociale à la population musulmane », « l'adaptation des citoyens français musulmans en métropole et réaliser leur promotion sur le plan professionnel et social ». Leur nombre augmente fortement à partir de l'insurrection algérienne et, à partir de 1958 ils ont expressément autorité sur « toutes questions se rapportant aux affaires musulmanes ». Cf. Françoise DE BARROS, « Contours d'un réseau administratif 'algérien' et construction d'une compétence en 'affaires musulmanes'. Les conseillers techniques pour les affaires musulmanes en métropole (1952-65) », *Politix*, n° 76, 2006, p. 97-117.

1974, représente un pas de plus dans l'institutionnalisation et dans la prise en charge par l'État de cette question, la guerre d'Algérie et l'avènement de la V<sup>ème</sup> République avaient également amené à développer tout un ensemble de services spécialisés, à l'époque uniquement dédiés aux FMA. En application des engagements du Plan de Constantine, on tenta alors de centraliser et de coordonner cette politique : un Comité interministériel d'action sociale pour les Français musulmans fut créé, ainsi qu'un poste de délégué à l'Action sociale pour les FMA en métropole, que l'on attribua à Michel Massenet. Ce dernier, soumis uniquement à l'autorité du Premier ministre, était chargé de diriger l'ensemble, et notamment le Fonds d'Action sociale (FAS), qui distribuait les subventions aux différents organismes et associations privées agissant en faveur de cette population. Alors qu'en 1962 le FAS consacrait deux tiers de ses fonds à des réalisations outre-Méditerranée, on décida lors de l'indépendance de l'Algérie d'étendre son action à l'ensemble des étrangers : il devint alors le Fonds d'Action sociale pour les travailleurs étrangers, et vit quadrupler son budget entre 1964 et 1966. Au même moment, l'ancienne Délégation fut renommée Délégation à l'Action sociale pour les travailleurs étrangers, en conservant Michel Massenet à sa tête ; la Sonacotral, entreprise d'économie mixte se chargeant de la construction et de la gestion de foyers pour célibataires algériens, se transforma en Sonacotra et fut élargie au logement de l'ensemble des étrangers ; du côté du ministère de l'Intérieur, l'ancien SAMAS (Service des Affaires musulmanes et de l'Aide sociale, dont dépendaient les CTAM) fut d'abord élargi aux migrants noirs, puis supprimé en faveur d'un Service de liaison et de promotion des migrants. Entre 1962 et 1965, tout un ensemble d'institutions, créées spécialement pour les Algériens, voit donc ses attributions s'élargir pour prendre en charge désormais l'ensemble des étrangers. Cependant, la centralisation n'est pas accomplie puisque six ministères se partagent encore l'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. En 1966, finalement, un ministère des Affaires sociales est créé, qui rassemble celui du Travail et celui de la Santé publique et des Populations. La Délégation à l'Action sociale pour les travailleurs étrangers est alors supprimée, transformée en Direction de la Population et des Migrations, et rattachée au nouveau ministère, mais Michel Massenet reste le pilote de ce service qui centralise l'introduction, l'accueil, le travail, le logement, l'aide et l'intégration des étrangers<sup>23</sup>.

La continuité des structures comme des hommes qui les dirigent est bien patente, et il semblerait que l'action sociale spécifique pour les non-nationaux provienne, dans une large

---

<sup>23</sup> Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, p.221-230.

mesure, de la politique mise en place pour les Algériens. S'il existait bien une législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, datant de 1945, elle ne concernait pas la question sociale. La nécessité de mettre en place une telle politique ne s'imposa que dans le contexte de la guerre d'Algérie, afin de rallier à la France ces immigrés d'un type particulier. Une fois que ces services avaient été constitués, qu'ils avaient « fait leurs preuves », et alors que l'exception algérienne n'était plus justifiable, ce fut tout naturellement qu'on changea leur nom et le public qu'ils visaient.

Il faut bien parler d'exceptionnalité dans le cas des Algériens. Rappelons que le nouveau statut de l'Algérie approuvé en 1947 stipule que « quand les Français musulmans résident en France métropolitaine, ils y jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyens français<sup>24</sup> ». Ils ne sont donc plus des sujets coloniaux, mais des Français presque comme les autres : outre-Méditerranée, ils restent des citoyens de seconde classe, votant dans un collège différent et étant soumis à certaines dispositions d'exception ; mais une fois établis en métropole ils disposent de tous les droits et devoirs des citoyens, les femmes acquièrent même le droit de vote et, surtout, ils peuvent circuler librement entre l'Algérie et la France. Sans cette dernière contrainte, ils sont alors nombreux à fuir un pays où la misère fait des ravages : 200 000 en 1954, ils sont déjà 350 000 à la fin de la guerre, et l'indépendance ne les fixera pas plus, puisque leur nombre augmentera progressivement jusqu'à atteindre 800 000 personnes en 1982<sup>25</sup>.

## LES ALGÉRIENS EN 1947

La problématisation de l'immigration est donc loin d'être un processus linéaire. Si 1974 est une date importante, parce que l'immigration est alors devenue un sujet incontournable de la politique nationale, il ne s'agit pas du seul moment de rupture que l'on puisse envisager : 1958 avec la mise en place d'une politique d'envergure en faveur des FMA, 1964 avec l'élargissement des services algériens à tous les étrangers, ou même 1945 avec la création de l'Office national d'immigration et la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, peuvent également être considérés comme des moments forts de l'évolution de cette politique. Nous pouvons donc considérer ces dates comme des étapes successives d'un long processus de problématisation de l'immigration jamais achevé, au cours desquelles se cristallisent des

---

<sup>24</sup> Loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, cité par Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Paris, Fayard, 1992, p. 100.

<sup>25</sup> Marie-Claude BLANC-CHALÉARD (dir.), *Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle*, La documentation Française, dossier n° 8035, 2003, p. 51.

clivages, et qui contribuent à forger la catégorie « immigré ». Parce que chacune d'elles correspond, de fait, à une « décision » de l'État, nous pouvons comprendre que ce dernier joue un rôle prépondérant dans ce processus.

Avec cette recherche, nous avons voulu nous pencher sur une étape particulière de ce processus, celle justement qui précède l'institutionnalisation et la médiatisation du problème de l'immigration dans la sphère politique nationale. Notre étude commence au lendemain de la Libération : à ce moment-là, les Algériens commencent à arriver massivement en métropole ; cela désoriente quelque peu les pouvoirs publics, qui n'engagent que des mesures timides pour organiser leur accueil ; les Algériens s'entassent dans des taudis, vivent dans des conditions misérables, et de nombreux discours commencent à s'élever pour que l'État prenne résolument en charge leur situation. Contrairement aux étrangers, à qui l'on oppose souvent la priorité nationale pour ne pas engager de dépenses importantes, les Algériens provoquent l'indignation d'une partie de l'opinion publique : leur situation est moins « tolérable » que celle des autres immigrés parce que les Algériens sont désormais citoyens français, et parce que les nombreuses attaches qui unissent l'État français à l'Algérie font qu'il ne peut pas se permettre de les ignorer, d'autant plus que les tendances séparatistes commencent à s'exprimer avec force, dès le jour-même de la capitulation de l'Allemagne nazie.

L'intérêt de la période étudiée réside donc dans le fait que l'horizon des possibles est plus large, puisque l'État n'a pas encore défini clairement ses critères pour gérer l'immigration. Si l'on peut affirmer que toute problématisation est provisoire et toujours en mouvement, dans la mesure où une re-problématisation concurrente ou alternative est toujours possible, il faut tenir compte du fait que si une décision n'est jamais définitive, elle peut être irréversible et constituer un point de non retour : lorsque l'État crée une institution, telle que la Sonacotral, des discours re-problématisant la question peuvent apparaître, mais ils ne pourront pas ignorer l'existence de l'institution, et ils se situeront forcément par rapport à elle. À moins qu'une modification dans les « règles du jeu » obligent à repenser de fond en comble la conception de l'institution en elle-même.

Ainsi, en 1945, l'Office national de l'immigration (ONI) est créé dans l'enthousiasme étatiste de la Libération. La France manque de main-d'œuvre : voilà un point de vue partagé par l'ensemble des forces politiques, une évidence incontestable. Mais la mise en place d'une politique favorisant l'immigration ne fait pas consensus. Certains démographes, dont Georges Mauco, souhaitent établir des quotas ethniques en fonction d'un ordre de « désirabilité », où

justement « les Orientaux » sont considérés comme les moins assimilables (bien derrière les « Nordiques », les « Méditerranéens » du Nord et les « Slaves »)<sup>26</sup>. De plus, ces experts établissent un ordre de priorité des métiers où les besoins en main-d'œuvre sont les plus grands (bâtiment, agriculture, mines) tout en proposant la protection des professions libérales et du commerce. Si ces mesures ne font pas consensus – et ne seront pas reprises dans les ordonnances du 2 novembre 1945 – le contrôle des entrées est considéré comme primordial, et cela en opposition aux principes qui avaient commandé la politique d'immigration d'avant-guerre. Celle-ci était largement fondée sur l'initiative privée, les employeurs organisant eux-mêmes l'embauche des étrangers, soit en France, soit directement dans les pays d'origine, notamment par le biais de la Société générale d'immigration (SGI). Que les ordonnances de 1945 dissolvent la SGI en même temps qu'elles créent l'ONI signifie la volonté de maîtriser les flux et subordonner l'arrivée de main-d'œuvre aux intérêts nationaux : le rôle de l'Office est en effet d'assurer « à titre exclusif le recrutement pour la France et l'introduction des immigrants étrangers quelle que soit leur activité professionnelle ou leur qualité<sup>27</sup> ». L'ONI est administré par un conseil de 24 membres où figurent, en plus des représentants des ministères intéressés, ceux des organisations qui bénéficient de cette main-d'œuvre (patronat, houillères, organisations agricoles) et ceux des organisations syndicales. La CGT y est représentée, ainsi que la CFTC.

Cependant, très rapidement l'ONI va devenir inefficace, et l'essentiel de la main-d'œuvre va passer outre son contrôle, étant « régularisée » *a posteriori*. Surtout après l'éviction des ministres communistes du gouvernement et des confédérations syndicales de l'ONI, les tentatives de mise en place d'une politique de l'immigration cohérente à la Libération sont abandonnées. Le recrutement de main-d'œuvre étrangère se fait très majoritairement en dehors de l'Office jusqu'à la circulaire Shumann de 1968, et l'immigration ne fait pas l'objet d'un traitement médiatique soutenu.

Divers facteurs peuvent expliquer la mise à l'écart de l'ONI, et ce n'est pas notre but que de les analyser tous. Cependant, un élément a joué en faveur du retour de l'immigration spontanée : les Algériens, ceux justement que de nombreux responsables considéraient comme inassimilables, arrivent massivement dès 1945. Parce qu'ils sont français, ils ne sont pas soumis

---

<sup>26</sup> Patrick WEIL, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.68-80.

<sup>27</sup> Journal Officiel du 4 novembre 1945. Cité par Léon GANI, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Ed. Sociales, p. 33.

au régime général de l'immigration, et de ce fait les règles établies par les ordonnances et l'ONI perdent de leur sens. La même année 1947 où ils acquièrent la liberté de circulation, les ministres communistes sont évincés du gouvernement, ainsi que la CGT du conseil d'administration de l'ONI. Ces deux éléments jouent dans le même sens pour considérer 1947 comme une année cruciale pour notre recherche.

## LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET LES COMMUNISTES

La période immédiatement postérieure à la Libération, qui est particulièrement propice à la dénonciation des politiques précédentes et à la proposition de nouvelles mesures, nous semble donc particulièrement importante dans le processus de problématisation de l'immigration. Et ce d'autant plus que les équilibres partisans sont bouleversés, et que de nouvelles forces politiques ont pris un poids considérable pendant la Résistance.

Ainsi, le Parti communiste français (PCF) est, à la Libération, le « premier parti de France ». Un mois après le référendum sur la nouvelle constitution, les premières élections législatives de novembre 1946 donnent la plus grande victoire au PCF : 21,6 % des inscrits, 28,3 % des exprimés, 285 000 votes de plus qu'à la dernière élection du mois de juin, 400 000 de plus que le MRP, il obtient 182 sièges à l'Assemblée. Il est en plus le parti le plus homogène, obtenant de bons résultats dans tous les départements français. Une semaine après les élections, dans une interview au *Times*, Maurice Thorez affirme que « les progrès de la démocratie à travers le monde, en dépit de rares exceptions qui confirment la règle, permettent d'envisager pour la marche au socialisme d'autres chemins que ceux suivis par les communistes russes ». Le Comité central propose un « programme d'action démocratique, laïque et sociale acceptable par tous les républicains ». L'heure est à « l'union des forces ouvrières et républicaines », c'est-à-dire à la fusion des partis socialiste et communiste. Alors que le comité directeur de la SFIO soutient Maurice Thorez à la présidence du Conseil, la division dans les rangs socialistes provoque l'échec – relatif – du PCF : le 4 décembre 1946, la présidence de Maurice Thorez est soutenue par 261 parlementaires sur 579, alors qu'il lui en fallait 310 pour avoir la majorité nécessaire<sup>28</sup>.

Malgré l'échec de la candidature Thorez, le parti s'efforce de se présenter comme un parti capable de gouverner. Et il entre effectivement dans les gouvernements : six ministres en 1946, puis seulement 5, avant d'être évincés du gouvernement Ramadier le 4 mai 1947. Malgré

---

<sup>28</sup> Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 439 p., p. 230 sq.

la tension provoquée par le début de la Guerre froide et la révocation de ses ministres, la répression contre les militants communistes ne semble pas comparable à celle qu'ils subissaient avant-guerre, et le Parti est davantage toléré. On peut dire qu'il entre désormais dans la « normalité » du système institutionnel : il dispose de nombreux postes électifs à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les conseils généraux, et bien sûr dans de nombreuses municipalités. Ses victoires électorales lui donnent une capacité nouvelle à s'exprimer dans le débat public et à influencer les autres partis, qui le considèrent désormais comme un concurrent électoral sérieux.

Le PC détient désormais un poids considérable dans le système partisan français, qui va se maintenir tout au long de la période étudiée, et cela va inévitablement jouer dans le domaine qui est le nôtre. Alors que, dans l'entre-deux-guerres, les concepteurs de la politique d'immigration faisaient partie des élites économiques, intellectuelles et politiques, après 1945 elles ne peuvent plus ignorer les positions des organisations ouvrières. Maryse Tripier va jusqu'à affirmer que si les années 1950 marquent la fin d'un cycle migratoire, c'est en partie grâce à cette capacité nouvelle des organisations ouvrières à proposer leurs propres conceptions en matière d'immigration<sup>29</sup>. Une des raisons à cela est que le PCF a été un des premiers partis – sinon le premier – à problématiser le thème de l'immigration, à exiger au gouvernement une politique cohérente et globale de cette question. Comme le souligne Michel Verret, « la classe ouvrière ne peut éluder comme les autres classes, ni même distancier, les problèmes de l'étranger. Concurrent, et pourtant compagnon de travail. Étranger, et pourtant voisin.<sup>30</sup> »

Cette proximité va être au centre de notre recherche. Il nous semble évident que le Parti communiste a été confronté aux problèmes des immigrés bien avant que le thème de l'immigration devienne, dans les années 1980, un sujet central du débat politique national. Tout au long des Trente Glorieuses, les communistes ont progressivement défini ce que devrait être une politique globale dans ce domaine : en 1967, ils proposent un « statut démocratique pour les travailleurs immigrés », qui était une revendication de la CGT depuis 1937. Mais au-delà de la politique nationale, les militants communistes ont côtoyé des immigrés dans leur travail ou dans leur quartier, quand ils ne sont pas immigrés eux-mêmes.

Notre démarche s'oppose à une certaine conception de l'action publique, selon laquelle les décisions se prendraient au niveau le plus élevé pour « descendre » ensuite dans leur mise en œuvre concrète. On considère ici qu'une prise de position politique ne se décide pas

---

<sup>29</sup> Maryse TRIPIER, *op. cit.*, p. 63.

<sup>30</sup> Michel VERRET, *L'ouvrier français 1. L'espace ouvrier*, Paris, Colin, 1979, p. 167-168. Cité par TRIPIER Maryse, *op. cit.*, p. 44-45.

uniquement au niveau du gouvernement, de l'assemblée ou du parti, mais qu'elle est plutôt le produit d'un processus complexe dans lequel, au sein d'un groupe social, des discours convergents apparaissent sur une même catégorie. Et une fois la politique décidée, son application peut également être soumise à une certaine contestation, que ce soit de la part du public visé comme des agents de l'institution chargés de l'appliquer. Une de nos hypothèses de départ consiste donc à postuler que les communistes ont pu influencer la mise en place de la politique d'immigration, et notamment dans la définition d'un certain nombre de principes de cette politique dans la première décennie après la Libération. D'autre part, on considère que, au sein même du PCF, les municipalités ont également eu leur rôle à jouer dans la définition de la politique communiste. Car c'est au plus près de la réalité des immigrés, parmi les militants de la base, qu'a pu se développer une certaine conception de l'immigration. Nous considérons donc ici que les villes ouvrières, souvent dominées par les communistes et accueillant une part importante de la population immigrée en France, ont été les lieux d'une première problématisation de l'immigration, et ce dès l'immédiat après-guerre.

Tous les discours sur un même sujet ne sont pas équivalents : la question des « ressources » des acteurs en présence devient alors fondamentale dans le processus de problématisation d'une question, car dans cette lutte pour convaincre et imposer sa propre vision des choses, chacun n'aura pas les mêmes chances d'accès à la parole publique, ni la même légitimité pour parler de la question, ni la même influence dans les sphères de décision. Même si les municipalités communistes n'ont pas *décidé* elles-mêmes de la politique étatique en faveur des Algériens ni, plus tard, celle des immigrés, leur parole n'est pourtant pas anodine.

Les prises de position des organisations communistes sont d'autant plus importantes que le PCF et la CGT s'attribuent une certaine légitimité pour parler au nom des « travailleurs immigrés ». Lorsque les communistes prennent la parole sur ce sujet, ils ne le font pas uniquement dans une optique de gestionnaires ou d'hommes politiques, en désignant la « population cible » d'une politique publique ; ils le font en se présentant comme les représentants de cette catégorie de la population. Même si sa participation à la Résistance lui permet de mettre en avant son caractère national – voire nationaliste –, le PCF se proclame internationaliste ; se désignant comme le « parti de la classe ouvrière », il est censé représenter l'ensemble des travailleurs de France, dont les immigrés font partie. Un des fondements de sa conception de l'immigration est que les « travailleurs immigrés » sont avant tout des travailleurs et, dans un souci d'unité de toute la classe ouvrière, c'est à travers la CGT et le Parti qu'il faut

qu'ils défendent leurs revendications, s'opposant ainsi à toute organisation « autonome » d'immigrés, comme ils s'opposent d'ailleurs aux organisations concurrentes au sein de la classe ouvrière. Car c'est toute la question du caractère « ouvrier » du PCF qui est ici en jeu : les immigrés étant *essentiellement* ouvriers, et constituant la base même de la reproduction de la classe ouvrière. Comme le souligne René Gallissot, « ce n'est pas d'aujourd'hui que les migrants font la classe ouvrière ; c'est là son mode de constitution même, dès les débuts par l'exode rural et les attractions régionales, mais aussi dans sa reproduction continue<sup>31</sup> ».

Conformément au discours des communistes, on aurait pu penser que c'est à travers le Parti que les Algériens pouvaient prendre la parole, surtout dans une ville à forte tradition d'immigration comme Saint-Denis : il y avait déjà 6,5 % d'étrangers en 1891, 10 % en 1931, date à laquelle 40 % seulement de la population était née dans le département de la Seine<sup>32</sup>. L'essentiel des habitants de la ville, et donc aussi forcément les militants, sont donc immigrés, ou fils d'immigrés, ou petits-fils d'immigrés (en comprenant dans cette catégorie les migrants provinciaux). Gérard Noiriel, étudiant le cas du bassin minier de Longwy<sup>33</sup>, a pu montrer que si les communistes ont réussi à intégrer dans leurs organisations plusieurs vagues d'immigration – notamment polonaise et italienne –, ils ont globalement échoué à faire de même avec les immigrés maghrébins. Bien sûr, l'idéal dans notre cas aurait été de faire une étude comme celle-ci, analysant l'histoire longue du mouvement ouvrier à Saint-Denis, pour pouvoir montrer les possibles divergences dues à un cadre géographique particulier – la banlieue rouge de Paris présentant nécessairement des spécificités autres que celles de la Lorraine minière – et le long terme pouvant illustrer des divergences par période et par pays d'origine de l'immigration. Nous nous placerons donc dans une perspective différente, limitant notre étude au seul cas des Algériens.

Une autre recherche, effectuée dans une problématique semblable à la nôtre, arrive à des conclusions similaires à celles de Noiriel : il s'agit de la thèse d'Olivier Masclet, où l'auteur a tenté de décrire le « rendez-vous manqué » entre la gauche (et plus particulièrement le PC) et « les cités »<sup>34</sup>. D'après lui, les communistes ont favorisé dans un premier temps l'implantation

---

<sup>31</sup> René GALLISSOT, Nadir BOUMAZA, Ghislaine CLÉMENT, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1994, p. 3. Gérard Noiriel signale également l'immigration comme élément essentiel dans la formation de la classe ouvrière : Gérard NOIRIEL, *Les Ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, « Inédit Histoire », 1986, 317 p.

<sup>32</sup> Hélène FRAYE-OUANAS, Sylvaine VISCOGLIOSI, *Saint-Denis, ville d'immigration. les immigrés dans la cité (1900-1930)*, DEA d'Histoire Paris 10, sous la dir. d'Alain Pressis, sept 94, 346 p.

<sup>33</sup> Gérard NOIRIEL, *Longwy, Immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984, 396 p.

<sup>34</sup> Outre la publication de sa thèse, publiée en 2005 (Olivier MASCLET, *La gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris, 2005, 316 p.), quelques articles développent des questions plus concises : « Une

des ouvriers qualifiés au sein des logements sociaux au détriment des populations maghrébines – appartenant à la fraction la plus exploitée et précaire de la classe ouvrière. De même, « l'affaire du bulldozer » de Vitry, largement médiatisé à l'époque (1980) prouverait que les communistes ont eu une attitude plutôt hostile envers l'immigration. Si l'usage politique qu'on a fait de cette « affaire » a quelque peu déformé ses dimensions réelles, cet événement n'est cependant pas un fait isolé. Dès les années 1960, les municipalités communistes de la région parisienne se sont plaintes de devoir accueillir toute l'immigration du pays, demandant « une répartition équitable » des immigrés dans toutes les communes de la région parisienne ; les liens entre chômage et immigration, ainsi que la notion de seuil de tolérance, ont été relevés par les communistes bien avant le Front National ; le Parti et la CGT demandaient, avant 1974, l'arrêt de l'immigration, tout en présentant dès 1967 à l'Assemblée nationale une proposition de loi « instituant un statut démocratique des travailleurs immigrés ». Ces prises de position ne sont que rarement suivies par des dispositions législatives, mais elles n'ont pas manqué d'influencer le débat politique, et donc la définition du problème de l'immigration.

#### UN ÉLÉMENT CENTRAL DE LA PROBLÉMATISATION DE L'IMMIGRATION : LE LOGEMENT

Nous avons choisi d'aborder la problématisation de l'immigration algérienne à Saint-Denis à travers un domaine qui va, très tôt, faire l'objet de discussions en vue de la mise en place d'une politique publique : le logement.

En 1956, l'État décide la création d'une société d'économie mixte pour loger les travailleurs algériens « isolés<sup>35</sup> » : la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotral)<sup>36</sup>. Cette société, qui existe toujours aujourd'hui – s'appelant désormais ADOMA – a adopté assez rapidement un outil spécifique, le « foyer », qui devait aider à résoudre le « problème du logement des Algériens ». Or, la création d'une telle institution ne s'est pas décidée du jour au lendemain, et il fallait que ce « problème du logement des

---

municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine : Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses* n° 45, juin 2001, p. 150-163 ; « Du 'bastion' au 'ghetto'. Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2005/4, 159, p. 10-25.

<sup>35</sup> Avec Choukri Hmed, nous préférons ce terme à « célibataires », puisque souvent les Algériens logés en foyer ne le sont pas vraiment : ils peuvent être mariés et avoir des enfants restés au pays.

<sup>36</sup> Mireille GINESY-GALANO, *Les immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris, L'Harmattan, 1984, 396 p. ; Marc BERNARDOT, *Une politique de logement, la Sonacotra (1956-1992)*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la dir. Anne-Marie Guillemard, Université de Paris-I, 1997, 485 p. ; Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France. Socio-histoire d'une institution d'État : La Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Michel Offerlé, Paris, 2006, 669 p. .

Algériens » soit constitué, qu'il soit inscrit à l'agenda politique et qu'il devienne une priorité. Nous analysons donc le domaine du logement parce qu'il sera, plus tard, pris en charge par l'État ; et nous l'analysons avant que cette institutionnalisation se fasse, parce que nous considérons que l'institutionnalisation a effacé un certain nombre de possibilités.

Ainsi par exemple, dans les documents consultés, le terme même de « foyer » n'est pas toujours utilisé. Ce mot sera d'ailleurs accompagné d'une ambiguïté jusqu'à aujourd'hui, où sa connotation plutôt négative a amené à vouloir le remplacer par des « résidences sociales ». Cette inflexion implique également un changement de fonction, qui consiste de fait à vider de sa substance ce qu'ont été les foyers jusqu'à nos jours, puisqu'elle vise à élargir ce type de structures aux nationaux et aux familles. Toujours est-il qu'à la fin des années 1940, la formule « foyer » n'était pas définitivement fixée, et que le terme en lui-même n'était pas établi. Si certaines associations privées utilisent d'emblée ce mot (parfois même avec une majuscule), il semblerait que c'est pour mettre en avant sa connotation positive – faisant référence au foyer familial – face à d'autres formules, telles que centre d'accueil ou d'hébergement. Ces derniers avaient déjà été utilisés avant-guerre, dans des structures mises en place par le ministère de l'Intérieur, et qui mêlaient totalement les fonctions d'aide sociale et de surveillance. Cette question sur l'usage du terme devrait être fouillée en examinant systématiquement les discours de l'époque, car il nous semble que le signifiant ne peut pas être séparé du signifié, et que l'hésitation sur la manière de désigner la chose nous indique également l'imprécision de la chose en elle-même.

Quoi qu'il en soit, la question des foyers nous semble primordiale dans la période immédiatement postérieure à la Libération. En réalité, nous nous intéressons ici aux foyers non pas par la quantité de personnes qu'ils accueillent, donc par leur caractère représentatif, mais plutôt par la signification qu'on peut leur attribuer. On peut faire la comparaison avec les bidonvilles, type de logement qui ne concernait, même dans sa période de plus grande extension, qu'une proportion de la population immigrée en France inférieure à 10% (20% pour les Portugais)<sup>37</sup>, c'est-à-dire à peu près la même importance relative que les foyers dionysiens en 1956. Ces deux phénomènes ne sont pourtant pas négligeables, et ils ne doivent pas être négligés, parce que leur importance réside ailleurs que dans leur représentativité de la réalité des immigrés en France.

---

<sup>37</sup> Marie Claude BLANC-CHALÉARD, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle : une histoire paradoxale », *Hommes & migrations*, novembre-décembre 2006, n° 1264, p. 80.

Si l'on suit les observations d'Abdelmalek Sayad, on peut considérer le logement assigné aux Algériens comme « un test projectif » : ce qui leur est proposé en termes d'hébergement est d'après lui une « véritable projection des catégories par lesquelles on définit l'immigré et par lesquelles on délimite son espace social », et « révèle l'idée que l'on se fait de l'immigré et qui contribue à faire l'immigré »<sup>38</sup>. En d'autres termes : l'analyse du processus d'institutionnalisation des foyers, le récit des différentes expériences qui ont eu lieu, la description des agencements mis en place, nous en disent plus sur ceux qui ont pensé, proposé, discuté et réalisé ces bâtiments, que sur la vie des immigrés algériens eux-mêmes.

Il était d'ailleurs difficile, à partir des sources consultées, de pouvoir décrire clairement ce que pouvait signifier arriver d'Algérie à Saint-Denis en 1945 : la réalité vécue par ces personnes, quittant leur pays pour aller en métropole au lendemain de la guerre, nous échappe aujourd'hui dans une large mesure. La parole directe des Algériens, durant cette période, est pratiquement absente des archives municipales, et nous n'en avons que quelques bribes récupérées par-ci par-là, notamment grâce à quelques sources secondaires particulièrement intéressantes.

## PRÉSENTATION DES SOURCES

Nous avons choisi, pour réaliser cette étude, de nous limiter à l'analyse des archives municipales. Les archives du Parti communiste n'ont pas pu être consultées, malgré nos démarches, ce qui pose parfois des difficultés. Nous n'avons pas non plus consulté les archives des associations gestionnaires des foyers dionysiens, qui nous auraient sans doute apporté davantage de détails sur la vie dans les foyers et la conception de ces établissements.

Cependant, les archives municipales sont assez riches pour que l'on ait pu avancer un certain nombre d'hypothèses intéressantes, qu'il conviendrait de confirmer par l'étude de sources complémentaires. Ont été utilisés ici plusieurs cartons, dont les plus riches sont issus du fonds de la Direction générale. Le *Bulletin municipal de Saint-Denis*, organe officiel de la mairie, a été dépouillé systématiquement de 1945 à 1953. Durant cette période, de deux à trois numéros (sauf pour 1950, où un seul a été publié) étaient édités chaque année, d'une longueur variable (généralement entre dix et vingt pages). Il faut distinguer ce bulletin de l'organe hebdomadaire de la section locale du PCF : *Saint-Denis Républicain*, qui n'a été consulté que ponctuellement. Le

---

<sup>38</sup> Abdelmalek SAYAD, « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Année 1980, Volume 32, Numéro 1, p. 89-103.

fonds d'Auguste Gillot, maire de la ville de 1944 à 1971, contient également un certain nombre de cartons intéressants, en particulier concernant la période de la guerre d'Algérie (notamment parce que les fonds public sont soumis à dérogation, contrairement à ce fonds privé, qui est par ailleurs extrêmement riche)<sup>39</sup>.

L'analyse plus minutieuse des recensements, ainsi que des archives des services sociaux de la mairie et de la préfecture nous aiderait à mieux comprendre leur situation. Mise à part la consultation d'autres fonds d'archives (notamment les archives des Renseignements généraux et de la préfecture de police, qui s'intéressaient particulièrement à l'immigration algérienne à cette époque-là), il faut souligner qu'il y a, aux archives municipales, des cartons pour lesquels une dérogation est nécessaire, et qui n'ont donc pas pu être consultés :

- dans le fonds de l'Urbanisme, la cote 23 AC 11 : « Logement des travailleurs immigrés et équipements collectifs » (accessible en 2017) qui contient notamment des informations sur le « foyer Marville » et sur la cité d'urgence de la Cerisaie ;
- un carton des archives de la Direction générale (AM – 37 AC 16), intitulé « Immigration Nord-Africaine », donne de nombreux éléments sur les questions étudiées ici, mais il contient majoritairement des documents datant de 1949 à 1951. La cote suivante (AM – 37 AC 17) concerne la période de 1950 à 1964, et est intitulée plus simplement « Immigration », mais ne sera librement consultable qu'à partir de l'année 2024<sup>40</sup>. L'inventaire souligne qu'il s'agit d'un « dossier très riche », qui contient notamment des informations sur la répression, sur la localisation des Nord-Africains en 1950, sur les cours du soir en 1964, sur la correspondance avec des particuliers.

D'après les archives consultées, il semblerait donc que ce soit surtout entre 1949 et 1951 que la municipalité se mobilise en faveur de cette partie de la population, et que des liens se tissent progressivement entre communistes et Algériens de Saint-Denis. Effectivement, de nombreux documents l'attestent, mais il est possible que ce ne soit là qu'une erreur induite par les sources utilisées. On s'efforcera donc de suivre les indices dont on dispose pour contourner cette contrainte (en remontant dans le temps jusqu'à 1946, par exemple), mais il est évident que

---

<sup>39</sup> Au cours de deux années de recherches, j'ai pu consulter un nombre beaucoup plus important d'archives. Ceux-ci datant des années 1960 et 1970, ils n'ont pas servi directement à la rédaction de ce mémoire.

<sup>40</sup> Fathia Lounici a consulté ce carton, dans le cadre de ses recherches sur le logement et la santé des Algériens dans la banlieue nord-est de Paris. Nous avons trouvé de nombreuses références à ce carton d'archives (mais presque uniquement sur la question du logement) dans son article : Fathia LOUNICI, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 98 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2009, Consulté le 19 août 2009. URL : <http://chrhc.revues.org/index854.html>

les archives consultées sont en quantité limitée, et que dans de nombreux cas elles ne nous fournissent qu'une version des faits tels qu'ils se sont réellement déroulés.

D'autre part, le type d'archives consultées nous force à privilégier le rôle de la municipalité et la prise en charge institutionnelle de la population algérienne. Nous ne pouvons pas ignorer cependant que, si les Algériens sont quotidiennement en contact avec des militants communistes, c'est surtout dans le domaine du travail, et à travers la CGT, qu'ils connaissent l'action de ces militants. Le thème du logement sera mis en avant dans notre recherche, mais il ne faut pas exclure qu'il y ait eu d'autres motifs de luttes communes plus importants : les mouvements dans les usines sont presque muets dans les archives municipales, alors que tout semble indiquer que la solidarité ouvrière dans le cadre du travail ait joué un rôle prépondérant dans l'intégration des revendications spécifiques des Algériens dans les différentes structures communistes (comme nous essaierons de le montrer dans le dernier chapitre).

L'étude d'autres sources nous donnerait sans doute de nombreux éléments supplémentaires pour répondre à notre problématique. En apportant une plus grande épaisseur et finesse à notre analyse, cela nous permettrait également de mieux comprendre les enjeux de cette période historique cruciale. Malgré les lacunes induites par les sources utilisées, cette étude permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que les Algériens occupent une place particulière à Saint-Denis, et ceci dès la Libération : non seulement ils sont très nombreux dans cette ville, mais ils sont aussi parmi les premiers immigrés à arriver après la guerre. A cette époque, les tâtonnements et les hésitations sont encore nombreux. Comme on le verra dans les chapitres suivants, les outils employés pour analyser et résoudre les problèmes qu'ils posent seront fixés une fois pour toutes et utilisés, par la suite, pour gérer les vagues d'immigration postérieures.

## **LES COMMUNISTES DIONYSIENS ET L'ÉMERGENCE DU PROBLÈME DE L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE**

Pour être « complète », l'étude de la politique communiste sur l'immigration devrait comprendre deux volets : d'une part, il faudrait voir jusqu'à quel point leurs visions ont pu influencer la politique étatique, et analyser les relations du PCF avec les pouvoirs publics ; d'autre part, il faudrait analyser dans quelle mesure les organisations communistes représentent les travailleurs immigrés, et jusqu'à quel point leur position traduit celle des intéressés eux-mêmes. Nous tenterons dans notre recherche d'aborder les deux volets de cette politique, dans

la mesure où le permettent les sources utilisées.

Concernant le premier volet, il convient de s'interroger sur la manière dont une municipalité communiste s'articule avec les différents échelons du parti et des autres organisations communistes. D'autre part, en tant qu'entité publique, elle dispose de moyens institutionnels pour s'adresser aux pouvoirs publics, et le fait qu'Auguste Gillot, maire de la ville, soit également conseiller général, fait qu'elle est en mesure d'exercer une certaine pression sur les niveaux supérieurs de décision. Il conviendra donc, tout au long de cette recherche, de pratiquer les « jeux d'échelle » chers à Jacques Revel<sup>41</sup>. Cette démarche s'impose en effet si l'on veut comprendre dans quelle mesure la problématisation de l'immigration algérienne pendant la période étudiée intègre le discours de la municipalité dionysienne.

En ce qui concerne le second volet, nos sources sont à l'évidence insuffisantes pour la traiter comme il conviendrait. Nous tenterons pourtant d'en donner quelques éléments, car il est essentiel de tenter de comprendre de quelle manière les communistes, qui se revendiquent en tant que représentants qualifiés de la classe ouvrière – où ils incluent, bien évidemment, les travailleurs nord-africains – prennent en compte les attentes de cette population.

Car un troisième aspect doit être soulevé, en introduisant la thématique du logement. Dans la mesure où une prise en charge publique implique nécessairement une première étape de catégorisation et de dénonciation du problème, il convient de voir comment les services municipaux mettent en avant un « problème » du logement, et comment ils insèrent les Algériens en tant que catégorie spécifique, vivant des conditions de vie particulières et nécessitant une solution spéciale. Parce que nos sources proviennent des services municipaux eux-mêmes, nous ne pourrons que présenter leur version des nécessités des Algériens de la ville, et nous ne pourrons qu'ébaucher quelques pistes concernant les revendications « réelles » de cette partie de la population.

Notre premier chapitre consistera à analyser la manière dont la municipalité décrit la situation des Algériens de Saint-Denis. Tout d'abord, nous procéderons à une étude quantitative sur cette population, pour aborder ensuite la question de la spécificité des problèmes qui la concernent. Nous verrons alors comment les communistes interpellent les pouvoirs publics pour faire respecter l'égalité de ces citoyens français, ce qui s'accompagne d'une dénonciation du problème du logement, qui est mis en avant comme étant particulièrement grave pour cette population.

---

<sup>41</sup> Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelle. La microanalyse à l'expérience*, Paris, Seuil-Gallimard, 1996, 243 p.

Dans notre deuxième chapitre, nous nous pencherons sur la description de la crise du logement à Saint-Denis, en mettant en évidence la priorité que donne la municipalité à cette question. Puis nous verrons les solutions effectivement mises en place par les pouvoirs publics. Celles-ci répondent-elles aux attentes des communistes ?

Il conviendra, après avoir présenté la situation générale à Saint-Denis, de prendre le point de vue des institutions, notamment en analysant l'ampleur de la construction de foyers. Quels sont les enjeux des premiers foyers construits après la Libération ?

Nous nous interrogerons ensuite plus précisément sur la manière dont est problématisé le problème du logement des Algériens. Qui sont les responsables qui mettent en avant ce problème, et comment est justifiée la solution spécifique des foyers ?

Dans le chapitre 5, il faudra se pencher sur la manière dont ont été construits les foyers : nous analyserons alors le type de bâtiment utilisé, leur répartition géographique et le mode de gestion qui prévaut durant cette période. En examinant le mode d'encadrement concret de ces foyers, nous essaierons de comprendre comment était organisée la vie des locataires.

Finalement, dans le dernier chapitre, nous devons resituer la problématique des foyers dans la situation dionysienne. En abordant, dans un premier temps, les propositions communistes sur le mode de gestion des foyers, nous pourrions mieux comprendre comment les communistes conçoivent l'action politique. Pour comprendre cette question, nous introduirons alors la problématique de la répression, autour de laquelle semble se cristalliser les modalités d'action de chaque échelon du PC.

**CHAPITRE 1 : « UN AUTRE PROBLÈME,  
PLUS ANGOISSANT PEUT-ÊTRE, EST CELUI  
DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS... »**



Le 2 mars 1950, les élus de Saint-Denis organisent une conférence de presse « sur la situation démographique et sanitaire de la ville de Saint-Denis, et sur le grave problème de logement »<sup>42</sup>. Sont évoqués les nombreux problèmes que doit affronter la municipalité, notamment en matière de logement : état déplorable du parc immobilier, surtout après les bombardements, incapacité à faire face à cette question sans l'aide financière de l'État, problèmes sanitaires qui en découlent, etc. Après avoir présenté la situation générale dans la commune, le texte évoque rapidement « un autre problème, plus angoissant peut-être, est celui des travailleurs algériens ». La municipalité présente alors, parmi toutes les difficultés auxquelles elle doit faire face, et qui concernent l'ensemble des Dionysiens, une catégorie spécifiquement problématique : les « travailleurs algériens ». Ce sont bien des travailleurs, ils habitent bien à Saint-Denis, mais ils vivent une situation spécifique et posent des problèmes différents que le reste de la population, auxquels il faut répondre par des mesures particulières. Le document affirme ainsi :

« Par de multiples délibérations – dont les premières datent de 1946 – le Conseil Municipal de Saint-Denis a attiré l'attention des Pouvoirs Publics et du Gouvernement sur cette question et a demandé que la Caserne de Saint-Denis soit aménagée en centre d'hébergement des Algériens. »

On comprend bien, en lisant ces lignes, que la municipalité considère que les Algériens devraient être logés dans un « centre d'hébergement », et qu'ils doivent donc faire l'objet d'une politique particulière.

En 1954, l'insurrection algérienne obligera les autorités à porter une attention particulière à la gestion des « Français musulmans d'Algérie » (FMA). Or, dès 1946, la municipalité de Saint-Denis singularise la situation de cette partie de la population qui, rappelons-le, possède juridiquement la nationalité française. Comment a été construite cette catégorie de population ? De quelle manière a été posée sa singularité ? La gestion d'une population spécifique suppose un travail préalable de catégorisation : il faut établir toute une série de savoirs pour la délimiter, pour en connaître les principales caractéristiques, pour déterminer ce qui la distingue du reste. Ce chapitre commencera donc par une analyse quantitative de la présence algérienne dans la ville et de son évolution de la Libération à la fin de la guerre d'Algérie. Nous pourrons ensuite analyser la manière dont la municipalité parle des Algériens avant 1954, de quelle façon elle décrit leur situation et leurs problèmes, et les propositions qu'elle fait pour améliorer leur sort. Il faudra essayer de comprendre ici dans

---

<sup>42</sup> Archives municipales de la ville de Saint-Denis (désormais AM) – 23 AC 2.

quelle mesure leurs caractéristiques sociales et démographiques sont suffisantes pour expliquer le traitement différentiel de la municipalité.

## A. La première immigration de l'après-guerre

La conférence de presse du 2 mars 1950<sup>43</sup> évoque brièvement le « problème » des « travailleurs algériens », « dont le nombre peut-être estimé à près de 10 000 ». Ce document, comme on vient de le souligner, témoigne de l'attention particulière que porte la municipalité sur cette catégorie de population. Moins d'un mois plus tard, le Secrétariat envoie un « Rapport à M. Gillot<sup>44</sup> sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis<sup>45</sup> ». Ce rapport de quatre pages est le premier document dont on dispose qui traite explicitement et uniquement des Algériens présents dans la ville. Le premier point qu'il aborde est celui de l'« afflux de main-d'œuvre nord-africaine à Saint-Denis depuis la Libération ». Le document ne donne pas de précisions sur la manière dont ont été rassemblées ces données, mais il donne des chiffres extrêmement précis sur le nombre d'arrivées annuelles depuis 1945 : 768 en 1945-46, 1387 en 1947, 1094 en 1948 et environ 800 en 1949, ce qui donne un total de 4049 arrivées entre 1945 et 1949. Comment se fait-il que, un mois auparavant, le maire ait donné le chiffre de 10 000 travailleurs algériens ? Comment est-il possible que, à moins d'un mois d'intervalle, leur nombre diffère du simple au double ? Y avait-il déjà 5 000 Algériens à Saint-Denis en 1945 ? Pourquoi parle-t-on ici de « Nord-Africains », alors que lors de la conférence de presse du 2 mars, le maire parlait uniquement d'« Algériens » ou de « travailleurs algériens » ? Ces termes sont-ils équivalents ?

---

<sup>43</sup> AM – 23 AC 2.

<sup>44</sup> Auguste Gillot (1905-1998), né à Dourdan (Seine-et-Oise) dans une famille ouvrière. Il ne connut jamais son père et resta orphelin l'année même de sa naissance. Il fut alors recueilli par sa tante, habitant à Longjumeau. À douze ans, il entra dans une carrosserie hippomobile, qu'il quitta pour travailler à Paris en tant que forgeron-ferreur. Il adhéra alors au syndicat des Métaux CGTU en 1924, avant de participer à l'occupation de la Ruhr et de la Rhénanie l'année suivante. À son retour, il entra aux Jeunesses communistes et devint trésorier de la cellule de Longjumeau, où il fonda la section du Secours rouge international (SRI). En 1929, il se présenta aux élections municipales, mais ne fut pas élu. Le 21 juillet, il fut arrêté au cours d'une assemblée qui discutait la préparation de la journée du 1<sup>er</sup> août contre la guerre, et fut emprisonné à la Santé. Devenu Secrétaire de la région parisienne du SRI, il effectua son premier voyage en URSS, où il travailla comme ouvrier qualifié, participa au congrès international du MOPR (SRI), et suivit un temps les cours de l'École léniniste internationale. De retour en France, il fut membre du secrétariat de la région sud du Parti, avant d'être chargé d'aller à Saint-Denis mener campagne contre Doriot, en juillet 1932. Il se présenta sans succès à plusieurs élections avant d'être élu en 1937, lors d'une élection partielle pour cinq sièges du conseil municipal, au sein de la liste d'Union du Front populaire. Dès l'interdiction de *l'Humanité*, il tira plusieurs milliers d'exemplaires d'une *Humanité* clandestine, avant d'être mobilisé en septembre 39. Avant la fin de l'année, il entra en contact avec Jean Catelas, membre du Comité central du PC qui le chargea de reconstituer clandestinement le Secours populaire français. Déchu de son mandat de conseiller municipal, le parti l'envoya dans l'Eure afin d'y réorganiser le Parti, le Front national et les FTPF. En août 1943, il devint représentant du Parti au Conseil national de la Résistance (CNR), et participa aux discussions pour l'élaboration de son programme. Le Xe congrès du PC, réuni en 1945, l'élut membre titulaire du Comité central, poste qu'il occupa jusqu'à 1964. Désigné comme maire de Saint-Denis par le conseil municipal provisoire, il fut réélu systématiquement et resta maire jusqu'à 1971, lorsqu'il laissa sa place à Marcelin Berthelot. Il siégea également au conseil général de la Seine de 1945 à 1967.

<sup>45</sup> « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

Il paraît difficile de répondre de façon tranchée à ces questions. On peut penser que, à ce moment là, la municipalité ne dispose pas encore de données précises, et que la catégorie « travailleurs algériens », ou « Nord-Africains », n'est pas encore complètement forgée. Si les élus sentent bien qu'il s'agit là d'un problème nouveau, il n'est pas encore formellement et définitivement énoncé.

Avant de nous avancer dans l'analyse de la politique municipale concernant les Algériens, il convient d'évaluer avec plus de précision l'importance quantitative de cette population dans la ville. Nous commencerons par présenter sommairement les caractéristiques générales de l'immigration à Saint-Denis pendant les Trente Glorieuses, en soulignant notamment le fait que la catégorisation de cette population est encore hésitante. Puis nous tenterons, dans les limites imposées par nos sources, de dégager les lignes générales de l'évolution de la communauté algérienne dans cette ville.

### **i. Immigration algérienne et problèmes de catégorisation**

Le phénomène de l'immigration n'est pas nouveau à Saint-Denis. Ville industrielle par excellence, elle a accueilli plusieurs vagues migratoires dès le Second Empire : dans un premier temps, ils venaient d'autres provinces françaises, Alsaciens et Lorrains, du Nord, de l'Oise et de Bretagne ; mais très tôt également de l'étranger, des Belges, des Luxembourgeois et des Allemands d'abord, des Italiens, des Espagnols et des Algériens ensuite<sup>46</sup>. Si la population étrangère semble diminuer légèrement dans les années 1930, à la veille de la Seconde Guerre mondiale elle est encore importante, et il semblerait que ce soient les années d'occupation qui aient le plus affecté cette présence. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, leur nombre diminue de moitié entre 1936 et 1946, puis encore de 400 personnes entre 1946 et 1954. Alors qu'on aurait pu s'attendre, à partir de la Libération, à une nouvelle augmentation de la population étrangère, voilà qu'on retourne aux niveaux de 1911, et qu'en 1954 la proportion d'étrangers est plus basse à Saint-Denis (4%) que dans l'ensemble de la France (4,62%). Nous pouvons apporter deux explications à ce fait : d'une part, et bien que l'on ne dispose pas de données précises, il est probable qu'un certain nombre d'étrangers aient acquis la nationalité

---

<sup>46</sup> Jean-Paul BRUNET, *Saint-Denis, la ville rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Hachette, Paris, 1980, 462 p. ; Hélène FRAYE-OUANAS, Sylvaine VISCOGLIOSI, *Saint-Denis, ville d'immigration. les immigrés dans la cité (1900-1930)*, DEA d'Histoire Paris 10, sous la dir. d'Alain Pressis, sept 94, 346 p.

française<sup>47</sup> ; d'autre part, la comptabilisation des Algériens pose un problème de catégorisation, qu'il nous faut mettre en évidence.

Année	Population totale	Étrangers						Étrangers en France (%)
		Algériens		Autres		Total étrangers		
		Total	%	Total	%	Total	%	
1936	78401	-	-	7354	9,4	7354	9,4	5,25
1946	69939	-	-	3617	5,2	3617	5,2	4,3
1954	80705	4458	5,5	3209	4	7667	9,5	4,62
1962	95072	8101	8,5	6112	6,4	14213	14,9	5,41
1968	100060	7800	7,8	11600	11,6	19400	19,4	6,02

Évolution de la population de Saint-Denis à partir des recensements de 1936 à 1968 (AM – 10 S 120 : Fonds Auguste Gillot, carton « Immigration »). Mis à part le calcul de pourcentages (pour une meilleure visibilité) et l'exclusion des données d'avant 1936 (qui ne nous intéressent pas ici, et qui d'ailleurs ne fournissaient aucune donnée sur la population étrangère), le document est reproduit tel qu'il apparaissait dans les archives, notamment en ce qui concerne les catégories utilisées.

Avant d'analyser ces chiffres, il convient donc de s'attarder un minimum sur les catégories utilisées dans ce tableau. Tout d'abord, il est significatif que ce document, bien qu'intitulé « Évolution de la population de Saint-Denis », retrace beaucoup plus précisément l'évolution de la population algérienne : c'est dire que cette dernière constitue une catégorie à part parmi les « étrangers ». À partir de 1954, les Algériens sont comptabilisés avec les étrangers – alors que lors des recensements de 1936 et 1946, ils étaient inclus dans la population française. En 1954 et 1962, l'INSEE compte les « Français Musulmans d'Algérie » avec les étrangers, alors qu'ils possèdent juridiquement la nationalité française – ce qui révèle que les problèmes de vocabulaire ne concernent pas uniquement Saint-Denis, mais également l'institution nationale chargée des recensements. Notons cependant que la terminologie coloniale (Français Musulmans d'Algérie – FMA) n'est pas utilisée ici, sans doute parce que le document date de 1968 et que les données concernent aussi les années postérieures à l'indépendance. Pour les chiffres de 1968, une note indique que les Marocains et les Tunisiens sont inclus dans la colonne « Algériens » : pourquoi ne pas avoir utilisé le terme « Nord-Africains », si souvent employé par ailleurs ? Et pourquoi ne pas avoir utilisé celui d'« immigrés », plus approprié si l'on veut inclure les Algériens parmi les « étrangers » ? Une autre note précise, pour les chiffres de cette même année 1968 : « chiffres en-dessous de la réalité en raison de l'imprécision du recensement dans les bidonvilles et foyers d'immigrés ». Les chiffres étaient-ils plus précis dans les

<sup>47</sup> En 1968, on compte 2 804 Français par naturalisation à Saint-Denis.

recensements antérieurs ? N'y avait-il pas, déjà, une grande partie de personnes vivant en foyers et en bidonvilles en 1962 et en 1954 ? Ce document témoigne en tout cas du fait que le phénomène « immigration » est analysé et pris en compte, ici par les services municipaux, sans qu'il soit pour autant totalement accepté en tant que catégorie statistique légitime.

Clarifions encore un dernier élément : la terminologie utilisée en 1968 n'est pas la même que celle qui était courante au long des deux décennies précédentes. D'autant plus que, pendant la période qui nous concerne, celle qui va de la Libération à la fin des années 1950, les Algériens habitant à Saint-Denis sont citoyens français. Dans les textes de l'époque, même si elle n'utilise pas très souvent l'appellation « Algériens », la municipalité n'adopte pas la terminologie officielle – coloniale – et préfère les appeler « Nord-Africains », « travailleurs nord-africains », ou « main-d'œuvre nord-africaine ». Même si l'on sait que quelques Marocains habitent à Saint-Denis dès 1945 ou 1946, il faut savoir que l'immense majorité de ceux que l'on désigne par cette formule sont, en fait, des Algériens. Cette appellation de « Nord-Africains » (au singulier et au pluriel, avec tous les épithètes possible et imaginables) est de loin la plus utilisée dans les documents consultés lors de nos recherches, que ce soit dans la presse, dans les documents administratifs, dans les débats au conseil général, etc. et cela par des personnes de toutes tendances politiques. Cela pose d'ailleurs problème, notamment lorsque l'on touche aux questions de la citoyenneté des « Algériens », et non pas des « Nord-Africains », puisqu'il n'est pas question de citoyenneté pour les Marocains et les Tunisiens. L'emploi des deux expressions devait certainement avoir des connotations différentes, mais ces dernières nous échappent aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous les emploierons de manière interchangeable, sauf évidemment quand l'utilisation abusive de « Nord-Africains » peut gêner la compréhension de notre propos. Dans un souci de lisibilité, nous n'utiliserons pas non plus les guillemets de manière systématique, mais uniquement dans le but de rester au plus proche des paroles initiales ainsi rapportées. Quant à l'expression « Français musulmans d'Algérie », qui semble être majoritaire à partir de la Toussaint rouge<sup>48</sup> (et surtout dans les documents officiels), elle n'est pratiquement pas présente dans les archives consultées, raison pour laquelle nous ne l'utiliserons que quand le contexte la rend spécifiquement pertinente.

Malgré les problèmes de terminologie, ce document permet de comprendre les grandes lignes de l'évolution de la population dionysienne, aussi bien française qu'étrangère, pendant les Trente Glorieuses. A partir de la Libération, la population globale de la ville ne cesse

---

<sup>48</sup> On désigne par cette expression le 1<sup>er</sup> novembre 1954, date des premiers attentats du FLN en Algérie.

d'augmenter, mais on s'aperçoit que pratiquement la moitié de cette augmentation est le fait de l'arrivée d'immigrés (où l'on inclut donc les Algériens) dans la commune : entre 1946 et 1954, la population augmente de presque 11 000 personnes, et il y a 4 000 « étrangers » en plus ; si en 1962, Saint-Denis compte 14 000 habitants de plus qu'en 1954, sa population « étrangère » a progressé de presque 7 000 personnes. Les chiffres sont encore plus frappants pour les six années qui suivent, puisque la population étrangère augmente plus que la population globale de la ville (5 187 contre 4 988). La population de Saint-Denis est donc de plus en plus immigrée, et l'écart entre la proportion d'étrangers à Saint-Denis et dans le reste de la France se creuse, plus particulièrement à partir de 1962.

Concernant les Algériens, on s'aperçoit qu'ils constituent plus de la moitié de la population « étrangère » pendant toute la période de la guerre d'Algérie (58% en 1954 et 57% en 1962), puis que leur importance diminue au cours des années 1960 (proportionnellement et en chiffres absolus). Nous pouvons donc affirmer que les besoins de main-d'œuvre de la période immédiatement postérieure à la Libération sont principalement comblés par l'arrivée d'Algériens, alors que l'immigration connaît ensuite une certaine diversification.

Si ce document ne nous fournit pas d'informations sur la période entre la Libération et 1954, le rapport sus-cité du 28 mars 1950<sup>49</sup> peut nous donner des renseignements supplémentaires, puisqu'il donne le détail du « nombre d'arrivées » entre 1945 et 1949 : 768 en 1945-46, 1387 en 1947, 1094 en 1948 et environ 800 en 1949. Si ces données prouvent bien que les Algériens sont arrivés au lendemain même de la Seconde Guerre mondiale, il faut s'en méfier : d'une part, parce qu'aucune indication n'est donnée sur la manière dont ont été recueillies ces données ; ensuite, parce que le nombre d'« arrivées » n'équivaut pas au nombre de ceux qui s'installent effectivement à Saint-Denis.

## **ii. Première étape : une « population flottante »**

Il est important de remarquer que l'immigration algérienne en France est marquée, du moins jusqu'à l'indépendance en 1962, par un turn-over important. Les Algériens sont français, ils peuvent donc traverser librement la Méditerranée, et cela jusqu'en 1956. Ainsi, en 1949 et pour l'ensemble de la France, il y a 83 447 arrivées et 75 237 retours, ce qui implique que malgré l'arrivée massive, le solde migratoire final n'est que de 8 210. En 1950, il y a 89 405 arrivées contre 65 175 ; en 1951, 142 671 contre 88 064 (avec un solde migratoire positif de 54 587

---

<sup>49</sup> « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

personnes, c'est l'année faste de l'immigration algérienne en France). Le nombre d'arrivées ne cesse d'augmenter jusqu'en 1955 (193 862 pour cette première année de guerre), mais le nombre de retours suit une évolution parallèle (169 872 en 1955). Le solde migratoire ne dépasse qu'une fois 25 000 personnes (en 1951) dans la période qui va de la Libération à l'Indépendance<sup>50</sup>. Certes, le nombre d'Algériens présents en métropole augmente chaque année, mais se fonder sur le nombre d'arrivées mènerait à l'erreur : il faut également disposer des chiffres de départs, qui sont importants non seulement pour pouvoir établir des statistiques fiables, mais surtout parce qu'ils nous informent sur le type de population présente à Saint-Denis, sur sa stabilité et donc sur l'état d'esprit des Algériens, et finalement sur la politique que la municipalité est susceptible de mettre en place à leur égard. Il convient donc de s'attarder un peu plus sur les données disponibles concernant cette question.

D'après le rapport au maire, un total de 4 049 Nord-Africains sont arrivés à Saint-Denis avant 1950, alors que d'après le recensement ils ne sont que 4 458 en 1954. Il est donc vraisemblable que l'immigration algérienne à Saint-Denis ait été marquée par ce turn-over caractéristique des premières années d'émigration. Nous ne disposons pas de chiffres concernant les départs, mais nous pouvons avoir une idée de la stabilité des Algériens de Saint-Denis à travers les listes électorales, où se trouvent régulièrement des précisions sur le nombre d'inscrits d'origine algérienne<sup>51</sup>. En février 1953, le préfet de la Seine publie une circulaire demandant aux municipalités de lui fournir des données concernant le nombre de « citoyens musulmans d'Algérie » résidant dans chaque commune, ainsi que le nombre de ces mêmes citoyens inscrits sur les listes électorales. La réponse d'un des adjoints de Saint-Denis mérite d'être citée, non seulement parce qu'elle apporte des données chiffrées intéressantes, mais aussi parce qu'elle montre comment étaient perçus les Algériens à Saint-Denis. Il affirme ainsi :

« (...) je crois pouvoir vous indiquer que, d'après les divers recoupements effectués au cours de recherches multiples, nous estimons que le nombre de citoyens musulmans d'Algérie résidant actuellement à Saint-Denis est vraisemblablement un peu supérieur à 7000.

---

<sup>50</sup> Tous ces chiffres sont issus de Benjamin STORA, « L'immigration algérienne : dynamique sociale et installation dans les banlieues pendant la guerre d'Algérie », in Jean-Paul BRUNET (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 154.

<sup>51</sup> Il y a aux archives municipales un dossier « Société » intitulé « Population et immigration », élaboré par le service des archives de la ville. Ce dossier a été constitué il y a longtemps et, d'après le personnel présent aujourd'hui, il n'est pas actualisé. En plus de quelques statistiques importantes, j'y ai trouvé deux documents qui m'intéressent particulièrement : le premier est une liste électorale, qui précise le nombre d'inscrits « d'origine algérienne » ; le deuxième est une lettre d'un adjoint, datée du 21 février 1953, qui répond à une circulaire du préfet de la Seine, qui demandait de lui indiquer « le nombre approximatif de citoyens musulmans d'Algérie résidant dans notre commune » et « le nombre exact de citoyens musulmans d'Algérie inscrits sur les listes électorales au 4 février 1953 ».

Il y a lieu d'indiquer que les déplorables conditions d'habitation, les difficultés rencontrées pour trouver du travail, les obligent à des déplacements fréquents, des changements de résidence qui font d'une partie de ces citoyens une *population flottante*.

Le nombre de citoyens musulmans d'Algérie inscrits sur les listes électorales au 4 février 1953, est de 763. Il ne représente d'ailleurs qu'une faible partie de ces citoyens musulmans résidant à Saint-Denis.

Les citoyens inscrits sur les listes électorales sont ceux qui, après de multiples difficultés, sont arrivés à se fixer dans notre localité.<sup>52</sup> »

Les appréciations de l'adjoint au maire confirment donc que les « citoyens musulmans d'Algérie » sont une « population flottante », et qu'un petit nombre d'entre eux sont fixés dans la localité. La lettre précise que ce sont les difficultés rencontrées dans les domaines du travail et du logement qui sont à l'origine de cette mobilité, mais n'évoque pas le fait des retours en Algérie. Il précise également qu'il a dû faire « divers recoupements au cours de recherches multiples », et se plaint du fait que le gouvernement ait différé les opérations de recensement de la population. Le chiffre de 7 000 Algériens en 1953 semble disproportionné par rapport aux chiffres officiels du recensement, qui fut finalement réalisé l'année suivante, et qui donne une population de Nord-Africains de 4 458 (mais inversement, ce décalage pourrait signifier l'imprécision du recensement, comme il est indiqué pour celui de 1968 dans le tableau précédent). Il apparaît, enfin, que l'inscription sur les listes électorales ne concerne qu'une petite minorité d'Algériens. En 1964, un tableau récapitulant les données des listes électorales a été réalisé, donnant des précisions sur les « inscrits d'origine algérienne »<sup>53</sup> :

Date	Hommes inscrits	Femmes inscrites	Total
4.2.53	763	?	763
31.3.56	2 772	26	2 298
31.3.60	1 378	55	1 433
31.3.61	1 393	71	1 464
31.3.63	264	28	292
31.3.64	258	29	287

En comparant avec le nombre total d'Algériens présents à Saint-Denis (4 458 en 1954, 8 101 en 1962, 7 800 en 1968 en y incluant les Tunisiens et les Marocains), on confirme que l'inscription sur les listes électorales ne concerne qu'une minorité. Le chiffre le plus élevé est celui de 1956, où sont inscrits sur les listes 2 772 Algériens sur les 4 458 recensés deux ans auparavant. Alors que « quand les Français musulmans résident en France métropolitaine, ils y

<sup>52</sup> Souligné par nous.

<sup>53</sup> Dossier « Population et immigration », élaboré par le service des archives de la ville. J'ai rajouté une ligne pour y inclure les données de 1953.

jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyens français<sup>54</sup> », ce qui leur permet d'accéder à la pleine citoyenneté et d'échapper enfin au double collège, les FMA ne semblent pas pressés d'exercer leurs droits, du moins à Saint-Denis. Ce faible taux d'inscription ne veut pas dire pour autant qu'ils ne s'intéressent pas à la politique puisque, nous le verrons par la suite, ils s'engagent activement, s'organisent et se réunissent souvent, autour des thématiques nationalistes comme sur leurs conditions de vie en France. Il convient finalement de ne pas oublier le caractère ambigu de la présence des Algériens en France : « pendant une 'guerre de libération', un nombre important d'hommes dans la force de l'âge (et quelquefois leurs familles) émigrent volontairement vers le pays qui leur fait la guerre.<sup>55</sup> » Sans prétendre pouvoir expliquer ce « mystère », il est important d'en tenir compte si l'on veut essayer de comprendre l'engagement politique des Algériens en métropole. Leur relation à la France est fondamentalement ambivalente, et il n'est pas toujours facile pour eux, même s'ils sont juridiquement français, même lorsqu'ils envisagent de rester en France, de participer à la vie politique française. De même que, lors de l'indépendance, un bon nombre de ceux qui resteront voudront malgré tout conserver la nationalité algérienne (ce qui apparaît clairement dans les listes électorales), difficilement acquise après une longue guerre de libération<sup>56</sup>.

Si, d'après l'adjoint au maire, les chiffres d'inscription sont dus à la situation précaire des Algériens, d'autres facteurs peuvent probablement les expliquer : les retours en Algérie, le sentiment national et, peut-être, l'espoir d'un retour au pays après l'indépendance, qui mèneraient tous à se désintéresser de la vie politique française (ce qui indiquerait pourquoi le nombre d'inscrits diminue entre 1956 et 1960, et qu'il reste stable entre 1960 et 1961, alors que le nombre d'Algériens dans la commune semble augmenter jusqu'en 1962). Si ces chiffres sont relativement difficiles à interpréter, il semblerait que la population algérienne à Saint-Denis soit principalement caractérisée, dans l'immédiat après-guerre, par son instabilité<sup>57</sup>. Il convient donc d'avoir à l'esprit que, lorsque l'on parle de « l'immigration algérienne à Saint-Denis », il ne s'agit pas toujours des mêmes individus, d'une population stable et résidant durablement dans la

---

<sup>54</sup> Loi du 20 septembre 1947 portant sur le statut organique de l'Algérie, cité par Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Paris, Fayard, 1992, p. 100.

<sup>55</sup> Benjamin STORA, « L'immigration algérienne : dynamique sociale et installation dans les banlieues pendant la guerre d'Algérie », *art. cit.*, p. 158.

<sup>56</sup> Abdelmalek SAYAD, "Les immigrés algériens et la nationalité française", in Smaïn LAACHER (dir.), *Questions de nationalité : Histoire et enjeux d'un code*, Paris, L'Harmattan, 1987.

<sup>57</sup> Il s'agit là d'une hypothèse, qu'il faudrait vérifier pour le cas concret de Saint-Denis. Benjamin Stora travaille sur des données nationales, alors qu'à une autre échelle il est possible d'observer, comme le fait Laure Pitti, un certain nombre de migrants stabilisés en France dès 1946 : Laure PITTI, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes & migrations*, n°1263, septembre-octobre 2006, p. 51.

commune. Il est cependant vraisemblable que, progressivement, au fil des années et des allées et venues entre l'Algérie et la France, un nombre croissant d'entre eux s'installe durablement à Saint-Denis.

### iii. Deuxième étape : la stabilisation ?

Nous avons peu de renseignements sur l'origine géographique, sur la durée de séjour, ou sur l'âge des Algériens de Saint-Denis. Puisque dans les documents de la Mairie tous les Algériens sont traités indistinctement, et sans donner plus de précisions sur leurs origines, pratiquement les seules données disponibles sont celles qu'ont pu me donner les personnes interviewées, qui ont toutes souligné la présence importante à Saint-Denis des « cafés Kabyles »<sup>58</sup>. Dans une étude sur la tuberculose à l'hôpital de Saint-Denis, trois médecins nous indiquent effectivement qu'environ 80% des malades « nord-africains » sont « Berbères (Kabyles) et non Arabes »<sup>59</sup>. Ce sont tous des hommes, musulmans (ils précisent qu'il n'y a aucun Juif parmi eux), venant directement des zones rurales lorsqu'ils arrivent à Saint-Denis, et plus particulièrement de la région de Constantine. Il serait intéressant de chercher les réseaux de migration de ces Algériens, comme ont pu le faire Abdelmalek Sayad pour les Algériens de Nanterre, ou Natacha Lillo pour les Espagnols de la Plaine, et qui ont prouvé que l'arrivée dans une ville déterminée se fait souvent en fonction de la présence de membres de la même famille, de la même région ou du même village<sup>60</sup>. Les trois médecins de l'hôpital de Saint-Denis remarquent justement que ces hommes célibataires arrivent seuls, et qu'ils s'installent là où ils peuvent trouver amis ou parents qui les accueillent (« la solidarité entre frères de race est fort agissante »). Bien sûr, les cas de tuberculose sont beaucoup plus fréquents chez les « Nord-Africains » que chez les « autochtones » : s'ils ne constituent qu'un vingtième de la population de la ville, les Algériens représentent entre un quart et un tiers des malades, voire la moitié à certains moments. S'interrogeant sur l'origine (raciale ou sociale) de cette fréquence, l'étude conclut sur la nécessité de prendre en compte les conditions de vie de cette population : « le travail pénible et parfois insalubre, le logement sans air et sans lumière, la ration alimentaire

<sup>58</sup> La présence des Kabyles (et de leurs cafés) est encore visible aujourd'hui, notamment dans le centre-ville.

<sup>59</sup> Ces données sont issues de l'article conjointement écrit par Pierre Delafontaine, Gaëtane Damiens et Robert Diacre: « Remarques sur la tuberculose des ouvriers indigènes nord-africains travaillant dans la banlieue parisienne », paru dans *La semaine des hôpitaux* du 6 janvier 1951, p. 89-92 (AM – 37 AC 16). Robert Diacre avait par ailleurs réalisé une thèse en 1949 : *La tuberculose chez les nord-africains à l'Hôpital de Saint-Denis* (Étude clinique et médicosociale), thèse, Paris, 1949.

<sup>60</sup> Natacha LILLO, *La Petite Espagne de la Plaine de Saint-Denis, 1900-1980*, Paris, Autrement, 2004, 165 p. Abdelmalek SAYAD, avec la collaboration d'Éliane DUPUY, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Autrement, Paris, 1995, pp. 23-25.

déficiente, sont éminemment favorables à l'écllosion de manifestations tuberculeuses, ce qui explique l'importance de l'élément nord-africain dans nos salles. » S'ils ne nous donnent pas de données très précises sur leur âge, ils affirment qu'ils sont tous jeunes, de 20 à 25 ans, « parfois ce sont des adolescents, presque des enfants ». De même, le rapport au maire de mars 1950 souligne que « l'âge des intéressés varie de 15 à 40 ans, mais il y a lieu de noter le nombre important de jeunes de moins de 20 ans<sup>61</sup> ». L'étude précise que ces « Nord-Africains » « comprennent et parlent fort mal le français », ce qui rend difficile l'enquête médicosociale auprès d'eux. Pour établir cette étude, les trois médecins ont donc bénéficié du concours des assistantes sociales de leur service, et des renseignements d'ordre général fournis par le Service Social de l'Office d'Assistance aux Nord-Africains de Paris<sup>62</sup>.

A travers l'étude des tuberculeux nord-africains, nous avons donc ici une brève description de ce que pouvait être la colonie algérienne de Saint-Denis à la fin des années 1940 : bénéficiant de la présence et de l'accueil de quelques « pionniers », elle est composée d'hommes jeunes, voire très jeunes, d'origine rurale et très majoritairement kabyles, ce qui correspond finalement assez bien à la description de la première migration algérienne décrite par Benjamin Stora<sup>63</sup>. Au sortir de la guerre, l'immigration algérienne en France – et en particulier à Saint-Denis, comme on vient de le voir – est une population que l'on peut qualifier de « flottante ». Il s'agit essentiellement d'une « migration de travailleurs adultes<sup>64</sup> », correspondant au « premier âge » évoqué par Abdelmalek Sayad<sup>65</sup>. Si Saint-Denis suit l'évolution générale décrite par Benjamin Stora pour l'ensemble de la France, il est probable que cette population se stabilise assez rapidement, que les familles deviennent de plus en plus nombreuses, et que leur origine géographique se diversifie<sup>66</sup>.

Nous disposons en ce sens de quelques données sur la présence de femmes et de familles. Dans le recensement de 1968, la population algérienne de Saint-Denis reste encore très largement masculine : si les Algériens ne représentent que 7% de la population globale de la ville, ils représentent en revanche 11% des hommes, contre moins de 3% des femmes. Par ailleurs, si les hommes sont majoritaires dans l'ensemble des populations étrangères, le rapport

<sup>61</sup> « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des nord-africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>62</sup> Au vu des limites de mes informations, il est évident qu'on pourra se reporter aux archives de ces deux institutions pour des informations complémentaires sur la situation médicosociale des Algériens de Saint-Denis.

<sup>63</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie*, op. cit., p. 93-101 (chapitre VI – « Neuf ans de mutation (1945-1954) »).

<sup>64</sup> Benjamin STORA, « L'immigration algérienne : dynamique sociale et installation dans les banlieues pendant la guerre d'Algérie », art. cit., p. 155.

<sup>65</sup> Abdelmalek SAYAD, « Les trois âges de l'émigration », in *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, pp. 53-98.

<sup>66</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie*, op. cit., p. 93-101 (chapitre VI – « Neuf ans de mutation (1945-1954) »).

hommes/femmes observé chez les Algériens est supérieur de douze points (81,8% contre 69,3%) à celui observé pour les autres nationalités. Étant donné que ce sont presque toujours les hommes seuls qui émigrent les premiers ces chiffres peuvent être considérés comme la caractéristique d'une immigration récente. Mais, déjà en 1968, le nombre de femmes (1320) est loin d'être négligeable : il ne s'agit plus uniquement d'une migration d'hommes adultes célibataires<sup>67</sup>.

Nationalité	Hommes		Femmes		Taux Hommes	Total	
	Total	%	Total	%		Total	%
Français	36 980	71,9	40 500	86,35	47,7 %	77 480	78,8
<b>Total étrangers</b>	14 460	28,1	6 400	13,6	69,3 %	20 860	21,2
Algériens	5 920	11,5	1 320	2,8	81,8 %	7 240	7,4
Marché commun	1 300	2,5	740	1,5	63,7 %	2 040	2
Autres	7 240	14,1	4 360	9,3	62,5 %	11 580	11,8
<b>Total</b>	51 440	100	46 900	100	52,3 %	98 340	100
<b>indéterminés</b>						1 720	

Population de Saint-Denis selon la nationalité et le sexe, d'après le recensement de 1968. Source : AM – 10 S 120 : Fonds Auguste Gillot, carton « Immigration ».

Cet aperçu statistique de la communauté algérienne sur la période qui nous intéresse est trop bref et nécessairement incomplet. A présent, il peut être intéressant d'explorer rapidement les recensements suivants de 1968 et 1975, qui sont davantage exploités par les services de la municipalité<sup>68</sup>. Même si, en 1968, leur nombre a légèrement diminué par rapport à 1962, les « Nord-Africains » représentent encore 37% des étrangers et presque 8% de la population de la ville, soit plus que les Espagnols et les Portugais réunis. Si l'on compare ces chiffres avec les données nationales, on se rend compte que la proportion d'Algériens est beaucoup plus forte à Saint-Denis que dans le reste de la France, où ils sont encore la troisième nationalité étrangère en 1962, derrière les Espagnols et les Italiens<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> Amelia H. LYONS, « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », *Hommes & migrations*, n° 1264, novembre-décembre 2006, pp. 35-49.

<sup>68</sup> A partir de 1968 les recensements sont systématiquement analysés et pris en compte par la municipalité, ce qui est probablement le signe d'un changement dans la manière de concevoir l'action publique : tout semble indiquer que les services municipaux se spécialisent de plus en plus, et que la gestion de la ville est soumise à une technicisation croissante, ce qui n'est pas sans conséquences pour la gestion des populations étrangères. Malgré ce processus de technicisation, on s'aperçoit rapidement que les données fournies ne sont pas toujours cohérentes les unes avec les autres. L'emploi des catégories est variable, et les chiffres ne coïncident pas toujours d'un document à l'autre.

<sup>69</sup> Marie-Claude BLANC-CHALEARD (dir.), *Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle*, La documentation Française, dossier n° 8035, 2003.

Dans le recensement de 1975, si le nombre d'Espagnols a diminué et celui des Portugais a augmenté rapidement (ils représentent respectivement 12% et 25% des étrangers), les Algériens sont encore la nationalité la plus présente dans la ville (35%), et leur nombre s'est plus ou moins stabilisé autour de 8000<sup>70</sup>. A cette date, la population algérienne représente 20% des étrangers de France, 21% de ceux de la région parisienne et 32% de ceux de Seine-Saint-Denis, ce qui reste encore en dessous des 35% de Dionysiens. En banlieue parisienne, seules quelques communes dépassent ces chiffres : Nanterre (55%), Argenteuil (45%), Gennevilliers (38%) ou Ivry (37%)<sup>71</sup>.

Pendant toute la période étudiée, les Algériens restent donc la « nationalité » la plus importante de la ville, qui demeure un foyer important de cette communauté. L'écart entre la moyenne nationale et celle de la ville s'est progressivement amoindri, puisque le nombre d'Algériens double en France de 1962 à 1975 (de 350 000 à 711 000)<sup>72</sup> alors que, comme nous venons de le voir, il stagne à Saint-Denis à partir du début des années 1960. De fait, à Saint-Denis, les bidonvilles qui se développent dans l'est de la ville sont principalement occupés par des Espagnols et, surtout, par des Portugais. Contrairement à Nanterre, où les Algériens passent souvent « du meublé au bidonville<sup>73</sup> », et où les bidonvilles constituent en quelque sorte le débouché naturel face à la saturation des logements traditionnels, il semblerait qu'à Saint-Denis cette voie ne soit pas suivie. Ce fait n'est pas suffisant pour prouver la stabilité de la communauté algérienne, qui se concentre principalement dans les hôtels, donc dans des logements théoriquement provisoires. Mais on peut penser que les nouveaux arrivants algériens se dirigent moins vers Saint-Denis que vers d'autres communes de la région parisienne, à Nanterre par exemple, où la population algérienne y est beaucoup plus importante. Dans notre ville, ce sont dès lors d'autres nationalités (Espagnols et Portugais principalement) qui se chargent d'occuper les espaces vides et de constituer les bidonvilles (en passant d'ailleurs souvent par les meublés tenus par des Algériens).

Sans que l'on puisse en être sûr, il est possible d'avancer qu'il y a à Saint-Denis, à partir du début des années 1960, une communauté algérienne déjà nombreuse et plus ou moins stabilisée. Les chiffres dont on dispose indiquent tout de même que cette stabilisation est

---

<sup>70</sup> AM – 17 S 5.

<sup>71</sup> Dossier « Société – Population et immigration », élaboré par le service des archives de la ville de Saint-Denis.

<sup>72</sup> Marie-Claude BLANC-CHALEARD, *ibid.*

<sup>73</sup> Abdelmalek SAYAD, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, op.cit. pp. 20-40.

relative, que le nombre de familles est encore assez limité, et que les Algériens restent très majoritairement des hommes seuls.

## **B. Y a-t-il des « problèmes nord-africains » ?**

Dans cette ville nourrie par plusieurs vagues d'immigration successives, où la population est très majoritairement ouvrière et presque entièrement composée d'immigrés de première, deuxième ou troisième génération, dans quelle mesure peut-on considérer la situation des Algériens comme étant spécifique ? Dans le rapport au maire sur l'activité municipale en faveur des Nord-Africains<sup>74</sup>, on peut lire :

« L'afflux considérable de la main-d'œuvre nord-africaine à Saint-Denis, a posé un problème particulièrement grave du point de vue du logement, surtout en raison de la crise aiguë, dès 1945.

« C'est ainsi que des milliers de travailleurs nord-africains sont arrivés à Saint-Denis et, comme le gouvernement n'a pris aucune mesure à leur égard, ils se sont entassés dans des chambres d'hôtels, dans des conditions déplorables du point de vue de l'hygiène. »

Nous avons déjà cité ce rapport, qui est un des premiers documents qui isolent les problèmes des Nord-Africains. Leur situation est à la fois différenciée et mise en relation avec la crise générale du logement, qui touche l'ensemble de la population dionysienne. On accuse ici le gouvernement de la situation faite aux travailleurs nord-africains : on pourrait penser que l'arrivée de cette main-d'œuvre suppose pour la municipalité une charge supplémentaire qu'elle n'est pas prête à assumer, mais le même type de discours est tenu pour bien d'autres problèmes puisque la politique locale dépend en grande partie des crédits alloués par l'État, et ce notamment dans le domaine du logement qui exige des investissements considérables. Par ailleurs, le texte présente bien les Algériens « entassés dans des chambres d'hôtels », donc occupant un type d'habitat particulier théoriquement provisoire. Doit-on d'ailleurs s'en étonner, puisqu'ils ne sont pas là depuis longtemps, et que certains ne pensent rester à Saint-Denis que de manière temporaire ou intermittente ? On peut aussi considérer que, selon l'adage, les derniers arrivés sont les derniers servis, et qu'ils occupent donc les logements les plus vétustes, les moins commodes.

Les questions que l'on vient de poser, concernant la « spécificité » ou non de la situation des Algériens à Saint-Denis, est cruciale. Il faut en fait distinguer deux choses pour clarifier la

---

<sup>74</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

démarche de ce travail de recherche : d'une part la situation concrète et les préoccupations spécifiques des Algériens, par rapport au reste de la population dionysienne ; d'autre part, la manière dont la municipalité construit une catégorie de population – « les Algériens », les « Nord-Africains » – et d'intervention – le « problème algérien », le « problème nord-africain » – à travers des savoirs et des pratiques gestionnaires. Étant donné que notre source d'informations principale reste la municipalité elle-même, il faut alors préciser que le « problème Algérien » dont il est ici question est bien une catégorie produite par l'action publique.

### **i. L'aide aux chômeurs : pour l'égalité des droits sociaux**

Juridiquement, à partir de l'approbation du nouveau statut de l'Algérie en septembre 1947, les Français Musulmans d'Algérie cessent d'être des sujets pour devenir des citoyens : si leur situation en Algérie reste particulière, une fois qu'ils sont en métropole ils disposent de tous les droits du citoyen de la République. Cela concerne avant tout ce que l'on appelle couramment les droits sociaux. Or, le 14 avril 1949, le conseil municipal demande, dans un vœu, « l'inscription sur les listes de chômage de tous les ouvriers nord-africains sans emploi », ce qui indiquerait que cette égalité n'est parfois que théorique. À cela, le préfet répond que « les travailleurs originaires des départements français d'Afrique du Nord peuvent être inscrits sur les listes de chômage dans les mêmes conditions que les travailleurs métropolitains ; il ne leur est pas appliqué de mesures discriminatoires. » Effectivement, aucune discrimination ne leur est faite en vertu de leur statut d'Algériens, mais une loi indique que, dans le Département de la Seine, il faut certifier d'une résidence minimale de 6 mois avant de bénéficier de l'allocation de chômage, ce qui exclut de fait un bon nombre d'Algériens : ceux qui viennent d'arriver et qui ont, précisément, le plus besoin de cette allocation, étant donné qu'ils n'ont pas encore trouvé d'emploi<sup>75</sup>. Sur ces chômeurs sans droit aux allocations, on peut lire que « leur misère est grande à en juger par les nombreuses visites qu'ils font aux membres de la municipalité ainsi qu'aux Services de la Mairie en vue d'obtenir du travail ou un secours.<sup>76</sup> »

Cette question est donc particulièrement importante : d'une part, c'est une situation spécifique aux Algériens, ou du moins qui semble concerner majoritairement les Algériens ; d'autre part, elle montre la détresse dans laquelle vivait une partie de ces immigrés ; et

<sup>75</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>76</sup> « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

finalement, on peut comprendre en lisant cette phrase que de nombreux Algériens décident eux-mêmes de se déplacer pour aller voir les services municipaux en vue d'obtenir une aide. C'est peut-être cette situation qui a amené la municipalité à se pencher sur leur situation ; en tous cas, après celui du logement, c'est le problème qui attire le plus son attention et auquel elle consacre le plus d'actions.

Les élus communistes vont dans un premier temps interpeler plusieurs fois les pouvoirs de tutelle : d'abord pour demander que les Algériens reçoivent l'allocation, ensuite pour demander si l'État a prévu un budget pour leur octroyer des « secours d'urgence ». Dans une discussion – fort houleuse – au conseil général<sup>77</sup>, Auguste Gillot présente la situation des Nord-Africains de Saint-Denis. Il donne les chiffres – déjà commentés – des nouveaux arrivants, en soulignant leur détresse : « ils ont 15 ans, 16 ans, 18 ans, 20 ans, des jeunes très faibles, très amaigris qui arrivent chez nous et ne trouvent pas de logements, pas de pain et pas de travail ». Puis il pose la question des financements prévus pour eux, étant donné la gravité de la situation. La discussion mérite d'être citée, dans la mesure où elle est révélatrice de la mentalité du maire de Saint-Denis :

« M. Gillot. – Et avec quoi pouvons-nous les aider, M. le Préfet ? Je pose la question parce que nous ne disposons pas de fonds spéciaux à cet effet. Le bureau de bienfaisance n'a pas prévu la venue de tous ces jeunes Algériens qui sont en train de friser la tuberculose par suite de privations ; et vous pouvez enquêter à l'hôpital de Saint-Denis en ce moment, vous y trouverez une quarantaine de travailleurs nord-africains en train de suivre un traitement approprié. Mais quelles sont les causes qui engendrent cette maladie, qui provoquent son développement ?

« M. Navier [conseiller socialiste] – C'est le plan Marshall ! (sourires)

« M. Gillot. – Vous pouvez ironiser, M. Navier, mais je dois dire que Saint-Denis, qui n'avait pas encore eu un seul chômeur depuis la libération, en compte actuellement près d'un millier. Si ce n'est pas dû au Plan Marshall, vous en donnerez la raison. »

On voit ici, d'une part, que la situation des nouveaux arrivants est extrêmement précaire, et qu'elle a des conséquences sanitaires considérables : si ces chiffres sont corrects, la proportion d'Algériens atteints par la tuberculose est largement supérieure à celle des autres habitants. De plus, Gillot associe le sort de cette population à celle de tout le pays, où le plan Marshall a provoqué, pour la première fois depuis la Libération, l'apparition du chômage. Face à la demande du conseiller communiste, qui réclame plus de moyens pour les Algériens de Saint-Denis, le préfet de la Seine informe que le Service des Affaires nord-africaines du département dispose d'un budget de 53 millions de francs. Auguste Gillot réitère alors sa demande dans une

---

<sup>77</sup> 1<sup>er</sup> Séance ordinaire de 1949 (1<sup>er</sup> avril 1949), *Bulletin Municipal Officiel de la ville de Paris* du 8 avril 1949. AM – 37 AC 16.

lettre écrite, d'abord le 12 mai, puis (en absence de réponse) le 21 juin 1949<sup>78</sup> : il s'y plaint que « la promesse d'aide n'a pas été tenue, du moins en ce qui concerne Saint-Denis », et demande des précisions concernant le mode de répartition de ce budget. Dans sa réponse, le préfet précise que sont prévus « 500.000 francs pour secours d'urgence à distribuer par l'intermédiaire du Service social des affaires nord-africaines », ce qui est jugé insatisfaisant par la municipalité. Entre les mois de janvier et mai 1950, les services sociaux de la Mairie ont signalé « une cinquantaine de cas sociaux particulièrement douloureux » à la préfecture, et que « quelques secours ont pu être obtenus de 500, 1000 et 1500 Fr<sup>79</sup> ». Au vu de l'insuffisance de ces aides, le Bureau de Bienfaisance a accordé des bons de pain et de viande « pour les plus nécessiteux<sup>80</sup> », car « par suite de difficultés financières, il n'est pas possible de leur verser des secours en argent<sup>81</sup>. »

On ne sait malheureusement pas combien de personnes se trouvent dans une telle situation. D'après une des seules informations à notre disposition, il y avait, en mars 1950, 300 « Nord-Africains » au chômage dans toute la circonscription, qui comprenait à l'époque les communes de Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse, l'Île-Saint-Denis, Stains, Épinay et Saint-Ouen<sup>82</sup>. Bien que l'on ne connaisse pas le nombre exact de « Nord-Africains » sur l'ensemble de la circonscription, ce chiffre semble relativement important. En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Saint-Denis, on dispose de quelques chiffres révélateurs, qui confirment que le chômage touche une proportion importante d'Algériens – sans doute davantage que les Français – et qu'un bon nombre d'entre eux ne reçoit aucune allocation. On peut ainsi lire, dans le rapport de mai 1950, les lignes suivantes :

« La Municipalité intervient fréquemment, tant auprès de l'Office Départemental de Placement qu'auprès d'employeurs, en vue de procurer un emploi à des Nord-Africains arrivés à Saint-Denis depuis plusieurs mois et qui se trouvent complètement démunis de ressources puisqu'ils ne peuvent prétendre à l'allocation de chômage. Une centaine d'interventions ont été faites dans les 12 derniers mois.<sup>83</sup> »

Ces interventions ne sont pas exclusives aux Algériens, puisque l'action en faveur des chômeurs a toujours été une des priorités de la municipalité : tous les chômeurs – Algériens

---

<sup>78</sup> Question écrite au Préfet de la Seine du 21 juin 1949. *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris* du 20 juillet 1949. AM – 37 AC 16.

<sup>79</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>82</sup> « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>83</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

inclus – ont ainsi bénéficié d'une distribution gratuite de bois et d'un colis pendant l'hiver 1949-1950. De même, pour ceux qui travaillent, le rapport signale que « pendant les grèves, des secours leur ont été octroyés comme aux autres travailleurs en lutte pour leurs justes revendications. » La municipalité accorde donc aux Algériens les mêmes aides qu'aux autres habitants de Saint-Denis, lorsque leur situation est la même.

Mais lorsqu'ils pâtissent d'une situation particulière, elle s'engage également à leurs côtés : d'abord pour réclamer une égalité de traitement, ensuite pour tenter de pallier aux vices du système.

## **ii. Contre un traitement différencié, contre la sur-exploitation, contre le racisme**

Le cas des chômeurs dépourvus du droit aux allocations n'est qu'un exemple parmi d'autres de la préoccupation des communistes pour le respect de l'égalité des droits entre « Nord-Africains » et métropolitains. Au conseil général du département de la Seine, le groupe communiste ne cesse d'appeler à l'égalité de traitement et au respect effectif de la citoyenneté française des « Nord-Africains ». Dès le 20 décembre 1946, les communistes présentait un projet de délibération qui, dans son deuxième point, demandait de « simplifier au maximum les formalités nécessaires à la délivrance des titres de rationnement au travailleurs Nord-Africains ». Cette insistance sur l'égalité vient notamment du fait que, par la mise en place d'institutions spécifiques aux Algériens, c'est l'État qui, le premier, pratique une certaine discrimination à l'encontre de cette population. Le conseiller communiste Demeure dénonce ainsi la surveillance à laquelle sont soumis les Algériens logeant dans le centre d'hébergement du Service des Affaires nord-africaines, le célèbre centre de la rue Lecomte<sup>84</sup> :

---

<sup>84</sup> Avant-guerre, le SAINA (Service d'aide aux indigènes nord-africains) avait mis en place diverses structures, toutes situées dans la rue Lecomte : un centre d'aide sociale avec un centre d'hébergement temporaire de 120 lits, un service social et un dispensaire. Linda Amiri décrit ainsi les activités du SAINA : « L'activité sociale du Service d'assistance aux indigènes nord-africains est loin de s'inscrire dans une logique purement humanitaire, elle vise avant tout à établir une ségrégation administrative entre les citoyens français et les émigrés algériens ». À la Libération, « une très grande hostilité contre le Service des affaires nord-africaines s'est développé dans les milieux indigènes » qui « considéraient comme intolérable l'existence d'un service d'exception les mettant à part de la population métropolitaine ». La dissolution du SAINA n'empêche pas que les structures qu'il avait mises en place perdurent, étant désormais rattachées à la Préfecture de la Seine (c'est le cas du centre d'hébergement de la rue Lecomte). Linda AMIRI, *La bataille de France*, op. cit. p. 21 et 33.

« Prenant prétexte d'agressions commises par les Nord-Africains – alors que la presse nous apprend que des individus beaucoup plus dangereux et en beaucoup plus grand nombre circulent dans les rues de Paris, ne serait-ce que les gangsters des voitures à traction avant et les pilleurs de banques – on a, rue Lecomte, trouvé un moyen nouveau de les différencier des autres Français, en installant des policiers dans ce foyer. Que penseriez-vous s'il y avait dans votre immeuble, au moment où vous y rentrez, des policiers en train de vous guetter et de vous surveiller?

Nous disons – et tout le monde est d'accord sur ce point – que les Nord-Africains sont des Français. Pourquoi prendre cette mesure de surveillance spéciale à l'encontre de leurs foyers au lieu de renforcer la police dans la rue et à l'égard des agresseurs de tout acabit et de tout poil?<sup>85</sup> »

Mais les mesures spéciales ne concernent pas uniquement le domaine policier et la sécurité. Dans la séance du 24 novembre 1948, un projet de vœu est présenté pour obliger les Nord-Africains voulant se rendre en métropole à se vacciner contre plusieurs maladies, dont la tuberculose. Un long débat s'ensuit alors sur la situation sanitaire des Algériens et sur les maladies dont ils seraient particulièrement atteints, au cours duquel plusieurs conseillers communistes protestent vivement contre le traitement spécial auquel on veut les soumettre. L'un d'eux affirme ainsi :

« On a parlé à nouveau de la prostitution, de la lutte antivénérienne, des dispensaires spéciaux pour les Nord-Africains. Que l'on organise réellement dans tout le département, la lutte antivénérienne comme l'a demandé M. Monod et comme on se déclare à chaque session d'accord pour le faire, et les Nord-Africains, comme tous les citoyens français, en bénéficieront.<sup>86</sup> »

Quant à Auguste Gillot, également présent à cette séance, il expose la situation de Saint-Denis, où la tuberculose est un problème parmi les plus graves : alors qu'en France, sur 100000 habitants, 159 personnes meurent du fait de cette maladie, à Saint-Denis le total s'élève à 371. Face à ces chiffres terribles, le maire et conseiller général plaide pour des mesures générales, et non pas pour un traitement spécifique des Algériens :

« Mais est-ce de la faute des travailleurs nord-africains? (...) Nous estimons, nous, que c'est de la faute de ceux qui ont laissé se développer les taudis, véritables nids de tuberculose non seulement pour les Nord-Africains mais aussi pour les autres habitants. C'est de la faute de tous ceux qui refusent les crédits pour construire des logements. On ne répétera jamais assez que chez nous il y a des familles de dix, douze, jusqu'à quinze personnes qui vivent dans une seule pièce. Voilà comment la tuberculose se propage chez nous et chez les Nord-Africains. »

---

<sup>85</sup> Intervention de M. Demeure, du groupe communiste, au conseil général de la Seine. 2<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948, le 1<sup>er</sup> juillet 1948. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 8 juillet 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>86</sup> Intervention de M. Rouquès, du groupe communiste, au conseil général de la Seine. 3<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948, le 24 novembre 1948. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 30 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

Alors que la discussion porte sur « deux projets de vœu relatifs à diverses mesures intéressant les travailleurs nord-africains résidant dans la région parisienne », les communistes associent la situation des Algériens à celle des autres habitants, renvoient à la politique générale du gouvernement, et s'opposent au traitement isolé des leurs problèmes soi-disant spécifiques. La position du groupe communiste est donc claire. Elle est parfaitement résumée par ces mots du conseiller Rouquès :

« Il faudrait plutôt, à mon avis, au lieu d'envisager uniquement des mesures policières, des vaccinations, tenir compte – si cela est toutefois votre pensée ; et je veux le croire – du fait que les Nord-Africains sont des citoyens français. Ces citoyens français, nous en avons besoin pour notre activité nationale, nous en avons besoin comme main-d'œuvre dans la région parisienne. Notre devoir est de considérer qu'ils n'ont peut-être pas encore la même éducation que les Français de la métropole, que ce sont des citoyens déracinés et sans famille. (...) Nous souhaitons l'intégration de plus en plus complète des Nord-Africains dans la vie du département et dans celle de la métropole et la mise à leur disposition des moyens sanitaires, des moyens sociaux – notamment en ce qui concerne le logement – qui leur permettront de se protéger contre les exploitations et contre les maladies, de la même manière que les autres citoyens français. »

Comme on le voit à la fin de cette intervention, ces demandes de traitement égal de la part de l'administration s'accompagnent de dénonciations de l'attitude de certains employeurs. Les conseillers généraux communistes ne cessent de condamner la sur-exploitation que subissent ces travailleurs, et ils illustrent souvent leur propos d'exemples de comportements racistes. L'un d'eux, par exemple, critique l'attitude – fortement répandue parmi les conseillers généraux d'autres groupes – qui consiste à dire que « les Nord-Africains sont par nature indolents » et « qu'ils ont une certaine instabilité dans leur tenue au travail ». Il attribue quant à lui l'instabilité des Algériens au fait que « trop d'employeurs » pratiquent une « politique nettement raciale » et les placent dans les postes les plus insalubres<sup>87</sup>. Un autre explique « qu'il est courant de voir certaines entreprises se débarrasser des Algériens », car elles doivent leur payer la cotisation due aux assurances sociales, « pour embaucher à leur place des Marocains, à l'égard desquels il est plus facile de tourner la loi », et il affirme que c'est à l'administration d'empêcher de tels abus<sup>88</sup>. Mais c'est Auguste Gillot qui présente avec le plus de détails et le plus d'indignation la situation de la main-d'œuvre algérienne :

---

<sup>87</sup> Intervention de M. Demeure, du groupe communiste, au conseil général de la Seine. 2<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948, le 1<sup>er</sup> juillet 1948. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 8 juillet 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>88</sup> Intervention de M. Rouquès, du groupe communiste, au conseil général de la Seine. 3<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948, le 24 novembre 1948. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 30 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

« Venez les voir, M. le Préfet, les jeunes Nord-Africains qui travaillent aux usines Combe, aux 'Cuir et peaux', venez voir ceux de chez Francolor qui sortent de l'usine avec une langue toute bleue. Ils sont en train de mourir à petit feu ces jeunes-là (...) Et pour quels salaires ? Des salaires inférieurs encore à ceux des citoyens de Saint-Denis. Et cela ne vous préoccupe pas beaucoup, c'est manifeste ! »

Il est donc certain que, pour ceux qui travaillent, les Algériens connaissent les situations les plus dures, occupent les emplois les plus insalubres, qui ne manquent certainement pas dans les usines de Saint-Denis. On voit bien que, malgré les déclarations de principe sur la citoyenneté des Français musulmans, ceux-ci ne vivent pas la même situation que les métropolitains. A Saint-Denis, leur situation est sans doute plus proche de celle des Espagnols que de celle des « citoyens de Saint-Denis » : malgré leur statut juridique, ils vivent la condition sociale de l'immigré.

### **iii. Le logement des Algériens : un problème spécifique ?**

Les Algériens de Saint-Denis connaissent également les conditions d'habitat de l'immigré. Ou, du moins, c'est ce qui transparaît du discours de la municipalité. Nous avons montré que, lors de leurs interventions au conseil général, les communistes s'attachaient à relier les problèmes des Algériens avec ceux de l'ensemble de la population. Cela n'est pas tout à fait vrai : s'ils nient effectivement que la tuberculose soit un problème spécifiquement algérien, s'ils refusent les mesures sécuritaires et hygiéniques pour les seuls Algériens, ils n'adoptent pas une position aussi claire sur le thème du logement.

Tous les documents évoquant leurs conditions de logement concordent sur au moins deux points : premièrement, ils logent dans des hôtels ; deuxièmement, l'état de ces hôtels et l'attitude des hôteliers fait que leur condition est extrêmement précaire, indigne, inhumaine. Nous ne disposons pas de données précises sur cette question, et il est possible que les documents des archives insistent sur quelques cas particulièrement scandaleux, tout en ignorant ceux qui sont logés convenablement.

Concernant le premier point (les Algériens habitant dans des hôtels), de nombreux indices nous font présumer que cette situation concerne la majorité des Algériens. À la Libération, Saint-Denis vit une crise aiguë en matière de logement, qui se prolonge au moins jusqu'au début des années 1950. Les 4000 Algériens qui arrivent entre 1945 et 1950 ont dû trouver en effet quelques difficultés à se loger dans des appartements, qui se font rares même pour ceux qui habitent à Saint-Denis depuis leur naissance. De plus, l'immense majorité des

Algériens arrivant à Saint-Denis sont des hommes seuls, qui viennent en métropole pour travailler et amasser un peu d'argent en vue d'améliorer leurs conditions de vie en Algérie. D'après les travaux d'Abdelmalek Sayad, pendant ce « premier âge » de l'émigration, ceux qui partent sont encore très attachés à leur pays d'origine et à leur village. Ils sont partis parce que le chômage fait rage dans les campagnes, et parce que l'argent devient de plus en plus nécessaire pour vivre, mais leurs projets d'avenir sont situés, dans une large mesure, de l'autre côté de la Méditerranée. Il ne serait donc pas étonnant que, à Saint-Denis aussi, les immigrés algériens conçoivent leur séjour dans la ville comme provisoire, et qu'ils sacrifient leur confort personnel en vue d'obtenir le plus rapidement possible l'argent nécessaire pour pouvoir retourner en Algérie. Dans cette situation, le séjour à l'hôtel est le plus cohérent, dans la mesure où il serait inutile de se soucier de trouver un logement « classique », qu'il faudrait payer plus cher qu'une chambre d'hôtel.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à penser que les Algériens partageaient les mêmes conditions de logement que le reste des immigrés et que, en tant que tels, ils étaient voués à occuper un type de logement ségrégatif, à l'intérieur ce que Marie-Claude Blanc-Chaléard appelle « un sous-marché spécifique<sup>89</sup> ». Dans une ville qui était, par ailleurs, habituée à recevoir des travailleurs migrants « isolés », il est probable qu'il y ait eu un grand nombre d'hôtels de ce type, qui avaient jadis pu servir aux Bretons puis aux Italiens, et enfin aux Algériens. D'après les statistiques municipales, il y avait 7656 personnes vivant à l'hôtel en 1948<sup>90</sup>, c'est-à-dire entre deux et trois fois plus que ce que représentait l'ensemble de la population algérienne de la ville à ce moment-là. Même si tous les Algériens avaient été logés dans des hôtels, ils n'auraient pas été les seuls à le faire. Qui partageait leur sort ? Peut-être une partie des 3600 étrangers recensés dans la ville en 1946, certainement aussi des Français victimes de la crise du logement.

Toujours est-il que la situation locative des « Nord-Africains », lorsqu'elle est évoquée par la municipalité, est toujours associée à l'hôtel, et à l'hôtel surpeuplé et insalubre de surcroît. Auguste Gillot évoque leur situation au conseil général :

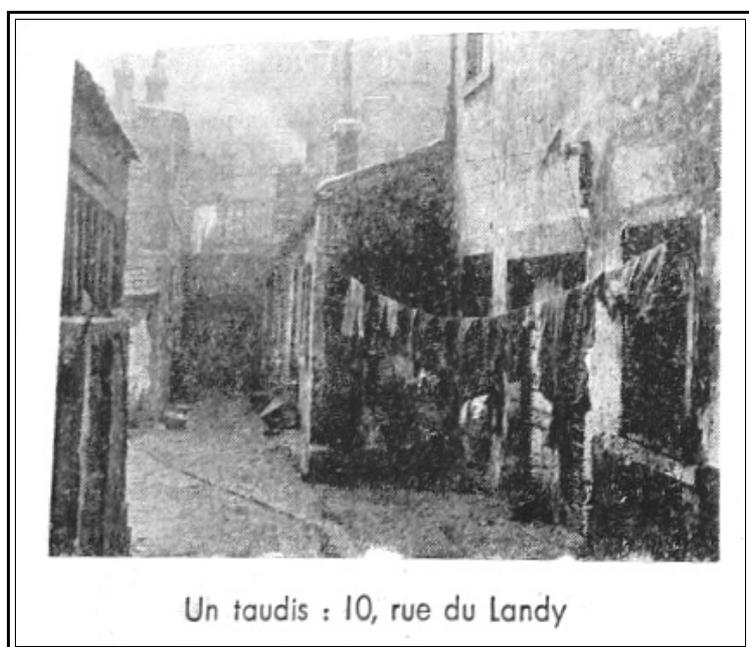
---

<sup>89</sup> Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle : une histoire paradoxale », in Benjamin STORA et Emile TEMIME, *Immigrances. L'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 73.

<sup>90</sup> *Bulletin municipal de Saint-Denis*, n° 9, octobre 1948. AM – 13 C 2.

« La vérité, c'est qu'ils habitent dans des hôtels absolument surpeuplés. Vous pouvez vous promener autour de la basilique de Saint-Denis, ou de l'Hôtel de Ville ; vous verrez comment les patrons de cafés le soir, déménagent la tables et les chaises et organisent le coucher des Algériens, par terre, à même le sol. Dans certains établissements, même, ils dorment 'à la corde' comme l'on dit, et ceux qui ont le malheur de travailler la nuit ne peuvent pas, dans de telles conditions, dormir le jour. Il en résulte d'ailleurs un certain nombre d'accidents supplémentaires dans les entreprises de produit chimiques où ils travaillent surtout.<sup>91</sup> »

Pour conscientiser les autres conseillers généraux, le maire de Saint-Denis les invite à visiter ces cafés, et plus particulièrement celui du n°10 de la rue du Landy. Il explique que la municipalité a réussi, l'année précédente, à faire mettre en prison à deux reprises un hôtelier, M. Guillermo (en raison du nom et du quartier, il s'agit sans doute d'un Espagnol). Un an et demi avant, d'ailleurs, le *Bulletin municipal de Saint-Denis* publiait, dans sa page consacrée aux « Petites nouvelles dionysiennes », la note suivante :



« Grâce à l'action de la Municipalité, le sinistre Guillermo, propriétaire du 10, rue du Landy, est actuellement en prison. Y sera-t-il maintenu ? Telle est la question que posent ses locataires qui vivent dans des conditions telles que nous ne croyons pas qu'il en existe de semblables à Saint-Denis.

« Le Comité de maison, formé à la suite de l'arrestation de Guillermo, est décidé à continuer la lutte pour l'amélioration locative et pour un règlement de loyers en rapport avec les conditions d'habitat.<sup>92</sup> »

Le fait que ce soient des Algériens qui habitent cet hôtel n'est pas explicité dans cet article. Il n'est ici question que de « locataires » et de « Comité de maison ». Sont-ils tous algériens ? Les locataires ont-ils changé à la suite de la libération de l'hôtelier ? Mais pourquoi l'hôtelier a-t-il été emprisonné ? On apprend dans le débat au conseil général qu'il a été libéré par deux fois, et Gillot affirme qu'il a « enfin pu apprendre qu'il est un indicateur de la police »

<sup>91</sup> 3e séance extraordinaire de 1948, le 24 novembre 1948. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 30 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>92</sup> *Bulletin municipal de Saint-Denis* n° 5, avril 1947 (AM – 13 C 2). La photo du taudis est issue du n°9 du bulletin, datant d'octobre 1948.

et que, « par conséquent, il est singulièrement protégé ». S'il ne précise pas pour quel motif exact il a été emprisonné, il donne un bon nombre de détails sur ses pratiques :

« il réclame des prix prohibitifs à ces malheureux Algériens, en les faisant coucher dans des caves, à tel point qu'on en a trouvé, il y a trois mois, quatre à demi-asphyxiés. On les transporta à l'hôpital où l'un d'eux est mort en arrivant. Le responsable en l'occurrence, c'est l'hôtelier. Mais on se heurte, pour mettre un terme à cette situation, à des difficultés insurmontables pour la raison que je viens de vous indiquer. »

En effet, la situation dans ce taudis paraît suffisamment grave pour y consacrer une campagne de presse. Mais pourquoi ne pas parler des autres hôtels ? Ce cas est-il particulièrement scandaleux, ou peut-on le prendre comme un exemple parmi d'autres des hôtels où logent les Algériens ? Peut-être que, ici, des locataires particulièrement combatifs ont protesté et demandé l'aide auprès de la municipalité. Des liens étant tissés, cette dernière connaît davantage ce cas que les autres et elle se fait le porte-parole des habitants exploités<sup>93</sup>. La consultation de *Saint-Denis Républicain*, le journal local de la section communiste, aurait peut-être pu apporter plus de détails sur cette question précise. Quoi qu'il en soit, il semblerait que l'existence de cas comme celui-ci ait pu sensibiliser la municipalité à ce problème spécifique : ce taudis est cité plusieurs fois comme étant l'exemple même du logement des Algériens, et l'exemple même du caractère spécifique de ce problème. Ainsi, dans le *Bulletin municipal de Saint-Denis* d'octobre 1948, où il est fait un bilan général du problème du logement à Saint-Denis, la situation des Algériens est présentée, presque à la fin du document, par des termes calqués sur ceux que l'on a déjà cités : « Un autre problème, non moins angoissant, est celui du logement des travailleurs algériens, souvent logés comme des bêtes, tels ceux du 10, rue du Landy<sup>94</sup> ».

---

<sup>93</sup> Si nous ne disposons pas d'autres informations sur ce cas concret, une des hypothèses de départ de notre travail était celle-ci. J'avais commencé cette recherche par l'étude des années 1970 et des mouvements dans les foyers de travailleurs immigrés qui ont marqué cette décennie. J'avais pu observer que les divergences dans les prises de position des deux foyers de la Sonacotra de Saint-Denis, notamment en ce qui concerne leur attitude vis-à-vis du PCF et de la municipalité, étaient probablement dues à l'histoire d'un des établissements : dans son opposition aux pratiques de la Sonacotra, la communiste avait soutenu une occupation des lieux avant l'inauguration, afin que le foyer soit réservé aux immigrés mal logés de la ville. Alors que les résidents de ce foyer acceptèrent l'arbitrage de la municipalité et signèrent un accord avec la Sonacotra, l'autre foyer fut un des centres névralgiques des activités du « Comité de résidents », opposé à tout accord partiel avec la Sonacotra et toute collaboration avec les communistes.

<sup>94</sup> *Bulletin municipal de Saint-Denis*, n° 9, octobre 1948. Ce BM est donc pratiquement contemporain de l'intervention d'Auguste Gillot au conseil général.



**CHAPITRE 2 : PREMIERS FOYERS DANS LA**

**« CAPITALE DES TAUDIS » : DES**

**LOGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR DES**

**FRANÇAIS PAS TOUT À FAIT COMME LES**

**AUTRES**



Revenons encore une fois au « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis » du 28 mars 1950<sup>95</sup>. Que dit ce rapport ? Tout d'abord, il commence par donner les chiffres des arrivées de Nord-Africains à Saint-Denis. Puis il expose la situation de cette partie de la population concernant le travail, la santé et le logement. S'il fait seulement trois pages et demie, les informations fournies sont relativement précises, et sont divisées en cinq parties : 1) « Afflux de la main-d'œuvre nord-africaine à Saint-Denis depuis la Libération » ; 2) « Difficultés pour trouver un emploi et non attribution de l'allocation de chômage » ; 3) « Secours accordés à ces travailleurs » ; 4) « État sanitaire » ; et 5) « Logement », la partie la plus longue, qui fait à elle seule une page et demie.

Si la municipalité s'intéresse à plusieurs problèmes concernant les « Nord-Africains », celui du logement est bien celui qui requiert le plus d'énergies. Deux mois plus tard, le secrétariat de la mairie produit un autre rapport, centré cette fois-ci sur « l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains »<sup>96</sup>. Le problème du logement est le premier abordé et occupe quatre pages dans un rapport qui en fait six. On peut y lire que la première action de la municipalité en faveur de cette population concerne ce sujet : il s'agit d'un vœu du conseil conseil, datant du 4 octobre 1946<sup>97</sup>, où ce dernier « a attiré l'attention du Préfet de la Seine sur les conditions de logement des Algériens, ainsi que sur les graves conséquences qui en résultent du point de vue sanitaire. » On comprend bien dès lors pourquoi la question du logement est privilégiée : c'est qu'elle est également à l'origine d'autres problèmes, et notamment celui de la santé de la population.

Avant d'aborder la situation des seuls Algériens et des solutions particulières qui sont trouvées pour les loger, il convient de présenter plus en détail le contexte dionysien. Nous avons déjà entrevu que le logement constitue un problème pour l'ensemble des classes populaires, et que pour une municipalité communiste, il s'agit là d'un domaine d'action politique privilégié. Nous nous arrêterons ensuite plus longuement sur la question du logement des Algériens : parce que ce problème est considéré comme le plus important parmi tous ceux qui les touchent, qu'il est l'objet d'initiatives plus nombreuses, et qu'il a donc laissé davantage de traces dans les archives municipales, nous pouvons le considérer comme révélateur de la

---

<sup>95</sup> « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>96</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 26 mai 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>97</sup> Dans certains articles du *Bulletin municipal de Saint-Denis*, on fait souvent allusion à « début 1946 », mais nous avons préféré citer le document administratif que le bulletin de propagande. Pour confirmer cette information – comme bien d'autres –, il conviendrait de consulter les archives du conseil municipal.

politique générale envers les « Nord-Africains » de Saint-Denis. Non seulement par la formulation du problème, mais encore plus par la réponse proposée par tout un ensemble d'acteurs – dont la municipalité communiste –, nous prendrons ici le logement des Algériens comme un noyau autour duquel s'articulent un certain nombre de discours, qui vont être particulièrement importants pour comprendre la « problématisation » de la situation des Algériens et, plus tard, de l'ensemble de l'immigration en France. Mais nous n'en sommes pas encore là, et il faut tout d'abord nous attarder sur la manière dont un type de logement spécifique, le « foyer », s'impose progressivement comme la réponse la plus adaptée à ce problème.

## A. « Saint-Denis ne veut plus être la capitale des taudis »

Le premier *Bulletin municipal de Saint-Denis* après la Libération est entièrement consacré à un bilan de l'action de la municipalité, qui a dû affronter l'« héritage néfaste » laissé par le PPF<sup>98</sup>. Le problème du logement y est présenté sous le titre « En matière d'hygiène » (voir encadré<sup>99</sup>). Il faut comprendre qu'à l'époque, lorsque les Algériens commencent à arriver en masse, Saint-Denis souffre d'une pénurie de logements extrêmement grave. Avant d'aborder plus spécifiquement la situation de cette partie de la population et l'action municipale pour les loger convenablement, il est nécessaire de faire le point sur le contexte dionysien de l'époque, où le logement est un thème politique récurrent.

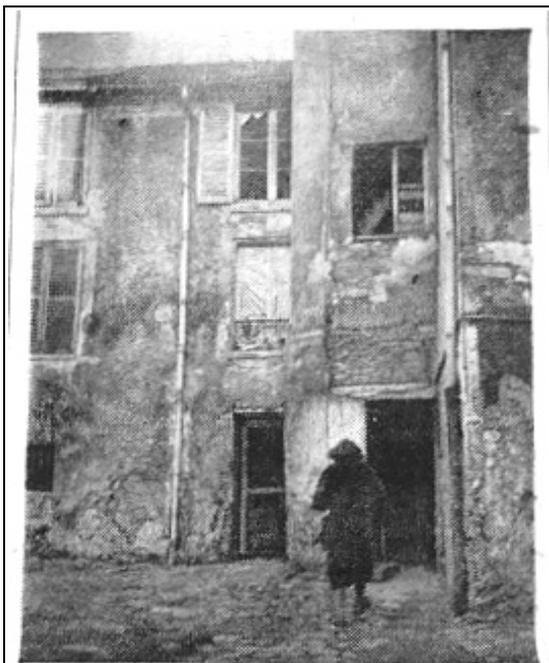
Tout d'abord, le logement est lié à tout un ensemble d'autres problèmes, et particulièrement aux problèmes sanitaires. Dans les publications municipales de l'immédiat après-guerre, le sujet est omniprésent, et il peut être considéré comme un des combats majeurs des communistes. Si petit à petit la situation s'améliore, il n'en reste pas moins un des éléments centraux de l'action municipale. Dans les luttes politiques de la Guerre froide, les communistes utilisent ce sujet sans arrêt, d'abord pour accuser le gouvernement, ensuite pour vanter l'action des communistes, en France et dans les pays du socialisme réel, finalement pour organiser les masses en vue d'organiser la société de demain.

---

<sup>98</sup> Parti populaire français. Parti fondé et dirigé par Jacques Doriot de 1936 à 1944. l'un des deux principaux parti collabos (avec le MRP de Marcel Déat).

Jacques Doriot (1898-1945), était ouvrier métallurgiste avant d'accéder au poste de secrétaire général des Jeunesses communistes. Il fut condamné pour ses positions contre la guerre du Rif, mais pût sortir de prison en 1924 grâce à son élection en tant que député de Saint-Denis, dont il devint maire en 1930. Il est exclu du PCF en 1934, pour avoir lancé la création d'un « comité de défense antifasciste » avec des membres de la SFIO, du Parti radical et radical-socialiste, tandis que la position officielle du PCF demeure attachée à la doctrine « classe contre classe ». En 1936 il fonde le PPF, qui va devenir un des deux principaux partis collaborationnistes (avec le MRP de Marcel Déat). Il contribue à la création de la légion des volontaires français contre le bolchévisme (LVF) et combat personnellement sous l'uniforme allemand sur le front russe, avec le grade de lieutenant. Il se réfugie en Allemagne en 1944, où il meurt en 1945, tué dans un mitraillage de sa voiture par des avions alliés.

<sup>99</sup> *Bulletin municipal de Saint-Denis*, n° 1, avril 1945. AM – 13 C 2.



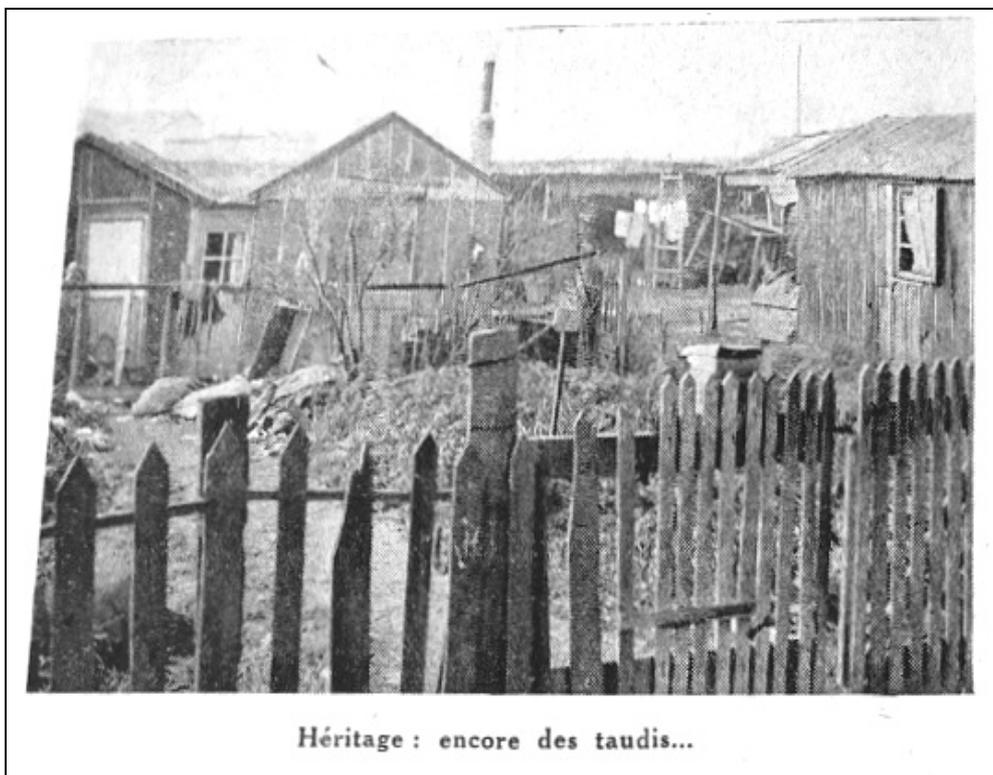
Héritage : des taudis...

**Bulletin municipal n° 1, avril 1945 :  
« Sept mois d'activité municipale »**

**« En matière d'hygiène.**

« En premier lieu, nous entendons combattre à Saint-Denis les fléaux sociaux ; trop de gens y meurent de tuberculose, parce qu'il y a trop de taudis et pas d'habitations modernes suffisamment aérées. *Pour supprimer les taudis, il faut d'abord commencer par construire des maisons saines, spacieuses et aérées, destinées aux familles dionysiennes (...)* Personne ne comprendrait à Saint-Denis que nous commençons par démolir les taudis si l'on n'a pas construit auparavant des maisons pour mettre les habitants. Il faut commencer à construire et, au fur et à mesure que les constructions seront édifiées, les habitants quitteront avec grand plaisir leurs demeures actuelles pour les maisons que nous aurons construites. C'est donc au

point de vue de la santé des habitants de Saint-Denis que s'impose la construction de maisons saines, spacieuses, aérées. Notre premier souci a donc été de remettre *l'Office Public d'Habitations à Bon Marché* en état de fonctionner, d'assurer à cet organisme les crédits nécessaires à son entreprise (...) Nous sommes loin de la politique rétrograde de la municipalité PPF qui (...) n'a rien su faire de son Office d'Habitations à Bon Marché, car, soulignons-le, ce n'est pas nous qui créons l'Office d'Habitations à Bon Marché ; il existe depuis plus de dix ans, mais jamais il n'a fonctionné. »



Héritage : encore des taudis...

## i. Le logement : un problème sanitaire

A l'origine du problème du logement, il y a non seulement la guerre, mais également l'action déplorable du PPF : « taudis, locaux surpeuplés, aucune construction réalisée ou amorcée, pas de terrain pour construire, absence complète d'équipement social, voilà ce que nous avons trouvé, et plus de 5000 sinistrés des bombardements<sup>100</sup> ». En premier lieu, et dès 1945, la municipalité réalise une enquête pour connaître précisément la situation locative de Saint-Denis. Mais c'est surtout à partir du recensement de 1946 qu'elle dresse un bilan complet du problème du logement à Saint-Denis, et le Bulletin municipal (BM) d'octobre 1947<sup>101</sup> nous en livre une partie. D'après l'enquête, effectuée sur 57474 habitants de Saint-Denis représentant 22570 familles, il ressort que : 425 familles ne disposent ni du gaz ni de l'électricité ; 6437 familles ne disposent pas du gaz ; 123 familles ne disposent pas de l'électricité ; 3302 familles n'ont pas l'eau dans leur immeuble et 10021 familles n'ont pas l'eau dans leur logement.

Un an après, en octobre 1948, un BM est entièrement consacré à ce sujet, où le maire présente l'ensemble des résultats de l'enquête faite à partir du recensement<sup>102</sup>. On peut y lire que les 22570 familles de l'enquête ne concernent que celles qui ne vivent pas dans des hôtels, et qu'il y a, à Saint-Denis, « 7656 personnes habitant en hôtel, dans des locaux qui, malheureusement, sont souvent dépourvus des conditions élémentaires de salubrité. » Aux immeubles ne disposant pas des éléments essentiels du « confort moderne », s'ajoutent à cette date une trentaine d'immeubles en état de péril, occupés par 138 familles comprenant 388 personnes, dont plus de 80 enfants en bas âge. Le principal argument du BM pour exiger la construction de logements est que « les taudis coûtent chers en argent et en vies humaines ». Pour étayer l'explication, trois cas de familles vivant dans des logements nettement surpeuplés sont exposés. Du fait de leurs conditions d'habitat, elles sont souvent victimes de maladies, notamment de la tuberculose, ce qui coûte extrêmement cher aux services sociaux de la mairie : « rien que pour ces trois familles, nous avons dépensé plus d'un million et nous n'avons rien changé, puisque ces pauvres gens sont contraints, rentrant de préventorium, de retourner habiter leur taudis ». Par ces exemples, le maire montre, tout d'abord, que la municipalité s'occupe des plus nécessiteux, mais aussi que la construction de logements est une question de première importance :

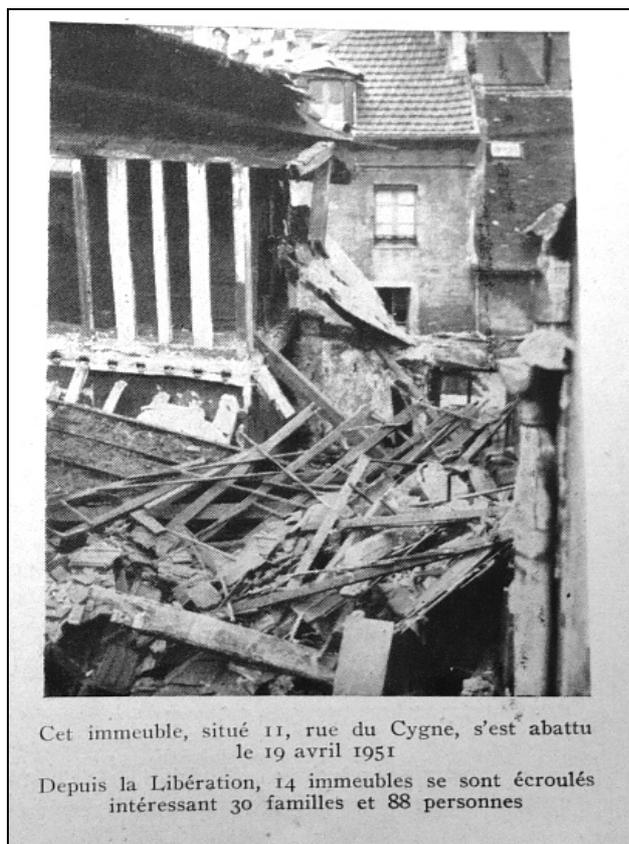
---

<sup>100</sup> *Bulletin municipal de Saint-Denis*, n° 9, octobre 1948. AM – 13 C 2. Désormais, les références au *Bulletin municipal de Saint-Denis* seront simplement notées « BM », sans spécifier la cote, qui reste la même pour l'ensemble de la période.

<sup>101</sup> BM n° 7, octobre 1947.

<sup>102</sup> BM n° 9, octobre 1948.

« C'est presque de l'argent fichu par les fenêtres. (...) Ainsi, il ne suffit pas de dépister les maladies, de soigner les malades, de faire des cures en préventorium, il faut reloger tous ces mal logés dans des logements sains pour les arracher à la mort. »



Malgré les efforts de la municipalité, le BM répète encore en décembre 1949 que « la situation locative ne cesse de s'aggraver avec l'existence des taudis, des maisons menaçant ruine ou en état de péril et des jeunes ménages à la recherche problématique d'un logement. Des familles entières sont expulsées et jetées à la rue en plein hiver.<sup>103</sup> » En juin 1951, un nouveau bilan est dressé, où la municipalité affirme avoir recensé 232 « immeubles ou parties d'immeubles insalubres<sup>104</sup> ». Dans le BM suivant, ce sont 233 immeubles « insalubres et interdits d'habitation », qui concernent 1162 familles, comprenant 3322 personnes, auxquelles

s'ajoutent 32 familles avec 100 personnes menacées d'expulsion<sup>105</sup>. De la Libération à juin 1951, 14 immeubles se sont écroulés, jetant à la rue 30 familles représentant 88 personnes (voir photo) ; pendant la même période, il y a eu à Saint-Denis 9252 naissances et 5248 mariages, alors que seuls 132 logements avaient été construits dans la Cité Langevin. Le BM précise que « sur ce total Claudius Petit<sup>106</sup> en a vendu 66 à des gens qui ne sont pas de Saint-Denis<sup>107</sup> ».

Ces derniers chiffres sont significatifs, tout d'abord parce qu'ils montrent bien que la politique municipale s'adresse uniquement aux Dionysiens, qui sont délaissés par le Gouvernement. Mais ces chiffres témoignent surtout d'un déplacement progressif du problème du logement : on passe ici d'un souci purement sanitaire et d'hygiène, vers une question de commodité et de confort moderne. Les normes d'habitat évoluent fortement pendant cette période, et les communistes n'y sont pas pour rien. Le logement « normal », y compris pour les

<sup>103</sup> BM n° 12, décembre 1949.

<sup>104</sup> BM n° 15, juin 1951.

<sup>105</sup> BM n° 16, octobre 1951.

<sup>106</sup> Eugène Claudius-Petit est, à ce moment-là, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Il dirigera ensuite la Sonacotral à partir de sa création, en 1956.

<sup>107</sup> BM n° 15, juin 1951.

ménages ouvriers, doit être suffisamment grand et aéré, disposer de gaz, d'électricité et d'une salle d'eau ; il doit héberger uniquement la famille conjugale, et non plus la famille élargie. Tout cela est certainement nouveau pour la majorité des Dionysiens, qui font partie des classes populaires et issus pour la plupart de milieux ruraux. Ces nouvelles normes d'habitat correspondent sans aucun doute aux aspirations de ces familles ouvrières, mais le problème n'est plus, dès lors, que sanitaire. Avec le déplacement progressif de la question, celle-ci concerne de plus en plus de Dionysiens. Le logement, problème bien réel dans une ville ouvrière comme Saint-Denis, est sans aucun doute utilisé comme outil de propagande, et il est soigneusement exploité politiquement par la municipalité communiste.

## ii. Propagande et action municipales sur le thème du logement

En novembre 1950, *L'Humanité* consacre trois articles à ce sujet, intitulés : « Saint-Denis ne veut plus être la capitale des taudis<sup>108</sup> ». Présentant l'héritage néfaste de la période doriote, elle vante les efforts de la municipalité pour résoudre ce problème, et les entraves qu'elle rencontre pour obtenir de l'État l'aide financière nécessaire : ce dernier a adopté une politique aussi néfaste que celle du PPF, résumée par la formule « Pas de logements, des canons ». La municipalité et les communistes, en revanche, mettent en pratique une « politique de paix », et poursuivent de grands efforts dans la construction de nouveaux logements, dont la Cité Colonel-Fabien, la première construite par l'Office municipal de Logement, en devient le symbole emblématique. Comme nous venons de le voir, la pénurie de logements est un thème omniprésent dans le Bulletin municipal de ces années. Dès 1946, une double page est consacrée à ce sujet, et il n'y a pratiquement pas un seul BM qui n'en parle pas, la plupart y consacrant au moins une page.

La municipalité conçoit deux actions principales face à ce grave problème : « les solutions immédiates mais insuffisantes : la réquisition des logements vacants, et un aspect plus lointain, mais réel toutefois : l'Office Public d'Habitations.<sup>109</sup> » En effet, la ville a été bombardée six fois pendant la guerre, et la municipalité parle de : « 400 personnes tuées, autant de blessés, 300 immeubles détruits ou fortement endommagés, près de 5000 personnes touchées par ces sinistres<sup>110</sup> ». Dès 1945, un certain nombre de victimes des bombardements ont été relogées « dans les lieux mêmes occupés autrefois par des collaborateurs et PPF », ou bien dans « les

<sup>108</sup> *L'Humanité* des 13, 14 et 15 novembre 1950. AM – 23 AC 2.

<sup>109</sup> BM n° 3, mai 1946.

<sup>110</sup> BM n° 9, octobre 1948.

locaux qui nous ont été signalés comme disponibles », et elles ont parfois même reçu « les meubles de traîtres en fuite<sup>111</sup> ». L'ordonnance du 11 octobre 1945, signée par le ministre de l'Intérieur, donnera au préfet de la Seine le pouvoir de réquisitionner les immeubles inhabités pendant plus de 6 mois. On voit ici que l'ordonnance ne fait qu'entériner une pratique qui était déjà courante à la Libération... en enlevant tout de même ce pouvoir aux Municipalités, ce qui provoquera la colère du maire de Saint-Denis, et de nombreux articles au BM se plaignant de la lenteur et de l'inefficacité des services préfectoraux. On peut lire ainsi en 1947 que « le relogement par réquisition est une des questions les plus délicates que nous ayons à résoudre » puisque « les maires de la Seine sont privés du droit de réquisition, celui-ci étant dévolu au Préfet ». Dans un exemple caractéristique de mobilisation initiée par la municipalité, le « service du relogement » demande alors l'aide de la population pour pouvoir agir efficacement et exercer une certaine pression sur la préfecture : « Il est du devoir de tous les Dionysiens de signaler au maire tous les logements inhabités aux fins de réquisition.<sup>112</sup> » Par ailleurs, le BM informe régulièrement à propos de cette question, ce qui permet de suivre avec précision le nombre de dossiers constitués, d'enquêtes réalisées et de relogements effectivement accordés. On peut ainsi savoir que d'août 1944 à août 1947 (date du dernier chiffre disponible), ce service a reçu 2718 demandes de relogement, il a effectué 3197 enquêtes, il a demandé 1016 réquisitions, dont 832 se sont effectivement réalisées<sup>113</sup>. C'est dire que, malgré les plaintes sur l'inefficacité de la préfecture, l'ordonnance de novembre 1945 a permis de reloger bon nombre de familles. Inutile de signaler que, fin 1947, la municipalité se présente désormais comme la seule responsable de ces relogements.

D'autre part, et grâce au ministre communiste de la reconstruction et de l'urbanisme, François Billoux, un premier terrain a été acheté par l'État en avril 1946, où sera bâtie la Cité Paul-Langevin. Au même moment, l'Office municipal se prépare également à acquérir des terrains pour construire : c'est ce qui deviendra la Cité Colonel-Fabien. Bien avant qu'ils soient finis (surtout parce qu'ils seront bâtis en plusieurs « tranches »), ces deux projets sont présentés dans le BM avec tous les détails possibles : matériaux utilisés, nombre de bâtiments et d'appartements construits, équipements et services qui les accompagneront (écoles, Service social, magasins, docteurs, sages-femmes, spectacles), et bien sûr tout ce qui fait référence au

---

<sup>111</sup> BM n° 1, avril 1945.

<sup>112</sup> BM n° 5, avril 1947.

<sup>113</sup> BM n° 7, octobre 1947.

« confort moderne » : salles de bains avec eau chaude, cuisine à gaz, etc<sup>114</sup>. Le lecteur fidèle du Bulletin municipal pourra également suivre le rythme des travaux et des acquisitions de terrains de la municipalité, ainsi que les aléas concernant le financement de ces réalisations. Après 1947, l'absence de ministres communistes se fait sentir, et le BM n'en finit pas d'accuser le gouvernement de saboter la construction de logements à Saint-Denis. Les ennemis et les responsables du mal logement, deviennent le gouvernement et le régime capitaliste.

### **iii. Organiser les mal-logés pour un gouvernement d'union démocratique**

L'offensive commence véritablement en octobre 1948 : la municipalité, inquiète du retard des travaux de la cité Paul-Langevin, envoie une délégation auprès du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, mais n'obtient pas gain de cause. C'est à son initiative que se tient alors, le 12 octobre au Théâtre municipal, une assemblée en vue de constituer et élire les membres d'un « Comité d'Action et de Défense des Mal-Logés ». Assistent à la réunion tous ceux qui sont concernés par le problème du logement : « des mal logés, les administrateurs de l'Office d'Habitation, les architectes et entrepreneurs et les représentants des organisations syndicales qui sont, au premier chef, intéressés par la construction d'habitations, car le chômage sévit dans cette corporation. » Un Bulletin municipal est spécialement publié pour l'occasion : sous le titre « Nous ne voulons plus de taudis meurtriers ! Saint-Denis exige des logements sains ! », il recueille en fait le discours d'Auguste Gillot devant l'assemblée. Le maire y présente, en dix pages, un grand nombre de statistiques disponibles sur la question du logement à Saint-Denis, et donne des exemples significatifs de la misère qui règne dans la ville. L'exposé en lui-même n'est pas spécialement virulent contre le gouvernement, mais il est accompagné d'un petit article d'introduction, également rédigé par le maire, dans le plus pur style de la Guerre froide (voir encadré).

---

<sup>114</sup> Les deux projets font l'objet de comptes-rendus réguliers, mais la présentation la plus complète se trouve dans l'article « Ce que sera la Cité 'Colonel-Fabien' », BM n° 15, juin 1951. Alors que 199 logements vont être attribués, on peut y voir l'intention finale de la Municipalité et de l'architecte Jean Lurçat, qui conçoivent cette future cité de 1200 logements comme une « véritable petite ville de 5000 habitants, d'où la dénomination 'Unité de Quartier' », car elle comprendra tous les services et commerces nécessaires.

• **Bulletin municipal n° 9, octobre 1948**

Extraits de l'introduction d'Auguste Gillot : « Saint-Denis exige d'urgence des logements »

« ...Pas d'argent pour construire des logements, des crèches, des consultations de nourrissons, des écoles maternelles et primaires, des centres d'apprentissage masculin et féminin, un lycée, un hôpital moderne ! (...) En un mot, pas d'argent pour tout ce qui est de nature à aider le peuple, à sauver des vies humaines !

Par contre, ces mêmes ministres trouvent 450 milliards par an pour faire la guerre en Indochine, à Madagascar, aux mineurs de France et pour préparer un nouveau conflit contre notre grande et fidèle alliée qu'est l'Union Soviétique.

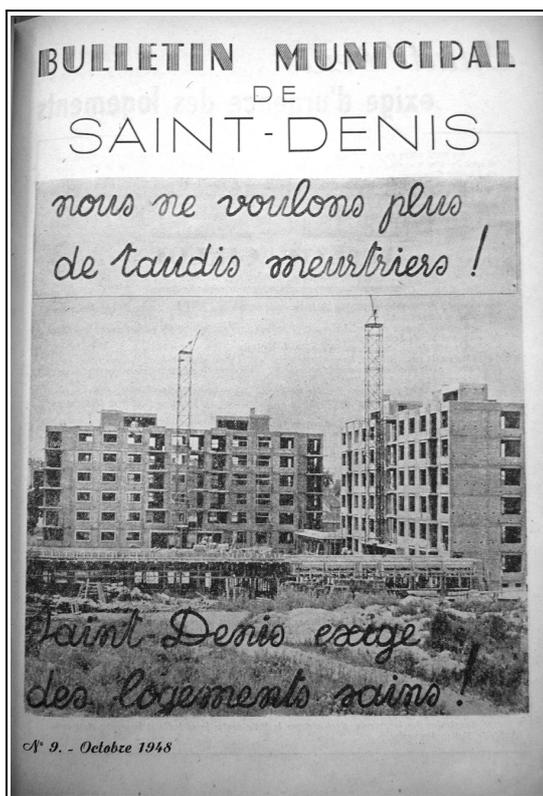
450 milliards par an ! Cela représente 1 milliard 200 millions par jour, 50 millions par heure, 830.000 francs à la minute.

C'est incroyable, mais c'est vrai.

Pour changer cette politique conforme aux intérêts des milliardaires américains, mais si funeste à l'intérêt national, il faut un autre gouvernement, un gouvernement d'union démocratique.

Saint-Denis n'oubliera pas que c'est avec le concours des ministres communistes, François Billoux et Charles Tillon, qu'il fut possible de commencer de construire dans notre ville.

La preuve est là, éclatante : Avec des communistes dans le gouvernement, on construit. Sans eux, c'est la misère accentuée, c'est le chômage, c'est la liquidation de nos industries, c'est l'indépendance nationale gravement compromise, et c'est la guerre en préparation... »



Malgré le ton agressif de l'introduction à son discours, celui-ci ne vise au fond qu'à montrer l'efficacité gestionnaire des communistes, face à une administration incapable de dégager des crédits nécessaires pour résoudre le problème du logement. Appuyant son argumentation sur de nombreuses données chiffrées, Auguste Gillot vise à rassembler la population autour du projet communiste de construction de logements. D'une part, il s'agit d'organiser les mal-logés de Saint-Denis pour réclamer aux pouvoirs publics une action ferme et soutenue dans ce domaine. Le maire se présente ainsi comme incapable de mener tout seul cette bataille, et la création du Comité d'Action et de Défense des Mal-Logés a pour principal objectif de rassembler un maximum de gens. Dans un esprit unitaire, il affirme ainsi dans son discours :

« La situation immobilière de Saint-Denis intéresse tout le monde, en premier lieu les milliers de mal logés de Saint-Denis, les prioritaires de toutes catégories, expulsés, sinistrés, locataires de logements insalubres ou d'immeubles en état de péril, familles nombreuses, jeunes ménages, jeunes gens qui ne peuvent se marier par manque de logements. (...) Ils sont des milliers qui résident dans des taudis meurtriers, dans des logements surpeuplés, et qui attendent avec une impatience légitime une politique hardie de construction. »

Il faut donc commencer par s'unir et lutter ensemble pour forcer une « politique hardie de construction ». A la suite de l'assemblée, un comité de 83 personnes est élu, et une résolution est votée, qui comprend l'ensemble des revendications de la municipalité. Car le deuxième point de son argumentation consiste à démontrer que seuls les communistes sont capables de mener à bien cette bataille au niveau national. D'ailleurs, il affirme clairement que le programme de la municipalité en matière de logement « se trouve résumé » dans le 7<sup>e</sup> point du programme de Salut national, établi en avril 1948 par le Comité central du PCF, qui préconise la « mise en œuvre de toutes les possibilités de l'industrie et tous les moyens disponibles de l'État et de l'initiative privée pour impulser une politique de reconstruction et de construction, afin de reloger rapidement les sinistrés et de donner aux innombrables jeunes gens sans logis, la possibilité de fonder un foyer. »

Ainsi, le gouvernement est critiqué parce qu'il n'a pas tenu ses promesses, alors que la municipalité a bien sûr exécuté l'ensemble de son programme. Les réalisations de la municipalité sont mises en avant, ainsi que toutes les démarches qu'elle a effectuées pour obtenir des financements. Le maire reconnaît que « bien qu'en régime capitaliste on puisse dire qu'il n'est pas possible d'apporter à la question du logement une solution définitive, nous entendons néanmoins mettre tout en œuvre pour hâter la construction de logements sains et aérés. » Sans devoir changer de régime donc, il suffirait d'avoir un peu de courage politique, et la volonté de tenir ses promesses, pour que le problème s'arrange. Il faut remarquer que, à cette époque, le PCF n'appelle pas à la Révolution, mais à la constitution d'un gouvernement d'union démocratique. Au niveau local, on voit bien ici l'ambivalence de ce discours : d'une part, les élus se présentent comme de bons gestionnaires, maîtrisant bien leurs dossiers, proposant des réformes à court terme, interpellant sans cesse les instances de pouvoir susceptibles d'aider concrètement à l'amélioration des conditions de vie des Dionysiens ; d'autre part, ils peuvent être extrêmement agressifs à l'encontre du gouvernement et du régime capitaliste. La formule est parfaitement résumée dans le BM de décembre 1949<sup>115</sup> :

---

<sup>115</sup> BM n° 12, décembre 1949.

« Avec l'appui des mal logés et de la population dionysienne tout entière, nous agissons pour construire plus vite les 5000 logements indispensables aux mal logés dionysiens.

« Ce programme serait vite réalisé si, au lieu de consacrer près de 800 milliards aux crédits de guerre, le gouvernement en consacrait la moitié à la construction.

« Pour agir dans ce sens, l'appui des députés de notre secteur : Jacques Duclos, Charles Tillon, Fernand Grenier et Madeleine Braun, s'est manifesté en maintes circonstances, mais un gouvernement d'union démocratique est seul capable de nous aider à construire des logements parce qu'il pratiquera une politique de paix. »

#### **iv. Le long combat pour la Grande caserne de Saint-Denis**

Dans la propagande de la municipalité, comme dans les interventions d'Auguste Gillot au conseil général de la Seine, le logement des Algériens est traité comme un problème à part. Il est vrai que ce problème est toujours mis en relation avec celui, plus général, des taudis et du manque de logements « modernes » à Saint-Denis, mais les solutions que propose la municipalité sont bien spécifiques aux Algériens. Comme on vient de le voir, la construction de logements décents pour les Dionysiens est une de ses priorités, mais elle n'entend pas accorder à la masse de ces nouveaux arrivants le même type de logements qu'aux Français. Si elle lutte également pour faire cesser le scandale et l'exploitation des marchands de sommeil, tels que M. Guillermo, la solution pour les « Nord-Africains » est spécifique, provisoire et précaire.

Cela apparaît pour la première fois dans le BM d'octobre 1947<sup>116</sup> : une page est consacrée à la présentation de données, issues du recensement de 1946, sur « Le grave problème du logement ». Avant de passer à la présentation des projets municipaux concernant ce sujet (« Nous construisons à Saint-Denis »), on y trouve le paragraphe suivant :

– « Situation des travailleurs algériens » :

« Par des délibérations répétées dont les premières datent du début de 1946, le Conseil Municipal a demandé que dans la Caserne de Saint-Denis, soit aménagé un centre pour le logement des Algériens. Le Conseil Général, à l'unanimité, a appuyé ces démarches qui, jusqu'à ce jour, se sont heurtées au refus des états majors de l'Armée qui préfèrent y loger les officiers allemands. »

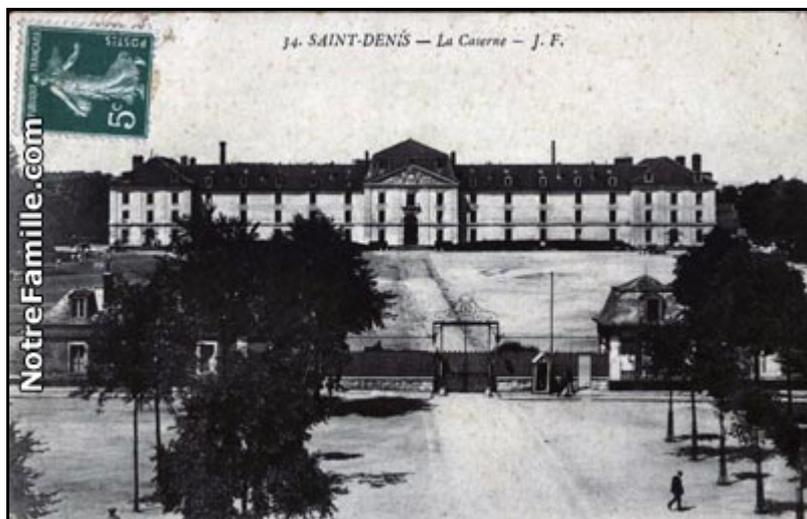
De même dans le BM d'octobre 1948<sup>117</sup>, qui est entièrement consacré au problème du logement, la situation des Algériens est traitée à part (nous avons déjà cité la phrase introductive : « Un autre problème, non moins angoissant, est celui du logement des travailleurs algériens, souvent logés comme des bêtes, tels ceux du 10, rue du Landy. »). Il est encore rappelé, par la même phrase, que la municipalité s'est exprimée « début 1946 » pour que la

---

<sup>116</sup> BM n° 7, octobre 1947.

<sup>117</sup> BM n° 9, octobre 1948.

caserne de Saint-Denis soit affectée au logement des travailleurs algériens. À nouveau dans sa conférence de presse sur le « grave problème du logement à Saint-Denis » de mars 1950, les Algériens sont évoqués en dernier, et il est à nouveau réclamé que l'on habilite la Caserne de Saint-Denis pour les loger. Qu'en est-il en réalité ? Quelles démarches la municipalité a-t-elle entreprises à cet effet ? Qu'est-ce que la caserne de Saint-Denis ?



Carte postale représentant la Grande Caserne de Saint-Denis. Ancienne Caserne des Gardes Suisses, sa construction avait été décidée par Louis XV. Aujourd'hui démolie, elle a été remplacée par l'Institut Universitaire de Technologie et par la Place du 8 mai 1945.

Il semblerait que ce soit plutôt vers la fin de l'année 1946 que la municipalité ait commencé à agir pour améliorer le logement des Algériens<sup>118</sup>. Dans sa séance du 4 octobre, le conseil municipal a émis un vœu où il « a attiré l'attention du Préfet de la Seine sur les conditions de logement des Algériens, ainsi que sur les graves conséquences qui en résultent du point de vue sanitaire. » Puis, dès le 21 décembre, elle a demandé, dans un nouveau vœu, l'affectation de la Caserne de Saint-Denis pour logement des « travailleurs nord-africains ». Après avoir saisi le préfet de la Seine sur la question, ce dernier a renvoyé la responsabilité au préfet de police, qui a déclaré « qu'il faisait des démarches en vue d'obtenir la caserne pour le logement des Nord-Africains ». Le conseil municipal renouvelle son vœu début mars, mais finalement, le ministre de la Guerre répond négativement par lettre le 30 mai 1947, en précisant que ce bâtiment devait être utilisé par la Direction des prisonniers de guerre de l'Axe, et ce jusqu'à la fin de l'année 1948. Cette décision est confirmée, encore par lettre (le 23 août 1947),

<sup>118</sup> Nous ne disposons d'aucun document administratif attestant de toutes ces démarches, mais un compte-rendu assez précis de toutes les démarches est fourni dans les deux rapports de 1950 (qui sont d'ailleurs identiques sur cette question). « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950, et « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16. Nous avons complété les informations avec les interventions d'Auguste Gillot au conseil général du département de la Seine et avec des articles du Bulletin municipal.

par le maire Revers, Chef de l'État-Major de l'armée de terre, qui invoque le fait que « le logement des prisonniers de guerre figure parmi les nombreux besoins à satisfaire par le département de la guerre, bien que cette main-d'œuvre soit presque tout entière à la disposition de l'économie civile ».

Refusant d'accepter la décision, la municipalité réunit plusieurs soutiens, et envoie une délégation auprès du ministre des Forces Armées. Cette délégation, composée « de parlementaires, de représentants de divers ministères, de la municipalité, des syndicats et des Nord-Africains », est reçue le 26 décembre 1947, mais « malgré cette démarche, et de nouvelles qui furent entreprises par la suite, les autorités militaires sont demeurées intransigeantes ». Il est indiqué également que « la Municipalité a même envisagé de faire l'acquisition de la Caserne », obtenant encore un refus.

Mais la municipalité n'abandonne pas, puisque les Algériens continuent d'arriver à Saint-Denis et que, par conséquent, leur situation ne s'améliore pas. Puisque la caserne est destinée au logement des prisonniers allemands jusqu'à la fin 1948, en octobre de cette année Auguste Gillot revient à la charge. Dans le Bulletin municipal, il annonce :

« Nous devons, une fois de plus, mettre en évidence la responsabilité directe de certains membres des états-majors, surtout du général Revers, qui persistent à refuser, malgré l'avis unanime des syndicats, des groupements patronaux, de l'Administration préfectorale (Préfecture de la Seine et Préfecture de Police), du ministère du Travail, etc... de libérer la caserne de Saint-Denis pour y loger les travailleurs algériens.

« Cela veut dire qu'il faut continuer l'action pour obtenir cette revendication légitime. »

Un mois plus tard, effectivement, il pose de nouveau la question devant le conseil général. A en juger par ses mots et son ton menaçant, l'énervement du maire est latent. Et avec raison, pourrions-nous dire, puisque cet ancien résistant supporte mal que l'on préfère « laisser cette caserne à trois douzaines de boches, d'hitlériens sans doute, voire de SS, plutôt que la donner à des hommes dont on se plaît à rappeler ici qu'ils sont des citoyens français<sup>119</sup> ».

Précisons tout d'abord que cette caserne est appelée « la Grande Caserne de Saint-Denis », et pour cause : les bâtiments peuvent contenir deux bataillons – 2000 soldats –, et six bâtiments supplémentaires en bois ont été construits dans la grande cour. Face à l'incrédulité de certains conseillers, Gillot précise qu'il ne l'a visitée qu'une seule fois, lorsqu'il avait dénoncé le « scandale » pour la première fois, et qu'il avait pu voir « qu'un boche faisait la cuisine du commandant, qu'un boche était son chauffeur, qu'un boche enfin gardait les armes dans un

---

<sup>119</sup> 3e séance extraordinaire de 1948, le 24 novembre 1948. *Bulletin municipal officiel* (désormais BMO) de la ville de Paris du 30 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

bâtiment de la cour ». Déjà en 1947 une commission avait été désignée par le conseil général pour enquêter sur l'affaire. A l'époque, François Billoux était ministre de la Défense nationale, et il avait bien sûr donné son accord pour la réquisition de la caserne à cette fin, mais les autorités militaires avaient refusé d'accorder à la commission l'entrée dans la caserne. En novembre 1948, au vu de la sous-occupation manifeste de l'enceinte militaire, une nouvelle commission est mandatée par le conseil général pour visiter la caserne et enquêter sur la possibilité d'en utiliser au moins une partie pour loger des « Nord-Africains ». A la séance suivante<sup>120</sup>, on apprend que les autorités militaires ont décrété « l'interdiction absolue d'aller la visiter ». Alors que les prisonniers allemands devraient partir sous peu de temps, ils invoquent cette fois-ci « le secret militaire ». Gillot est furieux, et encore une fois il met en évidence la différence de traitement entre les prisonniers allemands et les « Nord-Africains », en rappelant que ces derniers sont théoriquement citoyens français :

« Voilà une affaire qui dure depuis octobre 1946. Et vous ne m'empêchez pas de crier mon indignation de voir que les gouvernants qui se sont succédés ont toujours refusé de loger les Nord-Africains dans cette caserne alors que depuis la libération on y a mis des traîtres, des collaborateurs et ensuite des boches, deux ou trois douzaines de boches, des hitlériens, des SS. (...) on a mieux considéré les hitlériens que les Nord-Africains et on vient nous dire : ce sont des citoyens comme les autres. Non, non. Et on est loin de les traiter comme les autres citoyens. (...) Cela confirme par conséquent que les Nord-Africains sont là, et qu'on a pas d'égards pour cette catégorie de travailleurs. »

Dans les mois suivants, l'affaire disparaît mystérieusement du BM, ainsi que des autres documents consultés aux archives municipales. En mars 1950 seulement, alors que le maire tient sa conférence de presse sur le grave problème du logement à Saint-Denis, il évoque rapidement la situation de la caserne :

« Elle était jusqu'à ces jours-ci occupée par quelques dizaines de soldats. Actuellement, elle sert à des CRS prêts à frapper les ouvriers de Saint-Denis en lutte pour obtenir '3000 frs par mois et pour tous' et les conventions collectives.  
« Nous demandons le retrait immédiat de ces CRS.<sup>121</sup> »

Il semblerait donc que les prisonniers de guerre de l'Axe soient partis, mais les autorités militaires refusent encore d'y héberger des mal-logés algériens. Face à ce refus, la municipalité a-t-elle lâché l'affaire ? Après une initiative gouvernementale, moins ambitieuse mais qui concerne également des terrains militaires, peut-être a-t-elle accepté sa défaite face à l'État-major.

---

<sup>120</sup> 1e Séance ordinaire de 1949 (1er avril 1949), *BMO de la ville de Paris* du 8 avril 1949. AM – 37 AC 16.

<sup>121</sup> Conférence de presse du maire Auguste Gillot du 2 mars 1950. AM – 23 AC 2.

## **B. Les trois premiers foyers, sans la municipalité**

Nous venons de voir les prises de position de la municipalité et les nombreuses démarches qu'elle entreprend pour permettre aux Algériens de connaître de meilleures conditions d'habitat. Ces dernières semblent s'insérer dans la politique générale que défendent les communistes de Saint-Denis : même s'ils proposent pour les Nord-Africains un type de solution différent que pour les autres Dionysiens, les modalités d'action sont les mêmes, et consistent à interpeller constamment les pouvoirs publics, en les accusant d'être les seuls responsables de la situation. Devant le conseil général, le maire Auguste Gillot disait ainsi :

« Je crois qu'il est nécessaire que le Conseil général reprenne cette question et essaie de la faire aboutir le plus vite possible, sinon il sera vain de parler de la situation de la main-d'œuvre nord-africaine et des maladies qui l'atteignent. Si nous n'agissons pas d'une façon utile pour mieux loger les intéressés et leur assurer du travail, il est clair que nous bavarderons sans résultat. »

La solution spécifique proposée semble donc découler des particularités de cette catégorie de la population. Certes, les communistes revendiquent l'égalité quand cela est possible. Mais lorsque les Algériens subissent un traitement discriminant, ils demandent à ce que justice soit faite. D'autant plus que dans le domaine du logement, la municipalité, seule, ne peut proposer des solutions : que ce soit pour l'achat des terrains ou pour la construction en elle-même, elle dépend des pouvoirs de tutelle, surtout dans le contexte difficile de la reconstruction. La fin de cette histoire est paradoxale : après de multiples démarches de la part de la municipalité, la « solution » aux problèmes de logement des Algériens va finalement se faire sans elle, mais en utilisant une partie des mesures qu'elle proposait de mettre en place. On attribuera aux Algériens des logements spécifiques, payés intégralement par l'État, la municipalité ne devra y consacrer aucun effort, ni matériel, ni financier, et les deux premiers foyers dionysiens se feront grâce à la mise à la disposition des autorités de terrains militaires. Mais nous allons voir, par l'analyse précise de la création de ces foyers, qu'il s'agit là d'une victoire à la Pyrrhus.

### **i. 1<sup>er</sup> foyer : le Fort de la Double-Couronne**

La situation des Algériens en métropole, et plus particulièrement en région parisienne, inquiète de plus en plus les pouvoirs publics. Au même moment, des industriels montrent un certain intérêt pour la construction de logements destinés à une main-d'œuvre qu'ils emploient,

mais qui se montre parfois trop instable, et donc pas assez rentable. Un certain nombre d'initiatives apparaissent alors pour loger la main-d'œuvre nord-africaine, sous la forme de « foyers de travailleurs ». Pour ces industriels, la construction de tels centres apparaît comme une bonne manière de fixer ces ouvriers et de les fidéliser à l'entreprise, augmentant par là-même leur rendement.

C'est ainsi qu'à l'initiative du Centre de Liaison Interprofessionnelle de la Région Parisienne, un « petit groupe de patrons » crée en juin 1949 l'« Association des Foyers Nord-Africains de la Région Parisienne » (AFNARP). L'objectif affiché de l'association est de devenir un organisme de coordination des initiatives patronales et publiques « capable de donner à ceux-là mêmes qui en étaient partisans la possibilité de créer de véritables foyers en nombre suffisant<sup>122</sup> ». Après la création de l'association, une prospection est faite avec l'aide des ministères de la Guerre et du Travail pour localiser des terrains propices. Dès le mois d'octobre, l'AFNARP achète un bâtiment militaire désaffecté : le Fort de la Double-Couronne de Saint-Denis, un des nombreux terrains militaires de la ville<sup>123</sup>.

Les travaux pour aménager le foyer commencent immédiatement, grâce à l'apport de multiples organismes : le ministère du Travail en prend en charge une partie ; « les employeurs de la région » souscrivent des lits ; le ministère de la Guerre prête des baraques, et celui de la Santé alloue une subvention. Ce fort avait été gravement endommagé pendant la Grande Guerre par une explosion due à la présence de grandes quantités de munition ; les anciens bâtiments ne furent pas utilisés pour y héberger les Algériens, puisque le foyer était constitué, le jour de son ouverture (le 16 avril 1950), par 7 casemates de 20 lits, soit au total 140 places (alors

---

<sup>122</sup> AM – 37 AC 16. Ces informations sont tirées d'un article de quatre pages qui, sous le titre « Nos travailleurs nord-africains ne doivent pas être des 'parias' », expose avec chiffres à l'appui la situation des Nord-Africains de la région parisienne. Il est signé par Jean Wildocher, qui est présenté comme « un des principaux animateurs de l'Association des Foyers Nord-Africains de la Région Parisienne ». La provenance et la date ne sont pas spécifiés, mais le vocabulaire employé peut nous donner quelques pistes. Le ton est donné par le titre et le sous-titre (« Il faut trouver des solutions humaines et raisonnables pour faciliter leur adaptation à la métropole »), qui dénotent une inspiration chrétienne certaine. L'article commence par le récit d'une enquête personnelle effectuée par l'auteur au « Centre d'Hébergement de Gennevilliers » et dans certaines caves de la même où logent des Algériens. Le mélange de chiffres et d'impressions personnelles marquées d'indignation montrent bien l'esprit réformateur de l'auteur, qui présente finalement l'œuvre de son association (dont la création du foyer de Saint-Denis). Toutes les informations qui suivent sont issues de cet article, sauf indication du contraire.

<sup>123</sup> On peut voir encore aujourd'hui, dans le territoire de la ville, deux forts détachés de l'enceinte de Thiers, qui protégeait Paris durant la deuxième moitié du XIXe siècle : le Fort de la Briche et le Fort de l'Est. Le premier est occupé par une caserne des sapeurs-pompiers, mais abrite également deux foyers de travailleurs immigrés (dont on verra par la suite la création) ; le deuxième est encore aujourd'hui propriété de l'Armée et est utilisée comme caserne. Complétait ce dispositif de défense de Paris le Fort de la Double-Couronne (qui n'existe plus aujourd'hui), qui était bien plus grand, et qui était situé dans ce que l'on appelle aujourd'hui « le barrage » (officiellement la Place du mairie Leclerc). Les trois forts étaient d'ailleurs reliés par des digues et des murailles. Pour compléter cet inventaire des terrains militaires de la ville, ajoutons que la Grande Caserne n'était pas destinée à la défense de Paris, mais avait été construite (sous Louis XV) pour loger les Gardes Suisses.

qu'il était prévu qu'il héberge de 200 à 250 personnes), avec en plus une salle de réunion et un baraquement pour la direction<sup>124</sup>. Le foyer est décrit comme suit par un des responsables de l'AFNARP :

« Pour 40 francs par jour, ceux-ci disposent d'une armoire, d'un lit convenable avec literie complète, d'un 'foyer' proprement dit, où ils peuvent se réunir après leur travail. Dans une baraque, des lavabos spacieux ont été aménagés, ainsi que des 'pédiluves', ce à quoi les hôtes furent particulièrement sensibles. Dans une casemate, ils font leur cuisine par petits groupes ; des améliorations seront apportées par la suite et, lorsque les travaux seront terminés, il y aura place dans ce foyer pour 240 hommes. »

L'AFNARP prévoit également l'organisation de cours de français dans les mêmes locaux, « afin de faciliter l'adaptation des travailleurs » en permettant à certains de suivre ensuite des cours de formation professionnelle.

Le foyer de Saint-Denis est le premier que prend en charge l'AFNARP, mais l'association « a prévu autour de Paris la création de 10 Foyers qui permettront à environ 2500 ouvriers nord-africains de vivre dans une atmosphère agréable, de ne plus être des parias ». Avant même que le foyer de Saint-Denis ne soit achevé, deux nouveaux projets voient le jour : l'un à Nanterre et l'autre à Issy-les-Moulineaux. Celui de Nanterre, dont les travaux commencent très rapidement, est un « foyer type, plus moderne que celui de Saint-Denis, comportant 5 bâtiments de 45 personnes chacun<sup>125</sup> ». Les modalités de financement et d'organisation sont les mêmes : l'AFNARP appelle le patronat à apporter son aide financière, et à appuyer ceux qui essayent de trouver « des solutions humaines et raisonnables » pour les travailleurs nord-africains ; d'autre part, « le fait que tout récemment le ministre du Travail a permis d'affecter des fonds provenant de la Sécurité Sociale à l'amélioration des centres va permettre à l'Association des Foyers Nord-Africains d'atteindre plus vite les buts qu'elle s'est assignés ». Effectivement, c'est notamment grâce à l'aide du ministère du Travail que ce centre a pu ouvrir. D'ailleurs, le récit de la création de ce foyer diffère selon les acteurs : pour la municipalité, c'est avant tout le ministère du Travail qui a permis l'apparition de ce foyer, et ce en partie grâce à sa propre action :

« C'est sur l'insistance de la Municipalité que les Pouvoir Publics se sont préoccupés du logement des Nord-Africains, et le Ministère du Travail, en application d'un décret du 30 août 1949, a entrepris l'aménagement d'un foyer d'hébergement pour les travailleurs nord-africains, au fort de la Double-Couronne, à Saint-Denis.<sup>126</sup> »

<sup>124</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>125</sup> « Des foyers pour les travailleurs nord-africains s'ouvrent dans la région parisienne », *Le journal d'Alger* du 8 novembre 1950. AM – 37 AC 16. Le *Journal d'Alger* reprend complètement à son compte le récit des responsables de l'AFNARP.

<sup>126</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-

On voit donc ici comment les versions diffèrent, et comment chacun tente de s'attribuer les mérites de cette réalisation. Le ministère et la municipalité ont échangé plusieurs lettres concernant l'ouverture de ce centre, dans lesquelles apparaît le manque de transparence dans le processus de création du foyer. La municipalité n'était même pas au courant de l'existence de l'AFNARP : elle savait que la gestion du centre devait être confiée à une Association, mais soumise à un contrôle de l'administration, la direction du foyer étant assurée « par un Chef de Centre assisté d'un Comité, avec représentation des administrations locales, des ouvriers hébergés et des employeurs souscripteurs ». Dans le rapport d'où sont tirées ces informations, qui date du 5 mai 1950 (donc 20 jours après l'ouverture du foyer) on s'inquiète du fait que « La Municipalité [n'ait] pas encore été invitée à participer aux travaux de ce Comité, et il est regrettable que le Centre intersyndical ne soit pas représenté ». De plus, alors que le ministère avait promis de lui envoyer le Règlement intérieur, ainsi que des informations concernant les conditions d'admission dans le centre, « aucune indication n'a été fournie ». Étant donné que ce texte est un document en interne, et qu'il ne s'agit pas d'un bulletin de propagande, on peut considérer que ces remarques révèlent une préoccupation réelle des responsables locaux. Du côté de l'AFNARP, en revanche, le mode de gestion du foyer est clair : « La direction du foyer a été confiée à un ancien officier des affaires indigènes qui parle couramment l'arabe et le kabyle et devient rapidement le conseiller et le guide de ses pensionnaires. Un 'Comité du Foyer' existe et permet aux intéressés de faire connaître leurs desiderata.<sup>127</sup> »

Si tous ces détails peuvent sembler superflus au premier abord, ils sont extrêmement révélateurs des circonstances dans lesquelles la politique d'hébergement des Algériens s'est constituée. D'autant plus que cette question de la gestion des foyers va être récurrente dans les débats de l'époque, et qu'elle va être au centre des divergences entre les acteurs en présence.

## **ii. Les démarches auprès de la CAF**

En 1953, trois ans après la création de ce premier foyer destiné aux Algériens, il semblerait – d'après les documents consultés dans les archives municipales – que le logement de cette partie de la population soit de nouveau d'actualité. Cette fois-ci, il n'y a pas de campagne publique de la part de la municipalité, mais un ensemble de démarches qui montrent

---

Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>127</sup> Article de Jean Wildocher, voir supra, note 122, p. 75. AM – 37 AC 16.

que l'intérêt pour les « Nord-Africains » n'a pas diminué, étant donné que leur situation ne s'est pas améliorée.

En septembre 1953, un des maires-adjoints, également vice-président de l'Office municipal d'Habitations, envoie une lettre à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la région parisienne<sup>128</sup>. En premier lieu, la municipalité demande si « le renseignement suivant lequel votre Caisse disposerait de fonds pour la construction de foyers pour Nord-Africains serait exact ». Sont soulignées, encore, les conditions déplorables des habitants nord-africains résidant sur le territoire de Saint-Denis, qui « ont le plus vif désir d'obtenir des logements qu'ils pourraient occuper avec leurs familles ». La lettre ajoute que :

« l'OMH [Office Municipal d'Habitations] de Saint-Denis qui rencontre, parmi ses locataires, un certain nombre de Nord-Africains, accepterait volontiers, en accord avec la Municipalité, de construire une tranche supplémentaire de logements pour le cas où des fonds pourraient lui être procurés par votre Caisse, ou par tel autre Organisme s'intéressant à cette angoissante question. »

On comprend par ces deux passages qu'il y a à Saint-Denis des familles algériennes logées par l'OMH (qui ne gère que des logements familiaux), et qu'il n'y a donc pas que des hommes seuls dans la communauté algérienne de la ville. Cette demande de la municipalité est par ailleurs quelque peu ambiguë : il est fait allusion, tout d'abord, à des fonds de la CAF destinés à « la construction d'habitations plus spécialement réservées aux travailleurs d'origine nord-africaine », mais plus loin on parle de « construction de foyers pour Nord-Africains », alors que les familles sont citées par deux fois dans la lettre. Nous verrons plus loin l'ambiguïté du terme « foyer » qui, peut-on penser, ne désigne pas nécessairement le logement de travailleurs célibataires. Toujours est-il qu'il n'est pas clair, ici, s'il s'agit de construire une tranche supplémentaire de logements HLM destinés spécialement aux familles algériennes, ou bien s'il s'agit de créer un nouveau foyer pour travailleurs seuls.

A la suite de cette lettre, une conversation a été tenue avec un responsable de la CAF à la mi-novembre 1953. On peut lire dans les notes de cette conversation<sup>129</sup> que « la CAF n'a jamais admis qu'il y ait des logements particuliers pour les Nord-Africains, qui ont leur place dans les immeubles au même titre que les autres travailleurs », mais que « la Caisse nationale de Sécurité sociale a débloqué un certain nombre de crédits pour la création de foyers Nord-Africains ». La position de la CAF est donc claire : les familles algériennes étant, de fait, françaises, elles sont soumises au régime général et il n'y a pas lieu de leur réserver des logements ; la situation est

<sup>128</sup> Lettre du 19 septembre 1953. AM – 37 AC 16.

<sup>129</sup> AM – 4 AC 12.

différente pour les travailleurs isolés qui – peut-être à l'image de ce qui est fait pour les travailleurs saisonniers dans certains secteurs – peuvent faire l'objet de constructions spécifiques : les foyers de travailleurs.

Alors que le maire-adjoint propose que des foyers soient créés « au moyen des fonds de la Caisse, et que la gestion soit assurée par un « Comité tripartite » comprenant des représentants de la municipalité, de la Caisse, et des Nord-Africains eux-mêmes », le responsable de la CAF demande si la municipalité connaît des terrains susceptibles d'accueillir un tel centre, et répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une « question de principe » sur la création de centres de 200 à 250 places, le mode de gestion étant à discuter ultérieurement. Il propose par ailleurs que la municipalité visite, pour se faire une idée de ce qu'il est possible de réaliser, les centres déjà existants de Nanterre et d'Issy-les-Moulineaux. Au crayon, en bas de la feuille – mais il n'est pas signalé que le maire-adjoint ait ajouté cela au long de la conversation – quelqu'un appartenant à la municipalité a écrit : « La Caserne », ce qui montre que la première idée de l'administration locale reste la même depuis 1946.

Aucune autre démarche n'est effectuée par la suite auprès de la CAF, mais ces deux documents et les quelques remarques qu'ils suscitent sont importants pour comprendre la logique dans laquelle les événements ultérieurs vont se dérouler. D'une part, on voit bien le manque d'habitude et d'informations précises des élus locaux, qui sollicitent l'aide d'une institution parce qu'ils ont reçu un « renseignement », qui n'est d'ailleurs pas sûr. La lettre date de septembre 1953, soit cinq mois seulement après les élections municipales : l'auteur de la lettre, qui ne signe pas avec son nom mais avec le poste qu'il occupe (maire-adjoint), est-il nouveau dans la municipalité ? Toujours est-il que la méconnaissance des méandres de l'administration apparaît évidente dans cette lettre, qui semble davantage un cri de détresse qu'une demande formelle de financements. D'autre part, on comprend ici également quelle est la position de la municipalité, qui est répétée à tout responsable qui veut bien écouter son opinion : il faut loger les Algériens, dans des lieux convenables, si possible dans les terrains militaires inoccupés de la ville, et si l'on crée des foyers, ceux-ci doivent être gérés conjointement par l'organisation qui finance, par la municipalité et par les intéressés eux-mêmes.

### iii. 2<sup>ème</sup> foyer : le Fort de la Briche

Pratiquement au même moment, Auguste Gillot reçoit une lettre du ministère de la Reconstruction et du logement<sup>130</sup>. Il s'agit d'une convocation pour une réunion du Comité d'aménagement de la Région Parisienne, qui doit examiner, le 23 novembre 1953, « une demande présentée par le ministère du Travail en vue d'utiliser un terrain militaire dépendant du Fort de la Briche pour la création d'un 'Foyer de Nord-Africains' ». Le maire ne pouvant pas assister à cette réunion, le Secrétaire mairie M. Roussel se déplace pour tenter de s'informer sur la question, cette lettre étant la première nouvelle reçue par la municipalité concernant ce projet ministériel. Finalement, un ordre du jour trop chargé fait reporter la discussion à la séance suivante, ce qui n'empêche pas le secrétaire municipal de recueillir un certain nombre d'informations. Le ministère du Travail désire créer, à Saint-Denis, un nouveau centre pour Nord-Africains isolés, de 250 places environ, sur le modèle de ceux déjà construits de Nanterre et d'Issy-les-Moulineaux, donc bâtis en dur et non pas à partir de baraquements comme celui déjà existant du Fort de la Double-Couronne.

Le Bureau municipal désigne alors deux membres pour s'occuper spécialement du logement des Algériens (et qui s'occuperont également du suivi des contacts avec la CAF, qui ont lieu au même moment) : sont désignés MM. Barron et Benhamou, assistés du Secrétaire général M. Roussel. Cette désignation indique que la politique municipale se spécialise, et que le logement des Algériens devient progressivement une préoccupation durable de la municipalité, même si cela n'apparaît pas dans ses organes de propagande. Au vu de ce qui s'est passé précédemment, il semblerait que les élus communistes commencent à saisir le fonctionnement de l'administration, et adoptent progressivement le mode de fonctionnement des autres institutions : pour des affaires qui s'éternisent, c'en est fini des improvisations et des hésitations, il ne faut plus de solutions passagères et de campagnes ponctuelles, il faut maintenant construire une politique cohérente, bien définie, et surtout bien lisible par les autres organismes publics. La désignation de responsables indique donc un pas supplémentaire dans la gestion de ce problème, qui s'institutionnalise, qui devient une affaire politique importante pour laquelle on désigne des « experts », des interlocuteurs pérennes avec les autres institutions, qui défendent une position claire de la municipalité.

---

<sup>130</sup> Lettre du 12 novembre 1953. AM – 4 AC 12. Toutes les informations qui suivent sont issues de ce carton d'archives.

La désignation de ces deux responsables a un effet immédiat : le 9 décembre 1953, une première réunion est organisée avec l'Inspection Divisionnaire du Travail, où des explications sont demandées sur le projet du Fort de la Briche. La formule est la même que pour le foyer de la Double-Couronne : le ministère finance les travaux et subventionne « une association dite 'de Foyers de Nord-Africains' » ; il demande ensuite la contribution des industriels pour le mobilier, en échange de quoi ces derniers peuvent, « proportionnellement aux somme versées, solliciter l'admission de travailleurs Nord-Africains, employés dans [leur] établissement ». Rappelant les efforts réalisés par la municipalité sur ce sujet, notamment toutes les démarches entreprises pour l'affectation de la Grande Caserne, M. Barron souligne que la municipalité souhaiterait participer à la gestion des foyers. À cette dernière demande, l'Inspecteur du travail envisage une solution possible (mais qui ne serait pas valable pour le foyer prévu dans les terrains du Fort de la Briche) : « qu'une association soit constituée sous l'égide de la Municipalité qui solliciterait l'aide du ministère du Travail pour l'aménagement d'un Centre »<sup>131</sup>.

Alors que la convocation pour la nouvelle réunion du Comité d'aménagement lui parvient trop tard (la lettre arrive le 14 janvier 1954 pour une réunion qui devait avoir lieu le 11), la municipalité demande davantage de précisions pour donner son accord sur le projet de foyer, car elle « estime, en effet, qu'elle ne peut donner un avis autorisé qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir eu communication complète du dossier, et en ayant des précisions sur le mode de gestion des Foyers de Nord-Africains<sup>132</sup> ». Mais cette pétition est complètement inutile : mis à part le permis de construire, la municipalité n'a à donner aucune autorisation pour la création de ce nouveau centre, les terrains appartenant à l'administration militaire, qui les a remis au Service des domaines en vue de leur aliénation. On peut lire dans le procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement de la Région Parisienne :

« Les terrains du Fort de la Briche sont, ainsi que tous les terrains militaires de la Région Parisienne, réservés comme espaces libres de caractère mixte au projet d'aménagement de la Région Parisienne. D'après l'article 9 du programme de ce projet, ces espaces sont, en cas de désaffectation, 'convertis en promenades ou terrains de jeux, sauf les modifications de détail qui pourraient être prévues par les projets communaux d'aménagement après approbation du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne'.

« Le projet d'aménagement de Saint-Denis actuellement à l'instruction, classe l'emplacement en zone industrielle.

---

<sup>131</sup> Note de conversation, 15 décembre 1953. AM – 4 AC 12.

<sup>132</sup> Lettre d'Auguste Gillot à M. Gibiel, Contrôleur général du Comité d'aménagement de la région parisienne, du 15 janvier 1954. AM – 4 AC 12.

« S'agissant, dans le cas du foyer d'hébergement, de constructions d'habitations, il appartient au Comité de se prononcer en dernier ressort sur cette nouvelle affectation d'une partie des terrains dépendant du Fort de la Briche.<sup>133</sup> »

Le 11 janvier, le Comité d'aménagement donne donc un avis favorable et, le 26 janvier, la municipalité reçoit un plan du projet. Le 9 février, l'Inspecteur divisionnaire du Travail et de la main-d'œuvre envoie une lettre à M. Gillot<sup>134</sup>, lui demandant si le projet « prête à des observations », et « si la délivrance du permis de construire est susceptible de donner lieu à des difficultés ». Il fournit pour cela quelques précisions concernant le projet de foyer, qui comprendrait 228 places, serait organisé en chambres de quatre et composé de « bâtiments 'en dur' », « identiques à ceux de nos foyers de Nanterre et d'Issy ». Il ajoute enfin :

« Leur aménagement intérieur qui a été étudié de façon à répondre aux besoins des travailleurs hébergés, comporterait à chaque étage une cuisine-réfectoire et une salle d'eau pour la toilette et le lavage du linge. D'autre part, le plan prévoit une salle de réunion ainsi que des terrains de jeux aménagés dans l'espace disponible. »

Malgré les demandes réitérées des responsables municipaux, aucune précision n'est donc donnée sur le mode de gestion de ce foyer, et ce jusqu'à la fin du mois d'août 1954, date à laquelle est enfin envoyé le procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement de la région parisienne. Au cours de cette réunion, à laquelle il faut rappeler que la municipalité n'avait pas pu assister, de nombreuses précisions furent données, qui ne paraissent dans aucun autre document :

« Le Foyer comprendrait 3 bâtiments en dur d'un étage, de 360 m<sup>2</sup> de surface au sol (40 x 9) ainsi qu'un logement de gardien et un foyer de réunion. L'ensemble comprendrait 57 chambres de 4 lits soit 228 lits. Des lieux de repos et de jeux de boules sont en outre prévus au milieu des masses de verdure à réaliser.

« Au cas où le Comité donnerait un avis favorable à l'implantation sollicitée, il conviendrait que soit démolie à la diligence du Ministère du Travail, la partie de l'ouvrage militaire de forme triangulaire incorporée au projet et située au bord de la voie n° 3. Cette pointe de maçonnerie résultant de la coupure constituée par la voie en question est en effet d'un aspect déplorable. »

Finalement, le mode de gestion apparaît clairement explicité au cours de la réunion : il s'agit en fait « d'un foyer d'hébergement pour travailleurs Nord-Africains anciens combattants, en liaison avec le Comité des Amitiés Africaines qui doit en assurer la gestion »<sup>135</sup>. Nous ne savons pas si ce foyer, dédié exclusivement aux Algériens anciens combattants ayant fait au

<sup>133</sup> Procès-verbal du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, réuni en séance plénière le lundi 11 janvier 1954, p. 30-31. Document reçu et daté par la mairie de Saint-Denis le 9 août 1954. AM – 4 AC 12.

<sup>134</sup> Lettre du 9 février 1954. AM – 4 AC 12.

<sup>135</sup> Procès-verbal du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, réuni en séance plénière le lundi 11 janvier 1954, p. 30-31. Document reçu et daté par la mairie de Saint-Denis le 9 août 1954. AM – 4 AC 12.

moins six mois de service militaire<sup>136</sup>, a permis d'héberger des Dionysiens, mais le dénouement de l'affaire signifie en tout cas un nouvel échec de la politique municipale, puisque son point de vue n'a été pris en compte à aucun moment. Donnant la priorité à la construction de foyers – aux dépens de sa vision concernant le mode de gestion –, elle a dû se conformer à accorder le permis de construire, faute de quoi elle aurait pu être accusée de ne pas vouloir trouver de solution à un problème qu'elle avait elle-même mis en avant.

Résumons le déroulement de l'affaire : le ministère du Travail décide de construire un « foyer d'hébergement pour travailleurs Nord-Africains anciens combattants » vers l'automne 1953, et prévoit dès cette date le nombre de places, la forme des locaux, les services fournis aux résidents, et surtout l'association chargée de la gestion ; la municipalité n'en est informée que lorsque le Comité d'aménagement de la Région Parisienne, souverain pour décider de l'affectation de ces anciens terrains militaires, se réunit pour étudier la question ; la décision finale du Comité d'aménagement ne se prend qu'en janvier 1954, alors que le dossier était complet dès le mois de novembre ; entre-temps, personne n'informe la municipalité, qui n'a pas pu – pour un retard dans la réception d'un courrier – assister à la réunion définitive de janvier et donc disposer de toutes les informations ; de janvier à l'été, plusieurs lettres sont envoyées, où l'on informe la municipalité de plusieurs détails de l'opération, mais pas de celui qui l'intéresse le plus et qu'elle demande à plusieurs reprises, à savoir le mode de gestion de ce foyer ; cette dernière donnée, alors qu'il apparaît clairement que l'association gestionnaire avait été désignée dès le début du processus, ne lui parvient qu'à la fin du mois d'août 1954.

Le récit détaillé de cette affaire était nécessaire pour saisir, grâce à la chronologie précise qui a pu être établie, l'opacité des informations reçues par la municipalité. Les responsables locaux sont complètement exclus du processus de décision, alors que deux maires-adjoints ont été spécialement désignés pour s'en occuper. En outre, les positions des communistes de Saint-Denis, notamment sur le mode de gestion des foyers, ne sont nullement entendues. On peut trouver là des raisons suffisantes, qui nous aident à comprendre pourquoi, lors de la création du troisième foyer dionysien, la municipalité semble bouder quelque peu l'initiative du ministère.

---

<sup>136</sup> AM – 37 AC 17, cité par LOUNICI Fathia, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 98 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2009, Consulté le 19 août 2009. URL : <http://chrhc.revues.org/index854.html> (ce carton d'archives est soumis à dérogation et n'a donc pas pu être consulté).

#### iv. 3<sup>ème</sup> foyer : la Route de Marville

Nous disposons de beaucoup moins d'informations sur le troisième foyer créé à Saint-Denis : les documents le concernant sont, d'après l'inventaire, principalement concentrés dans le carton d'archives du fonds de l'Urbanisme coté 23 AC 11 (« Logement des travailleurs immigrés et équipements collectifs ») qui ne sera accessible sans dérogation qu'en 2017, et qui n'a donc pas pu être consulté. Les seules précisions dont on dispose, issues d'un autre carton d'archives (37 AC 16), sont trop incomplètes pour se faire une idée précise du processus décisionnel et administratif qui a conduit à la construction de ce nouveau foyer. On peut dire uniquement que la gestion du centre a été prise en charge, encore une fois, par une association d'origine patronale, la même que pour le foyer de la Double-Couronne : l'AFNARP.

Il est possible, d'ailleurs, que ce troisième foyer ait été construit pour remplacer celui de la Double-Couronne. Rappelons que celui-ci, premier établissement du genre construit à Saint-Denis, était composé de casemates et donc de matériaux provisoires, et que c'est le seul parmi tous les foyers réalisés dans ces années qui n'existe plus aujourd'hui. Il se trouvait d'ailleurs dans une zone qui fut entièrement transformée pendant les années 1950, puisque c'est dans le quartier du Barrage que furent bâties les cités de Jean Lurçat dites « de première génération », justement à partir de la destruction des anciennes fortifications (Fort de la Double-Couronne, digues et murailles qui reliaient celui-ci aux Forts de l'Est et de la Briche).

Le peu d'informations dont on dispose sur ce troisième foyer ne sont pourtant pas sans importance : elles révèlent en effet qu'il a été bâti en 1956, alors que la guerre d'Algérie avait déjà commencé. A ce moment-là, les Ministères du travail et de l'Intérieur s'engagent dans une campagne particulièrement importante de construction de foyers, dont celui de Saint-Denis. Le 17 avril 1956, M. Champaix, secrétaire d'État à l'Intérieur (responsable des Affaires algériennes), réalise une tournée de la région parisienne pour inaugurer ou visiter les travaux de pas moins de huit foyers ou centres d'hébergement pour Nord-Africains. Il est accompagné ce jour-là d'une large délégation, composée par le préfet de la Seine, le préfet de police, le vice-président du conseil général, le vice-président du conseil municipal de Paris, un représentant du secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale, le secrétaire général de la Seine, ainsi que des chefs de service du ministère de l'Intérieur, du secrétariat d'État au Travail et à la Sécurité sociale et de la préfecture de la Seine, ce qui prouve l'importance accordée à cette politique en faveur des Nord-Africains. Il visite ainsi Choisy-le-Roi, Villejuif, le 20<sup>e</sup> puis le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Saint-Denis, Colombes, et enfin Nanterre, où il est reçu à chaque fois

par les autorités locales et des responsables associatifs chargés de la gestion de ces nouveaux centres.

En tout, près de 2 000 places ont été créées en quelques mois, 4 000 ont été mises en chantier « pour être terminées avant la fin de 1956 », ce qui porte le chiffre total à 10 000, sur un total projeté de 20 000 lits. Ces centres ne sont pas tous de même nature : il s'agit de « foyers de travailleurs » (tel celui de Saint-Denis), de « centres de transit » pour sinistrés divers, de « centres d'accueil pour des Nord-Africains provisoirement sans ressources ni abri ». Ils sont également financés selon des modalités diverses, puisque ont participé à ces réalisations les ministères de l'intérieur et du travail, le Département de la Seine, les organismes de sécurité sociale et le patronat français. En ce qui concerne le foyer de Saint-Denis, qui n'est pas encore terminé au moment de la visite officielle, il a été financé entièrement par la Caisse nationale de sécurité sociale, sur proposition de la CAF de la région parisienne : est-ce la municipalité qui, grâce à ses démarches auprès de la CAF, aurait obtenu la construction de ce foyer? En tout cas, elle ne participe pas à la gestion de ce centre de 260 places, qui est pris en charge par l'AFNARP.

Dans son discours de clôture à cette tournée, le Secrétaire d'État se félicite de cette action et proclame « son désir de voir se poursuivre, parallèlement aux mesures d'apaisement actuellement prises en Algérie, une action sociale en faveur des Musulmans toujours plus profonde et toujours plus féconde tant sur le territoire métropolitain que dans les départements algériens.<sup>137</sup> » Les « événements » d'Algérie sont donc directement à l'origine de ce nouvel effort de la part des pouvoirs publics, et il semblerait que l'attitude de la municipalité ne soit pas non plus étrangère au contexte. Profitant de la visite de cette illustre délégation, Auguste Gillot donne au secrétaire d'État la lettre suivante :

« A l'occasion de votre venue à Saint-Denis, j'ai l'honneur de vous faire remettre ci-joint, en attirant tout spécialement votre attention, le texte d'un vœu voté par le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 Mars 1956 :

« Vœu demandant le cessez-le-feu et l'organisation d'élections libres en ALGERIE.

« Le MAIRE, Conseiller Général de la Seine, A. GILLOT, Membre du Conseil National de la Résistance.<sup>138</sup> »

Cette lettre peut surprendre, étant donné que la visite du secrétaire d'État à Saint-Denis coïncide pratiquement avec le vote des pouvoirs spéciaux par les députés communistes. Cela montre en tout cas la volonté de la municipalité de se détacher de la politique gouvernementale, et de marquer son désaccord avec les mesures prises, en Algérie comme en métropole. Comme

---

<sup>137</sup> BMO de la Ville de Paris, 20 avril 1956 : Préfecture de la Seine, « Inauguration de foyers nord-africains ». AM – 4 AC 12.

<sup>138</sup> AM – 4 AC 12.

nous le verrons dans les chapitres suivants, la municipalité s'engage dans des campagnes contre la répression et dénonce la politique française dans les départements algériens. Cette lettre et ce vœu du conseil municipal montrent que les élus communistes ne sont pas dupes du caractère ambivalent de la politique sociale envers les Algériens, qui est pour le moins évident lors de cette journée du 17 avril 1956 : celui qui préside la délégation fait partie du ministère de l'Intérieur, lequel participe à la construction de nombreux foyers, dont la gestion est confiée à des associations patronales, mais dont les dirigeants sont souvent – et les gérants des foyers encore plus souvent – des anciens militaires, ayant fait leurs preuves dans les colonies, la plupart en Afrique du Nord.

Les élus communistes ont assisté impuissants à cette politique gouvernementale et leur position semble avoir été difficile à tenir. Alors que la municipalité défendait la mise à disposition de terrains pour loger les Algériens, elle n'a pas été invitée à la gestion de tous ces centres, construits sur son territoire mais suivant des processus administratifs qui la dépassaient largement. D'un autre côté, nombreux semblent être les Algériens de Saint-Denis qui perçoivent la municipalité comme faisant partie de l'administration, donc comme responsable de ces projets, et qui lui demandent l'attribution de places dans ces foyers :

« Monsieur l'adjoint au maire de Saint-Denis Ben Hamou je vous prie de bien vouloir me dire que si il vous reste des chambres à louer a cet endroit ou vous êtes entrain de bâtir de l'habitation au nord africain. Nous sommes a 4 sans logement. Veuillez agréer Mr. L'adjoint de me rendre réponse de suite si vous pouvez nous louer des chambres.  
« Bari C Sérif 31 Rue de la Boulangerie a saint denis.<sup>139</sup> »

La réponse de l'adjoint est claire, sobre : « En réponse, je vous informe que ce Foyer n'est pas la propriété de la Ville. Pour postuler à une location, il faut vous adresser à l'« Association des Foyers Nord-Africains » de la Région Parisienne, 47 Rue de l'Université à Paris.<sup>140</sup> » Nous ne savons pas combien de lettres telles que celle-ci ont été reçues par les services municipaux, mais nous ne pensons pas qu'elle soit un cas isolé<sup>141</sup>.

Cela pose la question de la place qu'occupe la municipalité dans la mise en place d'une politique qui lui échappe complètement, malgré le fait qu'elle se matérialise sur le territoire même de sa ville. D'autant plus qu'elle semblait, au départ, être partisane de ce type de solutions. La municipalité a-t-elle vraiment obtenu ce qu'elle voulait ? Comment la population, algérienne en particulier, pouvait ressentir la présence de ces structures ? A-t-elle saisi les

<sup>139</sup> Lettre manuscrite du 24 mai 1956. L'orthographe et le soulignage ont été respectés. AM – 4 AC 12.

<sup>140</sup> Lettre du 19 juin 1956. AM – 4 AC 12.

<sup>141</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

mécanismes décisionnels qui ont présidé à la création de ces foyers ? La municipalité a-t-elle tenté de mobiliser les Algériens pour exercer davantage de pression sur les responsables ? Nous essaierons d'esquisser des réponses à ces interrogations dans les chapitres suivants, en analysant la création de foyers, sous d'autres points de vue et selon des échelles variables.



**CHAPITRE 3 : HISTOIRE**  
**INSTITUTIONNELLE D'UN DISPOSITIF**  
**PARTICULIER**



Vincent Viet affirme qu'à la Libération, étant donnée la pénurie générale de logements, « les pouvoirs publics se refusaient, indépendamment de toute considération financière, à mettre en œuvre une politique spécifique du logement en faveur des migrants, qui n'eut 'pas été comprise' par les nationaux qui souffraient du manque criant de logements.<sup>142</sup> » L'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers montre bien que l'État veut maîtriser l'arrivée de main-d'œuvre étrangère pour la subordonner aux intérêts nationaux – et non pas seulement aux intérêts patronaux. Ces dispositions révèlent une conception de l'immigration purement utilitaire, et visent à en tirer tous les avantages au moindre coût. C'est ainsi que, concernant le logement, les employeurs organisant la venue de plus de vingt travailleurs étrangers sont obligés d'assurer leur logement ; d'autre part, les étrangers doivent disposer d'un logement décent avant de pouvoir faire venir leur famille. L'État se désengage tout en proclamant son rôle de superviseur : il affirme sa volonté de voir logés les nouveaux venus, mais refuse de s'en charger lui-même et fait retomber toute la responsabilité sur les employeurs. Or, le laisser-faire – traditionnel en cette matière – s'impose rapidement, renouant avec la politique d'immigration de l'entre-deux-guerres malgré la volonté de contrôle étatique proclamée dans la période 1944-45. L'immigration illégale – c'est-à-dire ne passant pas par le biais de l'Office national d'immigration –, qu'elle soit spontanée ou organisée par les entreprises, est tolérée, et aucune pression substantielle ne semble avoir été exercée sur les industriels pour les forcer à héberger leurs employés. L'État laisse donc libre cours au bon vouloir du patronat, et l'immense majorité des immigrés connaît alors des conditions déplorables d'habitat.

Le cas des Algériens brouille cependant les choses, puisqu'ils ne sont ni tout à fait français, ni tout à fait étrangers : d'un côté, leur position sociale les rapproche des étrangers, notamment par les conditions misérables dans lesquelles ils sont obligés de se loger ; mais l'ordonnance du 2 novembre 1945 ne leur est pas applicable, le statut de 1947 leur octroie la liberté de circulation, et les liens qui unissent l'Algérie à la France font qu'ils sont l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. Les débuts de la politique publique de logement social en faveur des immigrés ne seraient donc pas explicables sans l'existence de cette population particulière – française et étrangère à la fois – et est donc à comprendre dans le contexte colonial.

---

<sup>142</sup> Vincent VIET, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1999, Volume 64, Numéro 1, p. 92-93.

Nous avons déjà pu entrevoir cette particularité algérienne dans le cas précis de Saint-Denis. Nous avons vu également que la Municipalité n'est pas prête à prendre en charge toute seule l'accueil de cette population, et qu'elle fait appel à d'autres niveaux de décision, sans toutefois refuser de s'impliquer dans la question. Il convient donc de laisser provisoirement de côté l'exemple dionysien pour mettre en évidence les mécanismes institutionnels qui, au niveau national et sur plusieurs décennies, ont abouti à la prise en charge par l'État de la question du logement des immigrés.

Dans les premières années après la Libération, la répartition institutionnelle de cette politique n'est pas claire, mais très rapidement de nombreuses instances différentes de pouvoir vont être mobilisées, chacune devant prendre ses responsabilités pour faire face à l'arrivée de cette main-d'œuvre. Après avoir mesuré, dans un premier temps, l'ampleur de l'effort de construction de foyers, nous verrons en quoi cette « réponse » amène à une prise en charge institutionnelle particulière.

## **A. L'institutionnalisation progressive de la construction de foyers**

En 1956, et en considérant les trois foyers créés jusqu'alors, il y a à Saint-Denis environ 730 lits disponibles, pour une population nord-africaine au moins dix fois supérieure. La proportion de ceux qui sont logés en foyer reste donc très limitée, ce qui prouve que cette politique n'a d'effets qu'à la marge sur la situation vécue par la plupart des Algériens de la ville. Comme le souligne Fathia Lounici, « il est difficile de considérer ces habitations comme une réponse à la crise du logement pour les Algériens, dans la mesure où une minorité d'entre eux est concernée<sup>143</sup> », du moins dans les années précédant la guerre d'Algérie. Après 1956, la création de la Sonacotral représente un début de « politique d'envergure », mais malgré cet effort supplémentaire, la proportion de ceux qui seront logés en foyer restera assez mince.

Malgré les limites de cette politique, que l'on tentera de mettre en évidence dans les pages qui suivent, la mise en place d'un type de logement particulier pour les Algériens mérite d'être étudiée. Nous nous attacherons donc ici à montrer l'apparition de cette formule originale dans la seconde moitié des années 1940, puis nous suivrons son évolution jusqu'à sa fixation quasi définitive entraînée par la création de la Sonacotral.

### **i. Analyse quantitative des premiers foyers de travailleurs nord-africains**

En juillet 1949, le Conseil général de la Seine discute un projet de délibération visant à développer l'action sociale en faveur des travailleurs algériens, et le rapporteur, M. Gross, commence son exposé par un bilan des équipements déjà existants<sup>144</sup>. Il affirme ainsi qu'« on ne peut pas dire que rien n'a été fait jusqu'à présent en faveur des Nord-Africains stationnés en France et notamment dans le département de la Seine ». En ce qui concerne le logement, « la Préfecture de la Seine a organisé des foyers nord-africains, au nombre de quatre » : tout d'abord le « centre d'hébergement de la rue Lecomte » (qui existait déjà avant-guerre<sup>145</sup>), où les nouveaux arrivants peuvent être logés et nourris pendant un mois, et qui dispose d'un service d'aide sociale et d'un dispensaire ; un « foyer nord-africain » existe rue de l'Arbre-Sec à

<sup>143</sup> Fathia LOUNICI, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne... », art. cit.

<sup>144</sup> Intervention de M. Gross, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission, au Conseil général de la Seine. 2<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948, le 1<sup>er</sup> juillet 1948. *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948. AM – 37 AC 16. M. le Général Gross, comme tant d'autres, affirme « bien connaître », et même « aimer » les Nord-Africains, « pour avoir vécu longtemps en Afrique et avoir eu le très grand honneur de les conduire souvent au combat ».

<sup>145</sup> Cf. infra, note 84, p. 51

Gennevilliers ; un autre est situé rue de Tocqueville à Paris<sup>146</sup> ; le dernier, à Boulogne, dispose en plus d'un dispensaire adjacent<sup>147</sup>. Il semblerait que ces « efforts » de la Préfecture concernent, pour la plupart, la réouverture de foyers déjà existants avant-guerre. Il conviendrait donc de pousser notre étude dans cette direction, afin de localiser les premières expériences de foyers. Nous avons cependant limité notre recherche à la période postérieure à la Libération, parce que ce n'est qu'à partir de ce moment-là que cette politique prend de l'envergure, tout en sachant que la guerre et l'occupation ne semblent pas représenter une rupture radicale, du moins dans ce domaine.

Le conseiller Gross ajoute ensuite que « des camps sont en cours d'organisation à Gennevilliers, Nanterre et Puteaux ». Les quatre foyers existants cumulent un total de 800 lits disponibles, chiffre qui atteindra 1300 avec ceux en construction. Le rapporteur de ce projet de délibération ajoute à cet inventaire « l'aide bénévole d'organismes privés », où il inclut à la fois des œuvres caritatives et l'initiative de certains employeurs. Pour le premier volet, trois expériences existent en région parisienne : un « foyer nord-africain » de la Croix-Rouge, rue de l'Église à Paris (15e) ; un autre construit par l'AMANA (Aide morale aux Nord-Africains), dépendant des « Pères blancs », rue Friant (14e) ; et finalement – sans spécifier la nature de ce projet – l'association « Amitiés africaines », destinée spécialement aux anciens combattants. M. Gross souligne également « l'aide privée » de nombreux « industriels bien avisés » qui ont prévu et construit des baraquements à l'usage des Algériens qu'ils embauchent, mais il ne donne malheureusement pas de chiffres sur ce dernier élément. Il semble que les « cantonnements d'entreprises », comme on les appelle à l'époque, sont encore extrêmement limités dans ces premières années d'après-guerre. Alors que progressivement ce type d'hébergement sera beaucoup plus utilisé, en 1951 il ne concerne qu'une quantité infime de ces travailleurs : seulement 278 lits sont disponibles dans le département de la Seine, pour un total de 70000 travailleurs nord-africains recensés. Au même moment, il y a 3011 places dans les centres d'hébergement, dont 260 dans un foyer provisoire. Le reste, soit 66711 individus représentant 95% de la population algérienne du département, est logé par ses propres moyens, dont la moitié « dans de mauvaises conditions »<sup>148</sup>.

---

<sup>146</sup> Jusqu'à 1947 au moins, ce foyer était occupé par des Indochinois. « Revendications concernant les Nord-Africains soumise à monsieur le Préfet de la Seine par une délégation composée de représentants de la fédération de la Seine du PCF, d'élus communistes de la Seine et des députés communistes algériens », datant vraisemblablement de février ou mars 1947. AM – 37 AC 16.

<sup>147</sup> Le ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de la Préfecture, avait créé ce foyer en 1931. Fermé en 1937, il fut rouvert en 1947. Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France*, thèse citée, p. 70.

<sup>148</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

Dans les années suivantes, l'effort de construction s'intensifie. D'une part, entre 1948 et 1954, le ministère du Travail crée neuf foyers, dont trois dans le département de la Seine pour un total de 1057 places ; en 1957, les lits mis à la disposition des Nord-Africains par ce même ministère sont au nombre de 2507, répartis en quatorze foyers<sup>149</sup>. Il faut souligner que ces chiffres excluent tous les établissements créés par des initiatives privées, ainsi que les travailleurs logés directement par leurs employeurs. C'est d'ailleurs ce dernier type d'hébergement qui a le plus augmenté durant cette période, et qui représente désormais plus des deux tiers des places construites. Le 31 décembre 1953, sur un effectif total de 136 902 travailleurs nord-africains occupés dans les entreprises de la métropole, 47 000 d'entre eux sont hébergés convenablement, selon les critères du ministère du Travail. Parmi ceux-là, 39 604 sont logés par leurs employeurs, et seulement 7 400 le sont par des « foyers ou centres créés sur l'initiative du ministère du Travail et dans les centres administratifs divers »<sup>150</sup>. Ces chiffres ne concernent que les Algériens disposant d'un contrat de travail, parmi lesquels 34% sont hébergés, 5,4% seulement par l'initiative du ministère du Travail.

Nous disposons du même type de données pour le 31 décembre 1955 : sur 186 418 travailleurs nord-africains « isolés », 54 226 sont hébergés ; 42 739 le sont « par des établissements employeurs à la suite de l'action exercée par les contrôleurs sociaux de la main d'œuvre nord africaine », et 11 487 « dans des foyers ou des centres créés sur initiative du ministère et dans des centres administratifs divers »<sup>151</sup>. En chiffres absolus, le nombre de lits pourvus par le ministère a augmenté considérablement (puisqu'il est passé de 7400 à près de 11500 en deux ans), mais cela ne représente toujours que 6% en chiffres relatifs. En plus, le même nombre de places (près de 12000) est disponible dans des établissements d'associations privées, ce qui prouve une fois de plus la modestie des efforts consentis par le ministère. Globalement, étant donné que le nombre de nouveaux arrivants est bien supérieur à la quantité

---

<sup>149</sup> Ibid.

<sup>150</sup> « La main-d'œuvre nord-africaine – Action menée par les ministères du travail et de la sécurité sociale », *L'Algérienne* du 1<sup>er</sup> novembre 1954. AM – 4 AC 12. Cet article est la suite de celui paru dans le numéro du 1<sup>er</sup> avril de la même année.

<sup>151</sup> Note pour le ministre des Affaires sociales, de la Sous-direction de l'emploi, 4<sup>e</sup> bureau, Direction de la main d'œuvre, 12 mars 1953. 860271, C.A.C. ministère du travail. Cité in Marc BERNARDOT, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Actes de l'histoire sociale de l'immigration* [En ligne] 1999, 5 p., URL : <http://barthes.ens.fr/cliio/revues/AHI/articles/preprints/bernardot.html> Étant donné que *L'Algérienne* ne citait pas sa source, mais que les termes utilisés étaient exactement les mêmes, on peut supposer que les chiffres de 1953 proviennent également d'une note de la Direction de la main-d'œuvre. Choukri Hmed commente les mêmes chiffres et indique que « sur les 186418 'Nord-Africains' actifs occupés, on recensait 171094 Algériens (soit 91,7%), 6388 Marocains et 852 Tunisiens », ce qui prouve encore une fois que l'on peut pratiquement assimiler les « Nord-Africains » aux Algériens. Choukri HMED, thèse citée p. 64-68.

de lits nouvellement disponibles, seuls un tiers des travailleurs nord-africains sont hébergés à la fin de l'année 1955.

Les données de 1958, même en incluant les places en foyer financées par le Ministère de l'intérieur, confirment encore que « le logement des FMA 'isolés' dans des structures étatiques reste particulièrement limité à la veille de la création de la Sonacotral<sup>152</sup> ». Sur 74000 Algériens hébergés, environ 50000 le sont par leurs employeurs, et seuls 23000 le sont dans les 132 établissements construits en totalité ou en partie par les pouvoirs publics. Le Ministère du travail a financé, soit directement, soit à travers une contribution à des initiatives d'associations, un total de 22 foyers, ce qui correspond à 3371 lits ouverts fin décembre 1956, chiffre qui atteint près de 4500 lits en septembre 1958. Dépendant de ce même ministère, une quantité légèrement supérieure de foyers a été créée par la Caisse d'Allocations familiales, grâce aux subventions du FAS : une soixantaine de foyers ont ainsi été construits entre 1952 et 1958, pour un total de 7000 lits environ, dont la gestion est dévolue à des associations<sup>153</sup>. Enfin, le ministère de l'intérieur participa au logement des Algériens avec 9500 lits en 1958, auxquels il faut ajouter 3500 places créées à l'initiative de la Préfecture de la Seine.

Le diagramme suivant<sup>154</sup> rend plus lisible la répartition du logement des Algériens à cette date : 68% des 74000 Algériens hébergés le sont directement par leurs employeurs. Les deux ministères se partagent le reste des établissements : 15% pour le Ministère du travail et de la sécurité sociale (en y incluant les foyers financés par la Caisse nationale de sécurité sociale), et 17% pour l'intérieur (dont 4% par la Préfecture de la Seine).

---

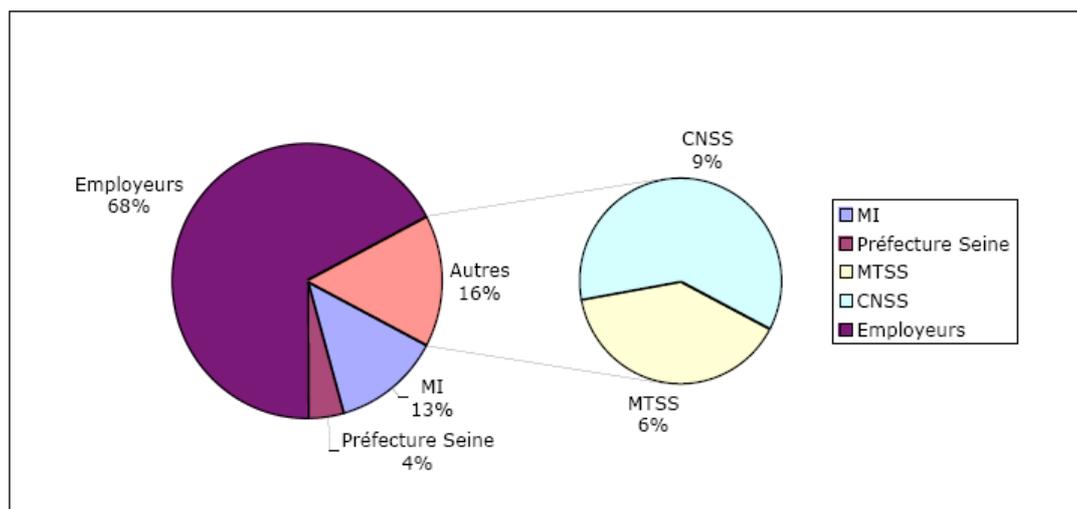
<sup>152</sup> Ibid. p. 70-71. Malheureusement, les chiffres ne semblent pas correspondre complètement entre les différentes sources. Ces statistiques sont donc à prendre à titre indicatif, faute d'avoir pu consulter les archives personnellement.

<sup>153</sup> La CAF disposait en effet de crédits importants, issus précisément de la différence entre les cotisations des salariés algériens établis en métropole et les sommes versées à leurs familles restées au pays : ces dernières recevaient les prestations familiales au taux algérien, beaucoup moins élevé que le taux métropolitain, et la différence entre les deux montants était en partie allouée à des réalisations sociales en faveur des Algériens, par le biais de la Caisse nationale de la sécurité sociale puis du FAS. Cf. Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, p. 199-200.

Le financement d'œuvres sociales par ce biais reste pourtant bien en deçà de bénéfices obtenus, puisque la Caisse nationale des allocations familiales avait accumulé un excédent de 60 millions de francs pour la seule décennie 1946-1956, d'après Amelia H. LYONS, « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », *Hommes & migrations*, n° 1264, novembre-décembre 2006, p. 44.

<sup>154</sup> Choukri HMED, thèse citée, p. 71

**Graphique n° 1.3 : Logement des FMA « isolés » État/employeurs en 1958**



Source : données reconstituées à partir de CAC 19770391, art. 6. (MI : ministère de l'Intérieur ; MTSS : ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale).  
 Champ : foyers en service selon les gestionnaires en 1958 (N = 74 000).

Il est difficile d'évaluer ce que ces chiffres représentent en relation avec l'ensemble de la population algérienne installée en métropole, car celle-ci n'est pas recensée avec précision. En 1959, le ministère de l'Intérieur estime qu'ils sont 320000, dont 93000 vivant déjà en famille<sup>155</sup>, ce qui fait un total de 227000 Algériens vivant seuls. Si l'on prend ce chiffre comme référence, on obtient des proportions assez similaires aux données de 1953 et 1955 : un tiers d'entre eux disposent d'un hébergement. Si ces chiffres étaient exacts, la part de l'État tendrait clairement à l'augmentation, puisqu'entre 1953 et 1959, elle serait passée de 5,4% à 10% du total d'Algériens logés directement dans des structures publiques. Ces chiffres ne sont qu'indicatifs, puisque les données de référence sont changeantes. Cependant, on observe qu'autant les informations dont on dispose sur le niveau local que ces chiffres nationaux tendent à montrer une préoccupation croissante de l'État, qui prend en charge une part toujours plus importante du logement des Algériens. Plusieurs auteurs coïncident d'ailleurs à situer à la fin des années 1950 le début d'une politique d'envergure concernant cette question.

<sup>155</sup> Amelia H. LYONS, « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance », *Hommes & migrations* n°1264, novembre-décembre 2006, p. 41.

## ii. Des initiatives composites à la prise en charge par l'État

Dans son analyse sur l'évolution des politiques publiques de logement des célibataires étrangers, Marc Bernardot considère le début de la guerre d'Algérie comme un moment-clé, qui sépare deux « configurations historiques » bien distinctes : après l'entre-deux-guerres (il parle surtout des années 1925-33) marqué par la prépondérance de la Préfecture de Paris, la période 1947-1954 serait caractérisée d'après lui par une volonté de « favoriser le logement séparé des 'coloniaux' », et par le fait que le ministère du travail est un « modeste incitateur d'une politique de logement 'séparé' des migrants 'coloniaux' » ; l'insurrection algérienne provoquerait alors le développement d'une configuration différente, valable de 1955 à 1962, au cours de laquelle le ministère de l'intérieur aurait pris le devant en développant « une politique 'd'hygiénisme coercitif' visant spécifiquement les travailleurs algériens »<sup>156</sup>.

Si l'on s'en tient au niveau institutionnel, la période qui commence à la Libération et qui semble se terminer dans la seconde moitié des années 1950 est maquée par une concurrence institutionnelle entre plusieurs services, « qui ne veulent pas se laisser déposséder des secteurs concernant les populations dont ils ont la charge<sup>157</sup> ». Il en résulte une relative incohérence et une insuffisance certaine des actions entreprises.

D'une part, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale met en place des foyers pour travailleurs isolés, qui sont destinés exclusivement aux Algériens pourvus d'un emploi, censés s'acquitter d'un loyer pour les frais de fonctionnement. La plupart du temps, la politique mise en place par ce ministère consiste à l'incitation et à l'accompagnement, sans qu'il intervienne directement dans la gestion des foyers. Selon ses propres dires, son action est principalement orientée suivant trois axes : d'abord, il promeut la création, par les employeurs, « d'aménagements spécialement réservés à l'hébergement » des travailleurs nord-africains ; deuxièmement, il veut susciter « la constitution d'associations ayant pour but la gestion de foyers d'hébergement ouverts aux personnels de cette catégorie » ; le troisième volet de cette politique l'engage plus directement, « en prenant, dans la mesure de ses moyens, l'initiative de la construction de tels foyers »<sup>158</sup>. Nous avons déjà vu que le premier axe est celui qui produit le plus de résultats, et que la plus grande partie des travailleurs algériens hébergés en foyer le sont directement par leurs employeurs. Même si nous disposons malheureusement de bien peu de

<sup>156</sup> Marc BERNARDOT, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au XX<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>157</sup> Vincent VIET, « La politique du logement des immigrés... », art. cit.

<sup>158</sup> « La main-d'œuvre nord-africaine – Action menée par les ministères du travail et de la sécurité sociale », *L'Algérienne*, 1<sup>er</sup> novembre 1954. AM – 4 AC 12.

données sur cette catégorie de logements, nous pouvons les considérer comme un cas à part. Non pas que nous séparions initiative privée et publique – car il n'existe pas encore à ce moment-là de véritable projet d'ensemble directement commandé par l'État –, mais plutôt parce qu'il semblerait que les cantonnements d'entreprise échappent totalement au contrôle des pouvoirs publics qui, malgré les déclarations de principe du ministère, n'étaient pas en mesure de faire pression efficacement sur les industriels, et laissaient au bon vouloir des entrepreneurs la mise en place de telles structures. Le deuxième et le troisième axe se confondent, puisque souvent les associations « suscitées » par ces services bénéficient également d'une aide financière directe de l'État pour la construction des foyers. Nous avons vu en œuvre cette pratique dans les foyers dionysiens : l'AFNARP (Association des Foyers nord-africains de la Région Parisienne) bénéficia largement du soutien du ministère pour la création de deux foyers à Saint-Denis, de même que les « Amitiés africaines » pour le foyer du Fort de la Briche.

De son côté, le ministère de l'intérieur construit des « centres d'accueil, de passage et d'orientation pour les indigents », où les Algériens sans ressources sont parfois hébergés gratuitement. Ce ministère travaille également en partenariat avec des organismes privés, par le biais des Comités départementaux du service social de la main-d'œuvre (présents uniquement dans les départements accueillant une population algérienne importante). D'après Fathia Lounici, ces services préfectoraux financent parfois la construction de foyers, dont ils laissent la gestion entièrement à charge des associations privées. Comme le ministère du travail, celui de l'intérieur « [intervient] auprès des employeurs afin qu'ils créent des logements pour leurs travailleurs algériens et [encourage] la constitution d'associations pour gérer les foyers d'hébergement »<sup>159</sup>.

Jusqu'au milieu des années 1950, en raison peut-être de cette concurrence entre deux ministères, l'action étatique pour loger les Algériens reste donc modeste. Au niveau national, cette politique n'est pas planifiée, et elle consiste principalement à établir des partenariats avec des associations privées, qui se chargent la plupart du temps de la gestion des foyers. Mais alors que les deux ministères assurent qu'une partie de leur politique consiste à encourager la création d'associations de ce type, on peut douter de l'ampleur et de l'efficacité de leurs démarches, puisque le nombre de ces organismes reste, en région parisienne, relativement limité.

---

<sup>159</sup> Fathia LOUNICI, art. cit. L'auteur se fonde sur : A.N. F/7/16042 : Notes de la préfecture de la Seine sur la création des Comités départementaux du service social de la main-d'œuvre, 1945. Seuls les départements accueillant d'importants contingents d'Algériens sont concernés.

L'apparition de la Sonacotral en 1956, créée sur proposition du Ministère de l'intérieur (contre l'avis du Ministère du travail<sup>160</sup>) modifiera quelque peu cette configuration centrée sur la primauté du secteur privé. La tendance à l'institutionnalisation et à la monopolisation par l'État, que l'on a vue en œuvre dès le milieu des années 1950 par l'augmentation de la construction publique de foyers, sera confirmée en 1958 par la création de services spécifiques. Le développement des bidonvilles fait craindre une propagation du FLN en métropole, ce qui justifie la mise en place d'une action sociale déterminée en faveur des FMA. Michel Massenet<sup>161</sup> est alors chargé de coordonner cette politique, puisqu'il est placé à la tête de deux institutions clés : d'une part, la Délégation à l'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie (DGAS), créée en 1958 et directement rattachée à la Présidence du Conseil, et d'autre part, le Fonds d'action sociale (FAS) renforcé dans le cadre du Plan de Constantine. À la fin des années 1950, ces innovations institutionnelles confirment qu'« une action sociale à destination des Français musulmans d'Algérie (FMA) est donc constituée et s'autonomise progressivement pour tenter de prendre en charge une large partie de leur existence : santé, formation, mais surtout logement.<sup>162</sup> »

### iii. Deux moments, une même logique

Si le début de la guerre d'Algérie, et davantage encore l'avènement de la V<sup>ème</sup> République, marquent une inflexion évidente dans la politique de logement en faveur des Algériens résidant en métropole, il convient de ne pas exagérer les divergences entre ces deux moments, qui restent soumis à la même logique et découlent d'une même philosophie. Il ne s'agit pas là, à notre sens, d'une rupture, mais uniquement d'une modification de l'agencement institutionnel de cette politique et d'une centralisation des initiatives. La politique mise en place au travers de la Sonacotral n'est pas nouvelle, elle n'est que l'aboutissement d'une tendance entamée à la Libération. Le type même de logement qu'elle préconise comme étant *la* solution

---

<sup>160</sup> Vincent VIET, art cit., p. 93.

<sup>161</sup> « Né le 5 novembre 1925 à Brunstadt (Haut-Rhin), ancien élève de l'ENA, Michel Massenet est maître des requêtes au Conseil d'État. De 1955 à 1958, il est membre du Cabinet du Garde des sceaux, puis de celui du ministre de l'Information de 1958 à 1959. De 1959 à 1964, il est chargé des questions sociales posées par la main-d'œuvre algérienne en France avant d'être nommé en 1964 délégué à l'Action sociale pour les Travailleurs étrangers et directeur du Fonds d'action sociale pour les Travailleurs étrangers. Sur la trajectoire de ce haut fonctionnaire, on lira avec intérêt la première partie de la thèse en cours de Sylvain Laurens : *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981). Socio-histoire d'une domination à distance*, thèse pour le doctorat en sciences sociales, EHESS, sous la direction de G. Noiriel, 2006. » Choukri HMED, thèse citée, p. 52-53. En 1966, Massenet présidera également à la création de la Direction de la population et des migrations (DPM).

<sup>162</sup> Choukri HMED, thèse citée p. 52.

aux problèmes de logement des Algériens, le foyer de travailleurs célibataires, ne date pas du moment de sa création : cette formule particulière avait été mise en place, dans la période précédente, dans une collaboration entre l'État et diverses initiatives privées.

On peut dire que cette solution n' « allait pas de soi », et qu'elle n'est compréhensible que si l'on observe la décennie qui a précédé la prise en charge définitive par l'État. Comme on l'a vu dans la réponse que la CAF adresse à la Municipalité de Saint-Denis, les Algériens sont légalement soumis au régime général, puisqu'ils sont citoyens français. À l'égal de la CAF, le jeune ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ne met pas en place une politique spécifique pour loger cette population, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'il participe également à la proposition de solutions pour mieux loger les Algériens. Comment s'explique alors le fait que deux ministères contredisent ce postulat d'égalité, et qu'ils s'engagent dans une politique spécifique en direction des seuls Algériens ? D'une part, le ministère du Travail vise à pallier une discrimination de fait que subissent les travailleurs algériens : certes, ces derniers sont bien citoyens français, mais ce sont des travailleurs déplacés et « isolés », vivant loin de leur famille et de leur foyer. Leur condition de célibataires amène à leur proposer des logements spécifiques, puisque les logements sociaux traditionnels ne correspondant pas à leur situation. D'un autre côté, avec sa politique de centres d'hébergement pour Algériens sans ressources, le ministère de l'Intérieur renoue d'une part avec sa vocation à s'occuper, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des « populations flottantes » ; et d'autre part, il assume l'héritage « de la culture militaire de gestion des colonies »<sup>163</sup>. Ce double héritage est fondamental, et semble caractériser l'ensemble de l'action publique en direction des FMA, qui est une sorte de mélange entre la gestion des classes populaires et celle des populations coloniales.

Car le « foyer de travailleurs célibataires » est une originalité par rapport à ce qui existait avant en termes de politique publique de logement, tout d'abord en ce qui concerne la nature du logement proposé et le public visé. Il s'agit d'un logement provisoire, parce qu'on considère que ces travailleurs sont voués à ne rester en France que temporairement, et qu'ils décideront tôt ou tard de repartir en Algérie. Ce sont des foyers pour hommes isolés : aucune famille n'y est logée et l'entrée de femmes est souvent interdite par le règlement intérieur<sup>164</sup>. Ces hommes sont rassemblés en fonction de leur origine : il s'agit de « foyers nord-africains », qui sont donc

---

<sup>163</sup> Marc BERNARDOT, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au XX<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>164</sup> GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), *Les foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique*, Éd. CIEM (Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes), janvier 1979 [1973], 33 p.

construits uniquement pour les immigrés venant d'Afrique du Nord, et plus particulièrement pour les Algériens (les Marocains ou les Tunisiens en sont pratiquement absents). Le plus souvent, ces établissements sont uniquement ouverts aux travailleurs disposant d'un contrat, et souvent embauchés dans les entreprises souscriptrices.

Ce premier trait fondamental montre la nouveauté de ce type de politique publique, qui trouve sa filiation davantage du côté des initiatives – privées – de certains industriels que du côté de la politique du logement social en France. Cette dernière politique, inspirée pour une bonne part du catholicisme social, était depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle exclusivement destinée aux familles, dans une volonté de « réformer le peuple en réformant la cellule conjugale<sup>165</sup> ». Il est vrai que, dans un premier temps, la plupart des Algériens présents en métropole sont des hommes seuls ; mais lorsque l'État prend définitivement en charge cette politique, la prépondérance du foyer perdure alors que le nombre de familles est déjà considérable : il est passé de 3000 en 1953 à 20000 en 1960<sup>166</sup>. La Sonacotral – puis la Sonacotra – s'était dotée de trois, puis de cinq filiales de HLM. Cependant, dans son analyse des budgets alloués par le FAS, Vincent Viet montre que l'effort en faveur des familles reste pour le moins limité, puisque de 1963 à 1964, le pourcentage des crédits consacrés à leurs logements est passé de 40% à 16%, tandis que ceux utilisés pour loger les travailleurs isolés augmente fortement, passant de 29% à 63%. C'est ainsi que, de 1964 à 1972, 58% des crédits sont utilisés pour loger les célibataires<sup>167</sup>. Parce que les pouvoirs publics ont imposé la priorité de la disparition des bidonvilles et des taudis, ils ont multiplié des mesures qui, théoriquement provisoires, sont devenues pérennes (foyers pour célibataires, cités de transit), et ont dès lors diminué leurs efforts pour « intégrer les immigrés dans le dispositif de droit commun du logement social<sup>168</sup> ».

## **B. Les résultats de la prise en charge étatique**

Le milieu des années 1950 marque donc un revirement dans la mise en place d'une politique publique de logement pour les travailleurs nord-africains. Il ne s'agit pas là, comme nous venons de le voir, d'une rupture, mais d'une modification des processus de décision et de mise en place de cette politique, que l'on veut désormais planifier et rationaliser. Les continuités

---

<sup>165</sup> Choukri HMED, thèse citée, p. 77. Cf. également sur ce sujet, les travaux de Robert-Henri Guerrand. Cette tendance à se concentrer sur les familles avait amené, d'ailleurs, à la faiblesse des structures d'accueil pour les isolés, ce qui contribuera au mal-logement des Algériens et de l'ensemble des immigrés.

<sup>166</sup> Vincent VIET, art. cit.

<sup>167</sup> Ibid. p. 64.

<sup>168</sup> Ibid.

sont pourtant nombreuses entre ce que l'on peut appeler deux « moments », à commencer par le type de logement qui est privilégié. Un des éléments fondamentaux de la « problématisation » du logement des Algériens, qui est commun à ces deux moments, consiste alors en la séparation stricte entre familles et « isolés », attribuant à chaque catégorie un type logement approprié : le foyer pour les isolés et la cité de transit pour les familles<sup>169</sup>. Il est vrai qu'à partir de 1956 l'initiative publique augmente et prend une part croissante dans ce qui est fait en termes de foyers. Il est vrai également que l'insurrection algérienne aboutit à un avantage clair du ministère de l'Intérieur dans sa concurrence avec le ministère du Travail. Mais la Sonacotral a pu puiser dans le passé immédiat un certain nombre d'idées, et l'évolution du milieu des années 1950 est moins une rupture qu'une réactualisation de solutions déjà expérimentées auparavant par d'autres acteurs, et une rationalisation de certains principes qui avaient déjà guidé les réalisations de la période précédente.

En plus, la prise en charge par l'État n'est pas immédiate, et elle ne se fera que progressivement. Notre recherche ne saurait donc se limiter au seul agencement institutionnel, puisque celui-ci cache un certain nombre de mécanismes et de processus qui, de manière plus subtile, travaillent à la mise en place d'une politique publique. De même, comme nous essaierons de le montrer dans un premier temps, l'approche par le droit n'est pas suffisante pour saisir toute la portée de la diffusion d'un type de logement particulier. Nous verrons enfin les limites quantitatives de la volonté de prise en charge par l'État.

### **i. Politique publique et construction normative**

La guerre d'Algérie a poussé le gouvernement à « homogénéiser un certain nombre de règlements en métropole afin de mieux cerner la communauté algérienne » : un arrêté du 29 mai 1957 oblige ainsi les foyers à appliquer la législation propre aux hôtels, au moins en ce qui concerne la tenue d'un registre des résidents. Alors que jusqu'à cette date, de nombreux foyers n'en possédaient pas, ils sont désormais dans l'obligation de « remettre aux autorités, le jour même de l'entrée au foyer, des fiches sur chaque nouveau locataire », ce qui transforme les gérants en agents d'information de la police<sup>170</sup>.

---

<sup>169</sup> Cette différenciation est notamment fondée sur la « dangerosité » que représente la concentration dans certains quartiers de travailleurs isolés, et s'appuie notamment sur la catégorisation statistique, qui « naturalise » la distinction et permet de la faire accepter comme allant de soi. Choukri Hmed décrit admirablement ce processus dans la première partie de sa thèse (« Familles vs célibataires : similitudes et spécificités de deux 'problèmes publics' », Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France...*, p. 79-108

<sup>170</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

Mais mise à part cette mesure, due à la volonté de contrôle de la population algérienne établie en métropole, aucune définition juridique ne semble avoir été établie pour clarifier et unifier le statut, le mode de gestion, ou les normes de confort des foyers, qui restent caractérisés par un certain flou. Le processus de rationalisation en œuvre depuis le milieu des années 1950 ne semble donc pas avoir abouti à la création d'un statut juridique clair des foyers pour travailleurs isolés. Il ne s'agit ni d'un logement nu, ni d'un logement meublé, car il est « loué » collectivement et souvent organisé en dortoirs, et le résident a d'ailleurs un statut particulier qui exclut les droits du locataire. Il se rapproche de l'hôtel par certains aspects, car il s'agit d'un logement provisoire, dont le prix est souvent établi à la journée, et où le gérant jouit d'un pouvoir discrétionnaire (il peut, par exemple, entrer sans préavis et à n'importe quel moment de la journée dans les chambres) ; mais il s'en éloigne cependant par les prestations supplémentaires ou différentes qu'il offre : il accueille dans de nombreux cas des activités culturelles ou éducatives, le résident peut utiliser la cuisine, il doit faire lui-même le ménage, etc. Le foyer est donc un type de logement *sui generis*. La preuve en est que les organismes gestionnaires emploient pratiquement toujours un vocabulaire spécifique : ils n'accueillent pas des « locataires » mais des « résidents », qui ne paient pas un « loyer », mais une « redevance », ou des « prestations », ou bien encore des « frais d'hébergement » ; il n'y a pas un « bail », mais une « adhésion à un règlement intérieur », un « contrat de résidence » ou un « titre d'occupation écrit et signé »<sup>171</sup>.

Comme le souligne Abdelmalek Sayad, cette ambiguïté du foyer « est conforme au statut ambigu de l'immigré actuel qui n'est ni un résident vraiment passager dont le temps de séjour est compté (qu'il lui soit compté ou qu'il le compte lui-même) ; ni un homme marié, chef de famille et vivant avec sa famille, ni un homme réellement sans famille<sup>172</sup> ». Se rebellant contre cela, une des revendications principales des résidents, lors du mouvement de grèves des loyers des années 1970, fut précisément la clarification de leur condition par l'attribution du statut de locataires, que la Sonacotra et l'État refusèrent catégoriquement<sup>173</sup>. Tout en s'éloignant des

---

<sup>171</sup> Abdelmalek SAYAD, « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Année 1980, Volume 32, Numéro 1, p. 89-103. Cf. également : GISTI, *Les foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique*, Éd. CIEM (Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes), janvier 1979 [1973], 33 p.

<sup>172</sup> Abdelmalek SAYAD, art. cit.

<sup>173</sup> Sur le mouvement de grèves des loyers pendant les années 1970, cf. par exemple Choukri HMED (en plus de sa thèse), « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007/01, n° 65, pp. 55-81 ; Laure PITTI, « 'Travailleurs de France, voilà votre nom'. Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 95-112.

catégories traditionnelles de logement, le « foyer » n'a donc jamais été clairement défini. Le terme même utilisé pour le désigner est variable, en fonction du propriétaire mais aussi de l'évolution dans le temps : « 'Hôtel', le foyer peut aussi, en regard de certains de ses aspects, recevoir d'autres dénominations : 'meublé', 'centre d'hébergement', 'foyer-dortoir', 'foyer-hôtel', 'foyer-appartement', 'foyer-logement' ou, mieux, 'logement-foyer' », selon que l'on veuille privilégier l'une ou l'autre de ses fonctions. C'est cette dernière dénomination qui, d'après Abdelmalek Sayad, semble s'imposer dans le langage officiel (notamment à la Sonacotra) à la fin des années 1970, car par rapport à « foyer-hôtel », elle semble « moins dépréciative, moins stigmatisante et peut-être aussi incline-t-elle à réhabiliter la fonction propre de logement quelque peu oubliée dans les foyers »<sup>174</sup>.

L'apparition de la Sonacotral n'a donc pas impliqué une définition juridique du foyer, qui serait trop contraignante et étoufferait peut-être les initiatives privées. La création de cette institution peut être vue comme l'aveu d'un échec, et serait la preuve que la politique de la période précédente, fondée en grande partie sur l'initiative privée, n'a pas donné les fruits escomptés. Mais elle ne saurait signifier l'interdiction, pour le patronat comme pour les associations déjà existantes, de proposer un hébergement aux Algériens. La prise en charge par l'État n'a donc pas empêché la survie, ni même la création d'autres organismes gestionnaires, chacun régulant ses établissements comme bon lui semble.

Absence de loi ne peut pourtant signifier absence de norme, et si l'action de l'État ne s'accompagne pas de mesures législatives, il n'en demeure pas moins que les foyers qu'il construit restent une référence, surtout à partir du moment où la Sonacotral devient le premier propriétaire de foyers de France. Comme lors de l'apparition du logement social en France, la mise en place de cette politique publique a commencé par le rassemblement d'informations concernant le mode de vie des Algériens, pour ensuite « rationaliser » leur existence en dénonçant les mauvaises pratiques et en définissant ce que doit être le « bon » logement populaire. Les taudis et les hôtels meublés étant considérés comme « impropres » à l'habitat de citoyens français, fussent-ils musulmans, la désignation du « foyer » comme le moyen le plus approprié de les loger n'était pas la seule solution possible. La promotion par l'État de cette forme particulière de logement peut alors être interprétée comme « la tentative (...) d'imposer une forme légitime de logement pour une catégorie particulière de population », tout en contribuant « à délégitimer d'autres modalités d'hébergement, moins centralisées et plus

---

<sup>174</sup> Abdelmalek SAYAD, « Le foyer des sans-famille », art. cit., p. 89-103.

hétérogènes ». D'après Choukri Hmed, une « hiérarchie implicite » est alors établie entre les différents lieux pouvant accueillir cette population après leur « évacuation » des zones insalubres : les « cantonnements d'entreprises » ne sont pas une bonne solution, car ils échappent trop au contrôle de l'État, qui ne peut pas non plus forcer le patronat à loger massivement ses employés ; ensuite, les centres d'hébergement gérés par des associations sont trop hétérogènes dans leur gestion et dans leur répartition géographique, et ils occupent majoritairement des hangars ou usines désaffectés et habilités dans l'urgence sous forme de dortoirs. La solution étatique sera donc envisagée comme la seule vraiment efficace, répondant aux objectifs que se donnent les responsables, à la fois de contrôle et d'éducation des célibataires algériens<sup>175</sup>.

L'absence d'une législation claire n'empêche donc pas l'émergence de normes extrêmement précises sur ce que doit être ce type de logement, grâce à l'uniformisation progressive des foyers publics de la part de cette institution d'État. Cette rationalisation du logement des Algériens commence avant même la création de la Sonacotral, puisque le type de foyer généralisé ensuite par cette institution apparaît dès le début des années 1950 :

« Si la formule la plus courante correspond, dans les premières années, à l'aménagement rudimentaire de vieilles usines ou hangars désaffectés, à partir de 1951 la construction de ces foyers est prise en charge directement par les services de la Préfecture, qui assurent également la gestion directe de ces établissements.<sup>176</sup> »

La monopolisation par l'État a donc impliqué une certaine amélioration dans les normes du bâti, notamment par une homogénéisation des constructions et par la mise en place d'un modèle public de foyers. La mise en place par l'État d'une quantité importante de foyers, homogènes dans le mode de gestion et dans l'architecture, répondant à une planification centralisée et donc couvrant l'ensemble du territoire, va donc inmanquablement devenir la référence en termes de logement des célibataires algériens, puis des étrangers en général à partir du milieu des années 1960 et de la transformation de la Sonacotral en Sonacotra. Ce processus doit être analysé dans une perspective de longue durée, puisqu'il faudra attendre les années 1970 pour que les outils mis en place dans les années 1950 atteignent leur premier objectif qui était la résorption des bidonvilles.

---

<sup>175</sup> Choukri HMED, thèse citée, p. 89-91

<sup>176</sup> Ibid, p. 70.

## ii. Combien d'Algériens faut-il loger ?

Nous avons vu qu'à Saint-Denis, le premier foyer, ouvert en 1950, était formé de casemates, alors que le deuxième était déjà bâti « en dur ». Progressivement, et surtout à partir de la Toussaint rouge, voyant peut-être que l'immigration algérienne ne cesse pas et que la situation a tendance à empirer, les pouvoirs publics commencent à mettre en place une politique plus cohérente et se chargent elles-mêmes de construire quelques foyers. Indépendamment de la création de la Sonacotral, Choukri Hmed souligne que « [l]a rationalisation de la construction de foyers semble effective en 1958, dans la mesure où la Préfecture escompte de tripler la capacité d'accueil dans ses foyers en achevant un programme de construction de 12 foyers entre 1958 et 1961, soit 3 foyers par an.<sup>177</sup> »

Malgré une certaine tendance à la hausse à partir du milieu des années 1950, l'action de l'État reste pourtant bien limitée. Le programme départemental qui prévoit la construction de trois foyers par an de 1958 à 1961 semble pour le moins modeste, puisqu'en 1958, dans l'ensemble de la région parisienne, 80000 Algériens sont logés en hôtel meublé, qui demeure le type de logement majoritaire de cette population<sup>178</sup>. Ce qui apparaît, au vu de la politique de la période antérieure, comme un effort considérable de la part de la Préfecture, ne permettra donc qu'un très léger apaisement de la situation locative des Algériens. L'analyse des chiffres, si succincte soit-elle, mène à penser que les pouvoirs publics n'ont pas vraiment la volonté, du moins dans un premier temps, de résoudre le problème du logement de cette partie de la population. Au moment même où la construction de foyers s'intensifie, Michel Massenet le souligne lui-même dans une lettre au ministre du travail, datant de janvier 1965 :

« Le rôle d'un établissement public comme le Fonds ne consiste pas en effet à loger tous les travailleurs étrangers, mais à réaliser un équipement très largement suffisant pour éviter que se manifestent tous les phénomènes liés à la pénurie, de la spéculation des logeurs privés à l'entassement des travailleurs dans des taudis ou des bidonvilles.<sup>179</sup> »

Cet objectif est clairement énoncé dans les conseils d'administration du FAS, sans que cela empêche de mettre en avant les efforts particulièrement importants en termes de construction de nouveaux foyers :

---

<sup>177</sup> Ibid.

<sup>178</sup> Ibid. p. 71

<sup>179</sup> Lettre de M. Massenet à G. Grandval, 29 janvier 1965, cité par Choukri HMED, thèse citée, p. 73.

« sur le plan des réalisations, le logement des travailleurs isolés a continué, comme les années précédentes, de bénéficier d'une attention prioritaire : 4 200 lits ont été lancés en 1964, 8 600 en 1965, 14 500 en 1966 soit au total 27 300 lits en 3 ans. *L'objectif du FAS n'est pas de loger tous les travailleurs migrants mais de remédier aux situations les plus difficiles, de compléter l'effort patronal et d'imposer, par une sorte de concurrence, un abaissement des tarifs spéculatifs des logeurs privés.* En 1970, 70 000 lits auront été mis en service ou lancés avec le concours du FAS dans le cadre du plan anti-bidonvilles pour atteindre l'objectif de 100 000 lits retenu à titre indicatif en 1965 après enquête auprès des préfets.<sup>180</sup> »

La politique de résorption des bidonvilles accélère considérablement le rythme de construction de foyers, mais l'objectif n'est à aucun moment de s'occuper de l'ensemble de la population immigrée installée en France.

Cette remarque est encore plus valable pour la première décennie après la Libération, celle qui vit apparaître les premiers foyers. A cette époque, les objectifs des pouvoirs publics sont bien plus modestes : en 1948, il est prévu que les foyers publics atteignent les 1 300 places dans les plus brefs délais. D'après M. Gross, qui présente ces chiffres, les demandes en dépasseraient largement le triple – sans pour autant préciser la manière dont il a obtenu cette donnée. Mais puisque son projet de délibération prévoit la limitation de l'immigration nord-africaine en France, il considère que « le doublement des foyers existants répondrait à peu près aux besoins », surtout en tenant compte du caractère particulier qu'il attribue à cette population : « Il faut reconnaître que le Nord-Africain répugne souvent à vivre en communauté. Il aime mieux se loger dans un gourbi, là où il lui plaît ». M. Gross recommande donc le doublement des lits disponibles, ce qui représente 2600 lits pour l'ensemble du département de la Seine, qui compte à ce moment-là – dans le même rapport – 80000 Nord-Africains. D'après lui, il aurait donc suffi que les pouvoirs publics logent 3,25% des Algériens pour résoudre la situation locative de cette population !

La proposition d'Auguste Gillot au cours de ce même débat au Conseil général apparaît comme sans comparaison possible avec les foyers construits ou en prévision : en n'utilisant que le bâtiment de la Grande Caserne – sans toucher aux baraquements en bois construits dans la cour – 2000 personnes auraient pu être hébergées, soit environ la moitié de la population algérienne de la ville à ce moment-là. Il est vrai que cette proposition est limitée au seul territoire de Saint-Denis, et que toutes les localités de la Seine ne disposaient probablement pas de locaux tels que la Grande Caserne, mais le décalage semble énorme entre les mesures prônées par les communistes dionysiens, et celles d'autres conseillers généraux : il ne s'agit tout simplement pas du même ordre de grandeur. Alors qu'il n'y a encore, en 1948, que quatre foyers

<sup>180</sup> PV du CA du FAS, 8 décembre 1966. Cité (et souligné) par Choukri HMED, thèse citée, p. 74.

étatiques dans tout le département de la Seine, les communistes dionysiens proposent d'utiliser un grand bâtiment, capable d'accueillir une proportion considérable de la population algérienne de la ville. L'aboutissement de ce projet aurait signifié la mise en place, au niveau local, d'une sorte de « service public » de logement pour travailleurs algériens, accessible sinon à tous, du moins à une grande partie de cette population.

En même temps qu'elle demandait un redoublement des efforts dans la construction de logements pour les familles dionysiennes, la municipalité exigeait également de mettre à disposition des travailleurs isolés un grand nombre de lits dans des locaux publics, ce qui aurait permis d'en finir avec le logement insalubre. Au lieu de cela, de nombreux responsables – bien plus influents qu'Auguste Gillot – ont considéré cette question comme secondaire, et alors que plusieurs alternatives existaient, ils ne se sont pas donnés les moyens de résoudre définitivement cette question. De plus, la proposition du maire de Saint-Denis va à l'encontre de ce qui est progressivement en train de devenir la norme dans les foyers publics. En termes de capacité d'accueil, les centres de Nanterre et d'Issy-les-Moulineaux, comptant chacun 250 places, sont présentés comme modèles dès 1953<sup>181</sup>. Trois ans plus tard, le ministère des Affaires sociales préconise encore que les centres n'excèdent pas ce même chiffre<sup>182</sup>.

Si le foyer était présenté comme la solution au problème du logement des Algériens, cette formule ne semble être employée qu'au compte-gouttes. Au vu de ces déclarations, ainsi que des chiffres concernant la construction de foyers, on ne peut que penser à l'apparition des bidonvilles comme un phénomène, sinon voulu, du moins prévu et relativement toléré par les pouvoirs publics. Même au moment où la guerre d'Algérie, avec les dangers d'ordre public qu'elle a amené au cœur même de la métropole, a rendu ce type de logement « intolérable », les foyers ne concernent qu'une proportion relativement limitée des Algériens présents en métropole. Il n'en reste pas moins que le foyer est voué à jouer un rôle déterminant dans la gestion des populations étrangères dans les années à venir, et qu'il est pour cela une des clés pour saisir la « matrice algérienne » de la politique d'immigration. À la Libération, alors que de nombreux discours concourent à faire de la présence massive de travailleurs algériens un « problème », forçant les pouvoirs publics à se pencher sur la question, la « solution » consistant

---

<sup>181</sup> « Notes de conversation avec M. Mortureux, de la Caisse d'Allocations familiales », 13 novembre 1953, AM – 4 AC 12 ; Cf également : Abdelmalek SAYAD, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995, p. 29-30. En 1956 encore, ils servent de modèle pour la construction de quatre nouveaux foyers : *BMO de la ville de Paris*, 20.4.56, Préfecture de la Seine : « Inauguration de foyers nord-africains », AM – 4 AC 12. Il aurait fallu 400 foyers de ce type seulement en région parisienne, pour loger tous les Algériens présents en 1949, ceci en espérant qu'aucune nouvelle arrivée ne se produise entre temps.

<sup>182</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

à construire des foyers est encore incertaine. À ce moment là, cette politique est essentiellement une juxtaposition d'expériences, qui relèvent davantage de l'improvisation et de l'urgence que d'un plan d'ensemble établi d'avance. Il paraît pourtant évident qu'un certain nombre de principes communs se dégagent de ces réalisations, qui serviront à la Sonacotral pour la mise en place de sa politique centralisée. Il importe donc d'analyser la période « pré-institutionnalisée », et cela pour plusieurs raisons : tout d'abord parce que, comme nous l'avons déjà signalé, c'est à ce moment-là que sont construits les foyers de Saint-Denis ; ensuite, parce que « l'institutionnalisation passe inexorablement par l'élaboration d'une 'solution' spécifique et, ce faisant, par la délégitimation de formes concurrentes ou similaires<sup>183</sup> ». Ce qui passe pour une rationalisation consiste principalement à homogénéiser les pratiques et à arrêter l'expérimentation, tout en écartant les alternatives possibles. L'analyse de la période antérieure à cette prise en charge par l'État devrait donc nous permettre de « restituer la part de la contingence dans ce qui est advenu quelques années plus tard<sup>184</sup> ».

---

<sup>183</sup> Choukri HMED, thèse citée, p. 78.

<sup>184</sup> Ibid. p. 56.

**CHAPITRE 4 : LES ENJEUX D'UNE  
SOLUTION : LÉGITIMITÉ DES SAVOIRS,  
USAGE DES CATÉGORIES ET ÉNONCIATION  
DU PROBLÈME**



Après avoir décrit les grands traits de l'évolution institutionnelle qui a accompagné l'émergence des foyers pour travailleurs nord-africains, il convient maintenant d'infléchir à nouveau notre approche. Car les institutions sont avant tout composées de personnes, qui échangent leurs points de vue personnels ou leurs savoirs acquis, qui sont les produits de leurs histoires individuelles et collectives, qui décident ou relaient les décisions prises et qui, confrontées à la réalité, appliquent fidèlement les directives venues d'en haut ou s'adaptent en fonction du contexte. Afin de ne pas les réifier, il convient donc de « déconstruire [l]es entités collectives en remettant, d'une certaine manière, la politique 'sur ses pieds' par une méthode qui considère les individus concrets comme les 'atomes élémentaires' à partir desquels doit débiter (et non se terminer) l'analyse<sup>185</sup> ».

Il devient dès lors nécessaire de compléter l'étude qui précède, où l'on a pu voir les grandes lignes de cette politique, par une analyse plus fine, qui prenne en compte ces « atomes élémentaires » que sont les individus. En suivant ces indications, nous commencerons par un examen rapide de ce que l'on sait, dans l'état actuel de nos recherches, sur les personnes qui ont « décidé » de la construction des foyers. Comme le montre Choukri Hmed, la responsabilité du ministère de l'Intérieur dans la mise en place d'une politique d'envergure en faveur des FMA n'implique pas que la logique policière et sécuritaire, bien réelle, soit exclusive d'une certaine logique humaniste : « la 'problématisation' du logement pour ces étrangers relève tout autant de la 'logique de contrôle' que de ce que l'on propose de nommer la *logique d'éducation*.<sup>186</sup> » En faisant la socio-histoire de la Sonacotra, Hmed souligne la sur-représentation du milieu du catholicisme social parmi les dirigeants, ce qui infléchit indéniablement l'orientation et les actions de cette institution d'État. D'autre part, l'auteur met en évidence que les formes de « gestion directe » des foyers par les gérants, ainsi que l'architecture et l'organisation spatiale des lieux, matérialisent cette double logique de contrôle et d'éducation.

Dans les limites que nous imposent les sources, nous tenterons de procéder au même type d'analyse en ce qui concerne les foyers construits au lendemain même de la Libération. Nous étudierons dans le chapitre suivant le mode d'encadrement concret mis en place dans les foyers, en passant en revue les bâtiments eux-mêmes, puis les gérants et les services offerts dans ces structures. Pour l'instant, nous nous attacherons dans ce chapitre à l'analyse des dirigeants,

---

<sup>185</sup> Gérard NOIRIEL, *État, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2001, p. 207.

<sup>186</sup> Choukri HMED, *Loger les étrangers « isolés » en France...* thèse citée, p. 55 (souligné par l'auteur). L'auteur identifie cette logique d'éducation au moins à trois niveaux différents : d'une part, dans l'origine et les réseaux des dirigeants ; puis dans l'architecture et la forme prise par les foyers ; enfin, dans le personnel qui encadre les résidents à l'intérieur même des établissements.

et aux discours tenus autour de la question du logement des Algériens. Dans les deux cas, la comparaison avec le discours des communistes sera systématique. Si ces derniers n'ont pas pu concrétiser leurs projets, leurs propositions n'ont pas manqué d'apparaître dans les archives, et la comparaison peut illustrer en retour ce qu'ont signifié les foyers réellement mis en place.

Nous avons déjà vu que, durant cette période, le rôle des industriels semble déterminant, puisqu'ils participent à la fois au logement direct de leurs employés et à des associations se chargeant de la gestion de foyers publics. Nous commencerons donc par donner quelques pistes sur le personnel dirigeant de ces entreprises, pour ensuite analyser les discours ambiants de l'époque : d'une part, pour tenter de comprendre ce qui a pu amener ces hommes à se pencher sur la question du logement des Algériens, et d'autre part pour situer le discours des responsables communistes dans un contexte particulier. En voyant la manière dont les problèmes sont dénoncés, on ne pourra que mieux saisir ce que chacun d'eux propose comme solution.

## **A. Décider de la mise en place de foyers. Premières pistes de réflexion**

La mise en place de foyers pour travailleurs algériens isolés dans la période 1945-1954 s'accompagne de la désignation des « problèmes » qui entourent cette population. Il faudrait donc commencer notre analyse par les nombreux agents qui concourent, directement ou indirectement, au processus de catégorisation de cette population, puis à l'énonciation de la situation à résoudre et des solutions possibles. Nous commencerons par évoquer, rapidement, le rôle qu'a pu jouer l'invocation de l'« opinion publique », avec son corollaire évident : la presse. Puis nous avancerons l'hypothèse de la « matrice » coloniale : le fait d'avoir passé un certain temps dans les colonies, et *a fortiori* dans les colonies d'Afrique du Nord, a sans doute marqué les positionnements d'un certain nombre d'hommes politiques, de fonctionnaires ou d'entrepreneurs, les poussant à se pencher sur la question du logement des Algériens installés en métropole. Il est probable qu'un tel parcours ait pu en pousser quelques uns à s'engager dans des associations ou à faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils développent une action dans ce sens. Après avoir rapidement exploré ces deux pistes, on tentera enfin, dans un troisième point, de comprendre les motivations de ceux qui, entrepreneurs et dirigeants d'associations, ont décidé des premières initiatives de logement pour les Algériens. Cette analyse ne sera qu'amorcée, et il faudrait bien sûr la développer davantage, mais elle nous permettra malgré tout de poser les bases de notre recherche pour les chapitres à venir.

### **i. La pression de l'« opinion publique »**

Au cours des années 1960, les Français semblent être de plus en plus sensibilisés au sort des étrangers installés dans leur pays. Ce domaine n'avait fait l'objet que d'efforts relativement modestes de la part de l'État et, surtout après 1968, de nombreux militants issus du catholicisme social ou de l'extrême gauche – lesquels voient alors en eux un nouveau sujet révolutionnaire – s'investissent dans une multitude d'associations de soutien aux travailleurs immigrés. Un grand nombre de bénévoles essaie de pallier les carences de l'État et prend en charge l'accueil, le logement, l'alphabétisation, l'aide juridique, de ces travailleurs qui, ayant largement contribué à la croissance économique, n'en ont bénéficié que marginalement. Ils créent des associations qui obtiennent parfois des subventions du Fonds d'Action sociale, et réclament des pouvoirs publics un investissement toujours plus important sur cette question. C'est ainsi que « progressivement

les bénévoles deviennent des fonctionnaires qui contribuent à la redéfinition du 'social' et à l'accroissement de la sphère d'intervention étatique<sup>187</sup> ». La « loi Vivien » sur le logement insalubre, votée en 1970, peut être interprétée comme le résultat de ce processus de sensibilisation de l'opinion, qui tolère de moins en moins la vision des bidonvilles et autres logements de fortune, et qui tente d'améliorer le sort de ces laissés pour compte. Cette loi est votée à la suite de la mort de cinq travailleurs africains à Aubervilliers : ce n'était pas la première fois que les conditions d'habitat provoquaient la mort de travailleurs immigrés mais, cette fois-ci, l'événement ayant été largement transmis par les médias, cet accident provoque l'indignation générale et un climat d'émotion nationale.

Quoique schématique, ce récit linéaire permet de repérer un certain nombre de logiques en œuvre dans le processus de prise en charge par l'État de ce domaine particulier. Rappelons que, déjà en 1959, Michel Massenet lançait un plan de deux ans pour résorber les bidonvilles, et qu'en 1964 la « loi Debré » se donnait le même objectif<sup>188</sup>. Cela indique qu'une disposition législative ou une décision administrative ne deviennent réalité que si une certaine pression est exercée sur les pouvoirs publics, et si ceux-ci disposent des « ressources » nécessaires – en termes de savoirs, de capacités techniques, de marge de manœuvre et de mécanismes institutionnels permettant de transformer les décisions en mesures concrètes. La disparition des bidonvilles ne se décrète pas, il faut multiplier les efforts et se doter des outils nécessaires pour qu'elle soit effective. La loi de 1970 ne peut donc pas être vue comme étant le premier effort de la part de l'État pour améliorer le logement des immigrés, mais uniquement comme celui qui a effectivement atteint un certain nombre d'objectifs, qui étaient déjà « d'actualité » deux décennies auparavant.

D'ailleurs, l'application et la réussite relative de cette loi s'appuient justement sur une institution déjà existante : la Sonacotra, dont la création avait déjà été le fruit d'un processus de sensibilisation de l'« opinion » sur la question du logement des immigrés algériens. Nous avons vu que, d'après Vincent Viet, les pouvoirs publics n'étaient que peu enclins à se pencher sur les conditions de vie des immigrés, car cela n'aurait « 'pas été compris' par les nationaux qui souffraient du manque criant de logements.<sup>189</sup> » Or, comment justifier, devant l'« opinion publique », les conditions de vie lamentables de ces « Français musulmans d'Algérie » ? S'il était

---

<sup>187</sup> Gérard NOIRIEL, *Le creuset français : histoire de l'immigration, 19e-20e siècles*, Paris, Seuil, 2006 [1992], p. 123.

<sup>188</sup> Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle : une histoire paradoxale », *Hommes & migrations*, novembre-décembre 2006, n° 1264, p. 27.

<sup>189</sup> Vincent VIET, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1999, Volume 64, Numéro 1, p. 92-93.

difficilement acceptable que les efforts de construction se concentrent sur la main-d'œuvre étrangère, il fallait tout de même faire preuve d'un certain effort – aussi limité soit-il – pour ces citoyens français plongés dans la misère. En 1954, les Services de la main-d'œuvre du ministère du travail présentaient leurs réalisations dans ce domaine : alors qu'ils avouaient que « moins de 35% seulement des travailleurs [algériens] sont hébergés », ils soulignaient en même temps que « l'opinion publique, la presse, le parlement demandent que cet effort d'hébergement soit poursuivi »<sup>190</sup>. Nous avons vu que dans les années 1953-56, les ministères de l'Intérieur et du Travail accélèrent leurs efforts en termes de construction – cette date coïncide d'ailleurs avec la priorité donnée au logement social, qui avait été quelque peu mise de côté dans les années immédiatement postérieures à la Libération. Peut-on attribuer cet effort supplémentaire à une pression croissante de l'opinion ? Mais, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque l'« opinion publique » ? De quelle manière cette question est-elle « problématisée » pour qu'elle soit inscrite à l'agenda politique, comment les responsables définissent-ils les actions à mener, et quels moyens institutionnels peuvent-ils mettre en place ?

Nous pouvons dire avec Pierre Bourdieu que « l'opinion publique n'existe pas<sup>191</sup> » en tant que volonté homogène, et que cette notion sert plutôt à légitimer l'opinion d'un groupe déterminé de personnes. Par opinion publique il faut donc plutôt entendre un ensemble d'individus qui jouissent de la légitimité suffisante pour que leurs paroles soient considérées comme « vraies », et qui disposent de suffisamment de ressources pour se faire entendre. Toute mise en place d'une politique publique nécessite un processus de « problématisation » préalable, toujours plus ou moins conflictuel, et qui consiste à définir le problème, à désigner les acteurs concernés et à annoncer les objectifs et les mesures à prendre. Il va de soi que, dans ce contexte, l'opinion d'un entrepreneur n'équivaut pas à celle d'un maçon, ni celle d'un journaliste à celle d'un paysan : ils ne disposent pas du même capital – économique, symbolique ou social. Le fait que le ministère invoque à la fois l'« opinion publique » et « la presse et le parlement » révèle déjà qui sont ceux que l'on écoute le plus, et assurer qu'ils « demandent que cet effort d'hébergement soit poursuivi » est déjà une manière particulière de « traduire<sup>192</sup> » la situation et de légitimer ce point de vue (voir encadré).

---

<sup>190</sup> « La main-d'œuvre nord-africaine – Action menée par les ministères du Travail et de la Sécurité sociale », *L'Algérienne*, 1<sup>er</sup> novembre 1954. AM – 4 AC 12.

<sup>191</sup> Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, vol. 29, n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309 [rééd. in *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984, pp. 222-235]

<sup>192</sup> Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 1986, vol. 36, p. 169-208.

## Il faut reloger les Nord-Africains établis dans la Métropole

Article paru dans *Climats*, 15 avril 1954.

« A plusieurs reprises, « Climats » a déjà attiré l'attention de ses lecteurs sur les nombreux problèmes que pose la situation des nord-africains installés dans la métropole. (...)

M. Bernard Lafay, secrétaire d'État aux Affaires Economiques et Président de l'Association « Les Amitiés Algériennes », qui s'est toujours dévoué à la cause des Nord-Africains de la métropole, vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude<sup>a</sup>. Il s'est adressé à M. Maurice Lemaire, ministre de la Reconstruction, en lui signalant de façon particulière les difficultés que rencontrent, en matière de logement, nos compatriotes algériens. Avec sa connaissance approfondie de la question il a plaidé la cause des Nord-Africains mal logés.

Le ministre de la Reconstruction (...) a notamment répondu à M. B. Lafay ces mots qui trouveront un écho chez tous nos frères d'Afrique du Nord :

*'La situation des Algériens résidant dans la région parisienne est certainement préoccupante et j'attache, comme vous, un grand intérêt à l'amélioration de leurs conditions d'existence.*

*Dans le cadre des 6.000 logements qui vont être entrepris on pourrait envisager, dans les communes où résident des Nord-Africains, de demander aux Offices ou Société d'HLM qui vont construire et exploiter, de leur réserver un certain pourcentage.*

*Le choix de ces Algériens serait fait par votre association qui connaît parfaitement les cas les plus intéressants et pour lesquels l'intégration dont vous parlez serait la plus aisée.'*

Rien que pour Paris et la proche banlieue on compte près de 90.000 Nord-Africains. Saint-Denis, avec ses débouchés dans l'industrie, en abrite pas loin de 20.000 qui se logent tant bien que mal au hasard des meublés, c'est ainsi que parfois ils vivent à sept dans une chambre tout juste assez grande pour une seule personne. M. Bernard Lafay en attirant l'attention du ministre de la Reconstruction sur l'un des problèmes les plus délicats touchant le sort des immigrés nord-africains en France, vient de gagner une fois de plus un grand procès humain. »

R. LEROY

*Les services municipaux recueillaient ce genre d'articles, qui sont conservés aux archives (pour cette période : AM – 37 AC 16 et 4 AC 12 principalement, mais aussi 37 AC 17). L'Aurore, Climats, L'intransigeant, Témoignage chrétien, le Journal d'Alger, l'Algérienne, les Cahiers Nord-Africains (dont Amelia H. Lyons souligne le « rôle central » dans son article « Des bidonvilles aux HLM... » art. cit.) sont parmi les titres de presse ayant publié sur la question. Publiés en Algérie ou en métropole, ces revues ou journaux s'attachent particulièrement à vanter les réalisations de ce type d'associations en partenariat avec l'État, tout en critiquant les « meublés », et en gardant le silence sur les cantonnements d'entreprise. La hiérarchie entre les différents types de logement est donc posée, et appelle à l'action décidée des pouvoirs publics. Il serait intéressant de développer cette analyse, pour tenter de mesurer l'apport des médias dans la sensibilisation de l'« opinion publique », en cherchant notamment à déterminer les liens établis entre les responsables de ces journaux ou les auteurs de ces articles, avec les industriels et les agents de l'État chargés de cette question.*

<sup>a</sup> Nous n'avons aucun autre document attestant l'existence des « Amitiés Algériennes ». Bernard Lafay (1905-77), médecin de formation, est conseiller municipal de Paris de 1944 à sa mort. Élu plusieurs fois député et sénateur, il est ministre et secrétaire d'État dans plusieurs gouvernements. Issu du radicalisme, « il épouse des positions résolument 'Algérie française' », et se montre hostile à « toute perspective de négociation avec les rebelles algériens » (voir la note biographique qui lui est consacrée sur le site de l'Assemblée nationale).

De plus, nous ne parlions jusqu'à présent que d'infléchir la politique de l'État, mais le chef d'une grande entreprise peut lui-même décider de construire un foyer, ou de constituer une association, ce qui lui confèrera davantage encore de légitimité dans un débat sur cette question. La comparaison avec la loi Vivien illustre bien cela : ceux qui s'engagent sur le terrain jouissent sans doute d'une certaine légitimité pour parler des problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien. Les bénévoles catholiques ou gauchistes des années 1960-70, s'ils arrivent à gagner une certaine respectabilité – surtout pour les gauchistes, et parfois au prix du reniement de leurs principes de jeunesse<sup>193</sup> – peuvent devenir des interlocuteurs valables pour les pouvoirs publics et, par là-même, infléchir la politique étatique. De même, il est fort probable que ceux qui ont mis en place les premiers établissements pour loger les Algériens aient pu changer les vues des responsables politiques, d'autant plus qu'ils étaient eux-mêmes proches des milieux dirigeants. Qu'ils soient eux-mêmes les employeurs de ceux qu'ils hébergent, ou tout simplement des philanthropes animés par une vocation de service, ils ont dû avoir un certain écho parmi les décideurs, plus ou moins grand selon les liens qui les unissaient. Il s'agirait alors de mesurer le degré d'influence de chacun d'entre eux, ainsi que les ressources dont ils disposaient pour influencer sur les hommes qui, au sein de l'État, ont pu se décider à agir en faveur des Nord-Africains.

Pour poursuivre cette recherche, plutôt que de chercher ce que dit l'opinion, il faudrait donc tenter de détecter les « faiseurs d'opinion<sup>194</sup> » qui, dans le cas qui nous intéresse, ont directement pesé sur la création des foyers nord-africains. Pousser la réflexion dans ce sens devrait nous permettre d'appréhender les logiques qui ont abouti à créer des institutions pour loger les Algériens – puis l'ensemble des immigrés. Mais cela peut nous permettre également de situer la réalité dionysienne, et de comprendre comment les prises de position des communistes locaux s'articulent avec une réalité qui dépasse largement la situation de Saint-Denis. Jusqu'à quel point leurs déclarations sont-elles prises en compte ? Quel est l'effet des vœux au conseil municipal de Saint-Denis, de leurs accusations au conseil général ou à l'assemblée nationale, quelle influence peut avoir leur presse ? Et en face des communistes, quel rôle ont pu jouer les industriels, les responsables associatifs, la presse ? Par l'analyse biographique de ceux qui ont décidé de la création de foyers ou d'associations, nous pourrions peut-être déterminer les réseaux d'influence et les milieux qui, bien situés et jouissant d'une certaine légitimité pour

---

<sup>193</sup> Guy HOCQUENGHEM, *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary*, Paris, Agone, 2003, 203 p.

<sup>194</sup> Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, Paris, 1990, 320 p.

parler de la question, ont pu pousser les pouvoirs publics à prendre en charge ce « problème » et, par là-même, ont pu déterminer la vie des Algériens installés en métropole.

## ii. L'hypothèse de la « matrice » coloniale

Dans l'optique de discerner les mécanismes par lesquels les représentations coloniales ont influé sur la perception de l'immigré, quelques travaux récents se sont attachés à décrire les transferts d'hommes et de méthodes de l'administration coloniale vers les organismes chargés de la gestion de l'immigration après la décolonisation<sup>195</sup>. Même si nous ne disposons pas de sources suffisantes pour décrire de manière totalement convaincante ce point, nous pouvons formuler l'hypothèse que cette filiation coloniale caractérise également les premiers foyers créés après la Libération. Au cours de cette période pré-institutionnalisée, les initiatives sont relativement hétérogènes, issues en bonne partie d'entreprises ou d'associations de bienfaisance privées, mais le « rapatriement » d'hommes et d'idées des colonies vers la métropole ne saurait se limiter au secteur public. D'une manière générale, il serait logique qu'il n'ait pas fallu attendre la perte de l'Empire pour qu'un bon nombre de fonctionnaires, mais aussi de militaires ou d'industriels issus ou ayant passé un certain temps dans les colonies, appliquent leur « savoir-faire » à la mise en place d'œuvres sociales en faveur des sujets d'Empire établis en métropole. Un passage dans les colonies, et plus particulièrement en Afrique du Nord, confère une légitimité certaine pour proposer, discuter et décider des mesures à entreprendre envers ces immigrés coloniaux, au nom d'une connaissance du « caractère » – largement essentialisé – de l'indigène.

Nous n'avons pas l'objectif, ici, d'analyser la construction des représentations sociales qui entourent l'Algérien établi en métropole. L'on sait que la « nature psychologique arabe » a été décrite et vulgarisée en France par de nombreux « spécialistes » de la « mentalité » et de l'« âme et la psychologie nord-africaine », où l'on peut inclure des personnes aussi diverses que des anciens officiers des affaires indigènes ou musulmanes, des anciens militaires ayant eu sous leur commandement des soldats nord-africains, des anciens missionnaires, des anciens administrateurs et des anciens juges dans les colonies, des médecins, des psychologues, etc., qui ont pour seul trait commun le fait d'avoir eu un contact d'une durée plus ou moins longue avec des Algériens. Sans remettre en cause l'intérêt d'un tel point de vue, il paraîtrait plus

---

<sup>195</sup> Voir notamment le dossier que la revue *Politix* a consacré à ce sujet, qui rassemble quelques unes de ces réflexions: « La colonie rapatriée », *Politix*, n° 76, 2006.

convenable, pour notre recherche, de s'en tenir à ceux qui ont directement participé à la mise en place des foyers. La représentation sociale de l'indigène musulman semble d'ailleurs être fixée depuis longtemps au sein de certains services préfectoraux. Commentant une étude de la préfecture de police produite en 1952 sur « la présence des populations nord-africaines » à Paris, Nedjma Abdelfettah remarque cette immuabilité :

« Tout concourt à montrer, que, depuis le début du siècle, le même texte plus ou moins enrichi par des données factuelles ou conjoncturelles est en circulation dans les organismes qui font de l'encadrement d'immigrés, notamment dans les services de police. (...) Il faut, à notre sens, se garder de considérer que leur circulation tient seulement au hasard des accumulations d'expériences des uns et des autres, et au racisme ordinaire. Elle relève du *savoir transmis, enseigné, de l'expertise* (...) Modèle du genre, ce rapport aurait pu être écrit vingt ans plus tôt, voire plus, à quelques détails près. Il reproduit une *vision statique de la communauté nord-africaine à Paris*, où ne change que le nombre qui va croissant. Le moule introduit dans les années 1920 et 1930, qui aurait pu être bouleversé par l'exercice même d'une *observation extrêmement régulière*, est toujours en place. Il est fondé sur une approche culturelle d'une sorte d'être nord-africain et de son comportement.<sup>196</sup> »

Certains corps de métier, comme ici les fonctionnaires de la police parisienne ou des renseignements généraux (auteurs de ce rapport), semblent donc particulièrement enclins à reproduire et transmettre un type de savoir particulier sur les Algériens, qui demeure inchangé malgré « une observation extrêmement régulière » de cette population. Il convient donc de voir jusqu'à quel point une « expertise », un « savoir transmis, enseigné », ont pu être constitués pour aboutir à l'évidence selon laquelle les foyers sont la meilleure forme de logement pour cette population. Nous pouvons faire l'hypothèse que, si un tel savoir existe, il devrait s'éloigner de la vision purement policière sur les « classes dangereuses<sup>197</sup> » qui est celle présentée par Nedjma Abdelfettah, au moins dans une certaine mesure. A priori, l'élaboration d'une solution dans le domaine du logement devrait inclure une certaine conception « humaniste » ou « sociale », comme cela fut le cas lors de l'apparition du logement social en France au tournant du siècle.

Pour avancer dans cette problématique, il faudrait analyser non seulement les discours produits autour du dispositif « foyer », mais également les parcours personnels des décideurs de cette politique, et surtout de ceux qui entreprennent de créer des foyers au lendemain même de la Libération. Pour comprendre leurs schèmes mentaux et leur manière de percevoir la réalité, il serait nécessaire de procéder à un recueil biographique de ces dirigeants d'entreprises

---

<sup>196</sup> Nedjma ABDELFTTAH, « 'Science coloniale' et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris (1917-1952) », *Bulletin de l'IHTP*, juin 2004, n° 83.

<sup>197</sup> Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Plon, Paris, 1958.

et d'associations, ainsi que des responsables des services ministériels et préfectoraux, en tenant compte notamment des réseaux d'amitié ou de connaissance personnelle qui les lient et qui ont permis les partenariats public-privé caractéristiques de la première période. Cette démarche s'impose si l'on veut tenter de déterminer ce qui a amené ces industriels et ces fonctionnaires à organiser l'action sociale envers les Nord-Africains, avant même que l'État ne prenne en charge ce domaine. De même, il faudrait développer ce type d'analyse pour tenter de comprendre de quelle manière cette question est incluse dans l'agenda politique national : quel est le rôle des industriels, des associations caritatives ou patronales, des premiers constructeurs de foyers, ou même des médias, dans la sensibilisation des décideurs sur cette question ? Et face à cette expertise coloniale, de quelle audience ont pu disposer les organisations communistes ?

### iii. Des « industriels bien avisés<sup>198</sup> »

Tentons maintenant de proposer quelques pistes dans ce sens, en commençant par les dirigeants d'entreprise. Notre analyse n'est certainement qu'une ébauche, car nos sources ne nous permettent pas de donner des réponses plus claires.

Le manque de données est flagrant en ce qui concerne les entrepreneurs, qui sont en grande partie à l'origine des premières structures de logement pour les Algériens, mais à propos desquels nous ne savons pratiquement rien. L'histoire des « cantonnements d'entreprise » reste à faire, comme celle, plus générale, de la place du patronat dans la gestion de l'immigration en France<sup>199</sup>. D'après Andrée Michel, ces établissements sont, dans la plupart des cas, de simples baraques amovibles, des garages désaffectés, d'anciennes casernes ou d'anciens camps de prisonniers dépourvus de toute installation sanitaire. Une enquête du ministère de la Reconstruction et du logement de 1953 note que « le cantonnement ouvrier a une forme fixée depuis longtemps de baraques, soit en bois, soit en briques à paroi double ou non, soit en aggloméré ». Si cette enquête, menée dans sept départements, souligne une certaine homogénéité dans les matériaux et le type de bâtiments utilisés dans cette catégorie d'hébergement, elle montre en même temps qu'il y a une forte disparité selon la taille et le

<sup>198</sup> Nous tirons cette expression de l'intervention de M. Gross au conseil général : *BMO de la ville de Paris du 8 juillet 1948, 2<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1<sup>er</sup> juillet 1948. AM – 37 AC 16.*

<sup>199</sup> Choukri Hmed souligne que « les services du ministère du Travail, comme les organisations patronales elles-mêmes, ont bien de la difficulté à évaluer » l'action patronale en faveur du logement des immigrés. Il note à ce propos qu'« on en sait peu sur l'histoire du logement patronal à l'égard des étrangers. À notre connaissance, la Fédération française du bâtiment, qui gère un service modeste d'archives, ne détient aucune documentation spécifique sur la question. De l'aveu même de la responsable du service, une recherche sur le logement patronal à destination des étrangers 'ne devrait pas être très facile' ». Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France..* thèse citée, p. 76.

domaine des entreprises (les entreprises du bâtiment, par exemple, ont plus tendance à loger leurs travailleurs), mais surtout selon la région : les départements à forte concentration urbaine (Seine, Seine-et-Oise, Bouches-du-Rhône) où les réalisations sont peu nombreuses, s'opposent à ceux où quelques employeurs disposent de moyens importants (houillères, sidérurgie, industrie chimique) qui ont pu mettre des baraquements à la disposition de leurs travailleurs (Doubs, Moselle, Meurthe-et-Moselle)<sup>200</sup>.

Comme nous l'avons déjà vu, certains industriels ont participé, directement ou à travers les organisations patronales, à l'apparition d'associations spécialisées dans le logement des Algériens. C'est le cas de l'AFNARP, qui a été créée à l'initiative du Centre de liaison interprofessionnel de la région parisienne. Son président est le Contrôleur général de l'armée Edmond Briat<sup>201</sup>, qui a bien sûr fait ses preuves en Afrique du Nord. L'association est composée d'industriels (le trésorier est par exemple le directeur d'une entreprise de Saint-Ouen), de représentants des ministères du Travail, de la Santé publique, du conseil général et de la Caisse d'Allocations familiales (CAF)<sup>202</sup>. La composition de l'équipe directrice dénote un caractère nettement plus social que policier, mais montre bien les contacts et la proximité des points de vue parmi certains responsables des secteurs public et privé.

Une autre société voit le jour, dans les mêmes années et à l'initiative du CNPF : la Société Civile Immobilière. Ses objectifs sont similaires à ceux de l'AFNARP, mais sa fonction n'est pas la même : dirigée par des entrepreneurs, elle reçoit des subventions des deux ministères concernés pour la création de foyers, et elle confie ensuite la gestion de ses établissements à l'AFNARP. Les employeurs souscrivent une partie du financement à fonds perdus, imputables sur le 1% patronal, et se réservent une partie des places en vue d'y loger leurs employés algériens. Après avoir créé deux foyers à La Courneuve et à Sartrouville, son troisième projet est un programme de 1000 lits à Colombes, et son quatrième un autre foyer à Vitry<sup>203</sup>.

Quant à l'association « Les Amitiés Africaines », qui prend en charge la gestion du deuxième foyer dionysien, elle avait été fondée en 1934 par Franchet d'Espèrey<sup>204</sup>, dans le but de

---

<sup>200</sup> Andrée MICHEL, *Les travailleurs algériens en France*, Paris, CNRS, 1956, pp. 105-111. Cité par Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France...* thèse citée, p. 75.

<sup>201</sup> BMO de la Ville de Paris, 20 avril 1956 : Préfecture de la Seine, « Inauguration de foyers nord-africains ». AM – 4 AC 12. Nous n'avons pas pu trouver de biographie d'Edmond Briat. Les données dont on dispose sont donc issues des archives consultées directement, ou des indications de Fathia Lounici dans l'article déjà cité.

<sup>202</sup> Fathia LOUNICI, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne... », art. cit. Lounici se fonde sur : C.A.C, SAN 08234-08235 : Demande de subventions pour équiper des foyers auprès du ministère du Travail 1949, et sur : AM – 18 AC 22 : *Le Bulletin de Paris*, 12 novembre 1954 (je n'ai pas pu consulter ce carton d'archives).

<sup>203</sup> BMO de la ville de Paris, 20 avril 1956. AM – 4 AC 12.

<sup>204</sup> Fils d'un officier de cavalerie des chasseurs d'Afrique, issu d'une famille noble de tradition légitimiste, Louis Franchet d'Espèrey est né à Mostaganem, en Algérie, en 1856. Après être passé par Saint-Cyr, il est affecté au 1<sup>er</sup>

venir en aide aux musulmans ayant servi dans l'armée française. Dans un premier temps, cette œuvre sociale est implantée uniquement en Afrique du Nord, pour élargir progressivement son action en métropole au fur et à mesure que ses dirigeants sont sensibilisés au sort des émigrés. Les foyers qu'elle fonde, appelés également « dar-el-askri » (maisons du combattant), dépassent théoriquement la seule fonction de logement, devant servir de lieu de rencontre et d'assistance aux anciens soldats et à leurs familles. Le fait qu'ils soient réservés aux anciens combattants indique déjà la teneur de l'association et l'origine de ses dirigeants, qui étaient pour la plupart des anciens officiers ou généraux ayant servi dans l'Armée d'Afrique.

Les informations dont on dispose concernant les foyers construits par le patronat, qu'ils soient gérés directement ou par le biais d'associations, sont donc bien minces. Si la politique gouvernementale est fondée, dans un premier temps, sur l'incitation aux employeurs, il faudrait développer cette analyse, et tenter par exemple de recenser quelles entreprises ont bénéficié de l'aide de l'État, ou ont été contactées pour agir dans ce domaine, et comment ce choix a été opéré.

## **B. Des savoirs situés : objectivation et identification**

L'examen que l'on vient d'ébaucher concernant le personnel associatif en charge des foyers, aussi succinct soit-il, nous donne déjà quelques indications sur ce qui peut fonder ce type d'initiatives. Faute de pouvoir fournir des données biographiques et sociologiques concernant les responsables politiques, nous devons ici recourir aux discours tenus par un certain nombre d'élus parisiens. Nous prendrons comme exemple les interventions de divers élus au conseil général, lors des séances de juillet et novembre 1948 et avril 1949.

Comme nous l'avons vu précédemment en ce qui concerne la capacité des foyers proposés, on peut considérer que, entre les projets de la municipalité de Saint-Denis et les établissements effectivement mis en place, il y a une distance considérable, et il s'agit maintenant de poursuivre cette comparaison. Cette analyse ne peut nous donner aucune réponse définitive, puisque dans ces débats seuls trois conseillers non communistes prennent la

---

Régiment de Tirailleurs algériens et fait ses premières armes pendant la campagne de Tunisie de 1881. Après le Tonkin et la révolte des Boxers, il est chargé du commandement des troupes du Maroc, devenu Protectorat français, où il prend une part importante à la pacification du pays. Ayant joué un rôle important dans la victoire de la Marne, il obtient la capitulation de l'armée germano-bulgare en 1918. Le 19 février 1921, il est élevé à la dignité de Maréchal de France. Devenu inspecteur général des troupes d'Afrique du Nord, il se consacre alors à l'Armée d'Afrique. En 1934, il fonde « les Amitiés africaines », qui sont à l'origine des « dar-el-askri » (maisons du combattant), qui regroupent les anciens combattants musulmans et leur vient en aide.

parole longuement et développent leurs points de vue : M. Gross (RPF) pour la première séance de 1948, puis M. Priou-Valjean et le Dr. Huet (socialistes) pour les deux séances suivantes. À cela s'ajoutent les interventions du préfet de police, du préfet de la Seine et du sous-directeur des Assistances légales et de l'Aide sociale (remplaçant du directeur des Affaires sociales, souffrant), qui clarifient certains points et offrent des données statistiques plus précises. Finalement, le vice-président de l'hôpital musulman de Bobigny, René Fiquet, offre son expertise en la matière. Du côté communiste, le Dr. Rouquès<sup>205</sup> se permet de contredire le Dr. Huet sur des questions savantes, tandis que M. Demeure et Auguste Gillot se chargent de répondre plus longuement et d'exposer les propositions communistes.

Au premier abord, on remarque que les communistes s'opposent à un bloc composé par l'ensemble des autres intervenants, lesquels coïncident sur la plupart des points concernant la politique à appliquer face à la présence massive de Nord-Africains. Sans trop exagérer, on peut donc dire que la conception de cette politique semble transcender les clivages partisans – à la seule exception des communistes. Des gaullistes aux socialistes, tous défendent des points de vue extrêmement similaires, et ne divergent que sur des aspects de détail. Mais une analyse qui ne tiendrait compte que des appartenances partisans buterait sur un élément qui nous semble fondamental : tous ceux qui prennent la parole sur ce sujet ont, à un moment ou à un autre, été en contact avec des Nord-Africains, et ils semblent particulièrement attachés à le faire savoir. Tous les conseillers généraux ne semblent pas aptes à participer à ce débat, et ceux qui prennent la parole justifient au nom de quoi ils le font, d'où ils tirent leurs opinions, quelle légitimité ils ont pour aborder le sujet.

Ce discours d'autojustification nous aidera, dans une certaine mesure, à pallier le manque d'informations biographiques. Cette première analyse des débats au conseil général nous permettra ainsi, dans un premier temps, de voir ce qui est considéré comme un atout pour parler des Nord-Africains, en insistant sur la manière dont celui qui dit les « connaître » se positionne. Nous nous attarderons ensuite sur l'identification communiste avec les Algériens, pour tenter de comprendre les enjeux de cette proximité proclamée.

---

<sup>205</sup> Issu d'un milieu aisé, le Dr. Pierre Rouquès (1900-1952) est à l'origine d'une douzaine de dispensaires municipaux dans la « banlieue rouge » (notamment Bobigny, Romainville, Bagnolet, Montreuil, Bondy, Gagny et Neuilly-sur-Marne), créés à la suite des élections de 1925. Il contribue également à la création de la polyclinique des métallurgistes « Les Bluets » dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et, en 1932, participe à la formation du premier mouvement des médecins contre la guerre. Dès octobre 1936, il s'engage dans le service de santé pour les Brigades internationales et crée la Centrale sanitaire internationale. Pendant l'Occupation, il soigne clandestinement les militants communistes et participe au Front national des médecins et au service de santé des FTP. Après-guerre, il est Chef de cabinet de François Billoux, ministre de la Santé publique, puis est élu au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine, jusqu'à sa mort en 1952. (Source : Maitron).

### i. « Je les connais... » : la légitimité d'une catégorisation

Commençons par Jean-Charles Gross, né à Oran en 1889. Ancien élève de Saint-Cyr, il commande dès 1914 la 16<sup>ème</sup> compagnie du 3<sup>ème</sup> régiment de zouaves, puis devient capitaine à 25 ans. Pendant la Seconde guerre mondiale, il est sous-chef d'état-major du général Juin à Alger, avant d'être nommé général de brigade et de faire la campagne d'Italie. Après avoir participé au débarquement allié de Provence, il commande en 1945 les forces françaises au Moyen-Orient. C'est donc son expérience personnelle qui lui donne la légitimité pour parler des Nord-Africains, dont il affirme bien connaître les coutumes et les goûts. Ses interventions sont pleines de remarques sur ce que « le » Nord-Africain apprécie : l'usage du singulier montre bien qu'il considère cette population comme un tout homogène, dont il essentialise le caractère. Il est important de donner un exemple, particulièrement démonstratif, de la rhétorique qu'il emploie pour parler de ceux qui arrivent en métropole. Pour justifier les mesures qu'il préconise pour limiter cette immigration, il affirme :

« Bien loin de moi, Mesdames, Messieurs, la pensée de mépriser cette population nord-africaine et d'être mû par je ne sais quel sentiment racial. Je connais les Nord-Africains pour avoir vécu longtemps en Afrique et avoir eu le très grand honneur de les conduire souvent au combat. Je connais les immenses ressources qu'on peut escompter de leur courage, de leur dévouement, de leur amour pour la France, mais je sais aussi qu'ils sont mal adaptés à la vie de la grande ville, qu'ils se laissent trop souvent attirer par le mirage de la métropole comme les papillons du soir sont attirés par les globes électriques et s'y brûlent les ailes. Je m'excuse de cette comparaison un peu poétique, romantique, mais elle correspond très exactement à la réalité.

« Et c'est parce que je les aime que je veux leur éviter une existence pour laquelle ils ne sont pas faits et des désillusions qui risquent de tuer en eux tout ce qu'il y a de noble, de généreux et de confiant. »

Il ne s'agit pas là d'un exemple isolé, mais d'un cas parmi d'autres des longues considérations de M. Gross sur le caractère des Nord-Africains. Parce que les Algériens ne sont pas adaptés à la vie de la métropole, il convient de les protéger, de les éduquer, de bien les prendre en charge pour qu'ils ne soient pas trompés :

« Il faudrait, en particulier, leur apprendre qu'un manœuvre sans spécialisation ne saurait vivre en permanence d'une façon convenable au sein d'une civilisation éminemment technique. Trop d'Algériens se figurent qu'ils n'auront qu'à débarquer en France pour se voir ouvrir toutes les portes, gagner de gros salaires et manger plus qu'à leur faim – ce qui est leur grand rêve de toujours, le grand rêve de tous les primitifs – car ils sont encore quelque peu primitifs. »<sup>206</sup>

---

<sup>206</sup> BMO de la ville de Paris du 8 juillet 1948, 2<sup>ème</sup> séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1<sup>er</sup> juillet 1948. AM – 37 AC 16.

Le général Gross présente ici le problème, sa cause et la solution à mettre en place : l'Algérien a un problème, parce qu'il *est* d'une certaine manière, et la solution consiste à l'éduquer. Son expérience et sa « connaissance » des Nord-Africains lui permettent de renforcer ses paroles, qui correspondent « très exactement à la réalité ». Le cas du général Gross doit être comparé et rapproché d'autres réflexions apparues au long du débat du conseil général. Les paroles exprimées par René Fiquet, vice-président de l'hôpital musulman de Bobigny, illustrent combien ce raisonnement est partagé par ceux qui sont en contact quotidien avec cette population :

« Lorsqu'on se penche sur le sort des Nord-Africains, ces frères malheureux, on doit reconnaître qu'ils sont bons, dans leur ensemble, qu'ils sont doux, et qu'il faut peu de choses pour les rendre parfaitement heureux dans notre capitale.

« (...) Il faut prévoir une amélioration des conditions de vie de ces braves et pauvres gens. Il faut aussi, comme il a été dit il y a un moment, donner confiance à la population parisienne. Nous aimons, comme tous ceux qui les connaissent, ces grands enfants que sont les Nord-Africains. Mais à côté d'eux, il y a des mauvais garçons – suivant le terme employé tout à l'heure encore. Je pourrais vous citer des quartiers nord de Paris, dans les arrondissements périphériques notamment, où, le soir à partir de 22 heures, 22 heures 30, les femmes et jeunes filles n'osent plus sortir seules, craignent les attaques répétées qui s'y produisent.<sup>207</sup> »

Le procédé est assez similaire à celui qu'emploie le général Gross : après avoir affirmé qu'il connaît cette population, il en vante les mérites, pour enfin affirmer catégoriquement qu'ils ne sont pas adaptés à la vie en France et que leur présence représente un risque pour la population métropolitaine.

Cette manière de se présenter soi-même comme connaissant et aimant les Nord-Africains établit une distance nette entre celui qui parle, Français « de souche », et ceux dont il parle, Français certes, mais de seconde catégorie. Pour répondre aux allégations du conseiller communiste Alban Satragne, M. Gross lui pose la question rhétorique suivante : « allez-vous admettre que les 6 millions de Nord-Africains viennent à Paris, si l'envie leur en prend ? », à laquelle il répond, évidemment, par la négative, puisque « il est bien certain que les Algériens sont des citoyens français comme vous et moi, mais il est certain également qu'ils sont moins adaptés à la civilisation métropolitaine que vous et moi ». Il ne s'agit pas d'une connaissance personnelle, mais d'une connaissance « objective » qui, en même temps qu'elle rend légitime leur discours, exclut toute accusation de racisme ou de mépris. Pour contrer une remarque d'Auguste Gillot, M. Gross répond qu'« il n'y a pas un seul Français digne de ce nom qui puisse

---

<sup>207</sup> Ibid.

traiter les Nord-Africains de pestiférés, et moi moins que tout autre, qui les ai commandés au combat, les ai vus, les connais et les aime ».

La connaissance des Nord-Africains est affirmée sans cesse, mais c'est une connaissance toute particulière, qui l'objective et l'infantilise. Quand ils affirment « aimer » le Nord-Africain, ils l'aiment comme un enfant sans défense, mal adapté en France, qu'il faut protéger des mauvaises influences, voire de ses propres impulsions et de son désir de venir en métropole. Le socialiste Priou-Valjean<sup>208</sup>, sans s'engager dans des tirades poétiques comme le conseiller gaulliste, utilise un des raisonnements de M. Gross, et parle des Algériens « hantés par l'éclat combien trompeur des paradis artificiels de la capitale ». Développant l'idée que ces hommes sont fascinés par la métropole, il parle alors de « l'attrait inédit qui, servi par les luxuriances de l'imagination orientale, les poussait vers des terres pour eux encore inconnues et à ce titre parées de tous les prestiges »<sup>209</sup>.

De l'autre côté, le conseiller communiste Demeure rappelle que « l'Administration est alertée depuis plusieurs années et les propositions qui vous sont soumises aujourd'hui font suite à celles que j'avais l'honneur de déposer devant le Conseil général, au nom du groupe communiste, le 20 décembre 1946 ». La logique d'opposition est clairement marquée d'emblée : d'après lui, l'administration n'a pas une « politique audacieuse » et elle a pris « un retard important » entre « l'avertissement du groupe communiste et les réalisations de juin 1948 »<sup>210</sup>. Le conseiller communiste ne cache pas sa volonté de se démarquer des interventions qui l'ont précédé. Nous avons déjà souligné que les communistes accusaient le gouvernement d'être en connivence avec le patronat dans l'organisation de l'exploitation des Nord-Africains. Nous reprendrons cet aspect-là de leur discours dans les pages qui viennent, limitons-nous pour l'instant à préciser que cette dénonciation s'accompagne d'un registre de légitimation différent. Les communistes aussi affirment « connaître » les Nord-Africains, mais il s'agit ici d'un rapport de connaissance présenté comme plus horizontal : vivant dans les mêmes quartiers, partageant la même condition d'exploités, ils se revendiquent d'un type de proximité que leurs opposants

---

<sup>208</sup> Roger Priou-Valjean est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et occupe plusieurs postes de fonctionnaire jusqu'à devenir Directeur général adjoint de la Sécurité sociale. Il contribue pendant l'Occupation à la création de « Libération-Nord », qu'il réussit à implanter au sein de la police parisienne. Cela va déboucher à la création du mouvement « Police et patrie » et au déclenchement de la grève avec occupation de la préfecture de police lors de la Libération de Paris. Il représente le 4<sup>ème</sup> arrondissement à l'assemblée municipale provisoire, puis est élu conseiller municipal de 1945 à 1959. Après 1945, il est également membre du Comité directeur de la SFIO.

<sup>209</sup> *BMO de la ville de Paris* du 24 novembre 1948. 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>210</sup> *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948, 2e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1er juillet 1948. AM – 37 AC 16.

politiques ne peuvent pas avoir. Auguste Gillot commence ainsi son intervention à la séance du 24 novembre 1948 :

« Mes chers collègues, je crois qu'il est de mon devoir, en tant que maire de l'une des plus grandes communes de la Seine, où il y a tant de Nord-Africains, de dire, lorsqu'on aborde la question de ces travailleurs dans la région parisienne, ce qui se passe en réalité. »

Un des conseillers socialistes, M. Priou-Valjean, tire également sa légitimité du fait qu'il représente un quartier où les Nord-Africains sont nombreux. Mais son optique est totalement opposée à celle des communistes, puisqu'il utilise cet élément pour s'identifier aux « autres habitants des mêmes quartiers », à qui des « noyaux de Nord-Africains » inspirent « une crainte, hélas, trop justifiée ». À l'inverse, mettant en doute la connaissance supposée du caractère nord-africain que proclament ses adversaires, le maire de Saint-Denis donne de ces immigrés une image bien différente :

« Je connais très bien ces gens ; une forte proportion d'entre eux a accepté de suivre les cours d'adultes du soir. Ils s'instruisent chez nous. Ils seraient de même heureux de poursuivre leur travail dans nos usines, mais à une condition, c'est qu'il soit pourvu à leur logement, faute de quoi des vies humaines sont en péril.<sup>211</sup> »

Alors que le début de la phrase est calqué sur celles prononcées par d'autres conseillers, la « connaissance » des Nord-Africains semble ici opérer de manière opposée. Le maire de Saint-Denis n'affirme pas connaître un Nord-Africain abstrait et essentialisé, mais des Nord-Africains bien concrets, qu'il côtoie et qui habitent dans la ville qu'il dirige. Il n'oppose pas les intérêts de certains habitants du quartier contre d'autres, il représente et défend une ville ouvrière et tous ses habitants, dont les Algériens.

Nous ne pouvons pas vraiment savoir si Auguste Gillot fréquente beaucoup de Nord-Africains, mais en tout cas il ne décrit pas ce que sont ces Nord-Africains, mais ce qu'ils font, ce qu'ils n'ont pas et ce qu'ils voudraient avoir. Ce positionnement aura des conséquences certaines sur la manière de définir le « problème » dont il est question, et va amener à aborder différemment les « solutions ». Puisque la « connaissance » est revendiquée non pas pour s'en distancier, mais au contraire pour s'en rapprocher, le maire de Saint-Denis se place dès le départ du côté des Algériens, à qui il ne souhaite rien d'autre que ce qu'il réclame également pour l'ensemble des dionysiens : un travail, un logement, le bonheur.

---

<sup>211</sup> BMO de la ville de Paris du 24 novembre 1948. 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

## ii. Identification et représentation

Alors que le conseil général débat des projets de vœu et de délibération présentés par les socialistes Priou-Valjean et Huet, concernant les mesures à prendre en termes d'hygiène et de santé publique, Auguste Gillot prend la parole au nom du groupe communiste. A la différence des autres conseillers qui associent assez facilement l'immigration et les cafés Nord-Africains à la tuberculose, Gillot affirme que c'est le manque de logements et de travail qui provoque ce fléau, dont il souligne par ailleurs l'importance à Saint-Denis. S'il se présente, comme nous venons de le souligner, en tant que représentant de l'ensemble de la population dionysienne, il finit son intervention en donnant la parole aux Algériens eux-mêmes. Il explique qu'une réunion, « provoquée par le Centre intersyndical », a été tenue par les Nord-Africains de Saint-Denis, où ils ont voté une résolution « que nous faisons nôtre au groupe communiste et que nous demandons au Conseil général de ratifier ». Il présente alors la liste des revendications approuvées lors de la réunion :

« Elle demande le paiement des allocations familiales, par mandat direct, sans passer par les caisses algériennes, et le bénéfice des allocations familiales au profit des travailleurs marocains et chômeurs.

« Elle demande la construction de logements aux frais des employeurs et des pouvoirs publics, l'ouverture de centres de formation professionnelle accélérée, l'application des lois sociales et de la Sécurité sociale en Algérie, l'embauche des ouvriers nord-africains au chômage et l'inscription sur les listes de chômage, sans aucune formalité, des travailleurs nord-africains sans emploi.

« Enfin, elle demande – vous réfléchirez pourquoi – la libération des victimes de la répression colonialiste et l'amnistie pour les mineurs condamnés d'Afrique du Nord pour faits de grève. »

Soulignant que ces propositions « nous paraissent raisonnables », il en ajoute d'autres, sans doute décidées par le groupe communiste :

« La création de chantiers dans la région parisienne pour embaucher les Nord-Africains sans travail et combattre ainsi efficacement le chômage, les soins gratuits pour eux et l'aide financière aux communes pour que nous ayons la possibilité de distribuer des secours d'urgence à ceux qui sont sans pain et sans travail. »

Il finit son intervention en soulignant que « c'est là l'essentiel si l'on veut combattre réellement la tuberculose chez les Nord-Africains et en faire enfin des citoyens plus heureux ». Reprenant donc toutes les revendications qu'il a posées « en leur nom », il propose un contreprojet de vœu en dix points qui rassemble l'ensemble de ses propositions, « au nom du groupe communiste » cette fois-ci.

La fin de l'intervention d'Auguste Gillot est extrêmement intéressante, et montre l'originalité du positionnement des élus communistes. Alors que les autres conseillers s'attachent à décrire les Algériens en tant qu'objets d'un savoir et de mesures à entreprendre, le maire de Saint-Denis présente ici leur parole, et les accepte en tant que sujets, capables de donner leur point de vue et d'avancer des propositions. Cela est d'autant plus important que c'est la démarche elle-même qui donne la légitimité à Gillot : le maire ne prétend pas détenir un certain savoir objectif sur la question discutée, puisqu'il conteste l'existence même d'un tel savoir, et affirme l'invalidité de tout discours qui n'aurait pas comme point de départ les Algériens eux-mêmes. Présenter la parole des Nord-Africains le place dans une position de force qui peut difficilement être contestée par la connaissance de ses adversaires, parce qu'il se place tout simplement sur un terrain différent. Les divergences touchent à la manière de définir une politique, et non pas uniquement au contenu des mesures à entreprendre. La discussion entre ces deux camps opposés, tout au long du débat, ne porte pas tellement sur le contenu des projets de vœu que sur la manière dont le problème est défini, ce n'est donc pas une divergence ponctuelle mais une divergence de principe. L'opposition discursive est radicale, et il semble difficile de trouver des points de rencontre. D'ailleurs, alors que le projet d'Auguste Gillot est renvoyé en commission, les conseillers communistes réussissent à empêcher également que celui de leurs adversaires soit voté, en soulevant un vice de procédure insignifiant.

Le travail de subversion des élus communistes consiste précisément à porter dans les sphères du pouvoir étatique la volonté de ceux qui en sont habituellement exclus. Mais en rester là impliquerait de cacher une partie de leur démarche : le maire ne se présente pas lui-même en tant qu'Algérien, mais en tant que porte-parole des Algériens, il est le représentant de la population dionysienne, il n'est pas cette population. On voit bien le souci de M. Gillot, tout au long de son intervention, de clarifier « qui » parle, et dans quel but : dans un premier temps, il ne fait effectivement que transmettre un message, mais immédiatement il se permet d'ajouter des propositions propres, pour finir son intervention en transformant le tout en un projet de vœu « au nom du groupe communiste ». Les élus communistes agissent donc en représentants d'une population, dont ils traduisent les revendications dans un langage compréhensible par les instances de pouvoir où ils les présentent. La suite de notre analyse doit donc porter sur la manière dont cette parole algérienne est capturée, puis transportée sur un autre terrain. Car il est évident que la représentation ne peut pas se faire sans une transformation, qui se fait en plusieurs étapes : les élus formalisent des revendications lorsqu'ils sont au conseil général, mais

ces revendications sont elles-mêmes le résultat d'une traduction de situations concrètes, transformées en paroles, hésitantes d'abord, puis de plus en plus cohérentes, de plus en plus construites. Tel un « téléphone arabe » à l'envers, le rôle de la représentation ne peut pas consister à énoncer la situation telle qu'elle est vécue ou à transmettre la parole du représenté telle que lui-même la formule. Partant d'une situation concrète non encore formulée en paroles, ce processus de représentation consiste à construire progressivement le problème, jusqu'à aboutir à un projet de vœu en dix points parfaitement cohérent, demandant au gouvernement une série de mesures législatives, économiques et sociales en faveur des Nord-Africains, qui devraient aboutir à en faire « des citoyens plus heureux ».

Il serait alors intéressant d'étudier les conditions dans lesquelles ces revendications se sont constituées, dans cette réunion des Nord-Africains de Saint-Denis. Cette démarche, indispensable pour comprendre l'action des communistes, ne peut pas être suivie dans ce cas précis, parce que nous n'avons pas trouvé d'autres références à la réunion dont parle Gillot. La seule chose que l'on puisse avancer, c'est qu'elle a été « provoquée » par le centre intersyndical, c'est-à-dire par l'union locale des syndicats. Comme nous l'avons souligné en introduction, les archives municipales sont malheureusement trop silencieuses sur la CGT pour que l'on puisse analyser longuement le rôle qu'elle a pu jouer dans les relations entre communistes et Algériens. Même si le syndicat garde, sans aucun doute, une indépendance relative par rapport au parti, les liens qui les unissent sont indéniables, et de nombreux militants font partie des deux structures. Pour les Algériens arrivés récemment dans la ville, le syndicat a sans doute constitué un point d'ancrage initial, qui a pu permettre le développement des contacts et, par là-même, l'engagement dans des actions revendicatives communes avec les communistes.

Nous reviendrons dans le dernier chapitre sur cette question de l'organisation des Algériens au niveau local, qui est de première importance. Nous nous limiterons pour l'instant à poursuivre l'analyse de ces débats au conseil général, en gardant à l'esprit que les élus communistes se distinguent des autres sur plusieurs plans, notamment par leur positionnement de proximité avec les Algériens. Face aux autres conseillers, qui s'en distancient irrémédiablement, l'originalité des prises de position communistes vient du fait que leur projet n'a pas été produit uniquement par des experts, mais par des élus en contact avec les Nord-Africains. Alors que les uns présentent leur savoir objectif en la matière, dépossédant les Algériens de toute capacité à parler, les communistes revendiquent cette parole comme la seule qui vaille la peine d'être écoutée.

## Bulletin municipal de Saint-Denis n° 5, avril 47

« La colonie nord-africaine de Saint-Denis étant très importante, nous avons pensé adresser à ces travailleurs un appel en leur langue. »

« A nos amis, fils de l'Afrique du Nord,

Le conseil municipal de la ville de Saint-Denis s'est intéressé, et s'intéresse toujours, à la situation des travailleurs africains habitant la ville. Il s'est occupé de l'amélioration de leur situation, en ce qui concerne leur logement dans des lieux décentes et salubres. Le conseil fait tous ses efforts pour faire bénéficier les Africains des mêmes lois sociales et droits politiques dont jouissent leurs frères français. Le camarade Gillot, maire de la ville, a demandé au préfet du département de la Seine que la caserne - occupée par les prisonniers allemands - revienne aux travailleurs nord-africains. Il a demandé également la création d'écoles de formation professionnelle pour ces travailleurs, ainsi que des cours du soir pour ceux d'entre eux qui sont analphabètes.

Voilà, entre autres, ce que le conseil municipal a fait pour vous. Il ne fait pas de doute que ces demandes aboutiront bientôt et que vous verrez votre situation s'améliorer petit à petit. »

*Ce texte, datant de 1947, est le témoin d'une époque où la municipalité communiste se montre particulièrement proche de la population algérienne de la ville. Nous avons trouvé aux archives des tracts bilingues, et même un bulletin spécialement destiné aux travailleurs immigrés de Saint-Denis (datant de juillet 1970). Mais cet article se distingue pourtant des autres sur deux aspects : d'une part, c'est le seul qui n'est pas traduit\*, et d'autre part, c'est l'unique exemple de ce type paru dans le Bulletin municipal. Si, parfois, des articles traitent de questions qui ne concernent que les immigrés de la ville, le BM est toujours intégralement écrit en français (du moins entre 1945 à 1980), car il est en principe destiné à l'ensemble de la population dionysienne. Cet article montre donc la volonté de la municipalité de présenter ses réalisations aux Algériens, en s'adressant directement à eux en leur langue. Il illustre enfin le souci des communistes d'inclure les Nord-Africains dans la politique locale et de les traiter sur un pied d'égalité.*

\*Je remercie vivement Adil Elamrati et Marie Vannetzel pour la traduction.

**SOLIDARITE**

**La Bûche et le Colis de Noël à nos Vieux**

LES traditionnelles fêtes de fin d'année devraient apporter à tous joie et bonheur, hélas les pauvres gens sont encore plus tristes quant autour d'eux la gaieté s'épanouit.

La Municipalité s'est attachée tout particulièrement en cette fin d'année 1946 à aider les Dionysiens les plus déshérités.

**BUCHE DE NOEL.**

4280 vieilles mamans ou vieux papas, ainsi que les familles nécessiteuses, ont reçu 200 kilos de bois pour Thiver 46-47.

Livré à domicile par nos services, la totalité représente environ 880 tonnes pour une valeur de 2.235.000 francs.

**LE COLIS DE NOEL.**

Elus de Saint-Denis et administrateurs du Bureau de Bienfaisance, aidés par l'Union des Femmes Françaises, toujours si dévouée aux bonnes causes, ont remis à 2.600 vieilles mamans et vieux papas un colis de Noël.

Les vieilles et les vieux de la rue Jannot, de chez Meissonnier, de l'Hôpital ont touché également, soit un colis de douceurs, soit des bons de pain ou de viande.

Soit pour le Colis de Noël une dépense totale de 649.740 francs.

**LES REMERCIEMENTS DES VIEUX.**

Nous avons plaisir à publier les extraits d'une lettre adressée au maire de Saint-Denis, le 18 décembre 46, par Mme Schmit et Neullier :

« Nous sommes deux vieilles mamans qui venons vous remercier de tout ce que vous faites pour nous.

« Nous sommes deux vieilles mamans très croyantes qui ignorent tout de la politique, mais nous disons qu'au Parti Communiste, vous êtes des gens de cœur, et vous, Monsieur le Maire, avec tout ce que vous faites pour nous nous sommes obligées de dire que nous souhaitons la victoire de votre Parti pour avoir des gens de cœur autour de nous... »

**Consacrez et Soldats**

Depuis la Libération, la Municipalité a pris l'habitude de réunir, dans un vin d'honneur, les jeunes conscrits avant leur départ pour le régiment.

A cette occasion, l'Amicale des Conscrits fut créée et organisa un bal; nous souhaitons que la tradition se continue.

Cette année, pour marquer plus encore sa solidarité envers nos jeunes soldats la municipalité décida d'envoyer, à chacun d'eux, avec ses vœux de bonne année, un petit mandat bien modique de 250 francs.

**UNE LETTRE ENTRE TANT D'AUTRES.**

Mont-de-Marsan, le 25-2-47.

« Au cours du vin d'honneur, vous nous avez dit que vous feriez le plus possible pour les nouveaux conscrits, et je vois que vous avez tenu parole; croyez-en mes vifs remerciements pour le mandat qui m'est parvenu hier, je dois le dire, j'en fus étonné mais cela m'a fait grand plaisir quand même de voir que la

jeunesse de notre temps n'est pas tout à fait abandonnée, et que des hommes comme vous le comprennent.

« Je n'ignore pas que la France, notre si beau pays, a grand besoin des jeunes et braves soldats pour l'avenir; un avenir, qui, j'espère, un jour sera vengé de bien des mauvais souvenirs pour nos chers camarades morts en héros. Enfoirer une fois, merci... » A. M.

C'est pour nous les plus beaux remerciements que nous puissions recevoir.

**PAQUES POUR NOS VIEUX.**

A l'heure où nous terminons ce Bulletin, se préparent de joyeuses Pâques pour les assistés obligatoires et les nécessiteux secourus par le Bureau de Bienfaisance.

**E. MASSE, Maire-Adjoint.**

La colonie nord-africaine de Saint-Denis étant très importante, nous avons pensé adresser à ces travailleurs un appel en leur langue.

الى اصداقنا أبناء الشمال الافريقيين

فداصتم ولازال يهتم المجلس البلدي لمدينة سان دوني بحالة العمال الافريقيين الساكنين بالمدينة

فداعتنى بتحسن حالتهم فيما يخص اسكانهم وجولات لائقه صحية

وهو جهد كل الجهد ليتيح للافريقيين بالقوانين الاجتماعية والتخفيف السياسية التي يتمتع بها اخوانهم الفرنسيون. وها هو الرجيف جيلو شيخ المدينة يكلم من والى العمالة الصين ان بيد دار الجسائر التي يستكنها اسراء الالماز لعمال شمال افريقيا. ولحلب ايضاً اجداد مدارس التعليم الخدامين الافريقيين تعليمياً صناعياً. وفتح دروس ليديدة

الااميين منهم

فداصدا مما يمله المجلس البلدي فيما يخص ولاشكر ان مكاتب العمال تجر عمداً قريب وترزح حالتهم بتحسن شيئاً

## **C. Dénoncer un problème, énoncer la solution**

Pour continuer la comparaison entre ces deux conceptions, il peut être intéressant de partir de ce qui semble être un point de convergence entre eux : les deux discours opposés, pourtant contradictoires sur bien des aspects, coïncident pour considérer que la présence massive d'Algériens en métropole, et plus particulièrement en région parisienne, constitue un problème. Il y a donc un thème fondamental sur lequel les deux modèles convergent, et qui fait précisément leur comparabilité : les Algériens connaissent des problèmes de logement, et il faut mettre des bâtiments à leur disposition.

Très rapidement pourtant, les dissensions apparaissent. L'analyse qui précède a montré que deux modèles se dégagent dans la conception des « problèmes nord-africains ». Nous verrons maintenant que le point de vue à partir duquel les conseillers parlent implique de poser le problème d'une certaine manière. Si les conseillers se montrent bien tous inquiets de l'afflux considérable de Nord-Africains, la désignation des causes, des responsables et des solutions envisagées révélera encore une fois l'opposition entre les élus communistes et les autres. Pour les uns, le « risque » invoqué déterminera les solutions proposées, où la logique de contrôle et de maintien de l'ordre public semble devenir prépondérante. De l'autre, l'identification avec les Algériens va s'ajouter à la logique d'opposition au gouvernement et, plus largement, au régime en place, pour aboutir à une critique du système en lui-même et à la proposition de solutions structurelles.

### **i. La présence des Nord-Africains comme problème**

La première séance analysée ici, celle de juillet 1948, est très marquée par la question du nombre de Nord-Africains présents en région parisienne. Le rapporteur, M. Gross, commence d'ailleurs son intervention par la présentation des dernières statistiques officielles. Les projets de vœu et de délibération qu'il dépose devant le conseil peuvent être divisés en deux moitiés, chacune à peu près de même longueur : d'une part des mesures sociales, d'autre part des mesures de contrôle, dont une bonne partie visent à limiter l'afflux de cette main-d'œuvre.

Une des solutions qu'il envisage est de limiter la liberté de circulation de cette population, ce qui suscite des critiques nombreuses, notamment de la part des élus communistes, car elle est jugée « anticonstitutionnelle » et contraire à la citoyenneté des Algériens. La solution alternative, qui semble trouver l'accord de tout le monde, consiste alors à

les convaincre de ne pas venir en démontant les rumeurs qui circulent en Algérie concernant la facilité de la vie en métropole : « une propagande bien faite pourrait ruiner cette légende, c'est une affaire qui incomberait au Gouvernement général de l'Algérie. » Le vœu, qui est voté par l'assemblée, contient en plus la demande de mettre en place des restrictions à la venue des Marocains et des Tunisiens, ainsi que « des mesures appropriées et une réglementation nouvelle, de manière à éviter un afflux de population nord-africaine dans la région parisienne ». Ces mesures comprennent notamment l'obligation de passer un contrôle avant tout embarquement au départ des ports d'Algérie et en destination de la métropole, et exigeant : un contrat de travail ou la justification de ressources suffisantes pour subsister en France ; un certificat d'hébergement ; un certificat médical constatant « le bon état de santé de l'intéressé, son aptitude au travail et son aptitude à supporter le climat de la métropole »<sup>212</sup>.

Les arguments pour soutenir une telle position découlent du nombre lui-même : M. Gross affirme ainsi qu'une population de 80000 Nord-Africains « ne correspond pas » aux capacités d'accueil de la région parisienne. De plus, il demande que le gouvernement calcule « d'une façon approximative l'effectif maximum de Nord-Africains à Paris compte tenu de la possibilité d'absorption de la main-d'œuvre nord-africaine par la région parisienne ». Encore une fois, les conseillers socialistes coïncident parfaitement avec ce point de vue : actualisant les chiffres officiels (les Algériens seraient passés, en moins d'un an, de 70000 à 90000), Priou-Valjean explique ainsi que, parce qu'elle est trop nombreuse, « cette population particulière n'est pas intégrée véritablement à celle de la métropole » et qu'« elle constitue en son sein (...) des noyaux distincts et pratiquement autonomes ».

À ces considérations sur les difficiles conditions d'intégration de cette population, s'en ajoutent d'autres, notamment économiques, qui sont également partagées par tous les intervenants. Si le général Gross souligne que cette population « entraîne des charges et des inconvénients hors de proportion avec les services qu'elle rend », le Dr. Huet (socialiste) présente ainsi son projet de vœu :

---

<sup>212</sup> Intervention de M. Gross. *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948, 2e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1er juillet 1948. AM – 37 AC 16.

« Je pense en effet, quant à moi, que l'on ne peut continuer à suivre la politique de l'autruche, en se refusant à vider cet abcès que constitue, pour la région parisienne, l'immigration constante d'un trop grand nombre de Nord-Africains qui viennent grever notre budget non seulement du fait de leur incapacité au travail – on les a bercés de bien trop d'illusions à cet égard lors de leur départ d'Afrique du Nord – mais encore par la lourde hypothèque que constituent leur mauvaise santé et leur sensibilité particulière au climat insalubre pour eux de notre région parisienne. Cette fragilité particulière est encore aggravée par l'exercice des métiers insalubres imposés à ces Nord-Africains qui n'ont pas la possibilité d'en choisir de plus hygiéniques. »

L'argument de l' « incapacité au travail » est présenté par Priou-Valjean qui, tout en étant socialiste, expose clairement le point de vue du patronat. Il affirme ainsi qu'il s'agit d'une main-d'œuvre « fort instable », qui a un rendement insuffisant à cause à la fois de la sous-alimentation, de ses conditions d'habitat et de « son inadaptabilité au climat de la métropole ». Elle est en plus nettement sous-qualifiée : 88% sont manœuvres ordinaires, 18% manœuvres spécialisés et 4% seulement ouvriers qualifiés, ce qui fait que « le patronat de la métropole n'est que médiocrement tenté de faire appel à la main-d'œuvre nord-africaine »<sup>213</sup>. Autant les gaullistes que les socialistes insistent donc sur les coûts qu'entraîne cette présence massive d'Algériens, qu'ils veulent limiter à leur condition de travailleurs, et sont « soucieux de limiter aux besoins en main-d'œuvre de la région parisienne l'immigration des Nord-Africains et notamment des Algériens<sup>214</sup> ». C'est notamment pour cela que le premier point du vœu déposé par M. Gross consiste à demander :

« Que le rapatriement des Nord-Africains actuellement dans la région parisienne, et désireux de regagner leur pays d'origine par suite d'un manque d'adaptation aux conditions de vie dans la métropole ou de déficience physique constatée par un certificat médical, soit assuré gratuitement par l'État »

Certaines des mesures qui seront adoptées quelques années plus tard pour l'ensemble des étrangers, et qui seront la marque de la politique d'immigration française, sont donc déjà ébauchées dans ces débats : dans un discours fondé sur l'analyse des « coûts et avantages » de cette immigration, réduite à une simple main-d'œuvre, le premier objectif est le contrôle des flux, mais apparaissent aussi ce que l'on appellera plus tard le « seuil de tolérance » et « l'aide au retour », qui font donc partie d'une certaine idée de l'immigration déjà présente à cette époque.

---

<sup>213</sup> M. Priou-Valjean défend une position assez similaire à celle que Francis Bouygues. Certains termes employés par le conseiller socialiste sont identiques à ceux que prononçait le patron du bâtiment devant la caméra de Marcel Trillat, dans son film *Étranges étrangers* (1970). Cf. Tanguy PERRON (dir.), *Histoire d'un film, mémoire d'une lutte # 2 – Étranges étrangers*, Éd. Scope et Périphérie, Paris, 2009, p. 122 sq.

<sup>214</sup> Exposé des motifs du projet de vœu déposé par M. Gross. *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948, 2e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1er juillet 1948. AM – 37 AC 16.

Les élus communistes ne semblent pas partager complètement cette conception. Pour pouvoir planifier l'aide sociale à mettre en place, M. Gross demande d'établir un chiffre maximum d'Algériens pour la région parisienne, ce qui est justifié par des contraintes techniques : « si ce plan était basé sur un effectif de 80000 par exemple et que cet effectif s'élève à 200000 ou 300000 par la suite, le problème posé à M. le Préfet de la Seine sera insoluble ». Face à ce raisonnement, le conseiller communiste Alban Satragne l'interrompt : « C'est qu'il risque de l'être... Par conséquent, mon cher collègue, il faut essayer de faire toujours mieux. » Ce simple commentaire montre les divergences de vues entre ces deux conseillers : d'un côté, on tente de contrôler les flux pour réduire les coûts de cette immigration ; de l'autre, on n'accepte pas d'aller à l'encontre des droits conférés par la citoyenneté des Algériens, et l'on exige de redoubler les efforts. Cela n'implique pas néanmoins que les communistes ne considèrent pas la présence massive de Nord-Africains comme un problème.

D'ailleurs, la position communiste semble avoir changé à partir de l'adoption du nouveau statut de l'Algérie de 1947. En décembre 1946, les communistes présentaient un projet de vœu qui contenait des mesures pour réglementer l'arrivée de cette main-d'œuvre, ainsi que des sanctions à l'encontre des compagnies de navigation qui embarqueraient en surcharge des travailleurs dépourvus de contrat de travail. Ils demandaient également la création d'une commission spéciale à Alger, où les syndicats seraient représentés, qui « assurerait la délivrance de contrats de travail et le contrôle sanitaire indispensable ». Puisque le nouveau statut de l'Algérie ne fut approuvé qu'en septembre de l'année suivante, la libre circulation n'était pas encore d'actualité, et les communistes revendiquaient pour les Algériens ce qu'ils semblaient demander pour le reste des immigrés, à savoir qu'ils ne puissent entrer en France qu'en disposant d'un contrat de travail et sous la supervision de l'ONI – où la CGT était, encore en 1946, représentée. Ces dispositions étaient fondées sur une logique économique, qui voyait les immigrés comme une « armée industrielle de réserve », dont la venue était organisée par le patronat pour exercer une pression à la baisse sur les salaires des ouvriers français. De plus, parce que les étrangers étaient sommés de s'en tenir à la « neutralité » politique, et qu'ils étaient en général plus faiblement syndiqués, on accusait également le patronat de les utiliser comme « casseurs de grève ». À partir du Front Populaire et de la réunification de la CGT, et ce jusqu'aux années 1960, un certain « protectionnisme » caractérise les positions de la CGT et, plus largement, l'ensemble des organisations communistes, à propos de l'immigration. La création de l'ONI et l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui inscrivent dans la législation

française cette tendance protectionniste, sont d'ailleurs en grande partie redevables du fait que le ministre du Travail était, au moment où elles furent approuvées, le communiste et ancien dirigeant syndicaliste Ambroise Croizat<sup>215</sup>.

Le commentaire d'Alban Satragne montre que l'évolution du droit a changé radicalement la vision des communistes, et consiste à dire que, puisque la liberté de circulation ne peut pas être remise en cause, il vaut mieux consacrer un maximum d'efforts au rapprochement des conditions de vie des Algériens vers celles des métropolitains. Commentant l'évolution des positions cégétistes concernant l'immigration, Ghislaine Clément souligne ce qu'a signifié « l'infléchissement » de 1963. Ses paroles font écho sur celles de Satragne :

« Si la CGT continue bien de condamner 'la politique d'immigration massive qui porte atteinte aux intérêts des travailleurs immigrés et français' - puisqu'elle vise à développer la concurrence entre les travailleurs et à affaiblir le syndicalisme -, toutefois les positions affirmées deviennent plus contradictoires : l'ouverture ou la fermeture des frontières apparaît de plus en plus comme un faux problème, car en réalité, les syndicats ne disposent pas des moyens d'empêcher l'immigration. A une problématique sommaire, faisant intervenir la fonction 'd'armée industrielle de réserve' et d'affaiblissement du syndicalisme de l'immigration, on tend à substituer une problématique mettant davantage l'accent sur la revendication d'égalité des droits sociaux et syndicaux entre travailleurs immigrés et français, comme moyen permettant d'éliminer la concurrence, plutôt que la clôture des frontières.<sup>216</sup> »

Il est difficile de mesurer à quel point nous pouvons rapprocher cet infléchissement dans la politique de la CGT de celui qui a suivi le nouveau statut algérien. Il n'en demeure pas moins que, pour les organisations communistes, qui défendent désormais des positions protectionnistes à l'égard de l'immigration étrangère, le cas algérien est une exception, du moins dans les années étudiées. Cela est particulièrement visible en ce qui concerne la question de la liberté de circulation. mais il concerne également l'action sociale. Pendant toute la période étudiée, tous les efforts de la municipalité envers l'immigration se concentrent sur les Algériens qui, bien que ne constituant pas la population immigrée la plus importante numériquement, ne sont pas les seuls à arriver en masse à partir de 1945. Nous pensons notamment aux Espagnols, qui recréent dans le quartier de la Plaine un véritable village à part, séparé du reste de la ville, où se développent progressivement des bidonvilles et qui connaissent des conditions de

---

<sup>215</sup> Pour une analyse des positions de la CGT et du PCF au niveau national, on se référera à : René GALLISSOT, Nadir BOUMAZA, Ghislaine CLÉMENT, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1994, 256 p. ; Léon GANI, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Ed. Sociales, 254 p. ; Maryse TRIPIER, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan, Paris, 1995.

<sup>216</sup> René GALLISSOT *et al.*, op. cit. p. 85.

logement particulièrement difficiles, sans que cela amène la municipalité à exiger des mesures comme elle le fait avec les Algériens<sup>217</sup>.

Pour se rendre compte de l'attention spécifique qu'ils consacrent à cette population, il suffit d'observer l'inquiétude que les communistes montrent à l'égard des chiffres d'arrivée de travailleurs nord-africains : pratiquement à chaque fois que la municipalité évoque la situation dionysienne, elle commence par fournir des chiffres sur le nombre d'Algériens présents dans la ville ou sur la quantité de nouveaux arrivants. Dans le BM d'octobre 1948, il est souligné que « le nombre total de ces travailleurs est d'ailleurs de plus en plus important à Saint-Denis », et cite les chiffres des derniers mois : 91 Algériens sont arrivés en avril, 74 en mai, 60 en juin, 52 en juillet, 120 en août, 210 en septembre<sup>218</sup>. Ces mêmes chiffres sont présentés par Auguste Gillot, un mois plus tard, au conseil général<sup>219</sup>. Puis, en avril de l'année suivante, le maire actualise ces données : pendant toute l'année 1947, 1347 Nord-Africains sont arrivés à Saint-Denis, puis 1094 en 1948, et encore 38 en janvier, 31 en février et 71 en mars 1949. Dans le « Rapport à M. Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », daté du 28 mars 1950, des données sur les arrivées d'Algériens, annuelles cette fois-ci, sont encore fournies<sup>220</sup>.

Il est tout d'abord surprenant que, à une époque où les sondages sont rares, les services de la municipalité comptabilisent, de manière aussi précise, les arrivées d'Algériens sur le territoire de la commune. Aucun renseignement n'est donné sur la méthode employée pour aboutir à ces chiffres, mais cela prouve en tout cas l'attachement de l'administration locale à préciser l'ampleur du « problème ». Les statistiques renforcent particulièrement le raisonnement des élus, en rendant évidente la catégorie « travailleurs algériens » et le fait qu'elle pose un problème. Elles contribuent à amplifier la nécessité et l'urgence des réponses à apporter, comme on l'a vu avec l'intervention de M. Demeure à propos du retard pris par l'administration<sup>221</sup>.

Il aurait été impossible de mettre en place une politique en direction des Nord-Africains sans avoir défini plus ou moins exactement ce qui est entendu par « Nord-Africains », ainsi que la quantité de personnes incluses dans cette catégorie : les deux types de discours étudiés ici contribuent indéniablement à renforcer ce processus. Mais une fois définie la population cible, il

---

<sup>217</sup> Sur le cas des espagnols de Saint-Denis, on lira avec beaucoup d'intérêt la thèse de Natacha Lillo, en partie publiée par les éditions Autrement : Natacha LILLO, *La Petite Espagne de la Plaine de Saint-Denis, 1900-1980*, Paris, Autrement, 2004, 165 p.

<sup>218</sup> BM n°9, octobre 1948.

<sup>219</sup> *BMO de la ville de Paris* du 24 novembre 1948. 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>220</sup> « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950. AM 37 AC 16.

<sup>221</sup> Sur le rôle des statistiques dans la construction de la réalité, on se référera : Alain DESROSIÈRES, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993, 437 p.

reste à démontrer qu'il y a bien un problème, et à le définir plus précisément. Autrement dit : pourquoi la municipalité insiste-t-elle autant sur ces chiffres ? Qu'entend-elle démontrer par là ? Quelles implications auront les divergences observées jusqu'à maintenant dans la proposition de solutions ?

## ii. Les dangers pour la population métropolitaine

Nous pouvons penser que si la municipalité met autant l'accent sur le rythme des nouvelles arrivées, c'est parce que c'est le nombre même d'Algériens présents dans la ville qui pose problème. Cette insistance révèle le souci des communistes de montrer que la présence de cette population n'est pas un inconvénient en soi, mais que c'est parce que les Nord-Africains arrivent *massivement* dans le département que l'administration n'est pas en mesure de les accueillir correctement.

Comme les Algériens sont trop nombreux, ils n'ont pas toujours d'emploi assuré : « Malgré l'aggravation de la crise économique et des difficultés de se procurer du travail, le nombre des Nord-Africains continue à augmenter à Saint-Denis<sup>222</sup> ». Le nombre important de nouveaux venus accentue également les difficultés pour trouver un logement : « l'afflux considérable de la main-d'œuvre nord-africaine à Saint-Denis, a posé un problème particulièrement grave du point de vue du logement, surtout en raison de la crise aiguë, dès 1945<sup>223</sup> ». Ce qui entraîne, comme on l'a vu, des problèmes sanitaires particulièrement graves, dont la propagation de la tuberculose.

Ce raisonnement s'éloigne pourtant des considérations sur les « charges » qu'implique cette présence. Dans un premier temps au moins, dans le discours communiste, il est bien précisé que ces chiffres ne posent pas de problème au pouvoir local – ou à l'administration en général –, mais aux immigrés eux-mêmes. Les soucis, pour l'administration, viennent du fait qu'elle n'accomplit pas son devoir et qu'elle détient une certaine responsabilité dans cette immigration. Les interventions d'Auguste Gillot au conseil général illustrent parfaitement cette idée. Parce que l'Algérie fait partie de la France, l'État doit donner aux Algériens les moyens de vivre correctement, en commençant par les trois départements d'Afrique du Nord :

---

<sup>222</sup> « Rapport à Monsieur Gillot sur la situation des Nord-Africains à Saint-Denis », 28 mars 1950. AM 37 AC 16.

<sup>223</sup> « Rapport à M. le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil municipal en faveur des Nord-Africains », 26 mai 1950. AM – 37 AC 16.

« En Afrique du Nord, nous le disons tout net, c'est la même chose qu'ici. On ne donne pas non plus de logements aux travailleurs. Mais qui est responsable, sinon ceux qui refusent les crédits nécessaires pour éduquer, instruire le peuple nord-africain, qui organisent là-bas la misère, la famine ? Les responsables, c'est clair, ce sont les gouvernants, c'est le gouverneur général de l'Algérie, incapable de donner du travail et du pain à ces populations, à ces hommes qui viennent chez nous chercher de meilleures conditions d'existence. »

Et parce que les Algériens sont citoyens français, les pouvoirs publics ont l'obligation de mettre en place tous les moyens nécessaires à leur bonheur :

« (...) les faits sont là : ils témoignent de la misère qui existe en Afrique du Nord. Là-bas il n'y a pas de travail et on donne de l'espoir à ceux qui en cherchent en disant : 'Allez dans la métropole, vous y serez heureux'. Ils arrivent ainsi chez nous où il n'y a ni travail, ni pain, ni logements, où il n'y a rien. C'est un scandale qu'il convient de dénoncer une fois de plus. Les espoirs sont déçus : ils viennent ici, sont mal reçus, brimés, renvoyés de bureau en bureau.<sup>224</sup> »

Le « problème » et les « responsables » de cette situation sont clairement dénoncés, et l'on voit apparaître en filigrane la solution préconisée. Les communistes insistent particulièrement sur le droit des Algériens à avoir un travail et un logement, et viennent ensuite le pain, l'éducation, etc. Il s'agit bien là de droits, qui ne sont pas respectés parce que les « gouvernants » n'allouent pas suffisamment de crédits pour pourvoir aux nécessités de base des travailleurs nord-africains. La définition du problème contient donc ici la réponse à lui apporter : à un problème structurel correspondent des solutions structurelles, consistant principalement à élargir les droits fondamentaux des Algériens.

Cela va dans le sens de ce que nous avons déjà signalé en ce qui concerne le refus, de la part des élus communistes, de faire appliquer des mesures exceptionnelles envers cette partie de la population, et surtout au niveau sanitaire et policier. Totalement opposés sur ce point, de nombreux conseillers généraux insistent sur les dangers qu'encourt la population métropolitaine à cause de la présence des Algériens. Le texte du vœu présenté par M. Gross affirme ainsi que la présence massive de Nord-Africains est nuisible « aussi bien aux intérêts de la population parisienne qu'aux intérêts des Algériens eux-mêmes ». Cela exige de l'administration une action déterminée de contrôle de cette main-d'œuvre, et particulièrement dans deux domaines : le domaine policier d'une part, la santé d'autre part. Nous avons déjà présenté cette dernière question, sur laquelle nous ne nous attarderons pas. Quant à la surveillance particulière à laquelle sont soumis les Algériens, il est à souligner que, avant que l'insurrection de 1954 impose avec force la problématique du nationalisme et de son expansion

---

<sup>224</sup> BMO de la ville de Paris du 8 avril 1949. 1<sup>ère</sup> Séance ordinaire de 1949 (1er avril 1949), AM – 37 AC 16.

en métropole, les débats publics semblent se pencher davantage sur la délinquance « de droit commun ».

Parce que l'Algérien est avant tout un travailleur, et qu'il doit à tout prix conserver ce statut, un lien est d'abord établi entre la quantité de ceux qui n'ont pas d'emploi stable et reconnu, et les taux de délinquance extrêmement élevés qui les caractérisent. L'exposé des motifs qui précède le vœu approuvé en juillet 1948 parle ainsi de « la présence d'un trop grand nombre de Nord-Africains qui ne trouvent pas à s'employer utilement et qui, déplantés, végétant dans des conditions déplorables, sont voués à la misère et conduits à des impulsions mauvaises ». Le raisonnement est encore renforcé par la présentation de statistiques : en juillet 1948, sur les 80 000 Nord-Africains recensés dans le département, 22 000 seulement travaillent, et M. Gross fait remarquer qu'« une pareille situation ne pourrait se prolonger sans porter un préjudice moral à la capitale de la France ». Le rapporteur rappelle ensuite les données fournies quelques mois auparavant par le préfet de police qui, « dans une courte synthèse, exposait les risques courus et envisageait les mesures à prendre » : sur 32 arrestations dans la première quinzaine de mars, 16 concernaient des Nord-Africains.

Dans la séance suivante du conseil général, le préfet de police actualise les données des délits commis par des Nord-Africains. Un lien direct est établi au moyen de statistiques, ce qui rend le raisonnement inattaquable, entre arrivée massive d'Algériens, manque d'emploi et délinquance : avec 30 000 nouveaux arrivants, le nombre de Nord-Africains a désormais atteint une centaine de milliers ; en 1946, ils ont commis 113 943 délits, contre 107 036 en 1947, ce qui malgré la baisse équivaut à une moyenne d'environ un délit par Nord-Africain ; pour finir son argumentation, le préfet de police fait remarquer que plus de la moitié d'entre eux « n'a aucune activité professionnelle avouée ». Bien qu'il s'oppose à la reconstitution de la brigade nord-africaine<sup>225</sup>, qu'il tient « présentement pour impossible en raison du principe de l'unité française qui veut que la police soit la même pour tous les Français », il veut rassurer l'assistance en disant que cela n'empêche pas que « nous nous ingénions à mettre en place le plus grand nombre de fonctionnaires de police familiarisés avec leur langue et leurs habitudes », surtout dans les quartiers qui connaissent une proportion importante de cette population. Il propose par ailleurs de punir les vagabonds, les jeux illicites et la prostitution dans toutes ses formes (notamment chez les particuliers, puisqu'à l'époque elle n'est interdite que dans la rue), et d'inclure le trafic illicite dans la liste de délits punissables. Le patron de la police parisienne

---

<sup>225</sup> La brigade nord-africaine était, avant-guerre, une section de la police qui s'occupait spécialement des Nord-Africains.

considère donc que, sans rétablir la brigade nord-africaine, plusieurs mesures visant spécifiquement les Algériens peuvent être mises en place : outre un personnel spécialisé, certains délits nouveaux devraient être créés pour punir des actes qui les caractérisent particulièrement, ce qui les forcerait à travailler ou à retourner en Algérie. Un des deux rapporteurs de cette même séance, le socialiste Priou-Valjean, avait d'ailleurs présenté le débat en tenant des propos similaires, en soulignant notamment que certains Nord-Africains ne voulaient pas travailler et préféraient « faire du trafic ». Explicitant encore plus son point de vue, il affirme :

« Disons-le franchement, car cela est vrai, que quelques uns de ces hommes ne sont pas animés, en arrivant ici, par le désir d'exercer une activité salariée permanente et qu'ils se flattent de jouir, grâce à des transactions plus ou moins légales, d'un standing très supérieur à celui que leur assurerait un travail honnête et régulier.

« Mais le plus grand nombre, hâtons-nous de l'ajouter, entend faire, de ses mains, œuvre utile et vivre de cette œuvre. »

L'empressement par lequel il relativise ses déclarations n'empêche pas que l'imaginaire qui les sous-tend soit bien manifeste. S'il remarque que le problème sécuritaire n'est pas le seul, et que la délinquance est en partie le produit de l'inefficacité des mesures sociales mises en œuvre par les pouvoirs publics, il souligne l'importance de cette question :

« Faut-il, en effet, rappeler ici les dangers que constitue l'existence, dans certains quartiers du 18e, du 19e, du 15e, du 4e arrondissement, que j'ai l'honneur de représenter, de noyaux de Nord-Africains sans travail, mais non certes sans occupation, qui inspirent souvent aux autres habitants des mêmes quartiers, une crainte, hélas, trop justifiée ? (...) Convient-il de rétablir, comme on le suggère de divers côtés, la brigade nord-africaine dont j'ai eu l'honneur de réclamer et la satisfaction d'obtenir la dissolution en 1945 ? Je ne le crois pas. »<sup>226</sup>

Si le conseiller socialiste garde bien une certaine distance par rapport aux positions les plus sécuritaires, on remarque ici à nouveau la crainte que provoque cette population, qui ne travaille pas mais qui a des « occupations », des « activités », « non reconnues » et « non avouées ». Lorsqu'ils n'ont pas d'emploi et qu'ils ne restent pas dans leur statut de simple main-d'œuvre, lorsqu'ils dépassent le « standing » propre à ceux qui ont un travail « honnête » et qu'ils se séparent du rôle qu'on attend d'eux et qu'on leur a assigné, ils deviennent alors automatiquement suspects. Le contraste est frappant avec les déclarations des communistes, qui considèrent les Algériens comme des victimes du chômage, et non pas comme des vagabonds ou des trafiquants.

---

<sup>226</sup> BMO de la ville de Paris du 24 novembre 1948. 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

Comme nous l'avons déjà souligné, le socialiste M. Priou-Valjean se fonde, pour donner de la force à son propos, sur son expérience personnelle, et s'appuie sur les craintes des « autres habitants » du quartier. Pourtant, aucun élu communiste, représentants pour la plupart de quartiers ou de villes de banlieue industriels, comptant des proportions de Nord-Africains parmi les plus élevées, ne soulignent la question de la délinquance. Leur préoccupation concernant l'arrivée massive de ces travailleurs, pourtant bien perceptible, ne mène pas non plus à proposer de restreindre leur liberté de circulation, du moins à partir de 1947. Alors que Priou-Valjean s'identifie aux « autres habitants » du quartier, les communistes défendent les Algériens en tant qu'habitants de leur ville. Pour eux, le chômage touche les Algériens, comme les métropolitains d'ailleurs, à cause des pouvoirs publics, et on ne saurait les accuser de s'en sortir comme ils le peuvent. Nous pouvons donner un exemple supplémentaire, sur un autre problème soulevé notamment par le préfet de police et qui touche également à l'ordre public. Le projet de vœu présenté par Messieurs Priou-Valjean et Huet demande que

« des mesures efficaces soient prises (...) en vue de régler efficacement la question de la prostitution clandestine qui fait des ravages constants et inquiétants au sein de cette population nord-africaine immigrée dans la région parisienne ».

Soulignons d'ailleurs que M. Priou-Valjean avait fait partie, de 1945 à 1947, de la Commission d'étude du conseil municipal concernant la lutte contre la prostitution<sup>227</sup>, ce qui fait de lui un « expert » en la matière. Sur ce point, Auguste Gillot répond :

« On parlait tout à l'heure du problème de la prostitution. J'invite mes collègues à venir à Saint-Denis. Ils verront si ce sont les Nord-Africains qui contribuent à développer la prostitution. Le mal est là, dans le régime, et il y a des remèdes à cela ; nous nous en occupons sérieusement. »

Encore une fois, et malgré la rhétorique idéologique de Gillot, le maire de Saint-Denis remet en cause l'opinion d'un expert en s'appuyant sur sa position d'élu proche des réalités de sa ville. Les divergences sont donc frappantes en ce qui concerne la manière de problématiser la présence des Nord-Africains dans la région parisienne, et découlent en grande partie de la position d'extériorité ou de proximité que revendique chacun des deux camps. D'un côté, cette nouvelle population est un danger pour la « morale de la capitale de la France », et pour les métropolitains eux-mêmes qui ont peur de sortir dans la rue à partir de certaines heures. On craint surtout les quartiers où ils se concentrent, qui sont réputés dangereux et sont le foyer des maladies les plus dangereuses. Pour les élus communistes, qui viennent précisément de ces

<sup>227</sup> Voir le procès-verbal des débats du conseil municipal de la ville de Paris du 15 février 1999, où le maire exprime ses condoléances à la famille de M. Priou-Valjean, décédé le mois précédent. (accessible en ligne).

quartiers, le « problème » n'est pas là, mais dans la souffrance des Algériens eux-mêmes, qui pâtissent des conséquences de la mauvaise politique gouvernementale. Ils sont les seules victimes de cette affaire : victimes tout d'abord d'un État colonial qui organise la misère chez eux, puis victimes de l'insuffisance des mesures sociales organisées en métropole. Face aux accusations des communistes, de nombreuses voix s'élèvent pour protester contre leur « démagogie », tel Henri Vergnolle, rapporteur général du budget :

« Je me permets de répondre à M. Gillot que, contrairement à ce qu'il a dit à la tribune, dans un esprit démagogique que l'Assemblée connaît bien, nous n'abandonnons pas les Nord-Africains venus dans le département de la Seine.

« J'ai l'occasion chaque année, quand je présente mon rapport général sur le budget, de dire les sacrifices importants que nous consentons (...) »

S'engage alors une bataille dialectique qui en dit long sur la place ambiguë des Algériens, à la fois citoyens français mais souvent considérés et traités comme des étrangers. Après que les communistes aient évoqué la guerre d'Indochine et exalté les sentiments patriotiques des assistants, le préfet lui-même se sent obligé d'ajouter :

« L'Algérie fait partie intégrante de la France et les Nord-Africains ont droit à des égards, que nous leur témoignons ; je n'en donnerai pour preuve que les sacrifices financiers importants qui ont été consentis à leur égard par le Département de la Seine et par le pays tout entier. (Applaudissements) »

Alors que les communistes exigent des efforts supplémentaires et réclament du gouvernement l'accomplissement de ce qu'ils considèrent être son devoir, les représentants de l'État s'efforcent de montrer tous les « sacrifices » que les institutions ont déjà consentis à l'égard d'une population jugée dangereuse, qui entraîne des risques pour les métropolitains et qui coûte plus qu'elle ne rapporte. Le vœu voté lors de la première séance analysée demande ainsi que des subventions soient accordées par le Gouvernement général de l'Algérie, pour « ne pas faire supporter en entier à la population parisienne les charges résultant de l'habitat et de l'assistance des Nord-Africains vivant actuellement à Paris ». Dans le discours de ces fonctionnaires, mais également dans celui de bon nombre d'élus, transparait l'idée que les Algériens représentent un poids trop lourd, un « fardeau », et qu'il aurait mieux valu ne pas leur accorder la citoyenneté, pour pouvoir appliquer des mesures encore plus exceptionnelles à leur égard.

Au vu de la manière dont les conseillers généraux décrivent ce « problème », ainsi que des solutions qu'ils proposent, tout indique que les Algériens sont tenus pour indésirables en métropole. Et pourtant, nombreux sont ceux qui insistent sur le fait qu'ils « connaissent » et

« aiment » les Nord-Africains, et tous accompagnent leur discours infantilisant et essentialisant de projets d'amélioration des conditions de vie de cette population. On en déduit que, pour de nombreux responsables, l'enjeu de ces mesures sociales réside en grande partie dans la prévention des risques. Même s'il n'est pas possible d'interdire aux Algériens de venir en métropole, il faut les décourager de le faire par des moyens de propagande. Pour ceux qui viennent, le contrôle – même s'il est indispensable – ne saurait suffire à enrayer les problèmes que provoque cette population, et il est nécessaire de consentir à quelques « sacrifices » pour financer des réalisations en matière sociale : les mesures sanitaires à prendre sont surtout préventives, par la vaccination obligatoire, le contrôle au départ d'Afrique du Nord et la création de dispensaires spécialisés où les Nord-Africains ne se mélangent pas aux métropolitains et ne risquent pas de les contaminer ; la baisse de la délinquance passe bien sûr par le contrôle accru de la police, qui doit y consacrer tous les moyens à sa disposition, mais également par des mesures favorisant le travail de cette population, notamment par la formation professionnelle, sans quoi elle serait entraînée dans des comportements déviants.

**CHAPITRE 5 : DE LA CONCEPTION DES  
FOYERS À LEUR RÉCEPTION**



Après avoir vu comment certains responsables considèrent « le Nord-Africain », on comprend aisément que les foyers sont conçus comme des moyens de maîtriser cette population, au-delà du fait de leur faciliter l'accès à un toit. Comme le souligne Abdelmalek Sayad : « Par lui-même, par son implantation, par son architecture, par la disposition interne de son espace, le foyer se trahit comme une résidence particulière, ayant une fonction particulière qui n'est pas seulement de loger, et destinée à des résidents particuliers.<sup>228</sup> » Après avoir étudié les discours entourant le problème des Nord-Africains et le personnel dirigeant des institutions qui conçoivent les foyers, il convient donc maintenant de se pencher sur les « technologies de pouvoir<sup>229</sup> » qui sont mises en place, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs qui, au sein de ces établissements particuliers que sont les foyers, matérialisent les discours et déterminent concrètement la vie des résidents.

Nous verrons que la construction ou l'habilitation des bâtiments sont déjà réalisées sous le signe de la « différenciation », et répondent à des normes de confort inférieures à celles du logement social traditionnel. Il faudra ensuite mettre l'accent sur le mode de gestion, où l'on verra que, dans l'esprit de ceux qui les mettent en place, les foyers doivent proposer tout un ensemble de services, qui permettent en quelque sorte une gestion intégrale de cette population jugée « à risque ». L'accompagnement social, les services sanitaires, les cours d'alphabétisation ou la formation professionnelle, sont présentés alors comme des composantes indispensables du « bon » foyer. De plus, la condition des Algériens, qui sont non seulement des Français de seconde classe, mais aussi des individus dangereux et en proie à de mauvaises influences, amène à accompagner ces réalisations à caractère social de mesures de contrôle strictes, incarnées dans un règlement intérieur coercitif. Les deux volets de cette action seront donc confiés à un personnel spécialisé, connaissant bien cette population et étant capable de la gérer, dans un style d'encadrement typiquement paternaliste. Nombreux sont ceux qui pensent, en effet, que les Nord-Africains requièrent une action et un traitement différenciés dans tous les domaines, ce qui convertira ces foyers en zones d'exception, qui visent à les séparer de la population métropolitaine. En dernière instance, nous nous pencherons sur la vie des Algériens en partant de leur point de vue. Nous ne disposons en ce sens que de peu de sources, et nous nous limiterons à en donner quelques indices, qui visent davantage à compléter ce qui précède qu'à fournir des informations claires sur la manière dont ils perçoivent la vie dans les foyers.

---

<sup>228</sup> Abdelmalek SAYAD, « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Année 1980, Volume 32, Numéro 1, p. 89-103.

<sup>229</sup> Michel FOUCAULT, *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France 1975-76*, Paris, Gallimard, 1997, 283 p.

## **A. Un logement différencié : précarité du bâti, manque d'entretien et ségrégation**

Les foyers construits dans ces premières années d'après-guerre sont le produit de trois ingrédients : tout d'abord, l'*urgence* invoquée par tous les conseillers généraux appelle à une action rapide et décidée des pouvoirs publics ; en même temps, la volonté de limiter les *sacrifices* financiers, jugés déjà trop importants, pousserait plutôt à modérer l'élan de réalisations; enfin, les *dangers* pour l'ordre public que constitue cette présence massive d'Algériens en métropole, et surtout en région parisienne, exigent alors un minimum nécessaire d'œuvres sociales, et notamment dans le domaine du logement.

Ces trois volets d'un raisonnement, continuellement invoqués lors des débats étudiés, aboutissent alors, d'une part, à construire le plus vite possible des bâtiments précaires et peu coûteux, et d'autre part, à les placer dans les périphéries des centres urbains industriels. La différenciation qu'opère ce type de logement, déjà signalée en ce qui concerne le public visé, sera palpable dans les matériaux utilisés, leur architecture et leur distribution géographique. Il faut donc entendre par le terme de « différenciation » non seulement la construction de logements spécifiques pour les Algériens, mais surtout le fait que ce sont « des logements répondant à des normes de confort inférieures<sup>230</sup> ». Finalement, et ce sera notre deuxième point, la différenciation est également tangible dans la ségrégation opérée par ce type de structures : érigées à l'écart de la ville, elles sont conçues pour être des « espaces de vie pratiquement autonomes<sup>231</sup> ».

### **i. « Un logement pauvre pour un occupant réputé pauvre<sup>232</sup> »**

Les arguments pour soutenir une telle différenciation ne relèvent pas uniquement des contraintes techniques : au manque de moyens financiers s'ajoutent des considérations sur les préférences pressenties des Algériens, jugés peu « évolués » et donc habitués à un certain dénuement. Parce que l'immigré est supposé être pauvre, et qu'en plus il est censé économiser pour rentrer au pays le plus vite possible, il faut que le loyer demandé pour une place en foyer ne soit pas trop élevé. Comme le souligne Abdelmalek Sayad, le type de logement proposé correspond parfaitement à l'image de l'immigré qui prévaut parmi les responsables : c'est donc

<sup>230</sup> Vincent VIET, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1999, Volume 64, Numéro 1, p. 97.

<sup>231</sup> Fathia LOUNICI, « Les foyers des travailleurs nord-africains... », art. cit.

<sup>232</sup> L'expression est tirée de l'article d'Abdelmalek SAYAD : « Les foyers des sans-famille », art. cit.

un logement « exceptionnel », « d'urgence », « provisoire », « économique », « sobre (pour ne pas dire sommaire), pour un occupant qui ne dispose pas de grands revenus et qui, de plus, s'astreint de lui-même à des économies ; un logement pauvre et un logement de pauvre pour un occupant réputé pauvre<sup>233</sup> ».

Le texte de Sayad date de 1980, à une époque où le mouvement de grèves des loyers des années 1970, qui touche non seulement ceux de la Sonacotra mais l'ensemble des institutions gestionnaires, a prouvé que les conditions élémentaires d'hygiène, de sécurité et de confort ne sont pas toujours respectées<sup>234</sup>. Le vieillissement et le manque d'entretien a réduit la qualité de ces logements qui, pourtant, étaient d'une qualité bien meilleure que ceux construits précédemment. Car si les foyers de la Sonacotra ne sont pas extrêmement luxueux, le souci éducatif de ses dirigeants passe en grande partie par l'inculcation de bonnes habitudes d'habitat, notamment hygiéniques, et par la généralisation de la chambre individuelle<sup>235</sup>. Il semblerait qu'avant que la Sonacotra n'adopte définitivement ce type d'agencement, aucun foyer ne disposait de chambres individuelles, et tous étaient organisés en chambres rassemblant de deux (pour un foyer à la Courneuve) à huit personnes, voire en dortoirs collectifs rassemblant plusieurs dizaines de résidents<sup>236</sup>.

Dans la période précédant l'uniformisation opérée par la Sonacotra, les constructions semblent être moins homogènes et ne répondent à aucune norme préétablie. Cela n'est pas uniquement valable pour les cantonnements d'entreprise, mais également pour les foyers publics. En 1947, une délégation communiste (comprenant des élus du PCF et du PCA) demande au préfet de la Seine toute une série de mesures pour améliorer le sort des Nord-Africains<sup>237</sup>. Concernant le logement, ils exigent l'augmentation des moyens alloués aux foyers déjà existants. On y demande une dotation en lits et en couvertures plus importante pour le centre d'accueil de la rue Lecomte, ainsi que « plus d'hygiène et de propreté dans le dortoir ». Le système de prix d'hébergement des foyers de Boulogne et de Gennevilliers est ensuite critiqué : les communistes proposent qu'il soit calculé par pièce et non pas par personne, car « dans la plupart des chambres, les pensionnaires sont groupés à cinq et même six ». Ces remarques

---

<sup>233</sup> Ibid.

<sup>234</sup> Choukri HMED, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007/01, n° 65, pp. 55-81.

<sup>235</sup> Ibid. En 1973, 97 % des chambres gérées par la Sonacotra sont individuelles.

<sup>236</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

<sup>237</sup> « Revendications concernant les Nord-Africains soumise à monsieur le Préfet de la Seine par une délégation composée de représentants de la Fédération de la Seine du Parti communiste français, d'élus communistes de la Seine et des députés communistes algériens », document de trois pages datant vraisemblablement du mois de février ou mars 1947. AM – 37 AC 16.

soulignent l'insuffisance de moyens accordés et l'état de surpeuplement chronique de ces structures.

Face à l'afflux de travailleurs algériens, les organismes publics insistent sur l'importance de construire rapidement ces foyers. En 1948, invoquant cette urgence, la préfecture de police « préconisait l'édification de baraquements en bois<sup>238</sup> ». En août 1947, une délégation du conseil général visite un « certain nombre » de foyers, ainsi que « les surplus américains de Gennevilliers », et « [envisage] de prendre un certain nombre de ces baraquements pour héberger les Nord-Africains ». Un an plus tard, un conseiller communiste se plaint que cela n'ait pas été réalisé<sup>239</sup>. Alors que l'urgence est invoquée pour ne proposer que des solutions provisoires, elle n'empêche pas l'administration de faire trainer les dossiers et de retarder les mesures décidées. Lorsque les projets sont effectivement réalisés, le manque de vision à long terme augmente la précarité des conditions de vie des résidents. Particulièrement significatif est l'exemple d'un foyer de Nanterre. Celui-ci, construit par la préfecture de police en 1947, comptait au départ 200 lits ; mais dans une ville où les Algériens sont de plus en plus nombreux, il est « assailli par des 'clandestins' » et il se révèle vite insuffisant. Avant que le ministère du Travail ne procède à la construction d'un nouveau foyer en 1953 (qui sera géré par l'AFNARP), la préfecture installe des lits superposés pour presque doubler sa capacité d'accueil, provoquant « de violentes protestations et [un] vif mécontentement des pensionnaires<sup>240</sup> ».

Ce genre de solutions, décidées au nom de l'urgence, semble être monnaie courante à cette période. Le sous-directeur des assistance légales et de l'aide sociale (remplaçant le directeur des affaires sociales souffrant) présente au conseil général les réalisations accomplies au long de l'année 1948 pour loger les Nord-Africains<sup>241</sup>. Parmi la création de lits supplémentaires, les seules qui concernent de nouvelles constructions sont ceux du foyer de la rue Vaugirard, qui doit remplacer l'ancien de la rue de Tocqueville. Les autres réalisations touchent uniquement à des foyers déjà existants, dont on augmente la capacité : une annexe de 88 lits pour le foyer de Gennevilliers est achevée au mois de septembre, et une nouvelle section de 72 lits pour celui de Nanterre en octobre. Quant aux mesures à prendre dans un avenir proche, il est proposé d'augmenter de 90 lits le foyer de Nanterre, de 60 lits celui de Boulogne,

---

<sup>238</sup> Fathia LOUNICI, art.cit.

<sup>239</sup> Intervention de M. Demeure au conseil général de la Seine. *BMO de la ville de Paris* du 24 novembre 1948, 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>240</sup> Abdelmalek SAYAD, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995, p. 29-30.

<sup>241</sup> *BMO de la ville de Paris* du 24 novembre 1948. 3e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 24 novembre 1948. AM – 37 AC 16.

de 150 lits celui de la rue Vaugirard. Finalement, le dernier projet est le « camp 508 » : celui-ci devait être aménagé à Gennvilliers, mais l'idée a été abandonnée car il avait été prévu dans une zone inondable ; il est alors proposé de le remplacer par « l'installation d'un camp sur un terrain très voisin du Port de Paris », composé d'« éléments préfabriqués ».

Au caractère provisoire des réalisations s'ajoute le manque d'entretien, ce qui a certainement dû aboutir, comme à Nanterre, à de nombreuses protestations. S'il existe une bibliographie considérable sur le mouvement de grèves de loyers pendant les années 1970, il faudrait tenter de faire une histoire longue de ce genre d'établissements, en montrant notamment les prises de parole de la part des résidents, qui n'ont sûrement pas manqué d'apparaître. En décembre 1953, le maire de Gennvilliers écrit une lettre à l'intention des autres élus communistes du département – dont Auguste Gillot<sup>242</sup>. Le « Médecin-Directeur du Centre Médico-Social », qui a visité « le foyer musulman, rue Paul Vaillant-Couturier », a établi un rapport qui « est un véritable cri d'alarme » et qui devait être adjoint à ce courrier (malheureusement nous n'avons pas trouvé ce document dans les archives consultées). Nous ne savons pas s'il s'agit ici du « camp 508 » ou du foyer de la rue de l'Arbre-Sec, dont on connaît l'existence au moins depuis début 1948. Toujours est-il que, à la fin de l'année 1953, ce foyer géré directement par les services de la préfecture de la Seine connaît déjà un état de délabrement important. Le maire de la ville a transmis au préfet « la pétition que [lui] ont adressé les intéressés réclamant une amélioration de leur sort misérable », et demande à M. Gillot qu'il intervienne au conseil général « pour que soit modifiée cette situation déplorable » en apportant des crédits supplémentaires.

Le vieillissement – assez prématuré, à en juger par les dates des renseignements dont on dispose – semble autant toucher les foyers de l'AFNARP. En 1956, une « inspection des foyers » affirme que « les installations sont si rudimentaires que les rares réparations et rénovations ne suffisent pas à enrayer la décrépitude des locaux<sup>243</sup> », alors que les établissements gérés par cette association n'ont, tout au plus, que six ans. De même en 1957, un fonctionnaire du Gouvernement général d'Algérie se plaint de l'état des foyers pour Nord-Africains de la métropole : « les Algériens que l'on prétend 'correctement logés' sont généralement entassés dans d'infects baraquements, manquant du minimum de confort et d'hygiène, aussi bien dans les foyers que dans les cantonnements d'entreprises<sup>244</sup> ».

---

<sup>242</sup> Lettre du maire de Gennevilliers, sénateur de la Seine, à M. le conseiller général, 21 décembre 1953. AM – 4 AC 12.

<sup>243</sup> Fathia LOUNICI, art. cit..

<sup>244</sup> Ibid.

Ces indications, provenant de sources diverses et concernant des foyers différents semblent toutes indiquer que les installations publiques pour loger les Algériens manquent cruellement de l'entretien nécessaire. Malgré tout, en 1954, un document du ministère du Travail et de la Sécurité sociale décrivait son action de la manière suivante :

« Les agents particulièrement affectés, dans les départements à forte densité musulmane, au contrôle social de la main-d'œuvre nord-africaine, s'emploient à assurer le bon fonctionnement, l'entretien satisfaisant et surtout, l'amélioration constante de toutes les installations servant à l'hébergement des travailleurs nord-africains, aussi bien les aménagements réalisés par les employeurs que les foyers créés sur l'initiative des Pouvoirs publics.<sup>245</sup> »

Malgré les déclarations de foi pleines de bonnes intentions, la construction de foyers mi-publics, mi-caritatifs, ne semble pas améliorer radicalement les conditions de logement de ces immigrés par rapport aux hôtels traditionnels, et ils deviennent rapidement des « foyers-taudis ». Si, au moment de leur ouverture, ces établissements constituent une certaine amélioration par rapport aux taudis, aux garnis ou aux bidonvilles qui ne cessent de croître, le manque d'entretien et le surpeuplement – dû tantôt à la présence de « clandestins », tantôt à l'entassement organisé par les propriétaires eux-mêmes – produisent une dégradation considérable et en diminuent les mérites. La création de la Sonacotra, avec l'élévation des normes de confort qu'elle a opérée – du moins au début – peut être vue comme une réponse aux critiques qui n'ont sûrement pas manqué d'apparaître – notamment de la part des élus communistes.

## ii. Les foyers dans la cité

Au mauvais état des installations et au manque d'entretien s'ajoute, en outre, une situation géographique clairement ségrégative. Surtout en banlieue, les foyers sont systématiquement placés dans des zones écartées des centres urbains. Ce schéma semble être caractéristique de la région parisienne, en raison du prix et de la difficulté à trouver des terrains disponibles, et ne semble pas être généralisable à l'ensemble de la France : ainsi, par exemple, les usines de Wendel et l'Union des consommateurs des produits métallurgiques et industriels (UCPMI), bâtirent dans le Nord des foyers « au sein du monde ouvrier »<sup>246</sup>.

---

<sup>245</sup> « La main-d'œuvre nord-africaine – Action menée par les ministères du Travail et de la Sécurité sociale », *L'Algérienne*, 1<sup>er</sup> novembre 1954. AM – 4 AC 12.

<sup>246</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

Sur ce point, l'exemple de Gennevilliers est assez parlant : les lieux choisis pour y placer les Nord-Africains sont, soit une zone inondable, soit « un terrain très voisin du Port de Paris », autrement dit dans des endroits fort éloignés du centre-ville. À Nanterre également, un foyer achevé en 1953 est construit « sur les pentes du Mont Valérien<sup>247</sup> ». Le *Journal d'Alger* présente, dans un article écrit par sa « rédaction parisienne », les réalisations et les projets de l'AFNARP, dont il souligne qu'elle fut fondée par « des personnalités soucieuses de regarder en face les importants problèmes nord-africains qui se posent dans la métropole ». Concernant son projet de Nanterre, l'article affirme que cette association « est loin d'avoir déçu les espoirs qu'on avait mis en elle », et situe le futur foyer « dans la nature », sur un terrain qui « domine de 200 mètres environ » l'agglomération<sup>248</sup>. Malgré l'effort de présentation, on déduit de ces quelques allusions que le foyer est, en fait, totalement éloigné du centre-ville.

Olivier Masclet a pu montrer par ailleurs que les structures publiques visant à accueillir spécifiquement la population immigrée – majoritairement algérienne et marocaine – à Gennevilliers étaient toutes situées dans des quartiers périphériques, et au sein de ces quartiers, dans des zones difficilement accessibles. Alors que ces établissements, foyers ou cités de transit, étaient censés aider les résidents à « s'adapter » à la vie en France, ils ont plutôt augmenté l'isolement de ces immigrés<sup>249</sup>. L'auteur souligne également la responsabilité de la municipalité communiste dans la ségrégation opérée par les foyers, car malgré le fait que l'administration locale ne maîtrise pas totalement le territoire de sa ville, elle peut dans une certaine mesure faire entendre son point de vue. Toujours est-il que cet exemple montre, indépendamment de qui est le véritable responsable de la question, que cette pratique ségrégative ne semble pas avoir été abandonnée par la Sonacotra, ainsi que par l'ensemble des organismes gestionnaires, et ceci au moins jusqu'aux années 1970<sup>250</sup>.

Les trois foyers créés à Saint-Denis entre 1950 et 1956 correspondent parfaitement à cette description. Le premier (celui du Fort de la Double-Couronne, qui a disparu aujourd'hui), constitué de casemates, était situé à l'extrême nord de la ville, au croisement de voies de communication de première importance (aujourd'hui deux routes nationales) et relativement

<sup>247</sup> Abdelmalek SAYAD, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995, p. 30.

<sup>248</sup> « Des foyers pour les travailleurs nord-africains s'ouvrent dans la région parisienne », *Le Journal d'Alger* du 8 novembre 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>249</sup> Olivier MASCLET, *La gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris, 2005, 316 p.

<sup>250</sup> L'éloignement des foyers, implantés dans les communes ouvrières mais à l'écart des zones d'habitation, est souligné de manière générale dans l'inventaire des foyers réalisé par le GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés) en 1973 : GISTI, *Les foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique*, Éd. CIEMM (Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes), janvier 1979 [1973], 33 p.

éloigné du centre ville ; le deuxième, celui du Fort de la Briche (à la frontière avec la commune d'Épinay-sur-Seine), est bâti « en dur », c'est-à-dire en matériaux préfabriqués (d'ailleurs, il est aujourd'hui dans un état déplorable) ; de même, le troisième est construit selon des normes réduites, et se situe également à la périphérie (nord-est) de la ville. Le fait que parmi ces trois foyers deux existent encore aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, prouve que l'urgence invoquée et le caractère provisoire des solutions mises en place ne correspondaient pas vraiment aux nécessités.

À la ségrégation opérée par le lieu même où sont bâtis la plupart des foyers s'ajoute la volonté, de la part de certains dirigeants, de faire des foyers des lieux de vie pratiquement autonomes. Conçus comme des logements « sains » – en opposition aux garnis – il s'agit de fournir aux résidents un maximum de services au sein même de la structure, de manière à ce qu'ils aient à se déplacer le moins possible.

M. Gross recommande ainsi d'aménager les foyers pour « les adapter aux coutumes des Nord-Africains et les rendre attrayants », tout en les dotant des services médicaux, sociaux, culturels et éducatifs nécessaires. Les foyers existants, comme ceux à construire, doivent être spécialement conçus pour les Nord-Africains, et doivent donc inclure un bon nombre d'équipements de toute sorte. L'article 3 de la délibération qu'il dépose devant le conseil général énumère tout ce qui doit être mis en place autour des foyers :

« Art. 3. - Chaque foyer existant ou à créer devra comporter en annexe : un centre de formation professionnelle dirigé par des moniteurs spécialement choisis et adaptés à leur auditoire ; un centre culturel pour l'enseignement de la langue française, de la civilisation et des mœurs de la métropole. Les cours correspondants devront être confiés à des instituteurs venant d'Afrique du Nord ou à des étudiants nord-africains d'origine française bien adaptés à la mentalité particulière de leurs élèves ; un centre social dirigé par un personnel qualifié chargé de prendre contacts avec les Nord-Africains, de les diriger, de les guider, de régler les problèmes qui les occupent, d'orienter leurs loisirs, d'inciter ceux qui ne travaillent pas à retourner dans leur pays d'origine ; un centre médico-social disposant d'un dispensaire et poussant des antennes dans les quartiers ayant une population nord-africaine d'une certaine densité ; un service de placement en liaison avec les services spécialisés du Ministère du travail ; une soupe populaire réservée aux Nord-Africains poussant aussi des antennes dans les quartiers ayant une population nord-africaine d'une certaine densité et largement pourvue de denrées spécialement appréciées des Nord-Africains (thé, couscous). »

Deux points sont particulièrement intéressants dans ces propositions, et il convient de les préciser. Tout d'abord, cette délibération stipule que chaque foyer doit avoir son propre dispensaire, « poussant des antennes » dans les quartiers où se concentrent les Algériens, qui ne devraient évidemment pas se rendre aux mêmes centres que les métropolitains. Il apparaît

comme une évidence que des mesures spéciales sont à prendre en cette matière : seul un conseiller communiste recommande d'être prudent sur ce point, au nom de l'égalité entre citoyens, et il demande à ce que l'on développe plutôt la prévention médicale auprès de l'ensemble de la population du département. Cela prouve à quel point il s'agit là d'un lieu commun, d'une évidence partagée : puisque mis à part l'hôpital de Bobigny et les dispensaires existants au centre de la rue Lecomte et à Boulogne, « rien n'est prévu spécialement pour les Nord-Africains dans le domaine médico-social », il faut donc prendre des mesures en ce sens de manière urgente. D'ailleurs, dans la séance suivante du conseil général, un autre projet de vœu et de délibération concerne plus particulièrement la question de la santé (et notamment la tuberculose). Avant de laisser la parole à son collègue, plus savant que lui sur cette question, M. Priou-Valjean se permet de présenter une des seules réalisations de la fin de l'année 1948, qui a été le transfert du foyer de la rue de Tocqueville dans des locaux plus vastes, rue de Vaugirard. L'espace supplémentaire est alors utilisé, non pas pour augmenter le nombre de lits, mais pour y installer un « dispensaire et centre de triage polyvalents (phtisio-vénérologie) ». Ce nouvel équipement est considéré par le rapporteur (socialiste) comme « une réalisation nouvelle, riche d'enseignements pour l'avenir et à laquelle M. le Préfet de la Seine et les conseils d'administration des deux caisses de sécurité sociale ont su, dans un excellent esprit de collaboration, accorder l'intérêt qui convenait. »

Un deuxième aspect nous paraît particulièrement intéressant dans la délibération proposée par le général Gross, qui précise dans son rapport certains points fort instructifs sur la philosophie générale qui l'inspire. Tout d'abord, ce qui est appelé « centre social » dans le projet, le rapporteur l'appelle un « bureau arabe ou bureau chekaya », et il justifie cette proposition de la manière suivante :

« Dans tous les régiments nord-africains, des organismes de ce genre ont été créés ; ils ont rendu à nos indigènes nord-africains des services indiscutables et hautement appréciés. Mais, pour que ces services aient une action efficace, il faudrait en confier la direction à d'anciens militaires ou fonctionnaires, rompus à toutes les questions administratives se rapportant aux Nord-Africains et désignés en principe par les trois pays d'Afrique du Nord. »

Les recommandations proviennent donc directement de l'expérience personnelle du rapporteur, mais il faut souligner que cette proposition, issue d'une commission – donc acceptée par elle – a été adoptée sans trop de discussion par l'ensemble des conseillers généraux, qui n'ont demandé que des précisions sur des points de détail – notamment sur le financement. Concernant ce « bureau arabe », officiellement appelé « centre social », on peut se demander s'il

ne s'agit pas d'une adaptation coloniale des assistantes sociales, que le général Gross recommande de remplacer par un « personnel qualifié », à savoir des anciens militaires capables de « diriger » et « guider » les Nord-Africains. Linda Amiri souligne que ce type de service avait été mis en place par le SAINA (Service d'aide aux indigènes nord-africains) d'avant-guerre, notamment dans le centre de la rue Lecomte. L'auteur déplore que « le SAINA réimplante en métropole le système de la *chikaïa* (plaintes, réclamations) et du *aman*, présent dans les communes mixtes en Algérie ». Il s'agit donc de structures purement coloniales, qui visent à établir une continuité entre l'Algérie et la métropole. Amiri décrit ainsi son fonctionnement :

« Ce système vise à arbitrer les différends entre Algériens : l'aspect religieux y est très important puisque les personnes doivent prêter serment sur le Coran. L'action du SAINA vise ainsi à rappeler aux travailleurs qu'ils restent soumis au 'statut personnel musulman'.<sup>251</sup> »

Alors que ces pratiques discriminatoires pouvaient paraître relativement injustifiées avant-guerre, elles deviennent totalement infondées après 1947, alors qu'un nouveau statut a remplacé le « statut personnel musulman » et que les Algériens établis en métropole devraient jouir, juridiquement, de l'égalité complète avec les citoyens français. Mais l'ensemble des propositions de M. Gross – et le fait qu'elles ne rencontrent aucune opposition significative – révèlent que les conceptions d'avant-guerre restent d'actualité après 1947. Un personnel spécialisé et « adapté à leur auditoire » est d'ailleurs requis pour l'ensemble des équipements : les moniteurs du centre de formation, les instituteurs du centre culturel, les responsables du centre social, le centre médical, les services de placement, et même la soupe doit être spécialement conçue pour les résidents. Dans le vœu accompagnant cette délibération, il est demandé au gouvernement

« L'envoi d'Afrique française du Nord (notamment d'Algérie) et l'affectation dans les centres d'hébergement et d'assistance sociale de fonctionnaires, instituteurs et contremaitres, connaissant bien les Nord-Africains et destinés à assurer l'assistance sociale, l'instruction et la formation professionnelle des Nord-Africains résidant dans la région parisienne ; »

Cette délibération – accompagnée d'un vœu sur ce que le gouvernement devrait entreprendre – est assez complète et révèle un niveau de réflexion relativement poussé. Le foyer est placé au centre d'une action intégrale en faveur des Algériens, qui tiendrait compte de l'ensemble de leurs besoins, ou plutôt de ce dont on pense qu'ils ont besoin. Il s'agit donc d'un projet général concernant cette population, d'un point de vue que l'on peut bien désigner comme « modèle paternaliste-colonial » : l'Algérien est considéré comme un enfant, que l'on

---

<sup>251</sup> Linda AMIRI, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 21.

doit aider, éduquer et protéger – souvent contre lui-même – afin qu'il puisse vivre dans les meilleures conditions possibles étant donné son « caractère » particulier. L'article 5 stipule même la nécessité d'encadrer cette population dans ses loisirs, en demandant que « Toutes mesures sont à prendre pour favoriser la formation d'équipes sportives nord-africaines et pour attribuer à ces équipes des terrains de sports ». C'est l'ensemble de la vie des Algériens qui doit être réglée, contrôlée, encadrée, mais aussi facilitée et animée afin qu'elle s'épanouisse complètement et sagement.

En réalité, il ne faut pas prendre ces dispositions pour la réalité. Il s'agit plus ici d'une déclaration d'intentions que de ce qui a vraiment eu lieu, puisque dans la plupart des cas, les foyers restent de simples structures d'hébergement, précaires et provisoires, comportant à peine le nécessaire pour vivre. Nous pouvons avancer deux raisons à cela : tout d'abord, ce volontarisme ne s'est pas accompagné de moyens suffisants ; mais d'autre part, il est également probable que les positions présentées ici par le général Gross n'aient pas fait consensus. Ces mesures nécessitaient de remettre en place des institutions purement coloniales et discriminatoires envers des citoyens français. Si la prégnance de ce type de discours est indéniable dans certains milieux, il aurait été difficilement acceptable d'appliquer toutes ces mesures sans remettre en cause l'égalité juridique des Algériens. Les deux facteurs jouent, par exemple, en ce qui concerne les dispensaires spécialisés et les « bureaux chekaya », qui auraient nécessité des sacrifices financiers importants et l'application d'un traitement strictement séparé des Nord-Africains. D'autre part, certaines de ces mesures semblent contradictoires : alors que l'on veut aller à l'encontre du regroupement communautaire dans certains quartiers jugés malsains et dangereux, la mise en place d'infrastructures « poussant des antennes » encouragerait au contraire cette concentration, avec tous les dangers que cela implique. Finalement, certaines de ces mesures, notamment l'organisation de cours d'alphabétisation – mais pas la formation professionnelle – ou l'animation culturelle ont davantage été adoptées.

Il faudrait encore une fois affiner l'analyse, en tentant de mesurer la diffusion des conceptions coloniales du général Gross parmi les décideurs et les organismes gestionnaires des premiers foyers. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, ces propositions furent au moins acceptées dans un de leur principes fondamentaux, puisque le personnel chargé de l'encadrement direct des foyers semble avoir fait l'objet d'un choix bien particulier.

## **B. Des espaces coloniaux en pleine métropole**

Nous avons vu jusqu'ici que les « foyers nord-africains » étaient conçus selon le principe de la différenciation : tout d'abord en ce qui concerne le public qu'ils accueillent, puis en ce qui concerne la forme du bâti et ses normes de confort, et enfin par leur localisation à l'écart de la ville. Ces dispositions répondent aux considérations analysées dans les débats au conseil général, qui enjoignent les pouvoirs publics à agir rapidement tout en limitant au maximum les coûts de ces opérations. En raison de cela, les nombreux services qui, selon l'avis du général Gross, auraient dû accompagner ces établissements, ne furent pas tous mis en application. Il n'en reste pas moins que la vie dans le foyer ne se limite pas uniquement à sa fonction d'hébergement. Si toutes les infrastructures ne sont pas dotées des dispositifs proposés par le conseiller général gaulliste, l'esprit de ces mesures est partiellement pris en compte dans les foyers qui sont mis en place durant cette période, et sont incarnés en quelque sorte par le personnel d'encadrement, qui est choisi spécialement pour ses compétences et sa « connaissance » des coutumes nord-africaines. Pour tenter de recréer l'ambiance du pays d'origine, ce choix s'accompagnera, dans certains cas, d'un souci spécial dans la décoration et l'agencement des lieux. D'après Fathia Lounici, cette configuration fait que « les foyers de travailleurs contribuent à une concentration spatiale des Algériens à l'intérieur d'une commune, d'une micro-société au sein du pays colonialiste ». Pour cet auteur, ces établissements, conçus selon des normes inférieures et à l'écart du reste de la société, constituent des espaces coloniaux en pleine métropole.

### **i. Le choix des gérants**

Il est fort instructif de compléter ce que nous savons maintenant des responsables politiques ou associatifs, avec l'étude des modalités concrètes d'encadrement qu'ils mettent en place dans les foyers. En ce qui concerne le personnel chargé de la gestion directe de ces établissements, Mireille Ginesy-Galano souligne que, pour l'ensemble des foyers de la Sonacotra en 1972, 143 directeurs en exercice sur 151 sont passés par les armées coloniales<sup>252</sup>, ce qui montre

---

<sup>252</sup> Mireille GINESY-GALANO, « Le non-droit des immigrés : la Sonacotra », *Politique aujourd'hui*, 5-6, 1979 [et du même auteur : Mireille GINESY-GALANO, *Les immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris, L'Harmattan, 1984, 396 p.]. Choukri Hmed a également consacré un article, dans le dossier pré-cité de la revue *Politix*, à décrire cette pratique : Choukri HMED, « 'Tenir ses hommes', La gestion des étrangers 'isolés' dans les foyers SONACOTRA après la guerre d'Algérie », *Politix*, n° 76, 2006. L'auteur souligne, encore une fois, la double origine (colonies et catholicisme social) des responsables et du personnel d'encadrement.

bien que le choix des gérants répond à une politique d'ensemble réfléchie et appliquée consciencieusement.

D'après les données dont on dispose, il semblerait qu'il s'agisse là d'une pratique habituelle avant même la création de la Sonacotral, qui n'aurait fait alors que prendre exemple sur des expériences précédentes. Jean Chirouze, gérant du premier foyer dionysien (celui du Fort de la Double-Couronne), est un ancien militaire des affaires algériennes, que certains locataires appellent par déférence « capitaine »<sup>253</sup>. La Croix-Rouge « puise ses directeurs dans le vivier militaire », de même que les Amitiés Africaines, dont les résidents sont eux-mêmes des anciens combattants. Fathia Lounici souligne à ce propos :

« Qu'il s'agisse de foyers d'entreprises ou de foyers publics, le profil-type recherché pour le poste de gérant, est défini en référence aux anciens militaires. Sont particulièrement recherchés ceux qui ont exercé ou vécu en Afrique du Nord. Ces critères de sélection réduisent le champ de recrutement. Si un grand nombre d'entre eux proviennent effectivement de 'la Coloniale', c'est que généralement une connaissance de la langue arabe ou berbère ainsi que des coutumes musulmanes est jugée indispensable pour ce poste. (...) Une certaine connaissance de l'Afrique du Nord est considérée comme le ressort d'une bonne entente entre le gérant et les résidents.<sup>254</sup> »

Cependant, il semblerait que les gérants anciens militaires aient été les premières cibles des attentats dès 1956, ce qui provoqua un certain climat d'insécurité. Le Comité des Amitiés Africaines se plaint même auprès du préfet de police de la difficulté qu'il rencontre à recruter de nouveaux directeurs<sup>255</sup>. De même, lors des grèves de loyers dans les années 1970, la figure du « gérant raciste » sera, avec le manque de droits conférés par les règlements intérieurs, un des aspects le plus durement critiqués par les résidents et leurs soutiens<sup>256</sup>.

Toujours est-il que le parcours et la mentalité des anciens militaires semblent être une des pièces maîtresses du mode de gestion « paternaliste autoritaire<sup>257</sup> » qui caractérise les foyers de travailleurs nord-africains. Le directeur de ce genre d'établissements doit, comme à l'armée, gérer seul une société relativement isolée, tout en accomplissant une tâche à la fois de surveillance et d'éducation. Il est le seul représentant de l'organisme gestionnaire présent dans

---

<sup>253</sup> Fathia LOUNICI, art. cit. Lounici se fonde sur plusieurs articles de journal, trouvés dans le carton des archives municipales non consulté (AM – 37 AC 17) : *Les Echos*, 28 septembre 1955 et *Le journal d'Alger*, 8 novembre 1950.

<sup>254</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

<sup>255</sup> Ibid. Nous ne savons pas si cela concerne l'ensemble des organismes gestionnaires, ou si ces attaques visent plus particulièrement les Amitiés Africaines. Rappelons que cette association est également présente en Algérie, qu'elle avait été créée par un général de l'Armée d'Afrique et que ses résidents étaient tous des anciens soldats de l'armée coloniale, ce qui en faisait la cible naturelle des attaques des nationalistes algériens.

<sup>256</sup> Sur le mouvement de grèves des loyers, voir les travaux de Choukri Hmed. Outre sa thèse, on peut lire : « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007/01, n° 65, pp. 55-81.

<sup>257</sup> Choukri HMED, « 'Tenir ses hommes'... » art. cit.

les lieux, ce qui lui confère un pouvoir considérable. L'organisation du foyer lui est totalement dévolue, puisque c'est lui qui reçoit les candidats, attribue les chambres (ou les lits), perçoit les loyers, et informe du règlement intérieur qu'il doit faire appliquer. Ce dernier point est sans doute sa fonction principale, qui apparaît davantage comme une obligation de maintien général de l'ordre et d'absence de troubles que comme l'application obligatoire de préceptes stricts.

S'il y a parfois des injonctions précises sur ce qui est interdit, il y a peu ou pas de détails sur la manière de faire respecter le règlement et sur le travail concret du gérant. Ce dernier joue donc probablement le rôle d'arbitre, « négociant » avec les résidents, faisant peut-être des concessions sur des points précis pour que l'ordre général soit maintenu. L'ancien militaire est probablement mieux armé que d'autres pour remplir ce rôle de manière satisfaisante : le passage à l'armée lui a appris l'attachement à la hiérarchie et à l'obéissance d'une manière bien différente de l'ordre bureaucratique (qui consisterait à appliquer les règles aveuglément) ; il a plutôt une vision pragmatique de la loi, et peut se permettre de contourner les règles pour mieux s'imposer aux yeux des locataires<sup>258</sup>.

Dans le cas des foyers de la Sonacotra, Choukri Hmed souligne que les directeurs de foyer forment un corps de métier relativement homogène. Outre leurs origines militaires communes, ils se connaissent souvent entre eux, se réunissent régulièrement et sont fortement syndiqués (90% à la CGC), ce qui contribue à l'unification des pratiques. Nous ne savons pas si, dans la période qui nous intéresse, ces liens personnels existent également. Il est fort probable que, au sein de chaque association gestionnaire, une certaine homogénéité existe quant à la manière d'encadrer la vie du foyer, non seulement dans le recrutement, mais également dans la formation et dans les consignes précises adressées à ce personnel.

Il est clair en tout cas que les gérants jouissent d'un pouvoir discrétionnaire. Si l'on ne connaît pas le règlement intérieur des foyers de l'AFNARP, ni de ceux des Amitiés Africaines – ce qui est une des limites évidentes de cette analyse –, on peut parler de ce qui caractérise en général les foyers de travailleurs immigrés, dont certains éléments sont décrits dans la brochure éditée par le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) en 1973. Ce document, très documenté, rassemble un bon nombre d'informations concernant des organismes gestionnaires divers, et contient en annexe deux exemples de règlements intérieurs

---

<sup>258</sup> Ibid. L'auteur souligne que le profil militaire, qu'il considère comme « anti-bureau », est particulièrement apte à ce type de contournement. Nous retrouvons ce souci anti-bureaucratique dans le projet de délibération du conseil général de la Seine, lorsque le général Gross demande à ce que l'on ne ménage pas les efforts pour rendre les foyers attrayants et leur enlever le « caractère administratif ».

de foyers (celui de la Sonacotra et celui des « Foyers du bâtiment »)<sup>259</sup>. Il est vrai qu'il y a des différences selon les types de foyers, et selon les organisations gestionnaires, mais un certain nombre de traits communs caractérisent l'ensemble des cas cités : les visites sont réglementées et souvent soumises à l'autorisation des gérants, toute activité politique est interdite, la chambre n'est pratiquement jamais un endroit privatif puisque le directeur du centre a le droit d'y entrer à tout moment et sans préavis.

C'est donc l'ensemble de la vie du foyer qui est contrôlée par le gérant, et on comprend bien dès lors l'importance de recrutement de ce personnel. Parce qu'il est seul dans le foyer, il est également l'unique interlocuteur des locataires avec l'organisme gestionnaire et avec les pouvoirs publics, auprès desquels il peut intercéder en cas de litige. Dans tous les foyers recensés le gérant habite dans l'enceinte même du foyer, soit au rez-de-chaussée de l'immeuble, soit dans une cabane à part s'il s'agit de baraques sans étage. Garant de l'autorité, mais d'une autorité proche, le gérant semble être un des éléments fondamentaux de la conception paternaliste des foyers nord-africains dans cette période.

Si l'on ne dispose pas d'énormes précisions sur le mode de recrutement et sur le travail concret des gérants dans cette première période, tous les cas examinés nous dirigent vers le même constat : d'une part, les anciens militaires ayant commandé des indigènes coloniaux sont particulièrement recherchés ; d'autre part, il apparaît que « le gérant d'un foyer nord-africain doit être autre chose qu'un vague concierge se bornant à percevoir les termes<sup>260</sup> ». Son autorité, qui doit englober la totalité de la vie du foyer, est à la fois implacable, prégnante et proche. L'ensemble du foyer – le terme lui-même le prouve – est réfléchi pour qu'il soit un lieu convivial et chaleureux « à l'image d'un foyer familial où le rôle de chef de famille incombe au gérant<sup>261</sup> ».

## ii. Retrouver l'ambiance du « foyer »

Aux yeux de beaucoup de responsables, la migration désoriente le Nord-Africain, qui est considéré comme totalement étranger aux mœurs métropolitaines. Le gérant est là pour l'accompagner dans son apprentissage des règles élémentaires de la vie moderne (notamment en termes d'hygiène) et pour l'aider dans toutes ses démarches. Si l'action sociale en sa faveur a

---

<sup>259</sup> GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), *Les foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique*, Éd. CIEMM (Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes), janvier 1979 [1973], 33 p.

<sup>260</sup> *Oran Républicain*, 8 janvier 1938, enquête de Georges Sibe sur l'immigration des Nord-Africains en France. Cité par Fathia LOUNICI, art. cit.

<sup>261</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

une dimension nettement éducative qui vise à faciliter son adaptation, celle-ci ne doit pas être trop forcée. Tout d'abord, le fait de leur consacrer un logement particulier montre bien un souci d'éviter un dépaysement trop brutal. De plus, il est couramment admis que « le Nord-Africain » a un certain instinct grégaire, qui le pousse à se réunir parmi les siens, même au prix de conditions de vie lamentables – comme si c'était par choix qu'ils vivaient dans des caves ou entassés à quatre dans une même pièce. Le recrutement d'un gérant connaissant bien « le caractère nord-africain » semble s'accompagner de tout un ensemble de mesures pour adapter les foyers aux « coutumes » des résidents, au premier lieu desquelles se situe la conception des lieux et la décoration. Ce dernier élément est décrit par Fathia Lounici<sup>262</sup>. L'auteur ne précise malheureusement pas de quels foyers elle parle, ni l'ampleur de la diffusion de ce type de pratiques, mais sa description mérite d'être citée *in extenso* :

« Une des justifications au regroupement communautaire repose sur la volonté de briser le sentiment d'isolement inhérent à la migration. Ainsi, pour apaiser la sensation de dépaysement brutal ressentie par nombre de ces migrants, certains foyers sont affublés de décorations s'inspirant de la civilisation et de la culture musulmane. L'objectif est de créer un environnement qui soit familier aux locataires. Différents plans et photos de foyers révèlent la présence d'ouverture de portes et de fenêtres sur le modèle de l'architecture orientale ou encore d'ornements orientaux dans les salles communes<sup>263</sup>. Deux types de fresques sont fréquemment utilisés pour habiller les murs : un paysage d'oasis, avec palmeraie, chameaux et touaregs ou la représentation d'une ville musulmane, d'une médina avec pour signe distinctif l'incontournable minaret. Outre ces paysages folkloriques, les façades internes peuvent être le support de messages plus politiques, en représentant un événement capital tel que le débarquement des Français à Alger en 1830 dessiné sur un pan entier de la baraque Adrian du foyer de Saint-Denis, symbolisé par un officier en pantalon garance brandissant le drapeau tricolore.<sup>264</sup> »

Les sources qu'utilise Lounici pour fournir ces indications datent, pour certaines d'entre elles, des années 1954-1959, donc à l'époque où la construction de foyers est amplifiée grâce à la Sonacotral. Cet organisme ne semble pas avoir adopté ce type de pratiques, et emploie en général un style plutôt sobre pour ses constructions. Mais ce souci d'adaptation aux goûts supposés des résidents paraît avoir été partagé par un certain nombre de responsables. Ainsi, dans le projet de délibération proposé par le général Gross au conseil général, l'article 4 stipule clairement : « Les foyers existants ou à créer devront être aménagés de manière à être adaptés aux coutumes nord-africaines et à ne pas présenter une apparence administrative ou professionnelle.<sup>265</sup> »

---

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> AM – 37 AC 16. L'officier représenté dans cette fresque serait le général Bugeaud.

<sup>265</sup> *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948, 2e séance extraordinaire de 1948 du conseil général de la Seine, le 1er

Abdelmalek Sayad souligne d'ailleurs que la différence fondamentale entre l'hôtel meublé et le foyer se situe précisément dans le caractère administratif de ce dernier. D'après lui, le foyer est à l'hôtel ce que la cité HLM est au bidonville : le foyer est une « communauté impossible » parce qu'il regroupe administrativement des individus, simples atomes, choisis en fonction seulement de leur solvabilité et de leur caractère immigré, censés former une communauté simplement parce qu'ils sont immigrés – ou, dans notre cas, Algériens – et par le lieu d'habitation qu'ils partagent ; en revanche, l'hôtel comme le bidonville constituent une communauté qui précède la cohabitation, qui est choisie souvent en fonction de la parenté ou du village d'origine<sup>266</sup>. Il est peu probable qu'Abdelmalek Sayad ait pu faire l'éloge de ce type d'aménagements décoratifs pour aller à l'encontre de la tendance à la déshumanisation administrative des foyers, puisque de son point de vue il s'agit du principe même du foyer qui mène à la « communauté impossible ». Ceci dit, on peut penser que, dans l'esprit de ceux qui imaginèrent ces équipements – dont le général Gross, et plus généralement, d'après Choukri Hmed, le corps des anciens militaires – la gestion administrative, le souci éducatif et la logique de contrôle pouvaient être compatibles avec une atmosphère accueillante et même sympathique. Dans cette optique, le foyer de travailleurs pouvait être, grâce à des décorations rappelant l'Algérie et à un mode de gestion paternaliste, un lieu où pouvait se recréer la convivialité et l'ambiance chaleureuse du pays d'origine, voire même du foyer familial. Interprétant ce souci d'adaptation des foyers aux coutumes supposées du Nord-Africain, Fathia Lounici affirme que « Les règles de vie et le profil du gérant contribuent à infantiliser les Algériens et à façonner l'image du foyer comme le lieu de reproduction des relations coloniales si bien que le foyer représente une annexe de l'Algérie, administrativement et politiquement en métropole.<sup>267</sup> »

### **C. Les Algériens dans les foyers**

Nous avons montré, jusqu'à présent, la manière dont a été pensée et mise en place une politique de logement spécifique en direction des Algériens établis en métropole. Il convient maintenant de présenter tous les éléments dont on dispose qui peuvent aider à comprendre comment les Algériens ont vécu dans ces foyers. Il ne s'agira ici que de donner quelques indices,

---

juillet 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>266</sup> Abdelmalek SAYAD, « Le foyer des sans-famille », art. cit.

<sup>267</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

dans la mesure où nous ne disposons d'aucun élément directement élaboré par les résidents eux-mêmes. Tout ce que nous pouvons apporter provient donc de sources secondaires, la plupart des fois concernant d'autres foyers que ceux construits à Saint-Denis, et portant sur des périodes différentes. Une seule recherche, portant sur les foyers nord-africains dans la banlieue nord-est, fournit des informations sur la période et les établissements que nous avons étudiés : il s'agit de l'article de Fathia Lounici que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Puisque l'auteur a eu accès à des archives que nous méconnaissons, nous l'utiliserons largement pour développer notre explication. Nous avons choisi de compléter ces données par une réflexion personnelle, ainsi que par des éléments proposés par d'autres auteurs, qui nous semblent pertinents et pouvaient étayer notre explication.

Dans un premier temps, nous tenterons de comprendre ce que vivre en foyer peut signifier pour ces Algériens qui arrivent dans la première décennie après la Libération. Nous tenterons ensuite, plus précisément, de donner quelques éléments pour tenter d'appréhender comment ces foyers, construits à l'extérieur des villes, isolés, entourés souvent de zones industrielles et peu desservies par les transports en commun, s'articulaient au reste de la ville. Nous tenterons par là-même de donner quelques indications sur la manière dont les résidents pouvaient ressentir la vie dans de telles conditions, soumis à une discipline stricte et dans des structures conçues comme autosuffisantes.

### **i. Des critères objectifs à la perception subjective**

Malgré l'apparence peu attrayante de ce type d'établissements, la place en foyer semble être, pourtant, assez valorisée. En 1956, sur les trois foyers que l'AFNARP gère entre Saint-Denis et La Courneuve, totalisant 1 003 places, seules une dizaine sont vacantes. En 1960, sur ces mêmes foyers, 23 lits sont libres. Sous certains aspects, le foyer offre de meilleures conditions que les hôtels traditionnels. Concernant le prix, par exemple, une place dans le dortoir du foyer de la Double-Couronne s'élève à 40 F par nuit en 1950, ce qui représente un loyer mensuel de 1200 F. Le loyer dans le centre de La Courneuve, également géré par l'AFNARP mais qui dispose de chambres de quatre lits, s'élève à 60 F par nuit (1 800 F par mois). De l'autre côté, les montants des loyers des hôtels de la ville s'échelonnent entre 800 F (10, rue du Landy<sup>268</sup>) et 2 500 F (10, rue Dézobry). Au même moment, le salaire d'un manoeuvre algérien est d'environ 83 F,

---

<sup>268</sup> Il s'agit du « taudis » dénoncé par la municipalité en 1948-49. Cf infra, p. 55-57.

soit 3984 F par semaine<sup>269</sup>. En plus du prix, le foyer offre sans doute un cadre d'habitat modeste, mais où les conditions d'hygiène sont relativement correctes. Et malgré l'attitude de certains gérants, dont le racisme est dénoncé dans les mouvements des années 1970, le foyer offre également une relative sécurité, dans le sens où il est régi par un règlement intérieur strict, par des normes clairement établies, ce qui n'est pas toujours le cas à l'hôtel, où les pratiques abusives sont courantes. Tous ces arguments sont en tout cas mis en avant par les gestionnaires pour attirer les Algériens. Cela amènerait peut-être à situer les foyers publics dans un rapport qualité-prix convenable.

Ces « vertus » du foyer sont tout de même à prendre avec précaution. Tout d'abord, ces indications sont souvent issues du discours même des gestionnaires, et non pas des locataires. Abdelmalek Sayad souligne justement que ce que les responsables présentent comme étant les principales vertus du foyer, peuvent être perçues comme ses principaux défauts, et que les critères d'un « bon » logement sont indéniablement différents pour les uns et pour les autres. Ainsi, concernant la clarté du règlement des foyers, qui serait censée rassurer les locataires, il affirme qu'il peut au contraire être moins bien accepté que les normes, non explicitées mais bien connues de tous, qui régissent les hôtels traditionnels :

« Dans le logement traditionnel, dans les meublés et garnis, le système de relations en vigueur entre les différents occupants, voire entre ces derniers et le propriétaire quand il est lui-même immigré (celui que l'on appelle, souvent un peu trop à la légère, un 'marchand de sommeil'), constitue, à coup sûr, grâce à la solidarité qu'il met en œuvre, une garantie de sécurité pour celui des occupants qui ne peut momentanément payer son loyer : la pire et extrême sanction, ici, étant d'être renvoyé, mais renvoyé sans procédure judiciaire, sans poursuite ni sommation d'huissier et souvent sans frais et sans dette – car on ne réclame rien à celui dont l'insolvabilité est connue de tous.<sup>270</sup> »

En revanche, dans le cas du foyer, le processus d'expulsion semble être vécu de manière complètement opposée :

« Dans le cas du logement en foyer, la règle administrative et comptable, avec l'anonymat et la rationalité abstraite qu'elle postule, ne manque pas de déchaîner, quand elle se met en branle, l'énorme et froide mécanique du procès en non-paiement avec toutes les conséquences morales, sociales et pécuniaires.<sup>271</sup> »

La froideur de la règle administrative, égale pour tous et non négociable, serait d'après Sayad moins bien acceptée que les règles coutumières qui régissent les meublés. Le même raisonnement est tenu en ce qui concerne le confort des équipements. Parce que l'hôtel est

---

<sup>269</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

<sup>270</sup> Abdelmalek SAYAD, « Les foyers des sans famille », art. cit.

<sup>271</sup> Ibid.

occupé en fonction d'affinités choisies par les locataires eux-mêmes, qui forment une communauté avant-même de partager cet espace de vie, des conditions d'habitat moins conformes aux normes habituelles peuvent être mieux vécues et, par là-même, acceptées :

« On peut même dire que c'est cette communauté qui permet la cohabitation, qui la justifie en tout cas au point d'autoriser, par exemple, un père et un fils ou deux frères à partager la même pièce : parce qu'elle est légitimée de la sorte, la promiscuité objective due à l'exigüité de l'habitat est, ici, niée comme promiscuité pour n'être qu'une proximité rendue licite et, de ce fait, acceptée.<sup>272</sup> »

Au contraire, la promiscuité dans les foyers serait vécue comme « imposée », comme « illégitime », et serait donc beaucoup moins tolérée. La « sécurité » ou le « confort » ne peuvent pas être déterminés par des critères objectifs, mais doivent être mis en relation avec ce que l'immigré ressent. Non pas que celui-ci soit culturellement différent, ou qu'il aime s'entasser dans les taudis, mais plutôt parce que, déraciné, il préfère peut-être la proximité des siens dans des conditions de misère à un confort matériel dans un univers hostile. On comprend dès lors que la revendication de la baisse des loyers, constante tout au long des mouvements des années 1970, ne signifie pas que la place soit trop chère en soi, mais « pour ce que c'est ».

D'autant plus que, pour Sayad, l'hôtel meublé constitue un des éléments essentiels à la perpétuation d'une « *manière d'être* » immigrée, c'est-à-dire « une certaine représentation que les immigrés ont solidairement d'eux-mêmes, de leur relation avec leur pays d'origine et avec la société française ». La précarité (si elle provient d'un choix « voulu » et non pas d'une procédure administrative) oblige en quelque sorte à la solidarité, et renforce encore plus les liens communautaires : partageant la même chambre et les mêmes conditions matérielles misérables, les occupants d'un hôtel sont amenés à partager également les repas et donc les dépenses qui lui sont liées. De plus, il est courant de payer ensemble les frais qu'impose l'habitat, et même parfois les locataires mettent en commun la totalité de leur budget. Lorsqu'un des résidents se retrouve au chômage, ou provisoirement sans ressources, les autres lui offrent la nourriture et même le loyer. La perpétuation, ou plutôt la reconstitution de ce mode de vie communautaire, empêché partout ailleurs par les nouvelles conditions d'existence qui tendent à « l'*individuation* » de l'immigré, n'est permise ici que par la solidarité formée autour du meublé. Sayad remarque alors que les immigrés répugnent souvent à abandonner leur garni ou leur hôtel, et acceptent difficilement que les autres locataires – notamment les plus jeunes – veuillent partir :

---

<sup>272</sup> Ibid.

« En même temps qu'il témoigne de la bonne intégration à cette vie communautaire, ce refus [de quitter l'hôtel et d'abandonner l'hôtel et de laisser les autres partir] tend, par un effet en retour, à renforcer et à perpétuer, hors du contexte d'origine, l'intégration de ces petites formations en lesquelles les immigrés aiment à se retrouver, à la fois par nécessité et par obligation. On comprend de la sorte que se 'désolidariser' de l'habitat des immigrés, ne serait-ce qu'en allant résider dans un 'foyer pour travailleurs immigrés', c'est d'une certaine manière, se désolidariser de toute la communauté des immigrés à laquelle on continue d'appartenir.<sup>273</sup> »

Pratiquant l'entretien et l'observation participante, Abdelmalek Sayad nous donne un certain nombre de clés pour comprendre non seulement la manière de vivre dans les foyers, mais également la perception que les immigrés pouvaient avoir de ce type de logement.

Il ne faut pourtant pas prendre cet exposé pour argent comptant. D'une part, il y a sûrement autant de cas de figure que de foyers ou d'hôtels. Il semble difficile de généraliser cette description à l'ensemble des structures d'hébergement, et encore moins à la totalité des immigrés. De plus, Sayad écrit en 1980, à un moment où la « forme » du foyer est définie, contrairement à l'époque que nous étudions. Si le mode de construction et la gestion n'ont peut-être pas changé radicalement, les immigrés percevaient et vivaient peut-être différemment la différence entre l'hôtel et le foyer.

Enfin, Sayad semble oublier ici la réappropriation progressive des foyers. Ainsi par exemple, de nombreux immigrés désormais à la retraite continuent d'habiter ces mêmes foyers, parce qu'ils sont désormais « chez eux », bien davantage que dans leur pays d'origine. De même, les mouvements de grèves des loyers des années 1970, s'ils signifient en première instance une contestation du mode de fonctionnement des loyers, ne contestent pas pour autant l'existence de telles structures, et se placent dans une optique réformiste évidente. Malgré les critiques acerbes que le Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève adresse à l'institution, le mouvement représente en soi la preuve d'une réappropriation des lieux. Choukri Hmed montre justement que, dans les années 1970, les résidents ont pu réutiliser l'institution pour la subvertir :

« Par la standardisation des modèles architecturaux et des modes de gestion de ses foyers, la Sonacotra a acquis, à la fin des années 1960, un degré d'objectivation tel qu'elle constitue précisément cette institution contre laquelle peuvent se mobiliser les immigrés et grâce à laquelle ils peuvent engager une mobilisation conséquente.<sup>274</sup> »

Certes, la rationalisation de ce type de logement peut être là l'origine de nombreuses souffrances pour les occupants. Avec le temps, pourtant, l'appropriation des lieux, que ce soit

---

<sup>273</sup> Ibid.

<sup>274</sup> Choukri HMED, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007/01.

par habitude ou dans un contexte de luttes, est possible. Les remarques d'Abdelmalek Sayad ne doivent donc pas être prises au pied de la lettre, mais nous indiquent que, pour comprendre la dimension vécue des foyers, il nous faut indéniablement chercher à saisir les paroles des résidents eux-mêmes, et ne pas plaquer notre grille de lecture normative. Le manque de sources de cette nature nous empêche d'avancer dans ce sens, mais il faut se garder de tirer des conclusions hâtives de la seule description des questionnaires.

## ii. Les foyers et la ville

Marc Bernardot nous indique que les foyers de travailleurs migrants parisiens sont aujourd'hui « un lieu crucial de la vie urbaine dans les quartiers populaires, comme Épinettes ou Belleville<sup>275</sup> ». Plusieurs éléments distinguent pourtant les établissements dont il parle de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici : tout d'abord, le mode d'encadrement a sans doute changé depuis cinquante ans ; d'autre part, les foyers étudiés sont tous dans Paris intramuros, donc dans des zones densément peuplées et dans des quartiers traditionnellement immigrés ; finalement, les résidents se sont réapproprié l'espace en développant des activités économiques, appelées « informelles », à l'intérieur même de l'enceinte des foyers mais largement ouvertes sur le quartier environnant, ce qui paraît improbable dans le cas qui nous occupe.

Il est difficile de savoir, aujourd'hui, comment ces foyers s'articulaient à l'espace qui les entourait. Les villes concernées ont énormément changé entre temps et, indépendamment de la ségrégation spatiale qui peut être relativement mesurée, on ne dispose que de quelques indices sur les liens concrets existant entre les résidents des foyers et la population environnante, ainsi qu'avec les quartiers concentrant traditionnellement une proportion importante d'Algériens – et donc des commerces, des cafés, là où les immigrés peuvent se retrouver dans un entre-soi sécurisant qui puisse compenser quelque peu la nostalgie du pays.

Il apparaît tout d'abord que les foyers sont construits par rapport à une ou plusieurs entreprises, et non pas en fonction de la ville qui les accueille. Dans le cas du deuxième foyer de Nanterre, les industriels de cette ville et de Rueil ont pris en charge une bonne partie de l'équipement intérieur, et ont « réquisitionné » le foyer pour héberger leurs employés. Les usines Simca, à elles seules, disposent de 101 lits sur les 220 que compte le foyer<sup>276</sup>. Dans les établissements gérés par l'AFNARP, comme dans pratiquement tous ceux créés à cette époque,

---

<sup>275</sup> Marc BERNARDOT, « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes & migrations* n° 1264, novembre-décembre 2006, p. 57-67.

<sup>276</sup> Abdelmalek SAYAD, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995, p. 30.

l'obtention d'un lit en foyer est étroitement dépendante d'un emploi dans une des entreprises ayant participé financièrement à sa construction, qui choisissent elles-mêmes les résidents. Étant donné que les souscripteurs ne sont pas nécessairement localisés dans la même ville que le foyer, « il n'y a pas une concordance entre le lieu de résidence et celui du travail<sup>277</sup> ».

En tout état de cause, l'accès à un lit ne semble pas toujours dépendre d'un choix de la part du futur résident : vus la situation locative générale et le faible prix de la place en foyer, celle-ci ne saurait être refusée, d'autant plus qu'emploi et logement sont extrêmement imbriqués : était-il possible de refuser une place en foyer offerte par l'employeur, sans que cela entraîne des conséquences au niveau de l'emploi ? Comment étaient choisis les ouvriers à héberger ? Si nous méconnaissons les mécanismes concrets de l'admission dans ces centres, dans l'esprit des concepteurs les ouvriers qui y étaient logés étaient censés se déplacer de l'Algérie à l'usine, en passant par le foyer. De quelle marge d'initiative disposaient les résidents ?

Ayant dépouillé un certain nombre d'archives auxquelles nous n'avons pas eu accès<sup>278</sup>, Fathia Lounici montre que, en 1951, de nombreux Algériens travaillent souvent dans diverses entreprises, en alternance avec des périodes de chômage. Elle affirme alors qu'« il est délicat dans ce contexte de conserver une place en foyer », étant donné que l'article 3 du règlement intérieur stipule clairement que « le locataire doit signer une déclaration selon laquelle il s'engage à quitter calmement son lit en cas de licenciement de l'entreprise qui lui aura permis son admission au foyer ». Cependant, en 1959, il est attesté que certains Algériens restent dans le foyer malgré le fait qu'ils soient au chômage : sur les 232 places occupées dans le foyer dionysien, 26 le sont par des chômeurs. Lounici affirme alors, en se fondant sur l'analyse de la correspondance entre la mairie, la Direction de l'AFNARP et le ministère du Travail, que « des aménagements semblent possibles pour éviter d'expulser les locataires sans emploi ».

---

<sup>277</sup> Fathia LOUNICI, art. cit.

<sup>278</sup> Fathia LOUNICI, art. cit. L'auteur a notamment consulté le carton 37 AC 17, que nous avons déjà évoqué, et qui comprend notamment la « correspondance entre la mairie de Saint-Denis, la direction de l'AFNARP, la préfecture de la Seine et le ministère du Travail » durant l'année 1955. Lounici a également eu l'occasion de consulter des « Dossiers d'aide aux travailleurs algériens sans emploi », établis entre le 7 mai et le 19 septembre 1951 (AM – 334 W 25), ainsi que le « Règlement intérieur du foyer de Saint-Denis » (A. N. F/1a/5114).

• **Quelques aspects de la vie dans les foyers de l'AFNARP,  
décrits par Fathia LOUNICI**

« Les nouveaux centres de l'AFNARP disposent à chaque étage, pour une cinquantaine de lits, d'un ensemble de douches et de lavoirs et d'une cuisine avec des réchauds à butane permettant aux résidents de préparer leurs repas. Dans le cas d'une structure aménagée telle que celle du premier foyer dionysien, une pièce unique fait à la fois fonction de réfectoire et de salle de repos. Cet endroit se donne comme un véritable lieu de sociabilité où les Algériens se retrouvent entre eux pour discuter autour d'une tasse de café ou encore pour jouer aux dominos, aux cartes... Ces jeux sont les rares distractions qui leur soient offertes et il leur est par ailleurs formellement interdit de parier la moindre somme d'argent. Un poste de radio, diffusant des émissions en langue arabe ou berbère, rythme leur quotidien. Périodiquement, des séances de cinéma sont organisées dans cette salle<sup>a</sup>.

« La salle de repos est également appelée 'salle de réunions'<sup>b</sup> dans certains cas, car elle accueille les cours d'alphabétisation en soirée, deux à trois par semaine selon les centres. En aucun cas elle ne doit abriter de réunion à caractère religieux, syndical ou politique et cela au nom d'une certaine sérénité, d'une 'harmonie'<sup>c</sup>. Il faut entendre par réunion une structure organisée, planifiée, mais il apparaît que les locataires sont invités à ne pas discourir, échanger sur des thèmes considérés comme litigieux entre eux, a fortiori s'ils forment des groupes de plus de deux personnes. La crainte de voir se développer une propagande politique domine tous ces règlements. Entre ces interdits clairement édictés dans les règlements intérieurs et l'interprétation assez libre qui en est faite au gré de la personnalité des gérants, l'espace laissé aux Algériens pour la réflexion commune est régenté et étroitement surveillé. Cette intrusion supplémentaire dans leur intimité est à l'origine sans aucun doute du désintérêt éprouvé par nombre d'Algériens pour ces habitations confortables et peu onéreuses.

« Ces établissements visent à fonctionner en vase clos. Le café maure illustre parfaitement cet isolement. En fait, chaque service offert est une occasion de sortie en moins pour les Algériens. La journée, cette salle se transforme en café, ouvert aux visiteurs. Les locataires sont autorisés à recevoir dans leurs chambres des visites, pendant la journée uniquement et à condition de respecter les horaires fixés par la direction. Cependant, la présence de femmes n'est absolument pas tolérée<sup>d</sup>. Le quotidien de ces Algériens est donc déterminé par des règles strictes qui restreignent non seulement leur liberté, mais leur ôte la possibilité de mener une quelconque vie affective. (...)

« Certaines mesures prônées par les autorités publiques ont eu pour principale conséquence de renforcer cet isolement : à titre d'exemple, on peut citer l'incitation, concernant les cours d'alphabétisation, à ce qu'ils soient dispensés 'à chaque fois que cela est possible dans les foyers nord-africains'<sup>e</sup>, confinant un peu plus cette population. Ces enseignements doivent viser à une meilleure adaptation des Algériens à la société métropolitaine, tout en les regroupant dans un même endroit, avec des ouvertures sur le monde extérieur non seulement réduites, mais organisées et contrôlées. »

<sup>a</sup> AM – 37 AC  
17 : Notes sur  
le foyer de  
travailleurs  
nord-africains  
où il est  
indiqué que les  
locataires sont  
friends de  
« films de  
bagarre »  
(1955).

<sup>b</sup> AM de St-  
Denis : Ce  
terme est à la  
fois utilisé dans  
les plans et  
dans les  
règlements.

<sup>c</sup> Jean-Paul  
Brunet, *Police  
contre FLN, le  
drame d'octobre  
61*, Paris,  
Flammarion,  
1999, p. 73.

<sup>d</sup> A.N.,  
F/1a/5114 :  
Règlement du  
foyer de Saint-  
Denis 1954.

<sup>e</sup> A.N.  
AG/4/535 :  
Note de  
M. Abraham  
du ministère de  
l'Éducation  
nationale, le  
16 novembre  
1951. Les  
ministères du  
Travail et de  
l'Éducation  
nationale  
encouragent la  
tenue de ces  
cours dans les  
foyers.

Ces observations prouvent donc qu'une certaine négociation est possible pour diminuer la précarité des Algériens, dans un contexte où leur emploi n'est pas assuré. Elles montrent aussi que la municipalité est en contact direct avec les locataires, notamment à travers son bureau de l'aide sociale, et qu'elle tente de mettre en avant les intérêts des Algériens. Il semblerait donc qu'au cours des années 1950, les relations entre les organismes gestionnaires et l'administration locale se soient normalisées. Nous avons pourtant montré que, durant le processus de création des foyers, les services ministériels ne faisaient appel aux municipalités que pour localiser les terrains disponibles, et que les élus locaux ne pouvaient qu'accepter ou refuser le permis de construire. La municipalité n'a aucune prise sur la gestion du foyer et ne peut pas y loger les Algériens déjà présents dans sa ville, mais elle semble réussir tout de même à négocier et à imposer ses vues, du moins dans une certaine mesure.

Il faut rajouter à cela que le cas dionysien semble être particulier. En 1954, seize communes de la Seine accueillent 29 foyers, dont sept sont encore en construction. Rappelons qu'à cette date Saint-Denis en accueille déjà trois, ce qui montre une concentration considérable pour l'époque. Deux ans plus tard, Saint-Denis et La Courneuve sont les deux seules communes de la banlieue nord-est à détenir des foyers. Au début des années 1970, quatre communes se partagent dix-neuf foyers : six à Saint-Denis, six à Aubervilliers (qui n'en comptait aucun quinze ans auparavant), trois à la Courneuve et quatre à Bobigny. Toutes les municipalités ne semblent pas également enclines à accueillir des foyers. Les services préfectoraux sont intéressés à bâtir un foyer dans la région de Montreuil, où les Nord-Africains sont nombreux. Depuis le début des années 1950, ils proposent diverses solutions, notamment sur des terrains appartenant à l'État. La municipalité de Rosny-sous-Bois (gaulliste) refuse catégoriquement, et propose de créer, à cet emplacement, une zone de résidence collective « très jolie et très utile »<sup>279</sup>. Même si les foyers ne concernent qu'une petite proportion d'Algériens, ils semblent concentrés dans certaines communes, ce qui peut signifier, peut-être, un isolement moindre de leurs locataires. Cela signifie, par contraste, que la municipalité de Saint-Denis est extrêmement ouverte sur cette question.

Nous disposons également de quelques données concernant la « mobilité » des locataires des foyers. Choukri Hmed souligne qu'une des différences principales entre la cité de transit et le foyer est que la première est un logement « temporaire » et « provisoire », puisqu'il doit « préparer » les familles à intégrer le parc HLM, tandis que le second est « temporaire » (car les

---

<sup>279</sup> Ibid.

migrants sont perçus comme résidant temporairement en France) mais « définitif », dans le sens où « il ne s'intègre pas dans une stratégie globale de 'mobilité résidentielle' »<sup>280</sup>.

Or, d'après les données que nous fournit Fathia Lounici, il y a 64 travailleurs algériens inscrits au service social municipal de Saint-Denis en 1951. Seuls neuf d'entre eux « ont connu la vie en foyer » (celui de la Double Couronne, le seul existant à l'époque) : cinq y habitent au moment de constituer leur dossier, les quatre autres y ont seulement « transité ». Sur ces derniers, trois y ont vécu dès leur entrée dans le département de la Seine, pour une durée allant de cinq mois à deux ans, pour s'installer ensuite en hôtel, tandis qu'un seul s'est installé dans un local de la ville. Cela montre, d'une part, que le caractère « définitif » que souligne Hmed n'est pas toujours attesté, pour le moins dans le cas qui nous intéresse, et qu'il s'agit encore une fois d'un vœu pieux de la part des concepteurs des foyers. D'autre part, cela nous mène à nous interroger sur les motifs qui ont pu les amener à quitter le foyer : ont-ils perdu leur emploi ? Et d'autre part, comment se fait-il qu'ils soient arrivés directement dans cet établissement ? Avaient-ils été appelés directement d'Algérie par leur entreprise ? Pourquoi ont-ils quitté l'hôtel ?

Les relations entre les résidents du foyer et la ville qui accueille l'établissement seraient donc à approfondir. Abdelmalek Sayad affirme que les locataires, parce qu'ils ne peuvent établir de relations durables au sein même du foyer, se déplacent dans leur ancien quartier et retrouvent leur vieilles habitudes, en maintenant ainsi leurs amitiés et leurs loisirs. Dans une ville comme Saint-Denis, accueillant non seulement un nombre important de foyers nord-africains, mais également plusieurs quartiers traditionnellement peuplés d'immigrés, avec une municipalité communiste particulièrement ouverte à l'accueil de cette population, il est probable que les Algériens vivant dans les foyers aient été intégrés, au moins, au sein de la communauté nord-africaine, sinon dans le creuset dionysien.

---

<sup>280</sup> Choukri HMED, *Loger les étrangers 'isolés' en France...*, thèse citée, p. 88.

**CHAPITRE 6 : AU-DELÀ DES FOYERS :**  
**L'ORGANISATION POLITIQUE DES**  
**ALGÉRIENS**



Jusqu'à présent, nous avons centré notre analyse sur le domaine du logement, à partir notamment des premières constructions de foyers après la Libération. Dans ces établissements, c'est finalement le modèle paternaliste qui est prééminent, notamment dans le mode d'encadrement direct des locataires. Nous avons déjà souligné l'attitude des élus communistes du conseil général face à la mise en place de cette politique, qui consiste essentiellement à refuser toute mesure spécifique en termes de santé, d'hygiène et de sécurité.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'approche par le logement est particulièrement pertinente, parce qu'elle nous a permis de mettre en évidence toute une série de discours de légitimation, de positionnement et de propositions concrètes en rapport à la problématique, plus générale, de l'accueil des immigrés algériens. Nous avons pu montrer, en particulier, que les communistes semblent se démarquer, et constituer un bloc séparé des autres forces politiques. Il convient maintenant de mettre en relation ces observations avec d'autres éléments, et de situer les prises de position sur le thème du logement dans une optique plus large. Nous commencerons donc par rappeler les principes avancés par les communistes à propos de la gestion des foyers, pour les comparer ensuite à d'autres aspects de leur politique.

Tout d'abord, nous verrons que la proposition que l'on peut appeler de « cogestion » correspond complètement au rôle adopté par un certain nombre d'élus communistes. Malgré le discours radical et la logique d'opposition entretenue par le PCF, l'obtention de postes électifs est également utilisée pour interpeler constamment les pouvoirs publics de manière institutionnelle.

À la suite de cette analyse, sera amorcée, enfin, la question du nationalisme algérien, de ses relations avec les institutions communistes nationales, puis locales. Le thème de la répression sera privilégié ici, d'abord parce qu'il semble être un domaine qui suscite de nombreuses interventions communistes, et d'autre part parce qu'il semble révéler un certain nombre d'éléments sur leur position vis-à-vis des Algériens. En passant de l'échelle nationale à l'échelle locale, tout en gardant la thématique de la lutte contre la répression, nous pourrions voir comment le PCF organise son action à travers ses différents échelons, et quel est le rôle qu'il attribue aux municipalités.

Tout au long de cet exposé, il faut donc tenter de mettre en relation la logique des « deux blocs », que l'on a vu en œuvre sur le thème des foyers, avec d'autres domaines de la politique communiste. Nous avons observé notamment que les uns adoptaient une vision purement gestionnaire et considéraient les Algériens comme les objets d'un savoir et d'une politique mise

en place à leur insu ; de l'autre côté, les communistes tentaient de se mettre du côté des Algériens, et revendiquaient leur rôle de représentants des travailleurs Nord-Africains. Alors que ces derniers semblent s'organiser progressivement avec leurs propres associations autour des thématiques nationalistes, le thème de la répression peut être utile pour voir ce qu'il en est en réalité.

## **A. Pour la cogestion**

Repartons pourtant des propositions communistes concernant le logement, pour apporter quelques éléments supplémentaires, notamment sur la manière d'aborder la question épineuse de la gestion des foyers. Même s'il s'agit de propositions qui n'ont pas abouti, cela n'est pas uniquement de l'histoire-fiction : au moment où ces propositions avaient lieu, rien n'était fixé, et on peut penser qu'un revirement était encore possible. De plus, cela nous servira pour aborder plus largement la « politique de cogestion » qu'essaient de mettre en place les communistes envers les Algériens durant la période de la reconstruction.

### **i. La gestion des centres**

Nous avons déjà pu signaler un certain nombre de divergences entre les positions des communistes et celles d'autres responsables politiques, et les critiques que les premiers ont pu adresser à l'égard des foyers déjà construits. Une grande partie de ces critiques consiste à demander davantage de moyens : d'une part, pour augmenter le confort des structures déjà existantes, celles de la rue Lecomte ou de Gennevilliers ; d'autre part, pour la création de nouveaux foyers. Il existe encore un point sur lequel se concentrent les communistes, que l'on va aborder maintenant : le mode de gestion et l'organisation des foyers. Si l'on a vu le mode d'encadrement « autoritaire paternaliste » qui semble guider la majorité des établissements mis en place, il convient maintenant d'analyser les vues communistes sur cette question. Le récit de l'apparition des premiers foyers à Saint-Denis a pu montrer que la municipalité est extrêmement insistante sur ce point, surtout autour de l'année 1953 avec la création du deuxième foyer dionysien. Cette question avait déjà été soulevée, six ans auparavant, par des responsables communistes, et il convient d'analyser de quelle manière cette revendication a été mise en avant.

Au début de l'année 1947, une délégation « composée de représentants de la fédération de la Seine du PCF, d'élus communistes de la Seine et des députés communistes algériens » présente une série de revendications au préfet du département. Elle exige tout d'abord davantage de moyens pour les foyers déjà existants, ainsi que l'ouverture de nouveaux foyers. Puis un autre point stipule, dans les foyers de Boulogne et de Gennevilliers :

« [l']Institution de Comité de Gérance dans chaque foyer avec participation des organisations ouvrières et nord-africaines, des délégués des pensionnaires, des représentants du Ministère du travail et de l'Administration Préfectorale. (le foyer du 15°, géré par un Comité donne d'excellents résultats).<sup>281</sup> »

À cette revendication explicite sur la formation d'un « Comité de Gérance » dans tous les foyers, la délégation rajoute deux propositions. La première est la « suppression de la concession des cafés dépendant de ces foyers à des individus affairistes et leur transformation en cantines et cercles d'éducation ». Cette demande prouve que les communistes connaissent les responsables ou sont en contact avec les résidents de ces foyers, situés en pleine banlieue rouge. Les Algériens se sont-ils plaints des prix pratiqués dans le café ? Comment attribue-t-on les licences d'exploitation de ces établissements ? Dans tous les cas, la délégation communiste réclame un changement dans le fonctionnement comme dans la nature du service, et montre un souci particulier pour l'éducation des locataires. La deuxième demande concerne d'ailleurs l'« ouverture de cours pour les Nord-Africains dans les Centres et Foyers qui leur sont ouverts (les cafés de ces centres peuvent servir à cet effet) ». Le contenu de ces cours n'est pas explicité, mais la suite nous indique qu'il s'agit probablement de cours d'alphabétisation. Le souci éducatif est donc également prégnant dans la conception des communistes, qui privilégient cette dimension à la logique marchande qui semble guider un certain nombre d'établissements.

Quant à la question de la gestion interne du foyer, nous ne savons pas quel est ce foyer qui, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, fonctionnait déjà de telle sorte. Peut-être est-ce celui géré par la Croix-Rouge, rue de l'Église ? Si ce comité existe, cela voudrait dire que tous les foyers ne sont pas gérés selon des principes paternalistes et par des anciens officiers, comme nous l'avons avancé précédemment. Mais nous n'avons trouvé aucune autre référence à un tel fonctionnement, alors que la question de la gestion revient à plusieurs reprises dans les interventions communistes sur les foyers.

Trois ans plus tard, lors de la création du premier foyer à Saint-Denis, la municipalité montre également un certain intérêt pour son fonctionnement. Elle se plaint pourtant du manque d'informations transmises par le ministère du Travail : celui-ci lui avait indiqué que la gestion du centre devait être confiée à une association et soumise au contrôle de l'administration, et qu'un « Comité, avec représentation des administrations locales, des

---

<sup>281</sup> « Revendications concernant les Nord-Africains soumise à monsieur le Préfet de la Seine par une délégation composée de représentants de la Fédération de la Seine du Parti communiste français, d'élus communistes de la Seine et des députés communistes algériens », document de trois pages datant vraisemblablement du mois de février ou mars 1947. AM – 37 AC 16.

ouvriers hébergés et des employeurs souscripteurs », devait assister le « Chef de Centre ». La municipalité regrette d'une part que le centre intersyndical n'y soit pas représenté, et d'autre part que ces engagements ne semblent pas avoir été respectés par le ministère : vingt jours après l'ouverture du centre, elle « n'a pas encore été invitée à participer aux travaux de ce Comité ». La municipalité ne dispose pas non plus du règlement intérieur alors que celui-ci aurait dû lui être communiqué, et elle ne connaît toujours pas les critères d'admission au centre<sup>282</sup>. Finalement, l'on apprend par un article de journal que la direction du foyer est prise en charge par un ancien officier des affaires indigènes, et l'on assure que « un 'Comité de Foyer' existe et permet aux intéressés de faire connaître leurs desiderata<sup>283</sup> », mais la municipalité ne semble pas avoir participé à ce comité.

Trois ans après, la création du deuxième foyer dionysien semble marquée par la même logique. La première allusion au sujet du mode de gestion de ce centre date de novembre 1953, lors de la visite de M. Mortureux, de la Caisse centrale d'Allocations familiales. Au cours de la conversation, le responsable municipal « suggère que la création [de foyers] soit faite au moyen des fonds de la Caisse, et que la gestion soit assurée par un Comité tripartite comprenant des représentants de la Municipalité, de la Caisse, et des Nord-Africains eux-mêmes », à quoi M. Mortureux répond qu'il s'agit d'une question « à examiner plus à fond au cours de conversations ultérieures ». Quelques jours plus tard, lors de la réunion du Comité d'aménagement de la région parisienne qui doit étudier la création du foyer du Fort de la Briche, le personnel municipal soulève une seconde fois la question, cette fois-ci auprès d'un représentant du ministère du Travail. Le secrétaire de la mairie de Saint-Denis qui avait assisté à la réunion présente un compte-rendu de cette entrevue, où il signale : « J'ai fait remarquer que pour la gestion de tels centres, il serait vivement souhaitable que les représentants de la Municipalité puissent appartenir au Comité de Gestion. » C'est à la suite de cette réunion que la municipalité désigne deux adjoints responsables de ces affaires, ce qui prouve son intérêt croissant pour la question et sa volonté d'adopter une position définitive. Le 15 décembre, un des adjoints désignés reçoit un représentant du ministère du Travail, et lui signale que « pour la création de foyers, la Municipalité est également intéressée, mais elle souhaiterait participer à la gestion ». L'agent du ministère répond alors que « dans ce cas, peut-être serait-il possible d'envisager la solution suivante, qu'une association soit constituée sous l'égide de la

---

<sup>282</sup> « Rapport à Monsieur le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 5 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>283</sup> Article de Jean Wildocher (voir infra, note 122, p. 75), AM – 37 AC 16.

Municipalité qui solliciterait l'aide du Ministère du travail pour l'aménagement d'un Centre. »  
Finalement, pour répondre au contrôleur général du comité d'aménagement de la région parisienne qui demande si la municipalité accorderait le permis de construction pour le foyer du Fort de la Briche, la municipalité souligne « qu'elle ne peut donner un avis autorisé qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir eu communication complète du dossier, et en ayant des précisions sur le mode de gestion des Foyers de Nord-Africains »<sup>284</sup>.

Entre 1947 et 1953, la demande des communistes est donc réitérée, dans divers contextes, à propos de plusieurs foyers, et par des instances différentes du PCF. Ils parlent d'abord d'un « Comité de Gérance », qui inclurait les organisations ouvrières et nord-africaines, les « délégués des pensionnaires », les représentants du ministère du Travail et de la préfecture ; puis d'un simple « Comité », avec la présence de l'administration locale, des ouvriers hébergés et des industriels souscripteurs, en souhaitant y inclure le centre intersyndical. Dans leur proposition suivante ils évoquent un « Comité tripartite » composé de la municipalité, de la CAF et des Nord-Africains eux-mêmes ; ils ne demandent ensuite qu'un représentant de la municipalité dans le « Comité de Gestion » ; puis ils souhaitent participer au « mode de gestion » ; et enfin ils cherchent seulement à connaître le « mode de gestion ». Au fur et à mesure que les refus se répètent, les ambitions des communistes semblent donc moins importantes, et ils se résignent peut-être à rester les simples témoins d'un processus qui les dépasse. Il faut remarquer par ailleurs qu'au départ ils sont très clairs sur leur exigence quant à la présence des Algériens eux-mêmes au sein de ces structures, mais qu'ils finissent par demander que seuls des représentants communistes y assistent, ce qui montre un désintéressement pour les personnes hébergées, et qui prouve que leur priorité est d'avoir un regard sur les foyers. La municipalité n'a pas non plus constitué d'association visant à la conception et à la gestion directe de foyers, comme le suggérait le représentant du ministère du Travail : peut-être estimait-elle que la constitution d'un comité de gestion, avec représentation des organisations ouvrières ou de l'administration locale, était une meilleure solution.

Si la position des communistes semble évoluer légèrement entre 1947 et 1953, deux éléments semblent attester qu'à cette date la politique du PCF est pratiquement fixée. D'une part, nous avons vu que la municipalité de Saint-Denis désigne deux adjoints chargés spécialement de la question, qui seront assistés du secrétaire général de la mairie. D'autre part,

---

<sup>284</sup> Toutes ces données proviennent de divers documents du même carton : AM – 4 AC 12.

pratiquement au même moment, ce dernier envoie un document à ces deux mêmes adjoints les informant d'une « conversation intéressante » avec un membre de l'Union des Syndicats :

« La création de Centres Nord-Africains fait actuellement l'objet d'une étude par la Municipalité et Barron, Benhamou et Roussel sont chargés de suivre l'affaire.

« Sur cette question, je viens d'avoir une conversation intéressante avec J. A. DOLIDIER<sup>285</sup> qui, au nom de l'Union des Syndicats, suit la question afin de déterminer la ligne commune qu'il y a lieu d'avoir sur la gestion des Centres, en accord avec le Parti, la CGT et l'Union des Syndicats.

« Des divergences de vues s'étaient élevées, non pas sur la création des Centres, mais sur le mode de gestion.

« DOLIDIER doit avoir à ce sujet, une conversation avec Hélène EDELIN<sup>286</sup>, Conseiller Général, (Fédération Seine-Sud).

« Cette conversation aura lieu Mercredi 30 décembre 53, au Bureau de Dolidier (Union des Syndicats)

« Il souhaiterait qu'un Camarade qu'une autre Fédération puisse participer à la discussion.

« Il y a intérêt, au moment où Saint-Denis étudie le problème, de déterminer notre ligne de conduite.<sup>287</sup> »

Nous ne connaissons malheureusement pas les résultats de cette réunion, qui a dû aboutir à un début de coordination entre les différents niveaux du PCF et la CGT. Il semblerait ici qu'au sein des fédérations du parti, le débat ait déjà eu lieu, ou qu'en tout cas ce soit la fédération qui doit prendre une décision, en informer les sections locales et homogénéiser leurs pratiques. Il semblerait que ni le Comité central ni le Bureau politique ne se soient mêlés de la question : la décision ne s'est donc pas prise par la direction, qui aurait fait appliquer sa décision de haut en bas de la hiérarchie communiste ; au contraire, le problème semble avoir surgi au niveau local, que ce soit au sein du parti ou du syndicat, où il a été discuté et où des divergences de vue sont apparues, puis l'on a décidé de tenir une réunion pour déterminer la ligne politique à prendre, afin d'uniformiser les prises de position publiques et les propositions concrètes.

Nous avons présenté jusqu'à présent la municipalité comme si elle décidait seule de la politique à suivre, alors qu'il faut bien sûr tenir compte de son insertion au sein d'une organisation bien structurée : d'une part, elle est bien soumise aux directives d'échelons supérieurs du parti ; d'autre part, elle peut coopérer avec d'autres maires, d'autres sections locales, mais aussi avec d'autres organisations communistes. Nous pouvons penser finalement

---

<sup>285</sup> Jean-Aimé Dolidier (1906-1971) était ouvrier ébéniste, puis agent de maîtrise et technicien. Il fut élu à la Commission de contrôle financier du Comité exécutif de la CGT lors du Congrès national d'Ivry de 1969. Il était également président de l'Amicale internationale de Neuengamme, le camp de concentration où il avait été déporté.

<sup>286</sup> Elle était élue de Gentilly.

<sup>287</sup> « Au sujet des Centres et Foyers pour Nord-Africains », Fernand Roussel (secrétaire général) aux adjoints Benhamou et Barron, datant vraisemblablement de décembre 1953. AM – 4 AC 12.

que les élus municipaux, s'ils n'ont sûrement pas pris les décisions tous seuls, ont pu jouer, au sein du parti et à un moment déterminé, une influence certaine à propos de certains sujets, dont l'immigration. Mais il s'agit là d'une hypothèse, et non pas d'un fait prouvé : la transmission des directives du parti n'a laissé que peu de traces aux archives municipales, et l'on ne peut pas décrire avec précision comment elle se déroulait.

## **ii. Interpeler les pouvoirs de tutelle : les différents échelons de la politique communiste**

Il est possible que la politique concernant les Algériens ait fait l'objet de décisions à un niveau plus élevé que celui de la ville, et ce d'autant plus que la politique communiste consiste en grande partie à interpeler d'autres instances de décision, où le parti est également représenté. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, la municipalité a effectué de multiples démarches pour exiger, au nom des Algériens, la mise en place d'une politique d'envergure en faveur de cette catégorie de la population. Nous l'avons vu spécialement pour la Grande caserne de Saint-Denis : les premières démarches en ce sens datent d'octobre 1946, lorsqu'une délibération du conseil municipal « attire l'attention du Préfet de la Seine » sur leurs conditions de logement. Fin décembre, une nouvelle délibération demande déjà l'affectation de la caserne à cette fin. Au même moment, le premier projet de vœu sur ce sujet déposé par les élus communistes devant le conseil général demande également, dans son quatrième article, « Que les casernes désaffectées ou occupées par les prisonniers de guerre et les collaborateurs soient libérées de leurs occupants et mises à la disposition des travailleurs nord-africains ». Plus largement, ils enjoignent la préfecture « à rechercher des locaux et des baraquements pour l'hébergement des travailleurs nord-africains »<sup>288</sup>.

Quelques mois plus tard, les élus dionysiens agissent cette fois-ci en coordination avec d'autres échelons du parti : une délégation composée de membres de la fédération de la Seine du PCF, d'élus du département et des députés du PCA demande au préfet de la Seine « d'envisager la création de nouveaux foyers », notamment à Clichy, Issy-les-Moulineaux, Ivry, Vitry, Nanterre, et dans quatre arrondissements parisiens (19e, 18e, 13e, 5e) « par la réquisition d'immeubles, casernes et baraques ». De plus, le même document évoque le cas dionysien pour demander « d'affecter la caserne de Saint-Denis à l'hébergement des Nord-Africains »<sup>289</sup>.

<sup>288</sup> Intervention de M. Demeure. *BMO de la ville de Paris* du 8 juillet 1948, 2e séance extraordinaire de 1948 du Conseil général de la Seine, le 1er juillet 1948. AM – 37 AC 16.

<sup>289</sup> « Revendications concernant les Nord-Africains soumise à monsieur le Préfet de la Seine par une délégation composée de représentants de la Fédération de la Seine du Parti communiste français, d'élus communistes de la

Enfin, dans le contreprojet que dépose Auguste Gillot au conseil général, il demande dans son quatrième article « Que les bâtiments non occupés situés dans la région parisienne – comme ceux existant dans la cour de la caserne de Saint-Denis – soient mis à la disposition des travailleurs nord-africains sans logement ». En réalité, il s'agit là d'un ajout du maire, puisque la motion votée par les Nord-Africains de la ville demandait simplement « la construction de logements aux frais des employeurs et des pouvoirs publics » – revendication que M. Gillot reprend par ailleurs dans son projet de vœu.

Il s'agit donc là d'une proposition qui est répétée à plusieurs reprises par les élus communistes. Si l'on peut dire que la réquisition était une pratique courante dans la période immédiatement postérieure à la Libération, elle ne concernait, à notre connaissance, que des logements traditionnels, et non pas des terrains militaires. Il aurait été difficile de placer les Français déplacés par les bombardements dans des casernes ou dans des baraquements construits à la hâte dans des terrains vagues, et pourtant les communistes proposent cette solution pour loger les Algériens. Le fait que la réunion de Nord-Africains tenue à Saint-Denis ne contienne pas, dans ses dispositions, leur hébergement d'urgence dans des casernes, mais qu'elle stipule plus largement la construction de logements aux frais des employeurs et de l'État indiquerait peut-être que les intéressés eux-mêmes n'étaient que peu attirés par ce genre de solutions. Il y a sans doute également, autour de ce sujet, d'autres enjeux, qui tiendraient à la logique d'opposition que pratiquent les communistes contre le gouvernement et le régime en place : comme nous l'avons vu à propos de la caserne, Gillot se montre d'autant plus indigné par la situation des Nord-Africains que les prisonniers allemands sont mieux traités qu'eux.

Il est pourtant difficile d'avancer des conclusions sur ce terrain, surtout parce que l'opinion des Algériens eux-mêmes ne nous est arrivée qu'à travers le discours de Gillot. Dans la mesure où nous ne disposons pas de sources sur les positions des Algériens, nous ne pouvons pas savoir jusqu'à quel point les communistes respectent leur point de vue. Nous avons pu voir que la rhétorique d'Auguste Gillot s'appuie largement sur la parole supposée des Nord-Africains de la ville, mais il est impossible de savoir si cette parole a été réellement prononcée, comment, où et pourquoi cette réunion a eu lieu, combien d'Algériens y avaient assisté, etc.

Nous touchons ici à l'essentiel de la question, que nous ne pouvons aborder que du point de vue de ceux qui ont laissé des traces dans les archives. D'après les dires des élus communistes, les Nord-Africains réclament eux-mêmes la prise en charge publique de leurs

---

Seine et des députés communistes algériens », document de trois pages datant vraisemblablement du mois de février ou mars 1947. AM – 37 AC 16.

« problèmes » et demandent la construction de logements. Mais il semblerait que, progressivement, les représentants se substituent aux représentés et prennent des positions qui ne sont pas forcément en correspondance totale avec les demandes de ces derniers. Il est certain que les communistes, qui s'autoproclament non seulement comme « parti ouvrier », mais également comme « le Parti de la classe ouvrière »<sup>290</sup>, se placent d'emblée comme les seuls représentants possibles des travailleurs. C'est ainsi que, lorsqu'ils demandent à ce que le parti, le syndicat ou la municipalité soient présents dans les instances gérant l'immigration (de l'Office national d'immigration aux « Comités de gestion » des foyers), ils considèrent que cela est suffisant pour que les intérêts des immigrés eux-mêmes soient défendus. Mais pourquoi ne pas avoir créé une association, comme le suggérait un agent du ministère du Travail, afin de représenter plus spécifiquement les Algériens ?

Cela n'aurait pas surpris, puisque les communistes s'appuyaient souvent sur l'action des « organisations démocratiques » : pour compléter le quadrillage du territoire en cellules du parti, une myriade de groupements divers s'occupaient de domaines plus précis, et étaient alors considérés comme les représentants « qualifiés » d'une catégorie spécifique de la population. Les enfants avaient Les Vaillants et les Vaillantes, les jeunes garçons et les jeunes filles disposaient de l'UJRF et de l'UJFF, les femmes l'UFF, les anciens combattants l'ARAC ou l'ANACR, les vieux travailleurs l'UNVT<sup>291</sup>. D'autres associations sont moins liées à des catégories de population qu'à des thèmes divers : outre la CGT, il y a la CNL (Confédération Nationale des Locataires), le Secours Populaire Français, les Comités de mal-logés ou le Mouvement de la Paix. Et il y a, bien évidemment, toutes sortes de groupements dans le domaine des loisirs et de la culture. On en compte plusieurs à Saint-Denis : Saint-Denis Union Sports, l'Université nouvelle, des chorales, le ciné-club Gérard Philippe, etc. Si ces organismes ne se présentent pas toujours explicitement en tant que communistes, les liens entre militants et organisations sont évidents<sup>292</sup>.

À Saint-Denis, comme dans la plupart des communes de la « banlieue rouge », toutes ces organisations sont présentes, et font partie d'une nébuleuse communiste qui quadrille l'ensemble de la ville, non seulement au niveau géographique (recouvrant l'ensemble des quartiers de la ville), mais aussi thématique (concernant l'ensemble des sujets pouvant

---

<sup>290</sup> Annie KRIEGEL, *Les communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, deuxième édition, revue, augmentée et mise à jour, 1970, 318 p.

<sup>291</sup> Voir liste des sigles à la fin du mémoire.

<sup>292</sup> Auguste Gillot, par exemple, est lui-même vice-président de l'ARAC, appartient au Comité d'honneur de l'ANACR et est membre de Saint-Denis Union Sports.

préoccuper la population). Il est vrai que, parfois, d'autres organisations concurrencent les communistes (il en est ainsi de l'Avant-garde de Saint-Denis, associations sportive d'obédience socialiste) mais la plupart du temps les communistes sont les seuls à s'engager sur un domaine précis, ce qui permet de dire qu'à Saint-Denis l'hégémonie communiste est pratiquement totale. D'une part, le parti a bien le souci d'encadrer la population et de contrôler l'ensemble des « forces vives » de la ville. Mais il est certain également que, du moins dans les années 1950, il y a une forte correspondance entre les aspirations des classes populaires et les actions entreprises par les militants communistes, eux-mêmes très largement issus de ce milieu<sup>293</sup>. On peut donc dire que les militants communistes se penchent « spontanément » sur l'ensemble des questions qui préoccupent la population ouvrière, et qu'inversement tous ceux qui veulent s'engager dans la vie sociale ou politique de la ville trouvent « naturellement » dans le communisme l'organisation et la vision du monde qui correspond le plus à leurs attentes.

Au-delà des spéculations sur les origines de l'hégémonie communiste, ce quadrillage de la cité par les « organisations démocratiques » accomplit, dans la pratique, trois fonctions principales : tout d'abord, dans les communes de banlieue majoritairement ouvrières, il permet d'encadrer la population, d'organiser la sociabilité et les loisirs, en donnant en même temps à ces activités une dimension politique ; d'autre part, avec ces sigles diverses et un semblant d'indépendance, le Parti dispose de tout un ensemble de structures qui peuvent, à un moment donné, se porter signataires d'un manifeste, ou d'une pétition, ou d'une revendication quelconque. Devant les différentes instances du pouvoir étatique, ils passent alors pour les « représentants qualifiés » de telle ou telle catégorie de la population et confortent la légitimité des initiatives municipales ou partisans. Enfin, on peut également penser que l'importance de ces organisations n'est pas uniquement due aux sigles signataires d'un manifeste : le fait de contrôler ce réseau associatif permettait sans doute également de mobiliser en peu de temps un grand nombre de militants, et ainsi pouvoir montrer sa force, dans la rue, en cas de conflit.

Après cette brève présentation du mode de fonctionnement de l'hégémonie communiste dans une ville comme Saint-Denis, deux questions s'imposent à l'esprit : comment cette logique est-elle appliquée pour les Nord-Africains ? Disposent-ils d'une organisation propre, ou

---

<sup>293</sup> Une sociologie historique des militants et responsables communistes de Saint-Denis serait utile pour confirmer l'hypothèse de l'ancrage social du communisme au sein de la banlieue rouge. Sur cette hypothèse, on peut consulter, entre autre : Annie FOURCAUT, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Ed. Ouvrières et Presses de la FNSP, 1986, p. 196 ; Annie FOURCAUT (dir.), *Banlieue Rouge 1920-1960, Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, Paris, 1992, 293 p. ; Noëlle GÉRÔME, Danielle TARTAKOWSKY, Claude WILLARD (dir.), *La banlieue en fête, De la marginalité urbaine à l'identité culturelle*, PUV, Saint-Denis, 1988, 268 p.

doivent-ils intégrer les organisations générales ? Et d'autre part : quel est le rôle spécifique de la section locale du parti et de ses militants ? Comment la municipalité s'articule-t-elle à cet ensemble ? Avant d'essayer de répondre à ces questions, il convient de faire un détour par le niveau national, afin de saisir plus précisément les relations du PCF avec le nationalisme algérien.

## **B. Les contradictions communistes**

Théoriquement autonome, mais constamment en contact avec son homologue métropolitain, le PCA est établi en Algérie et défend les positions communistes de l'autre côté de la Méditerranée. Cependant, une fois installés en France, les Nord-Africains relèvent de la seule compétence du PCF, au sein duquel ils sont organisés comme « groupe de langue », comme les autres immigrés. Cependant, il ne faut pas oublier que, dans les années 1940-50, les Algériens se sont dotés d'organisations nationalistes et culturelles propres, qui agissent des deux côtés de la Méditerranée et qui, tout en réclamant une certaine autonomie, ne sont pas totalement opposées à coopérer avec les communistes français. Il convient maintenant d'analyser ces relations, d'abord au niveau national, pour passer ensuite au niveau local.

Alors que le nationalisme algérien doit une partie de son histoire au PCF, ce dernier a adopté une position de plus en plus ambiguë à l'égard des aspirations à l'indépendance de l'Afrique du Nord. Après un bref rappel historique, nous analyserons les différences entre la CGT et le parti, pour nous pencher ensuite davantage sur la politique du PCF pendant la période étudiée. Nous commencerons dès lors à comprendre les divergences entre les différentes organisations communistes, qui découlent de la répartition des tâches assignées à chacune d'elles.

### **i. Les communistes et le nationalisme algérien**

On peut affirmer qu'une bonne partie du nationalisme algérien moderne, celui qui aboutira au FLN et à l'indépendance, naît en France, sous la houlette du PCF, dans les années 1920. Alors qu'en Algérie se forme la Fédération des élus musulmans, qui défend des mots d'ordre assimilationnistes<sup>294</sup>, l'Étoile nord-africaine (ENA) voit le jour officiellement en juin 1926 à Paris, et affirme que « son but fondamental est la lutte pour l'indépendance totale de chacun

<sup>294</sup> Gilbert MEYNIER, « Le PPA-MTLD et le FLN-ALN, étude comparée », in HARBI Mohammed et STORA Benjamin (dir), *La guerre d'Algérie 1954-2004 la fin de l'amnésie*, Laffont, Paris, 2004, p. 418.

des trois pays : Tunisie, Algérie, Maroc, et l'unité de l'Afrique du Nord<sup>295</sup> ». Malgré la filiation directe avec PCF, avouée par Messali Hadj lui-même<sup>296</sup>, l'organisation nationaliste se distancie rapidement du Parti. Déjà en 1933, ses nouveaux statuts (elle avait été dissoute en novembre 1929) interdisent la double appartenance avec le PC. Avant même l'éclatement de la Seconde guerre mondiale, les communistes (autant du PCA que du PCF) s'écartent de la ligne indépendantiste, qui devient progressivement majoritaire parmi les Algériens.

Le 1<sup>er</sup> mai 1945, le Parti Populaire Algérien (PPA) de Messali Hadj (envoyé de force à Brazzaville une semaine plus tôt) organise dans toute l'Algérie des manifestations où le drapeau algérien apparaît pour la première fois. Des affrontements violents ont lieu avec la police à Alger et à Oran, faisant quelques morts. Le 8 mai, à l'annonce de la fin de la guerre, de nouvelles manifestations ont lieu partout dans le pays : le drapeau algérien réapparaît, les nationalistes scandent des slogans pour l'indépendance et demandent la libération de Messali Hadj. A Sétif d'abord, puis à Guelma et dans plusieurs autres localités du Constantinois, les manifestations tournent à l'émeute et provoquent des massacres de colons, notamment dans les campagnes (on considère généralement que le chiffre s'élève à 100 morts). La répression prend alors des proportions inouïes, même si le nombre des victimes de cette répression n'est pas encore clair aujourd'hui : les autorités françaises avancèrent à l'époque le chiffre de 1165 tués, alors que le gouvernement algérien parle de 45 000 morts.

La réaction du PCF et du PCA, face à ce soulèvement populaire, est pour le moins surprenante. Car au-delà des prises de position sur le nationalisme algérien et sur la possibilité d'indépendance, force est de constater que les communistes ont commis un certain nombre d'erreurs d'analyse<sup>297</sup>. L'hebdomadaire du PCA *Liberté*, ainsi qu'*Alger Républicain*, publient le 12 mai un communiqué où l'on peut lire les lignes suivantes :

« Une délégation commune du PC Français et du PC Algérien a été reçue le 10 mai par le chef de cabinet du gouverneur général. Elle s'est entretenue des provocations des agents hitlériens du Parti Populaire Algérien et d'autres agents camouflés dans des organisations qui se prétendent démocratiques. Cette coalition criminelle, après avoir tenté vainement de faire éclater des émeutes de la faim, a réussi à faire couler le sang. »

La délégation a alors réclamé « le châtement rapide et impitoyable des provocateurs », et le communiqué conclut par la phrase suivante : « La délégation a estimé que ces mesures,

---

<sup>295</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie*, op. cit. p. 25-26.

<sup>296</sup> Ibid.

<sup>297</sup> Toutes les citations qui suivent sont tirées du « Dossier Algérien du PCF », supplément mensuel d'Unir. Bulletin intérieur pour le retour du Parti communiste français aux principes marxistes-léninistes, Septembre 1961, Paris, 32 p. AM – 10 S 235.

appliquées sans délai, contribueraient réellement à ramener le calme.» Le même jour, *L'Humanité* expliquait à ses lecteurs que « la population affamée a été poussée à des violences par des provocateurs bien connus de l'administration », et le Comité Central du PCF exigeait également la répression du soulèvement dans un communiqué : « Il faut tout de suite châtier impitoyablement et rapidement les organisateurs de la révolte et les hommes de main qui ont dirigé l'émeute. » Benjamin Stora affirme même que « des milices européennes participent à cette répression sanglante qui fera plusieurs milliers de morts. Certaines d'entre elles sont dirigées par des militants communistes qui affirment, contre toute évidence, que les émeutes ont été manipulées par des 'fascistes'.<sup>298</sup> » La position de la direction est réaffirmée lors du Xe congrès national du PCF (le premier depuis 1937), tenu à Paris du 26 au 30 juin 1945 (alors que la répression se poursuit). A la tribune, Paul Caballero, dirigeant du PCA, s'exprime de la manière suivante : « Ceux qui réclament l'indépendance de l'Algérie sont des agents, conscients ou inconscients, d'un autre impérialisme. Nous ne voulons pas changer notre cheval borgne pour un aveugle ! Au contraire, le Parti Communiste Algérien lutte pour le renforcement de l'union du peuple algérien avec le peuple de France !<sup>299</sup> »

Ces erreurs sont extrêmement graves, et on peut être sûr que bon nombre d'Algériens s'en souviendront par la suite, y compris au sein de l'émigration. Mohammed Harbi souligne dans ce sens que « Les émigrés ressentent d'autant plus douloureusement l'injustice de cette accusation que les zones soumises aux bombardements de l'aviation et de la marine sont des zones de forte émigration<sup>300</sup> ». D'ailleurs, nous avons trouvé dans les archives un tract qui, s'adressant aux « travailleurs algériens », dénonce les prises de position des communistes<sup>301</sup>. Sous le titre « Ne vous laissez pas duper, ni manœuvrer par le Parti communiste », il cite longuement un appel de la CGT d'Alger de mai 1945, où elle dénonçait « les manœuvres criminelles du PPA au service des ennemis du peuple » et appelait à « traiter comme ils le méritent les provocateurs hitlériens du PPA ». Le tract recommande aux Algériens de se méfier des communistes, puisque « vous n'avez rien de commun avec eux, ni idéal, ni intérêts », et il les invite à ignorer les appels à la solidarité de la part du PCF : « Ne répondez donc plus à leurs appels et méfiez-vous même de certains de vos dirigeants qui vous trahissent et vous vendent à

---

<sup>298</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie*, op. cit. p. 93.

<sup>299</sup> *L'Humanité* du 30 juin. Cité dans « Le dossier algérien du PCF ». AM – 10 S 235.

<sup>300</sup> Mohammed HARBI, « Immigration algérienne et nationalisme », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 61

<sup>301</sup> AM – 37 AC 16. Le tract n'est pas signé, et il est difficile d'en deviner l'auteur ; il n'est pas non plus daté, mais on peut supposer qu'il a été distribué au début des années 1950.

eux. » Pour comprendre cette erreur d'analyse dans toutes ses dimensions, il faut tenir compte de la place qu'occupe l'insurrection de 1945 dans l'histoire du nationalisme algérien. La défaite de 1940 avait montré « l'extrême vulnérabilité de l'Empire colonial, preuve qu'il est possible de sortir de son giron<sup>302</sup> ». Les nombreux Algériens ayant participé à la lutte contre le nazisme et à la libération de l'Europe pensaient sans doute qu'après avoir libéré la France, ce serait le tour de l'Algérie et des autres colonies de s'affranchir d'un régime d'occupation fondé sur une idéologie raciste. La désillusion est donc énorme. Ce massacre marque pour l'avenir le mouvement nationaliste algérien, puisque nombreux sont ceux qui situent à cette date leur prise de conscience de la nécessité de l'indépendance<sup>303</sup>. Surtout que les années 1946-1948 radicalisent encore plus le mouvement nationaliste, car elles prouvent en quelque sorte l'impossibilité de réforme du système colonial : la répression du mouvement nationaliste ne s'arrête pas une fois la pacification aboutie ; en octobre 1947, les nationalistes s'imposent aux élections municipales ; le nouveau statut de l'Algérie est voté en septembre de la même année, marquant une certaine avancée mais officialisant l'inégalité entre métropolitains et « Français musulmans d'Algérie » ; en avril 1948, les premières élections à l'Assemblée algérienne sont truquées et prouvent « l'impossible expression par la voie des urnes »<sup>304</sup>.

C'est dans ce contexte qu'en 1947, le Comité central du PPA décide de la création d'une « organisation paramilitaire en vue de la préparation de la lutte armée » : l'Organisation spéciale (OS)<sup>305</sup>. Si la vie de cette organisation n'est pas longue, puisque son démantèlement commence en mars 1950, la publicité de l'affaire donnera un écho encore plus large à l'idée de la lutte armée (d'ailleurs, ses organisateurs feront partie en 1954 du noyau de création du FLN). Les poursuites judiciaires seront engagées contre l'ensemble de la structure du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), vitrine légale du PPA et de l'OS : 252 militants seront jugés entre janvier 1951 et mars 1952, et la défense s'efforcera pendant toute la durée des procès de publiciser la cause de ces militants<sup>306</sup>.

---

<sup>302</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie*, op. cit., p. 80-81.

<sup>303</sup> Ainsi Mustapha, un des leaders du mouvement de grève des loyers dans les foyers de la Sonacotra dont on a déjà parlé précédemment, affirme que la mort de son père lors des bombardements de 1945 a marqué pour toujours son engagement militant. Cf. « Les deux-mille et une nuits de la Sonacotra », *Libération* du 9 mai 1980.

<sup>304</sup> Laure PITTI, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes & migrations* n° 1263, septembre-octobre 2006, p. 52.

<sup>305</sup> Linda AMIRI, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 39.

<sup>306</sup> Elbaz SHARON, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », revue *Politix*, « La cause du droit », vol. 16, n° 62/2003. Cité par AMIRI Linda, *Op. Cit.* p. 40.

Certains militants nationalistes quittent l'Algérie dès 1946 pour fuir la répression<sup>307</sup>. Le PPA-MTLD se réorganise alors en métropole, où il publie deux journaux : *L'émigré algérien* et surtout *L'étoile algérienne*, qui s'opposent à l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA) de Ferhat Abbas. Cette dernière organisation, au programme plus modérée et sociologiquement plus proche de la bourgeoisie libérale, « reste embryonnaire<sup>308</sup> » en France, où les messalistes sont majoritaires : dès la fin des années 1940 « l'idée d'indépendance est plus que jamais réaffirmée au sein des travailleurs algériens de la métropole<sup>309</sup> ». La répression et l'impossibilité de l'assimilation aboutissent sans nul doute à renforcer les positions nationalistes et, par là-même, le mouvement qui avait défendu l'idée d'indépendance depuis le début : le PPA-MTLD.

C'est ainsi que, malgré les erreurs d'analyse du printemps 1945, le succès de cette organisation fait d'elle « l'interlocuteur incontournable du mouvement ouvrier français<sup>310</sup> ». Surtout que le parti de Messali Hadj se construit en une organisation stricte et puissante, calquée sur celle du Parti communiste, et qui préfigure la Fédération de France du FLN : divisé en groupes, sections et cellules, ses militants paient des cotisations mensuelles et participent à des manifestations de rue, qui prennent parfois des proportions considérables, souvent d'ailleurs en compagnie des communistes. En effet, lors de discussions avec le PCF et la CGT, le MTLD obtient deux choses, que l'on analysera tour à tour : d'une part, le droit de désigner un représentant au Comité confédéral de la CGT, et d'autre part le droit de manifester avec ses propres mots d'ordre lors des défilés traditionnels du 1er mai et du 14 juillet<sup>311</sup>.

---

<sup>307</sup> Laure PITTI, *art. cit.* p. 52. Laure Pitti souligne que, dès 1946, la misère et le chômage ne sont pas les seules causes d'émigration, et que la répression en Algérie motive également de nombreux départs. Il ne s'agit pas alors d'une émigration saisonnière, même si évidemment l'espoir du retour est également – voire davantage – vivant dans les milieux militants.

<sup>308</sup> Benjamin STORA, *op. cit.*, p. 104.

<sup>309</sup> Linda AMIRI, *op. cit.*, p. 39.

<sup>310</sup> Mohammed HARBI, « Immigration algérienne et nationalisme », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 61.

<sup>311</sup> Linda AMIRI, *op. cit.* Cette pratique sera abandonnée par le FLN, qui ne voudra jamais se montrer publiquement avec aucune organisation française.

## **La manifestation Ridgway un épisode significatif de la Guerre froide**

*Le 28 avril 1952, le général Matthew Ridgway est nommé directeur des forces armées de l'OTAN. Accusé d'avoir utilisé des armes bactériologiques en Corée, où il était commandant des troupes américaines, il est appelé « Ridgway la peste » par le PCF et le Mouvement de la paix, qui préparent une manifestation lors de sa venue à Paris, programmée pour le 27 mai.*

*Le principe d'organisation est celui de la « boule de neige » : de petits groupes doivent d'abord se rassembler, surtout en banlieue, pour faire mouvement vers des lieux, convenus d'avance, où ils s'uniront à d'autres groupes, pour former de la sorte des « colonnes » qui entreront dans Paris par divers endroits. La banlieue nord est composée de trois colonnes, qui doivent se rejoindre place de La Chapelle : celle d'Aubervilliers doit passer par la porte de La Villette, tandis que ceux de Saint-Denis et Saint-Ouen doivent entrer, l'un par la porte de la Chappelle, l'autre par la porte de Clignancourt. Des véhicules chargent le matériel et aucune banderole n'est prévue. La manifestation est bien organisée, l'affrontement avec la police prévu d'avance, et les groupes doivent être mobiles. Ils sont munis de petites pancartes, souvent en tôle et fixées sur de gros manches de bois. Des locaux ont d'ailleurs été aménagés en infirmeries de campagne, et des véhicules prévus pour le transport des blessés vers la clinique des Bluets.*

*La colonne provenant de Saint-Denis atteint la gare de l'Est, où de violents affrontements ont lieu, avant de rejoindre le groupe d'Aubervilliers au boulevard de la Villette, où Auguste Gillot et André Karman donnent l'ordre de dispersion. Avant cela, la « colonne » formée aux Quatre-Chemins, à Aubervilliers, était arrivée place de Stalingrad, où l'attendait un barrage de la police :*

*« Place de Stalingrad, André Karman se détache et, à demi tourné, le bras tendu, retrouve le geste de la célèbre Marseillaise de Rude pour hurler : 'En avant, camarades !'. A toutes fins utiles, les militants les plus résolus, souvent d'anciens résistants, garnissent les premiers rangs (...). Enhardi par le courage des 'militants de choc', le gros du cortège s'élançe (...). surpris et secoué, le cordon de police cède en désordre, mais n'évite pas des pertes, si lourdes qu'il faudra, l'orage passé, replier les gardiens désemparés sur le commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pris de panique, un brigadier se voyant isolé, a tiré, Hocine Belaïd s'écoule non loin du magasin de vêtements 'A l'Ouvrier'. D'abord porté devant un hôtel du Faubourg-Saint-Martin puis amené en voiture à la Polyclinique des Bluets, le malheureux mourra sans avoir repris connaissance.<sup>a</sup> »*

*Deux heures durant, 20 000 manifestants affrontent la police. Celle-ci déclare 372 blessés, dont 27 grièvement ; 718 interpellations et 140 inculpations s'ensuivront. Le soir, Jacques Duclos (alors numéro un du PCF, Maurice Thorez étant en URSS) est arrêté : on découvre dans sa voiture deux pigeons morts et un revolver. À l'automne, Benoît Frachon (secrétaire général de la CGT) sera également poursuivi, et entrera dans la clandestinité. Les obsèques de Belaïd Hocine ont lieu le 13 juin, place de l'Hôtel de Ville d'Aubervilliers. Le maire, Charles Tillon, prononce le discours d'hommage, et un long cortège accompagne le cercueil jusqu'au cimetière. Commentant les images d'archive des obsèques, Tangui Perron souligne que l'« on relève dans le cortège la présence de nombreux travailleurs immigrés, maghrébins et noirs<sup>b</sup> ». Le 28 mai 1952, un autre Algérien est mort assassiné par la police ; mais il manifestait avec le PCF, et il est mort en tant que communiste.*

<sup>a</sup> Michel Pigenet, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide*. « La manifestation Ridgway », L'Harmattan, Paris, 1992.

<sup>b</sup> Tangui PERRON, notes sur : « Obsèques de Hocine Belaïd » (réalisateur anonyme), 1952, noir et blanc, muet, 2 min. Archives Françaises du Film

Sur ce deuxième élément, il faut souligner que les démonstrations publiques du nationalisme algérien sont systématiquement réprimées. Le 14 juillet 1951, par exemple, 10 000 Algériens forment leur propre cortège, séparé des organisations françaises, de Bastille à Nation, arborant des portraits de Messali Hadj. Le 8 décembre, de nouveau 10 000 Algériens manifestent pour soutenir les délégations arabes à l'Assemblée Générale de l'ONU tenue à Paris. Les manifestations sont toujours durement réprimées, parfois avec une violence extrême. Ainsi, le 14 juillet 1953, une fois arrivés à Nation, les manifestants hésitent à se disperser. La police charge brutalement et tue six ouvriers algériens, militants de la CGT et du MTLD, ainsi qu'un syndicaliste français de la CGT<sup>312</sup>. Il est vrai que, dans ces années de Guerre froide, la répression exercée contre les communistes est également extrêmement dure (voir encadré), mais la police semble s'acharner davantage encore sur les cortèges des organisations algériennes.

Le MTLD est la principale organisation qui, en France, encadre la politisation des Algériens. Ses thématiques sont nettement nationalistes, et il n'aborde que rarement la situation des émigrés. En décembre 1950, lors de la IV<sup>e</sup> Conférence du MTLD des travailleurs algériens de la région parisienne, le catalogue de revendications comprend « l'égalité du salaire par rapport aux travailleurs français », « l'application intégrale de la sécurité sociale et des lois sociales existant en France » et « la reconnaissance des fêtes musulmanes comme fêtes légales, chômées et payées »<sup>313</sup>. Mais la mise en avant de ce type de revendications n'est pas courante, et le MTLD « délègue » généralement aux organisations communistes la responsabilité de défendre les Algériens de métropole. Car le MTLD, contrairement au FLN, laisse la liberté à – et même encourage – ses militants à se syndiquer, et surtout à la CGT. C'est ainsi qu'en 1954, plus de 80% des travailleurs algériens syndiqués en France ont en poche la carte de la CGT : 37 750 en sont adhérents, contre 5 000 à la CFTC, 2 000 aux syndicats autonomes et 1 000 à FO.

Nous verrons par la suite que le rôle de la CGT sera primordial dans les relations établies entre les communistes dionysiens et les Algériens présents dans la ville. Alors que la CGT défend les travailleurs algériens dans le domaine du travail, le PCF va tenter d'intégrer les Algériens à sa politique pacifiste. Paradoxalement, alors qu'ils avaient appelé à la répression pendant l'insurrection du Constantinois de 1945, les communistes organisent ensuite diverses campagnes de protestation contre la répression du mouvement nationaliste algérien, tentant de l'associer à sa lutte pour la paix.

---

<sup>312</sup> *Ibid.*. Voir également : Benjamin STORA, *op. cit.*, p. 103.

<sup>313</sup> Benjamin STORA, *op. cit.* p. 103.

## ii. Les communistes contre la répression

Une délégation composée de communistes français et algériens soumet au préfet, au début de l'année 1947, toute une série de revendications concernant les Nord-Africains établis en région parisienne<sup>314</sup>. Le dernier point de ce document illustre particulièrement la position des communistes vis-à-vis de cette population : ils proposent en effet de débaptiser la rue Lecomte, car « ce nom rappelle le lieu de l'officine de police de triste mémoire d'avant-guerre où les Nord-Africains ont connu toutes sortes de brimades, vexations et tortures », et veulent donner à cette rue le nom de « l'un des deux héros algériens morts pour la Libération de la France, contre le fascisme » :

« RABAH OUSSIDHOUM – commandant de la Brigade « La Marseillaise » du bataillon de Paris, tombé le 23 Mars 1938, en Aragon<sup>315</sup>

BOUCHAFA SALAH – Militant responsable des Syndicats qui demeurait à Clichy, depuis 1928, très aimé dans les milieux Nord-Africains, militant de la clandestinité, déporté par les Allemands en Octobre, mort à Dachau, en 1944.<sup>316</sup> »

On peut penser que cette revendication est anecdotique, mais elle illustre parfaitement la position des communistes : tout en réclamant des moyens supplémentaires pour mettre en place des mesures sociales, ils protestent vivement contre le traitement policier que l'on réserve traditionnellement à cette population. Cette demande montre qu'ils savent que le centre administratif de la rue Lecomte est de triste mémoire pour les Algériens, et qu'il est inévitablement lié aux pratiques d'avant-guerre, lorsque services sociaux et contrôle policier se confondaient à travers le SAINA<sup>317</sup>. Pour que l'aide publique aux Nord-Africains soit bien accueillie, il convient donc d'abandonner ce type de pratiques, en séparant bien les deux

---

<sup>314</sup> « Revendications concernant les Nord-Africains soumise à monsieur le Préfet de la Seine par une délégation composée de représentants de la Fédération de la Seine du Parti communiste français, d'élus communistes de la Seine et des députés communistes algériens », document de trois pages datant vraisemblablement du mois de février ou mars 1947. AM – 37 AC 16.

<sup>315</sup> Rabah Oussidhoum a bien lutté contre le fascisme, mais pas pour la libération de la France puisqu'il est mort le 17 mars 1938 sur le front d'Aragon. Cet Algérien installé en France s'engagea dans les Brigades internationales en 1936, où il commanda le 12e bataillon, et se distingua par sa bravoure, notamment dans les batailles de Lopera et de Segovia. Interrogé sur les raisons de sa présence parmi les brigadistes, il répondait : « Parce que tous les journaux parlent des 'moros' qui luttent avec les rebelles (de Franco). Je suis venu démontrer que tous les Arabes ne sont pas fascistes. »

<sup>316</sup> Né le 21 décembre 1903 au douar Harbil (département de Constantine), Salah Bouchafa émigre après la Grande guerre, pour travailler dans une usine de Clichy-la-Garenne. Il occupera alors une longue série de postes de responsabilité dans les organisations communistes ou nationalistes : en 1926, il est l'un des membres fondateurs de l'Étoile nord-africaine ; il devient ensuite permanent à la section coloniale du PCF en 1930, puis responsable de la section nord-africaine de la CGTU pour les questions coloniales l'année suivante ; enfin, il préside en 1937 la Ligue de défense des musulmans nord-africains. Il est arrêté en juin 1940 par la police à Clichy et est interné au camp de Compiègne. Déporté à Sachsenhausen en 1943, il est finalement envoyé à Dachau, où il meurt le 6 avril 1945.

<sup>317</sup> Voir infra, note 84, p. 51.

fonctions. Le nom de la rue n'est qu'un symbole, mais un symbole fort, qui montre une volonté de rompre avec le passé et d'instaurer une nouvelle politique sociale, plus honnête, plus en accord avec les besoins réels de la population algérienne, et plus efficace, dans la mesure où elle doit être perçue comme telle par le public qui en est la cible.

La volonté de se démarquer des pratiques purement policières transparait également dans un autre point du document présenté au préfet. Les communistes soulignent ainsi qu'« il est urgent d'en finir avec certaines méthodes et l'esprit d'avant-guerre » appliqué dans l'Hôpital de Bobigny. Ils rappellent alors un « incident fâcheux » survenu dans cet établissement : un malade, qui avait reçu la visite du « camarade Djemad, député »<sup>318</sup>, avait failli être expulsé de l'hôpital par la police, ce qui provoqua une manifestation de malades. Ce type d'intervention est, paraît-il, monnaie courante à l'époque : la dernière des revendications exposées par la délégation communiste concerne les « brimades de certains inspecteurs de police contre les Nord-Africains ». On apprend alors que « des descentes fréquentes de Police sont faites dans le 15e, dans le 3e, dans les localités de Gennevilliers, Clichy, Saint-Denis et autres cités qui abritent des Nord-Africains ». Le document déplore le fait que les policiers ont tendance à généraliser, et confondent « une poignée de trafiquants, qu'on doit pourchasser », avec « les honnêtes travailleurs et commerçants Nord-Africains » qui habitent ces mêmes quartiers, et qui sont alors victimes des « brimades » et du « zèle » de « certains agents de l'ordre public ». Pour illustrer ces propos, un exemple précis est présenté :

« C'est ainsi que le 5 février 1947, à 18h45, dans un café situé 5, rue Frémicourt, tenu par un Algérien, lors d'une descente de Police, un inspecteur a brutalement malmené et insulté notre camarade OUKACI Saïd, parce qu'il vendait le journal du Parti Communiste Algérien 'Liberté'.<sup>319</sup> »

Ces deux dernières revendications servent à la délégation communiste pour attirer l'attention du préfet une nouvelle fois sur les discriminations et les vexations subies par les Algériens. Ces exemples rendent bien compte du climat de suspicion de l'époque, et montrent

---

<sup>318</sup> Chérif Djemad, né en 1907 à El Flaye (Sidi Aich) est fils d'un paysan venu travailler en France. Maçon à Marseille, son engagement commence lors du Front populaire : il milite au PCF de 1937 à 1939 et il participe aux commissions exécutives du syndicat du bâtiment et de l'Union des syndicats des Bouches-du-Rhône jusqu'à leur dissolution. Après sa démobilisation, il rentre en Algérie en 1940, où il devient secrétaire régional du PCA à Alger, puis membre du bureau politique et du comité central du parti. S'il se présente aux élections pour les deux Constituantes, il n'est élu député qu'en 1946, après le redécoupage électoral du département de Constantine. Aux élections de juin 1951, le système des apparentements permet aux listes parrainées par le MRP et le RGR d'emporter les deux sièges en compétition. Il est arrêté en Algérie en 1956, et n'est relâché qu'en 1960 pour être envoyé en France, où milite au Secours populaire. À l'indépendance, il rejoindra à nouveau l'Algérie, où il sera employé comme cadre dans divers organismes et entreprises nationales. Il meurt à Alger en 1985.

<sup>319</sup> *Liberté* était l'hebdomadaire du PCA de l'époque.

ce que pouvait être le quotidien des Algériens qui, malgré leur égalité théorique avec les métropolitains, subissaient de la part des institutions un traitement bien différentiel.

Les deux cas qui précèdent concernent des militants algériens communistes, mais il faut bien remarquer que le parti ne s'intéressait pas uniquement à ses militants, mais plus généralement à tous ceux qui enduraient la répression. Un document des archives municipales regroupe les « interventions des députés communistes français » sur les questions touchant à l'Afrique du Nord, entre juillet 1947 et mai 1951<sup>320</sup>. Si quelques revendications touchent aux conditions de vie de ces travailleurs en France-même (paiement des allocations familiales, logement, droits sociaux), la plupart des interventions des députés communistes concernent deux points : la situation en Afrique du Nord et la répression contre les immigrés en France.

Concernant la situation en Algérie, les communistes se prononcent contre le nouveau statut de 1947, protestent contre les irrégularités des élections à l'Assemblée algérienne, et dénoncent la répression à plusieurs reprises : contre les dockers et les mineurs, mais aussi contre les « militants progressistes » et la « provocation gouvernementale en Algérie (arrestations, tortures) ». Des thèmes similaires sont abordés en ce qui concerne le Maroc et la Tunisie : interventions « sur la situation politique », protestations contre la répression et contre le régime de misère. Une proposition de loi, présentée le 12 janvier 1951 par André Marty et Jacques Duclos (ce qui montre l'importance accordée à l'affaire) demande finalement « l'amnistie à tous les démocrates d'Outre Mer condamnés en raison de leur participation à la lutte anticolonialiste de leur peuple » et la « cessation de poursuites pour tous les démocrates d'Outre Mer emprisonnés préventivement ou poursuivis pour les mêmes motifs ».

Si la plupart des interventions des communistes rassemblées dans ce document portent sur la situation dans les colonies, les références aux immigrés nord-africains sont également nombreuses, et touchent pour la plupart à la répression subie par cette population. Un député interpelle le gouvernement sur les événements survenus à Marseille le 24 août 1949, et sur « l'utilisation des chiens de la police », qui accompagnèrent également les CRS lors de la répression de la grève de 24 heures des dockers de la même ville au mois de novembre ; une intervention demande des sanctions contre les coupables des « scandaleuses expulsions » de soixante Nord-Africains du Raincy en janvier 1950 ; en novembre de la même année sont dénoncées « les arrestations et provocations policières exercées à l'encontre des Algériens » ; une autre intervention dénonce, en février 1951, la saisie de *L'Algérie libre*<sup>321</sup> et proteste contre la

<sup>320</sup> « Interventions des députés communistes français », datant vraisemblablement de 1951. AM – 37 AC 12.

<sup>321</sup> Journal du MTLD, édité en français et vendu en métropole comme en Algérie.

« répression policière exercée contre les travailleurs Algériens et militants du MTLD (rafles racistes) » ; une autre intervention s'attache à interpeller le gouvernement « sur les circonstances dans lesquelles fut grièvement blessé un habitant d'Argenteuil, par M. Reval, commissaire de police », en précisant que « ce commissaire avait tiré à bout portant dans le dos d'un nord-africain – il fut mué à Villeneuve-Saint-Georges et vient d'être condamné à 6 mois de prison avec sursis » ; un autre député demande des informations sur des incidents survenus à Maubeuge lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1951, « au cours desquelles de nombreux travailleurs nord-africains furent sauvagement agressés, sérieusement blessés ou arrêtés par les forces de police » ; à la même séance, un autre membre du groupe communiste demande des explications sur la répression exercée le même jour, mais cette fois-ci à Paris, et dénonce « la sauvage brutalité et les odieuses violences des bandes policières du gouvernement qui se sont ruées sur les travailleurs algériens et français », et qui « ont grièvement blessé à coups de matraque des hommes, des femmes et des enfants en train de clamer leur ardente volonté de liberté, d'indépendance nationale et de paix. ».

Nous comprenons, en lisant ces interventions, que si la situation en France est quelque peu différente qu'en Algérie, la répression que les Nord-Africains y subissent est également extrêmement forte. La « Brigade nord-africaine » et le SAINA (Service d'assistance aux indigènes nord-africains), structures coloniales en métropole qui se chargeaient avant-guerre de la double fonction d'assistance et de contrôle des Nord-Africains en France, sont dissoutes en 1944. Ces services avaient été largement utilisées par Vichy, ce qui les avait rendus « intolérables » à la Libération. Cependant, si les autorités sont en quelque sorte obligées de repenser les dispositifs de gestion des populations algériennes en métropole, elles ne renoncent pas pour autant à créer de nouvelles institutions spécifiquement chargées de l'encadrement des indigènes. D'une part, « la dissolution du SAINA n'est que formelle »<sup>322</sup>, puisque ses services administratifs sont rattachés à la préfecture de la Seine, et que son centre de la rue Lecomte reste ouvert, ainsi que l'hôpital franco-musulman de Bobigny. Quant à la « Brigade nord-africaine », elle n'existe plus en tant que telle, mais ses inspecteurs de police sont maintenus en fonction et disséminés dans les commissariats du département<sup>323</sup>. La brigade des agressions et violences (BAV) est mise en place à partir d'août 1953, à la suite de la manifestation extrêmement violente du 14 juillet, et multiplie les rafles en alimentant à nouveau un fichier spécial pour les Français

---

<sup>322</sup> Linda AMIRI, *op. cit.* p. 34.

<sup>323</sup> *Ibid.*

musulmans d'Algérie (le fichier d'avant-guerre ayant été détruit pour qu'il ne puisse pas servir à la police allemande)<sup>324</sup>.

Si l'on en croit les nombreuses plaintes des communistes, la répression que subissent les Algériens est constante. D'autant plus que nous devons considérer qu'il ne s'agit là que des poursuites contre des militants, et des plus criantes, des plus choquantes, ou de ceux qui pouvaient se faire entendre par les députés communistes. Le travail de la police ne se fait pas uniquement par des opérations spectaculaires, mais plus insidieusement, par un travail quotidien. Emmanuel Blanchard décrit ainsi les méthodes de la police à l'égard des Algériens, qui sont loin de se limiter à la simple répression de manifestations, et qui relèvent davantage du « répertoire d'action de la police des 'indésirables' » :

« Malgré ces limites imposées à l'arbitraire policier, les Algériens sont loin de bénéficier d'un traitement préférentiel. Ils sont l'objet de multiples conduites au poste, tant le week-end, afin d'éviter que la visibilité de ces travailleurs de l'ombre n'indispose les autres promeneurs parisiens, qu'au moment des appels à mobilisation du MTLD. (...) De rafles en internements dans des locaux de police, de fichages en tentatives de refoulement, de contrôles d'identité en rétentions administratives, les Algériens partagent le sort des autres 'citoyens diminués' (prostitués, vagabonds, homosexuels...) et d'un sous-prolétariat national dont le contrôle a longtemps constitué l'essentiel du travail policier.<sup>325</sup> »

Nous avons déjà cité les points de vue de certains conseillers généraux, qui considèrent que les Nord-Africains représentent un danger pour la population métropolitaine et centrent l'attention sur les menus crimes et l'insécurité de certains quartiers. La police reste attachée, entre la Libération et le début de la guerre d'Algérie, à vouloir limiter la mobilité de cette population. Mais d'après Blanchard, ce n'est qu'à partir de 1954 que ce point de vue réussit à s'imposer, malgré « le flot des récriminations d'administrés et des campagnes de presse qualifiées de 'racistes' par les rares défenseurs des Algériens ». Il désigne justement, par « les rares défenseurs des Algériens », les communistes et leur presse.

### **C. La municipalité dans la politique communiste**

Il convient maintenant de se pencher à nouveau sur la situation à Saint-Denis, et de se concentrer sur le rôle dévolu aux échelons les plus bas du PCF. Notre analyse va porter, surtout, sur les relations entre les organisations communistes et les organisations algériennes présentes

---

<sup>324</sup> Emmanuel BLANCHARD, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962) », in BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, Paris, 2008, pp. 318-331.

<sup>325</sup> Ibid.

sur la ville. Dans le même mouvement, nous tenterons de comprendre l'articulation des diverses structures communistes, entre elles et vis-à-vis d'autres niveaux de décision du parti.

Après une présentation du contexte de ces années, marqué par la guerre froide, nous centrerons notre étude sur la question de la répression qui, nous semble-t-il, constitue l'élément-clé pour comprendre la politique communiste à l'égard des Algériens. De même, nous verrons tout au long de cette analyse, comment le rôle de la municipalité est défini progressivement.

### **i. Discours de paix en pleine guerre froide**

Avec le début de la Guerre Froide, la paix devient un thème de prédilection dans la propagande communiste. En 1949, le Congrès mondial des Partisans de la Paix se réunit à Paris à l'initiative du Comité central du PCF, et à partir de mars 1950, les communistes s'engagent dans la campagne de recueil de signatures pour l'appel de Stockholm exigeant l'interdiction de l'arme atomique. Le Mouvement de la Paix tient alors un discours internationaliste et pacifiste, qui n'est pas dénué d'ambiguïté : le camp allié étant définitivement rompu en 1947, les communistes dénoncent les menaces de guerre venant du bloc occidental, tout en soutenant inconditionnellement la politique intérieure et extérieure de l'Union Soviétique. Dans le discours communiste, l'URSS est ainsi considérée comme la seule garante de l'alliance antifasciste – rompue unilatéralement par les États-Unis – et comme étant à la tête du camp des libertés et de la paix. L'appel à interdire les armes atomiques et la condamnation du réarmement allemand sont fondés sur l'accusation de ce nouveau fascisme, appelé désormais « impérialisme américain ». Alors que la France s'engage dans une nouvelle guerre en Indochine, la dénonciation de la « sale guerre au Viet-Nam » occupe une place privilégiée dans la rhétorique du PCF. Avant même l'éviction de ses ministres, le PCF s'était d'ailleurs démarqué de la politique gouvernementale en mars 1947, lorsqu'il avait refusé de voter le budget militaire. Les prises de position anticolonialistes sont récurrentes, et les communistes ne se limitent pas à affirmer leur solidarité dans les discours, puisque de nombreuses actions de sabotage sont organisées par la CGT<sup>326</sup>.

Dans ce contexte, l'analyse de la politique municipale révèle que cette thématique est présente à tous les échelons du PC. La première fois que le BM aborde la question de l'Indochine est en avril 1947 : Auguste Gillot souligne, dans son éditorial, « l'activité débordante

---

<sup>326</sup> *Le Peuple* du 1er juin 1952 énumère de nombreux exemples de solidarité en actes des militants communistes, surtout de dockers refusant d'embarquer le matériel militaire en destination de l'Indochine. AM – 37 AC 16.

du député Jacques Duclos contre le complot des cagouleurs de tous genres et pour la paix en Indochine [qui] a été des plus positives tant pour la métropole que pour l'Union Française »<sup>327</sup>. Dans le BM suivant<sup>328</sup>, le maire présente un certain nombre de réalisations de la municipalité pour les enfants et les « Vieux Parents ». Face aux difficultés pour trouver des financements, il souligne alors que « des centaines de milliards pourraient être récupérés », notamment « 37 MILLIARDS par la paix avec la République du Viet-Nam » et « 100 MILLIARDS en diminuant de 30% le budget de l'armée ».

Dans le BM de janvier 1948<sup>329</sup> (où les grandes grèves de 1947 occupent une place prépondérante), Auguste Gillot fait le lien entre la situation économique et la guerre coloniale. Contrairement à d'autres pages du BM, qui détaillent certains éléments de la politique municipale, l'éditorial permet au maire de s'exprimer plus librement, et d'évoquer davantage les enjeux politiques nationaux. L'éditorial de ce numéro mérite d'être cité pour comprendre le pacifisme communiste :

« Il y a des morts, des emprisonnés, des travailleurs jetés à la rue. Dans les usines, les chantiers, les bureaux, les écoles, la colère est grande contre ce gouvernement de malheur.

**Pas d'argent** pour donner aux vieux papas et vieilles mamans, au personnel enseignant, aux fonctionnaires.

**Pas d'argent** pour les anciens combattants, les veuves, les orphelins.

**Pas d'argent** pour aider les sinistrés et construire des logements, des crèches, des écoles, etc...

Cependant, on trouve des milliards pour faire la guerre et exercer la répression contre le peuple, libérateur de la patrie. **Voilà ce qui ne va pas. Voilà ce qui doit changer.**

(...) Pour sauver notre industrie, notre agriculture, notre commerce, notre indépendance menacés par les trusts américains, nous en appelons à l'union de tous les Français dignes de ce nom. (...) Ouvriers, employés, cadres, maîtrise et direction, artisans et commerçants, travailleurs des professions libérales, **l'année 1948 peut être l'année décisive.**

**Il faut s'unir et agir** pour défendre le droit à la vie des travailleurs, pour la liberté, l'indépendance de la Patrie, et la Paix.

(...) **La France restera la France.**<sup>330</sup> »

On voit bien ici la volonté d'unir « tous les Français dignes de ce nom » contre « ce gouvernement de malheur », dans un manichéisme flagrant : le gouvernement et l'État contre le peuple et la Patrie. La guerre est ici associée à la répression contre le peuple « libérateur de la patrie ». Sont surtout dénoncés les coûts considérables de cette violence, et la Paix (notez la majuscule), est défendue au même titre que le droit à la vie des travailleurs, la liberté, et l'indépendance de la Patrie. Aucune allusion explicite à l'Indochine, qui s'accorderait mal à un

---

<sup>327</sup> BM n°5, avril 1947.

<sup>328</sup> BM n°6, août 1947.

<sup>329</sup> BM n°8, janvier 1948.

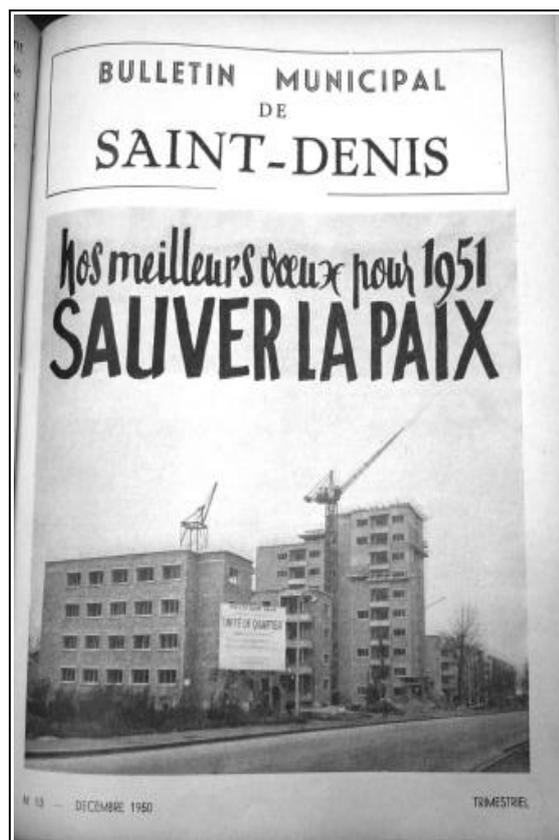
<sup>330</sup> Souligné dans le texte.

discours aux connotations nettement patriotiques, et qui met notamment l'accent sur la situation locale. Il faut bien souligner qu'à Saint-Denis au moins, les références à cette guerre ne sont pas toujours accompagnées d'élan de solidarité envers le peuple vietnamien en lutte. Lorsque les communistes s'adressent, comme ici, à l'ensemble de la population dionysienne, la guerre n'est pas tellement condamnée parce qu'elle poursuit la colonisation, mais surtout par un souci pacifiste, parce que la guerre coûte des millions. On peut dire que l'argumentaire est construit en deux temps : tout d'abord, la condamnation « morale » de la guerre se fait au nom de la Paix, sujet sensible auprès d'une population qui a vécu quatre ans d'occupation, les bombardements alliés et les combats de la Libération. La rhétorique communiste en ces débuts de guerre froide est chargée de moralisme, et perçoit la politique mondiale, française et dionysienne de manière manichéenne : le mal est désigné par des termes tels que « mort », « destruction », « trahison », « fascisme », « impérialisme », et opposé au bien, désigné par « bonheur », « liberté », « paix », « indépendance » (de la Patrie, et non pas des peuples colonisés). Dans ce discours, la guerre fait partie de cette alliance du mal, essentiellement destructrice, et est condamnée dans un discours vague de pacifisme idéaliste. Deuxièmement, la guerre est condamnée du point de vue des intérêts, strictement français, de son coût économique.

Comme on le voit dans les couvertures du BM présentées ci-dessous, la guerre est bien sûr associée à la destruction, et la paix à la (re-)construction. Nous avons vu que la question du logement est au centre de la politique municipale, que Saint-Denis souffre d'une pénurie chronique dans ce domaine, et que l'État est accusé de ne pas accorder suffisamment d'argent. L'opposition entre guerre et paix trouve donc naturellement dans ce thème un des moyens d'expression les plus récurrents. Comme le souligne Auguste Gillot en octobre 1951, le choix est entre « La paix et des logements ou la guerre et des ruines<sup>331</sup> ». En d'autres termes : tandis que le gouvernement choisit de faire la guerre et de poursuivre la destruction, la municipalité communiste de Saint-Denis construit des logements et pratique une politique de paix. Il faut souligner qu'il s'agit là d'un trait marquant du BM, qui ne parle, la plupart du temps, que de la politique locale. Les événements nationaux ou internationaux font souvent l'objet d'un traitement spécifiquement dionysien, et sont systématiquement associés aux réalités quotidiennes des classes populaires. Nous verrons maintenant que la présentation locale du pacifisme correspond au rôle dévolu à la municipalité.

---

<sup>331</sup> BM n°16, octobre 1951.



### Trois couvertures du Bulletin Municipal

A partir de la fin de l'année 1949, la Municipalité mène une campagne très active en faveur de la paix. Ce thème est toujours mis en relation avec la situation à Saint-Denis, et notamment avec la question du logement.

- n° 11 – septembre 1949 : « Nous voulons la paix et des logements » ; « Vue des constructions de la Cité Fabien, prise le 15 septembre 1949. »
- n° 12 – décembre 1949 : « Notre vœu le plus cher pour 1950 LA PAIX » ; « et un gouvernement d'union démocratique pour construire des logements »
- n° 13 – décembre 1950 : « Nos meilleurs vœux pour 1951 : SAUVER LA PAIX »

## ii. « La lutte contre la répression en Algérie est liée à la lutte pour la paix »

Après avoir vu les démarches des députés communistes pour dénoncer la répression que subissent les Algériens, il convient maintenant de voir comment la municipalité s'insère dans cette configuration. Malgré les erreurs d'analyse de 1945, les communistes tentent d'attirer les Algériens à leur campagne pacifiste, en associant la répression en Algérie (et dans toute l'Afrique du Nord) et la lutte pour la paix et le désarmement. On le voit bien au niveau local, où un tract du Secours populaire français affirme que « L'indignation est grande parmi les travailleurs algériens de la Région parisienne. En masse ils signent l'appel de Stockholm exigeant l'interdiction de l'arme atomique. La lutte contre la répression en Algérie est liée à la lutte pour la paix<sup>332</sup> ».

C'était le 15 mai 1950. Onze jours plus tard, le 26 mai 1950, un meeting organisé spécialement pour les Nord-Africains se tient au Théâtre municipal de Saint-Denis, sous la présidence du maire Auguste Gillot et sur le thème « Pour l'interdiction des armes atomiques »<sup>333</sup>. Nous avons trouvé dans les archives municipales<sup>334</sup> trois feuilles manuscrites, datées du 26 mai 1950, qui semblent correspondre aux notes de Gillot pour son allocution à cet acte. Le document commence ainsi : « Salut à nos frères Algériens. Notre lutte est la même car nos ennemis sont les mêmes. » Le discours prononcé fait alors de nombreux rapprochements entre les deux peuples qui, unis dans la lutte, pourront battre le colonialisme « fruit de l'impérialisme ». Au-delà du discours prononcé, il est intéressant d'analyser l'ensemble de l'acte, tel qu'il est présenté dans un article du journal communiste local *Saint-Denis Républicain*. La projection d'un film « sur la vie des musulmans en Azerbidjan » est prévue, qui vise sans doute à montrer comment l'URSS respecte les traditions et la religion musulmanes. Nous avons trouvé quelques informations sur l'origine de l'initiative, et sur le déroulement de l'événement en lui-même. En plus de l'article paru dans *Saint-Denis Républicain*, qui annonce l'acte, un autre article y fait allusion, dans le premier numéro de *L'Algérien en France*, mensuel édité par le parti à partir de juillet 1950 (voir encadré p. 209) : il parle alors d'un « magnifique meeting », « où les travailleurs Nord-Africains ont répondu, si nombreux, ainsi que les dionysiens, à l'appel des organisations démocratiques de Saint-Denis et des organisations nationales algériennes

<sup>332</sup> « A bas la répression colonialiste en Algérie », tract du Secours Populaire Français, 15 mai 1950. AM – 37 AC 16.

<sup>333</sup> « Les ouvriers Nord-Africains et la lutte pour la paix », article signé Ben Younès, paru dans *Saint-Denis Républicain*, 26 mai 1950, AM – 37 AC 16.

<sup>334</sup> AM – 37 AC 16.

locales ». Bien que la réunion soit bien évidemment ouverte à tous, elle s'adresse donc plus particulièrement aux Nord-Africains, et tout est fait pour qu'ils se sentent concernés. Le titre de l'article de *Saint-Denis-Républicain* le montre clairement : « Les ouvriers Nord-Africains et la lutte pour la paix ». Les orateurs présents sont spécialement choisis pour attirer la population nord-africaine : mis à part le maire, le Dr. Isal (président du Conseil communal des Combattants de la Paix de Saint-Denis) et M. Hambli Messaoui (de la Commission nord-africaine CGT de la région parisienne), représentants communistes, sont annoncés M. Ben Younès, du Mouvement national algérien, qui signe l'article ; M. Youssef, de l'Association des Oulémas ; et un représentant du Comité de Vigilance et Défense des travailleurs nord-africains.

A travers ce document, nous disposons donc d'une petite liste d'« organisations nationales algériennes locales », qu'il convient de détailler. Le Mouvement national algérien a été fondé par Messali Hadj au moment de l'apparition du FLN en 1954 : ce n'est donc pas la même organisation, et il s'agit probablement d'un groupuscule local, puisque nous n'en avons trouvé aucune autre référence. L'Association de Vigilance et Défense des travailleurs nord-africains est elle-aussi inconnue, mais il ne serait pas impossible qu'elle ait été constituée au niveau local ou régional sous l'égide du PCF.

L'Association des Oulémas est un cas bien différent : fondé à Alger en 1931 par plusieurs dignitaires réformistes, le mouvement des Oulémas (docteurs de la foi) est centré sur la défense de l'identité culturelle arabe de l'Algérie, symbolisée par la devise « L'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue, l'Islam est ma religion ». En Algérie, « des historiens attribuent la naissance du nationalisme et même le projet de lutte armée aux oulémas<sup>335</sup> », mais durant les années 1930 ils adoptent plutôt une attitude réformiste et font partie de ce que l'on peut appeler le courant assimilationniste », en opposition à la tendance « séparatiste » clairement revendiquée par l'Étoile nord-africaine (ENA)<sup>336</sup>. Si l'Association des Oulémas essaie de créer des noyaux en métropole au moment du Front populaire, notamment par la création de cercles d'étude, l'hégémonie de l'ENA, puis du PPA-MTLD, les empêche de s'implanter durablement, et ils restent largement minoritaires<sup>337</sup>.

---

<sup>335</sup> Mohammed HARBI, « Immigration algérienne et nationalisme », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 57.

<sup>336</sup> Youssef GIRARD, « Assimilationnisme et séparatisme dans le mouvement nationaliste algérien au milieu des années 1930 », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 45-56

<sup>337</sup> Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie...*, op. cit., p. 71-72.

Il semblerait pourtant que, à Saint-Denis au moins, ils disposent d'une certaine structure. Nous disposons d'un autre document qui les concerne : il s'agit d'une lettre du gardien du Théâtre municipal (sa signature est illisible), datée du 12 juin 1950 et adressée à Auguste Persancier, maire adjoint communiste. Il y relate les faits survenus le 10 juin au soir, à un meeting organisé par l'Association des Oulémas musulmans d'Algérie :

« Un méeting était organisé le 10 juin à 20h30 au Théâtre par l'association des Oulamas musulmans d'Algérie, a l'ouverture des portes a 20h30 je me suis aperçu que beaucoup d'éléments étrangers à St Denis pénétrer dans le théâtre, en écoutant leurs conversations j'ai compris que ces éléments était venu de Paris pour faire de l'obstruction, j'ai été chez vous pour vous mettre au courant vous n'étiez pas chez vous, j'ai également téléphoné à Monsieur Gillot il était également absent, à 20h30 le meeting commence a 20h45 l'obstruction commence les éléments étranger a St Denis ne veulent pas laisser parler l'orateur, ils envaissent la seine, ils prononcent quelques mots et chante en arabe (...) j'étais seul pour assuré l'ordre et ce n'était pas facile, j'ai dû intervenir plusieurs fois pour évité des bagarres je leur ai dit vous voulez l'indépendance de l'Algérie et vous vous battez entre frère vous faites le jeu des colonialistes, qui est divisé pour régné, ces quelques paroles les as calmer a 21h45 la salle était évacué a part quelques coups de poings sans gravité, j'ai fait de mon mieux mais je crois qu'a l'avenir un service d'ordre serai nécessaire... »<sup>338</sup>

La lettre ne nous apprend rien sur la nature de l'événement, ni sur le nombre d'assistants, ni sur l'identité des auteurs de trouble, mis à part le fait qu'ils sont Algériens et que le gardien du théâtre ne les connaît pas. Le fait que ce meeting ait eu lieu à Saint-Denis, et a fortiori dans un des locaux municipaux, montre bien que l'Association de Oulémas était bien implantée à Saint-Denis, et qu'elle était en lien avec l'administration locale. Il est cependant difficile d'assurer que ces liens étaient forts, étant donné qu'il y avait peu d'endroits où tenir des réunions, et que la Municipalité devait céder généralement ses locaux à toutes les associations de la ville. D'autant plus qu'à l'évidence, aucun élu n'était présent au théâtre, contrairement à la réunion du 26 mai, sur laquelle il convient d'apporter une précision. La diversité des intervenants montre qu'il y a à Saint-Denis une multiplicité d'organisations algériennes, et que le Mouvement de la paix, la CGT et la municipalité sont capables de les rassembler. Pourtant, un élément ne va pas plaire à la direction du parti, qui va admonester Auguste Gillot de cette initiative qui pourrait paraître, à premier abord, assez intéressante pour le PCF. Nous avons voulu présenter la lettre complète qu'André Marty adresse au maire de Saint-Denis, parce qu'elle se suffit à elle-même pour expliquer la relation entre la direction et les élus municipaux.

---

<sup>338</sup> AM – 37 AC 16. Nous avons conservé l'orthographe originale.

Lettre d'André Marty à Auguste Gillot - 13 juin 1950 (AM - 37 AC 16),  
à propos des « ouvriers nord-africains et la lutte pour la paix »

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

YM/H/4

PARIS, LE 13 juin 1950

Camarade Auguste GILLOT

Mon cher Gillot,

Le journal St-Denis Républicain a publié le 26 mai dernier un article intitulé : "LES OUVRIERS NORD-AFRICAINS ET LA LUTTE POUR LA PAIX", et signé par un certain Ben Younès, se disant "du Mouvement National Algérien". Cet article est très dangereux.

Sous prétexte d'appeler les Algériens à participer à la campagne de l'appel de Stockholm,

1°)- Il polémique contre le "chauvinisme" algérien. C'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire. Il fallait montrer que l'appel de Stockholm est dirigé contre les impérialistes qui sont les oppresseurs de l'Algérie et, par conséquent, le lier au mouvement national algérien. Au lieu de cela, l'article donne l'impression qu'il y a contradiction, que pour mener la campagne de l'appel de Stockholm, il faut faire passer au second plan l'Algérie. On ne gagnera pas ainsi les éléments les plus dynamiques des travailleurs algériens en France, on les dressera contre nous.

De plus, un journal français n'a pas à se permettre, même sous la signature d'un certain Ben Younès, se disant du Mouvement National Algérien, une polémique intérieure à ce Mouvement National. C'est l'affaire des Algériens entre eux, de condamner le chauvinisme, ce n'est pas l'affaire du journal français St-Denis Républicain.

L'article cite une phrase de Staline invitant à regarder "par-dessus le clocher national". Chacun sait qu'en citant hors de circonstance Staline, ou Lénine, ou Marx, on peut leur faire dire tout le contraire de ce que la politique stalinienne-léniniste-marxiste exige dans un moment donné. C'est un procédé bien connu de l'ennemi.

.../...

L'article blessera ceux des travailleurs algériens qui ont un sentiment national très vif, mais n'ont pas une formation politique très poussée. Y introduire dans ces circonstances cette citation de Staline, c'est défigurer et même trahir la gigantesque personnalité de Staline, qui doit être à leurs yeux, comme il l'est en réalité, le guide de la libération nationale des peuples asservis.

2°)- L'article dit plus loin que "le plus court chemin qui conduit à la libération nationale est le chemin de la Paix". Ainsi formulé, c'est une absurdité. Le plus court chemin de la libération du Viet-Nam, c'est évidemment la résistance armée aux oppresseurs impérialistes. Il y a paix et paix, comme il y a guerre et guerre. Il y a les guerres de libération nationale, qui sont légitimes, et il y a les guerres impérialistes, et en particulier la 3ème guerre mondiale que les impérialistes voudraient faire à l'Union Soviétique et à tous les peuples libres, et qui serait en même temps une guerre contre les propres intérêts des peuples esclaves des colonies.

Les camarades qui ont décidé de publier cet article feraient bien de lire le leader de "Pour une Paix durable, pour une démocratie populaire", du 23 mai, qui donne la position juste sur les rapports entre la campagne de Stockholm et la lutte des peuples coloniaux pour leur libération nationale, comme deux formes conjointes de la lutte contre les impérialistes :

"Parallèlement au développement et au renforcement de la lutte de libération nationale, qui représente la contribution la plus efficace des peuples des pays coloniaux et dépendants à la lutte générale du camp mondial de la Paix, les peuples de ces pays prennent une part de plus en plus active à la campagne de signatures en faveur de l'appel du Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix".

En introduisant dans St-Denis Républicain une polémique intérieure au mouvement national algérien, l'auteur de l'article a agi contre le développement de notre influence parmi les travailleurs algériens, il a nui au grand prestige du Parti Communiste Français auprès des Algériens qui voient dans notre Parti un puissant soutien et non pas un censeur. L'article ne peut avoir pour effet que d'éloigner de la participation à la campagne de l'appel de Stockholm un grand nombre de travailleurs algériens de St-Denis.

Pourrais-tu me faire savoir quelle suite vous donnez à la présente lettre.

.../...

A mon avis, vous devez corriger de la manière suivante :

1°)- Publier des articles expliquant comment les syndicats (C.G.T.) et la municipalité communiste défendent les revendications immédiates des travailleurs algériens à St-Denis : logements, salaires, conditions de travail dans les usines, allocations familiales, chômage etc.etc., et comment ils luttent contre le gouvernement qui surexploite les travailleurs algériens et les jette dans des conditions d'existence abominables.

2°)- Il serait bon d'indiquer dans un article (notre position fondamentale à l'égard des peuples coloniaux opprimés par l'impérialisme français, excitant les discours de Maurice Thorez :

a)- A la célébration du 70ème anniversaire de Staline, le 21 décembre 1949 à la Mutualité (brochure "Hommage à Staline", dernière ligne de la page 23 et les deux premiers paragraphes de la page 24) ;

b)- Au XIIème Congrès du Parti (brochure "La lutte pour l'indépendance nationale et pour la Paix", pages 46 à 49 et surtout les 3 dernières lignes de la page 48 et le premier paragraphe de la page 49, et aussi les 4 dernières lignes du premier paragraphe de la page 29).

Ces citations soulignent que le devoir des communistes français est d'aider les peuples esclaves des colonies dans leur lutte libératrice.

Bien fraternellement.



André MARTY

### iii. Organisation des masses et politique de proximité

Moins d'une semaine plus tard, peut-être à la suite de la réunion du 26 mai qui provoqua le mécontentement d'André Marty, un autre document atteste de l'attention de plus en plus grande portée sur cette question par les militants communistes locaux. Il s'agit d'un « Plan de travail concernant les travailleurs Nord-Africains de Saint-Denis »<sup>339</sup>, datant du 31 mai 1950 et signé par un certain Debabeche Hamble, que l'on peut supposer militant de la CGT et/ou de la section locale du PC. Le destinataire de ce document n'est pas clair, mais quelques détails nous indiquent qu'il s'adresse aux militants du Parti communiste de la ville. Le texte, long de trois pages, annonce dans son premier point la constitution d'une « commission Nord-Africaine (CGT) composée de 12 membres » : « 10 travailleurs Nord-Africains (4 du parti et les autres de toutes tendances), 2 camarades Français (dont le Camarade Masson très populaire dans le milieu Nord-Africain, 1 autre Camarade responsable de la C.E. du C.I. [désignant probablement la commission exécutive du centre intersyndical] ». Après avoir exposé, en plusieurs points, ce qu'il convient de faire en direction des Algériens de la ville, le document finit par justifier une telle démarche :

« Dans l'intérêt du Parti, je demanderai que les Camarades entreprennent la réalisation de ce plan de travail.

Par ailleurs, il serait utile que nos camarades responsables des sections du Parti se mettent journellement en contact avec les travailleurs Nord-Africains comme le font, très souvent, nos élus de Saint-Denis.

Ceci afin de faire oublier aux Nord-Africains la faible présence des responsables des sections lors de notre assemblée. »

Nous ne savons pas vraiment quelles suites ont été données à cette initiative, et certaines allusions nous paraissent un peu obscures. Par exemple : de quelle assemblée parle M. Debabeche ? S'agit-il du meeting du Mouvement de la paix ? Quoi qu'il en soit, on voit bien ici le souci de se rapprocher des Nord-Africains, ce qui montre, en creux, que cela n'a pas été une priorité pour de nombreux militants du parti. En revanche, le texte semble bien indiquer que les élus se sont penchés sur la question, et que certains autres militants sont « très populaires dans le milieu Nord-Africain ». Il semblerait en tout cas que la nécessité s'est faite sentir de fournir à cette population une série de structures spécialement pensées pour eux.

Vraisemblablement, cette initiative provient de la CGT, dont nous avons déjà souligné l'importance. Comme lors de l'assemblée de 1949 (qui avait abouti à un contreprojet de vœu déposé par Auguste Gillot au conseil général), le centre intersyndical semble avoir joué un rôle

---

<sup>339</sup> « Plan de travail concernant les travailleurs Nord-Africains de Saint-Denis », 31 mai 1950, AM – 37 AC 16.

prépondérant dans le rapprochement entre la municipalité et les travailleurs nord-africains. Ces derniers étant en contact direct avec le syndicat, et il est probable que ce soit au sein de la CGT qu'ils aient eu les premiers contacts avec des militants communistes. Nous n'avons trouvé sur ce sujet que quelques éléments éparses, comme par exemple qu'à Saint-Denis, la participation des Algériens aux grèves de novembre 1947 est attestée par le BM de janvier 1948, où il est signalé que « des secours immédiats ont été apportés aux familles les plus nécessiteuses et en particulier aux Nord-Africains qui étaient avec leurs camarades de la métropole dans le mouvement revendicatif »<sup>340</sup>. De même, en mars 1951, les ouvriers de l'usine « Métaux et Alliages blancs », « en majorité nord-africains », ont fait grève pendant 23 jours<sup>341</sup> ; à l'usine Combes (cuirs et peaux), les ouvriers ont élu un Algérien comme délégué titulaire CGT<sup>342</sup>. Nous avons également trouvé dans les archives quelques exemplaires de la presse communiste départementale ou nationale, où sont présentés de nombreux cas de luttes communes dans des usines d'autres localités<sup>343</sup>. Ceux-ci sont largement médiatisés afin de prouver l'union de la classe ouvrière, sans distinction d'origine. Ces exemples montrent que les communistes attribuent à la solidarité au travail une charge symbolique importante. Au-delà de la propagande véhiculée par la presse, il conviendrait de voir plus en détail dans quelle mesure le contact dans les usines permet de constituer des réseaux personnels, difficiles à construire par ailleurs.

Revenons au « Plan de travail concernant les travailleurs Nord-Africains de Saint-Denis ». Ce document énumère, une par une, les « tâches de cette commission ». Les deux premiers objectifs concernent les contacts à prendre avec le Comité des Combattants de la Paix, qui doit avant toute chose « ratifier la nomination officielle des délégués Nord-Africains élus au sein de ce Conseil Communal », probablement lors du meeting du 26 mai. Est alors mis en place un programme afin de faire signer l'appel de Stockholm, « café par café et hôtel par hôtel », en désignant des groupes pour chaque quartier de Saint-Denis. D'après le document, enfin, il faudrait assurer une permanence au local des Combattants de la Paix : ce point est compris parmi les « tâches de la commission », ce qui montre bien l'imbrication complète des différentes organisations communistes et la volonté de créer, sur la base de la commission CGT, une structure transversale, dont le but serait de mettre en contact les Nord-Africains avec l'ensemble

---

<sup>340</sup> AM – 13 C 2 : BM n° 8, janvier 1948.

<sup>341</sup> AM – 37 AC 16 : *Le Peuple* du 7 juin 1951.

<sup>342</sup> AM – 37 AC 16 : *L'Algérien en France*, n° 1, juillet 1950.

<sup>343</sup> Voir par exemple : AM – 37 AC 16 : *France nouvelle* (Hebdomadaire central du PCF), n° 328, 29 mars 1952 : « Renforçons notre solidarité de lutte à l'égard des travailleurs algériens en France », Armand Alard.

de ces organisations, et de les entraîner dans les différentes campagnes et actions revendicatives.

Les deux points suivants consistent à assurer des permanences, d'abord au centre intersyndical, tous les jours, pour mettre en place un service juridique et traiter des problèmes concernant les allocations familiales et le logement ; et ensuite une autre permanence à la mairie, « avec la participation de temps à autre d'un élu de Saint-Denis », pour les chômeurs, les réclamations, et « pour l'orientation, la fréquentation et le fonctionnement des écoles analphabètes ». Ces points faisaient partie, on s'en souvient, des revendications de l'assemblée de Nord-Africains qu'Auguste Gillot avait transmises au conseil général un an auparavant. Elles correspondent donc aux principaux problèmes que doivent affronter les Nord-Africains, et le but de ces permanences est de donner des réponses immédiates et concrètes à ces questions, dans les limites de l'action syndicale et municipale.

Ainsi par exemple, rappelons que dans sa séance du 14 avril 1949, le conseil municipal a demandé l'inscription sur les listes de chômage « de tous les ouvriers Nord-Africains sans emploi ». Le préfet avait répondu à cette requête en assurant qu'« il ne leur est pas appliqué de mesures discriminatoires », mais qu'une loi exigeait, dans le département de la Seine, à justifier d'une résidence minimale de 6 mois avant de pouvoir bénéficier de telles allocations<sup>344</sup>. Une autre revendication communiste concernait le paiement des allocations familiales au même taux que les travailleurs français (puisque les Algériens dont la famille restait au pays ne recevaient que les montants algériens). Les problèmes administratifs que doivent affronter les Nord-Africains sont donc assez complexes, et ils pouvaient avoir besoin d'une aide juridique et technique pour faire valoir leurs droits. Finalement, remarquons que dans la répartition des compétences de ces deux permanences, la question du logement revient au centre intersyndical, et non pas à la mairie : cette dernière n'ayant pas été invitée à la gestion du nouveau foyer, ouvert quelques semaines plus tôt, peut-être que le syndicat est plus à même de fournir des informations sur ce sujet, puisqu'il est plus directement en contact avec les employeurs qui sont les principaux hébergeurs.

Le « plan de travail » recommande également de faire paraître un journal, écrit en français et en arabe, « qui aura pour but la Défense de la Colonie Nord-Africaine de Saint-Denis ». Nous n'avons pas vu de traces de ce journal, mais cette initiative va dans le même sens que les points précédents de ce programme : informer les Nord-Africains et leur donner un

<sup>344</sup> « Rapport à M. le Maire sur l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal en faveur des Nord-Africains », 26 mai 1950. AM – 37 AC 16.

organe de presse, si modeste soit-il, qui traite des sujets qui les concernent directement, pour qu'ils se sentent accompagnés par les militants communistes locaux. La commission CGT a donc pour but principal d'orienter et d'aider les Nord-Africains à affronter les problèmes administratifs, et sa composition mixte Français/Nord-Africains a sans doute pour objectif de présenter les élus et le parti non pas comme des instances de décision, mais comme des services de proximité qui les aident dans leurs démarches avec les « vrais » responsables.

Le souci de se montrer proche est patent dans deux autres recommandations du plan de travail, qui consistent à organiser deux événements : le premier est un « thé d'honneur » à l'occasion du ramadan, le deuxième une « soirée artistique » pour la fête de l'Aïd el Kebir. Quant au premier événement, il est présenté comme suit :

« PREVOIR L'ORGANISATION D'UN THE D'HONNEUR offert aux Nord-Africains de Saint-Denis (de toutes tendances politiques) par la Municipalité, présidée par notre Camarade GILLOT, à la veille du carême, 17 Juin 1950, avec de courtes allocutions. Comme de bien entendu, cette réception fraternelle doit avoir lieu dans une des salles de la Mairie même, afin que les Nord-Africains se sentent 'chez eux' et ce qui signifiera aussi que le Parti respecte les traditions et les mœurs des peuples d'outre-mer. »

Les Nord-Africains doivent se sentir « chez-eux », y compris dans l'enceinte-même de la mairie. La volonté d'ouverture est évidente, non seulement dans l'expression « de toutes tendances politiques », mais également dans le souci de respecter « les traditions et les mœurs des peuples d'outre-mer ». La fête pour l'Aïd el Kebir doit se tenir un mois plus tard, avec également de courtes allocutions et « toujours sous la Présidence d'un élu de la Municipalité ». L'objectif est donc ici clairement explicité de construire un esprit de confiance entre les Nord-Africains et la municipalité, fondé à la fois sur le respect de leur culture et sur un certain sens de l'hospitalité. Si l'on ne peut pas savoir si l'ensemble des mesures préconisées par ce plan de travail ont effectivement été prises, on sait néanmoins que le « thé d'honneur » a eu lieu, samedi 16 juin 1950 et dimanche 17, avec un spectacle de « musique Hispano-orientale » (voir encadré).

**INVITATION**

**LES ELUS COMMUNISTES**  
de la municipalité de Saint-Denis  
**à l'occasion du Jeûne (RAMADAN)**  
invitent fraternellement les travailleurs  
**NORD-AFRICAINS de la PLAINE SAINT-DENIS**  
**à un THÉ D'HONNEUR**  
qui sera offert

**le Vendredi 16 Juin 1950, à 21 h.**  
**A LA SALLE DES FÊTES, 120, Av. du Président Wilson**  
avec la participation de plusieurs  
délégués NORD-AFRICAINS

*Cette manifestation fraternelle sera présidée par*

**M. Auguste GILLOT**  
Maire de Saint-Denis - Conseiller Général de la Seine  
Membre du Comité Central du Parti Communiste Français

**MUSIQUE HISPANO-ORIENTALE**

:: ان انواب الشيو عميما الحانديسي بملاد، حضوركم  
 للجملة التي تقع يوم الجمعة 16 جوان على الساعة التاسعة  
 الى المركز 120 بين نرزلان ونصوة في لبلانق ::  
 :: ولجنة تهيء لكم اناؤ تشريعا وتكريما اشرفنا  
 رمضان ان نشاء الله والجملة تؤسش با انواب  
 حزب الشيو عمي ومجمع انواب الشيو اليوم الاوروبيو ::  
 :: وتلوي الموسيقي الشرفية والاشبانيا ::  
 :: عاتو جميعا لهذه الجملة ::

LA COOPÉRATIVE, 11, R. DE NÈTE, COURMAYEUR - DEP. 52-00

*L'Algérien en France,  
juillet 1950, n°1 :*

**« A l'occasion du 'Ramadhan'  
1.200 Nord-Africains assistent à  
un thé d'honneur offert par les  
Élus Communistes de Saint-  
Denis »**

« Après le magnifique meeting du 26 mai où les travailleurs nord-africains ont répondu, si nombreux, ainsi que les dyonisiens, à l'appel des organisations démocratiques de Saint-Denis et des organisations nationales algériennes locales, les élus communistes de Saint-Denis ont convié les travailleurs algériens et marocains de la localité à un thé d'honneur, à l'occasion du jeûne du RAMADAN.

Afin d'éviter de longs déplacements à nos compatriotes, il y eut deux réceptions : l'une à la Salle des Fêtes de la Plaine, le 16 juin, la seconde le lendemain au Petit Marché de Saint-Denis.

Ces deux manifestations ont

groupé plus de 1.200 personnes, dont de nombreux Dyonisiens, sous la présidence effective de notre camarade AUGUSTE GILLOT, maire de la ville.

Auguste Gillot évoqua les traditions de lutte anticolonialiste des travailleurs français, à la tête desquels le Parti Communiste et son Secrétaire général, Maurice Thorez, mènent le combat, notamment contre la guerre du Maroc, de Syrie, et actuellement celle du Viet-Nam.

Il exalta la solidarité du peuple français et des peuples opprimés en lutte contre l'ennemi commun, le colonialisme français, encouragé et soutenu par l'Impérialisme américain. Puis, tour à tour, l'un en kabile, l'autre en français, 2 militants algériens, après avoir remercié le Parti Communiste Français et ses élus de cette fraternelle réunion, ont fait la démonstration que dans la lutte actuelle, il ne saurait y avoir de neutralité entre le camp impérialiste de Truman, Bevin, Naegelen et autres assassins de Malgaches et d'Algériens, d'une part, et d'autre part le camp antiimpérialiste qui comprend l'Union Soviétique, les démocraties populaires, la Chine de Mao Tsé Toung, le Viet-Nam et tous les peuples en lutte pour leur libération.

Les deux orateurs ont également rappelé que la libération des peuples d'Afrique du Nord est liée à celle du peuple français.

Un jeune Algérien de Saint-Denis salua la fraternité dans la lutte de la jeunesse algérienne et de la jeunesse française.

L'on but le thé après un salut à l'assistance dont le jeûne débute par cette fraternelle manifestation où les communistes montrent leur respect de toute tradition religieuse, à l'exemple de l'Union Soviétique où les Musulmans exercent librement leur culte.

Le problème de la Paix a été traité par tous les orateurs et l'ON A RECUEILLI DANS CES REUNIONS PLUS D'UN MILLIER DE SIGNATURES POUR L'APPEL DE STOCKHOLM. »

D HAMRI

La pluralité apparente des interventions, utilisant notamment deux langues<sup>345</sup>, ne saurait cacher le caractère nettement politique de cet acte qui, sous couvert d'un événement convivial et artistique, prend une dimension de propagande indéniable. Ce rôle est d'ailleurs celui qui est révolu aux sections du parti, aux municipalités et aux organisations de masse au niveau local. Car cet événement, publicisé dans le premier numéro du journal *L'Algérien en France*, est présenté comme l'exemple-même de ce qui doit être fait en faveur des Nord-Africains installés en métropole.

Ce journal avait été « la traduction la plus visible » de la décision du secrétariat national du PCF, prise en mai 1950, qui avait marqué « une inflexion » dans la mise en place d'une politique en direction des Nord-Africains, « sur la base de la défense immédiate des travailleurs algériens, marocains et tunisiens »<sup>346</sup>. Répondant à une réorientation du parti à la suite de l'éviction des ministres communistes en 1947, la création de ce journal serait également le résultat d'une prise de position du Kominform, qui aurait enjoint les communistes français à mettre au point une propagande spécifique pour les travailleurs maghrébins<sup>347</sup>. Ces décisions, prises au plus haut niveau de la hiérarchie communiste, sont peut-être à l'origine de l'intensification de l'action en direction des Nord-Africains, qui semble avoir lieu au printemps

<sup>345</sup> Nous avons déjà souligné que les Kabyles étaient nombreux à Saint-Denis, mais il est tout de même surprenant qu'aucun orateur n'emploie la langue arabe. La présence des Oulémas à la réunion du 26 mai, ainsi que leur propre meeting du mois de juin, indiqueraient par ailleurs que les kabyles n'étaient pas les seuls à manifester publiquement à Saint-Denis. Ces questions ne sont pas anodines : la « crise berbériste » qui oppose, en 1948-49, deux tendances opposées au sein du PPA-MTLD (beaucoup plus en France qu'en Algérie), montre que c'est la définition même de la nation algérienne qui est en jeu, entre ceux qui défendent la thèse d'une « Algérie algérienne » (comprenant des influences berbères, arabes et turques) et ceux qui, au contraire, mettent en avant son caractère arabo-musulman. La première tendance étant majoritaire au sein de l'émigration, la direction du PPA-MTLD (adoptant la deuxième position) dissout la fédération de France en avril 1949. Il s'ensuit un long processus de « normalisation » de cette fédération, avec des affrontements violents pour la possession de certains cafés. Cette crise aura des conséquences pour l'avenir : d'une part, les Kabyles restent majoritaires dans la fédération de France, mais disposent désormais d'une autonomie réduite ; d'autre part, au sein de la direction du PPA-MTLD, les petits commerçants sont progressivement remplacés par des étudiants et des ouvriers qualifiés, ce qui annonce également les changements à venir. Ajoutons que la lutte contre les « berbéro-matérialistes » s'alimente de rumeurs qui affirment que les communistes auraient appuyé en sous-main la « scission berbériste ». Si ces rumeurs semblent infondées, il est indéniable que cette crise met en évidence l'« arabisation » progressive du mouvement nationaliste, et son rapprochement des thèses culturalistes et religieuses des Oulémas : alors que les Kabyles avaient eu un rôle majeur dans la formation du nationalisme algérien, désormais les conceptions arabisantes seront largement hégémoniques, au sein du FLN et jusqu'après l'indépendance. D'autre part, Benjamin Stora souligne que « les bastions du courant berbère, qui résiste longtemps à ce type de 'pression', sont situés à Saint-Denis, Saint-Ouen, Asnières, Puteaux, Nanterre, Courbevoie, et dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris », ce qui prouverait encore une fois la prééminence des Kabyles à Saint-Denis. (Tout ce paragraphe s'inspire de l'ouvrage de Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Paris, Fayard, 1992, p. 107-114.

<sup>346</sup> Décision du 9 mai 1950. Caroline IZAMBERT, « Le rendez-vous manqué des Algériens et du Parti communiste français. L'expérience de *L'Algérien en France* (1950-1960) », in Ahmed BOUBEKER, Abdellali HAJJAT, (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 222. Caroline Izambert tire ces informations du mémoire de maîtrise de Cédric DAMERON, « Le PCF et l'immigration (1944-1958) », sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, université d'Orléans, 2000, p. 78.

<sup>347</sup> Ibid.

1950. Cependant, nous ne pouvons limiter l'intérêt de la municipalité envers les Algériens à une décision de la hiérarchie : d'une part, plusieurs démarches antérieures indiquent qu'ils n'ont pas attendu la décision du secrétariat national ; d'autre part, rien ne prouve que mai 1950 signifie réellement une intensification de cette action. En effet, nous disposons de plusieurs documents sur des événements au cours de ce mois, mais le manque de traces aux archives pour d'autres moments ne signifie pas forcément que ces moments aient été vides d'événements. Finalement, il faut également s'interroger sur la valeur-même de ces documents : ainsi par exemple, l'on sait peu de choses sur les effets réels de ce « plan de travail ». Les mesures recommandées ont-elles été appliquées ? Qui est Debabeche Hamble, qui signe le texte ? Répond-il à une directive venant de la direction, ou tente-t-il uniquement de systématiser l'action communiste au niveau local, afin de la rendre plus efficace, notamment en termes de bénéfices politiques pour le parti ?

Il semblerait que c'est justement lui qui signe l'article de *L'Algérien en France* sur l'organisation du « thé d'honneur », sur lequel il convient de revenir. L'initiative du « thé d'honneur » reçoit l'approbation d'un journal qui est édité au niveau national dans son premier numéro, et l'événement aura donc un écho certain au sein de la direction communiste. L'article rappelle par ailleurs « le magnifique meeting du 26 mai », celui qui avait fait l'objet de la réprobation d'André Marty. Ce dernier reprochait surtout les prises de position trop hâtives de Ben Younès qui, dans un article de *Saint-Denis Républicain*, avait introduit une polémique propre au mouvement national *algérien* dans un journal *français*. Si l'on n'est pas en mesure de décrire le processus décisionnel *a priori* qui aurait pu aboutir à la mise en place d'une commission nord-africaine CGT au niveau local, on observe ici une logique de contrôle *a posteriori* de la direction, qui agit sous la forme de punitions/rétributions vis-à-vis de l'action des militants au niveau local, et plus directement encore vis-à-vis de la municipalité.

D'une part, on condamne des prises de position sur le mouvement nationaliste : le PCF a une position officielle sur la question de l'indépendance des colonies, et il convient de ne pas s'en écarter. La condamnation d'André Marty concerne directement l'argumentaire de Ben Younès, qui serait contraire à la position officielle et qui serait donc néfaste pour le parti – qui s'engage clairement dans une politique de propagande visant à attirer à lui les Nord-Africains. Ces derniers doivent être défendus « sur la base de la défense immédiate des travailleurs », et non pas sur les thématiques anti-colonialistes ou nationalistes. D'autre part, la lettre de Marty ne condamne pas en lui-même le meeting du 26 mai, qui est par ailleurs montré comme exemple dans *L'Algérien en France*. La municipalité et les militants locaux sont donc tenus de

garder le silence sur les débats propres au mouvement nationaliste, tout en aidant les Nord-Africains à s'organiser en les invitant à des réunions sur la politique communiste. Il s'agit avant tout, pour les organisations locales, de multiplier les contacts, de créer un climat de confiance en se rapprochant des Nord-Africains, notamment à travers des événements à caractère plus « culturel ».

Alors que les Nord-Africains semblent déjà organisés au niveau de la ville de Saint-Denis, puisqu'ils ont leurs associations autonomes et tiennent leurs propres meetings, cette commission CGT est la première structure qui, au sein des organisations communistes locales, prend en charge la situation spécifique des Nord-Africains. Au-delà des revendications matérielles, on voit dans ce plan de travail une volonté de se montrer proches des Nord-Africains, de tisser les liens pour qu'ils se sentent « chez eux ». Nous ne pouvons pas savoir d'où vient l'initiative de cette commission, si elle s'est vraiment constituée et si elle a été efficace, puisqu'encore une fois c'est le seul document trouvé qui évoque son existence. Cependant, ce plan de travail montre bien qu'il existe une volonté de s'approcher des travailleurs nord-africains, sinon de la part de l'ensemble du parti, du moins au niveau de certains militants.



# CONCLUSION



Nous avons voulu, avec cette étude, contribuer à la réflexion sur l'histoire de l'immigration en France, en analysant le développement de catégories et de savoirs légitimes qui a amené à un niveau de problématisation particulier. Nous avons pris l'exemple des Algériens arrivant en métropole au lendemain de la Libération, car il semblait que cette période et cette immigration particulière étaient à l'origine d'un certain nombre de principes de la politique d'immigration française. La ville de Saint-Denis nous a servi de cadre géographique de base, dans lequel les communistes, jouissant d'une hégémonie certaine au niveau local, ont tenté d'imposer leur légitimité pour parler au sujet de l'immigration, et plus particulièrement de l'immigration algérienne.

Le premier problème posé a été celui de la catégorisation, au niveau local, de cette partie de la population. Nous avons alors vu que, malgré l'utilisation de statistiques, cette catégorie n'était pas claire. Le statut particulier des Algériens, ni tout à fait français, ni tout à fait étrangers, compliquait le classement et l'hésitation était grande entre plusieurs termes : Algériens, Nord-Africains, immigrés, travailleurs... Par ailleurs, la citoyenneté accordée aux Algériens en 1947 faisait qu'ils étaient juridiquement égaux aux Français, et les communistes se sont surtout attachés à défendre leurs droits. De manière générale, le PCF et la municipalité les considéraient comme égaux, et tentaient de réduire les discriminations qu'ils subissaient de la part de certaines institutions. Cependant, une question était considérée comme spécifique aux Nord-Africains, tels qu'ils furent catégorisés par les communistes : dans le domaine du logement, ceux-ci semblaient connaître des conditions particulièrement dramatiques. Pour cette raison, les communistes demandent à ce que des terrains et locaux militaires soient réquisitionnés et mis à leur disposition. Ces revendications ne sont pas vraiment prises en compte par les pouvoirs publics, mais cette prise de position des élus communistes contribue sans doute à faire accepter l'idée qu'un logement spécifiquement algérien *doit* être mis en place.

Il faut tenir compte du fait que la création de foyers pour célibataires, en ce qu'ils constituent la base d'une gestion étatique du logement des étrangers « isolés », est une spécificité française<sup>348</sup>. Ce dispositif est donc particulièrement significatif de la conception française de l'immigration, et nous avons voulu développer l'analyse dans cette direction. Nous avons vu que c'est précisément dans la période immédiatement postérieure à la Libération qu'un certain nombre de principes se mettent en place qui guideront ce domaine d'action

---

<sup>348</sup> Cf. Marc BERNARDOT, *Une politique de logement, la Sonacotra (1956-1992)*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la dir. Anne-Marie Guillemard, Université de Paris-I, 1997, 485 p. ; Vincent VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, 550 p.

publique jusqu'à nos jours. Avec l'arrivée massive d'Algériens, un certain nombre d'acteurs se sont positionnés, ont dénoncé leurs conditions d'existence et ont exigé l'action de l'État, ce qui était moins le cas pour les immigrés étrangers. Avec l'exemple communiste, nous avons vu que les Algériens constituent bien une exception, puisque les autres groupes immigrés attiraient beaucoup moins leur attention.

Au niveau institutionnel, c'est à la fin de la période étudiée qu'une politique d'envergure se met en place en direction des Algériens, en partie à cause du danger que le nationalisme constituait, en France-même, pour l'ordre public. Une action sociale décidée en faveur de cette population est donc largement redevable de la guerre d'Algérie, qui a imposé sa nécessité ; mais pour que cette politique soit pensable, il fallait que des expériences précédentes aient été effectuées. L'exemple de Saint-Denis nous a montré que l'aide matérielle aux Français musulmans d'Algérie s'est organisée, certes avec l'aide de l'État, mais d'abord de manière presque spontanée à travers des associations caritatives. Il est vrai que la lutte contre le FLN et, surtout, son extension progressive à la métropole, jouèrent un rôle déterminant dans l'ampleur de la politique mise en place, notamment après le putsch d'Alger de mai 1958. La guerre d'Algérie a agi comme détonateur, qui a permis de mobiliser les ressources financières et institutionnelles pour généraliser et rationaliser des dispositifs qui avaient déjà été mis en place auparavant. Car au-delà de l'affrontement armé et du souci sécuritaire qui s'ensuivit, le statut même de ces Français musulmans avait déjà imposé un changement de perspective, et exigeait des pouvoirs publics une attention qu'ils pouvaient ne pas accorder aux autres immigrés.

Pour que la question des Algériens en métropole soit incluse dans l'agenda politique, pour que les diverses instances de pouvoir se dotent des instruments nécessaires à la gestion de cette population, il y a eu nécessairement des moments de « problématisation » progressive de cette question. Nous nous sommes alors attachés à analyser les débats qui ont défini les problèmes des Nord-Africains au conseil général de la Seine. Ceux qui y sont intervenus pour mettre en place une politique sociale en leur faveur se sont attachés, avant tout, à souligner l'urgence de la situation. C'est dire que, au sein de la classe dirigeante, de nombreux acteurs étaient déjà prédisposés à agir en cette direction.

Au cours de ces débats, pourtant, deux blocs bien distincts sont apparus. Si tous les conseillers étaient d'accord pour affirmer la nécessité et l'urgence des mesures à entreprendre, on a vu apparaître deux visions essentiellement différentes de ce qui devait être fait pour les Algériens qui s'installaient, de plus en plus nombreux, en métropole. La première vision

correspondait à celle des employeurs et de la population métropolitaine, qui devait affronter de multiples dérangements occasionnés par l'arrivée de cette population ; de l'autre côté, les communistes s'identifiaient davantage aux Algériens et exigeaient l'amélioration sans conditions de leur situation, en insistant sur leur statut de citoyens français. Nous avons vu ensuite que la manière de dénoncer le problème contenait en elle les solutions à mettre en place. Ainsi, la description de la situation étant différente, les solutions proposées l'étaient tout autant.

Une seule des deux visions semble s'être imposée progressivement, mettant en application les mesures qu'elle préconisait. Les foyers réellement construits ont alors répondu à des normes de confort inférieures aux logements des métropolitains, ont été créés dans des zones éloignées des centres-villes, ce qui les a converti en un dispositif évident de discrimination et de ségrégation spatiale. À cela s'ajoutait un règlement intérieur contraignant et un mode d'encadrement paternaliste autoritaire. Finalement, nous avons vu la volonté des gestionnaires et de certains responsables politiques d'offrir un maximum de services au sein même du foyer, pour réduire les occasions de déplacement des locataires, de manière à ce qu'ils se mêlent avec le reste des Algériens et avec la population métropolitaine.

Nous nous sommes donc légèrement écartés du cas précis de Saint-Denis, afin de comprendre les logiques qui ont commandé la mise en place par l'État, dans les années suivantes, d'une politique publique de logement spécifique pour les étrangers. En retour, parce que les enjeux de la mise en place de cette politique dépassaient largement le cadre local, ce détour nous a permis de situer les prises de position des communistes dans leur contexte d'apparition.

Plusieurs spécificités sont à noter pour la ville de Saint-Denis, et qui en faisaient un lieu d'observation particulièrement intéressant : d'une part, la ville a accueilli une proportion importante de travailleurs d'Afrique du Nord après la Libération, et les élus communistes ont été à l'initiative du premier projet de logement spécialement destiné à cette partie de la population ; pour cette raison, et même si ses propositions n'ont pas abouti, la municipalité est restée particulièrement bienveillante à l'égard des initiatives en tout genre pour les loger convenablement, ce qui aboutit à une proportion relativement importante d'Algériens logés en foyer. Même si cela concerne moins d'un dixième des Algériens dionysiens, il faut souligner que rares sont les villes qui, en 1956, comptent déjà trois foyers dans leur territoire. Dans l'ensemble de la France, on considère souvent que la construction de ce genre de logements ne commence véritablement qu'à partir de la création de la Sonacotral. A Saint-Denis, qui accueille dès 1950

son premier foyer, cette institution d'État ne construira son premier centre qu'après les accords d'Évian, donc après son changement de nom et de fonctions (la Sonacotral devient alors Sonacotra, pour s'occuper désormais de l'ensemble des étrangers). Les premiers foyers dionysiens datent donc d'une époque où la politique de logement en faveur des Français musulmans d'Algérie n'est pas fixée comme elle le sera avec la Sonacotral. Dans un premier temps les hésitations sont encore nombreuses : cette politique n'a pas été définie puis mise en pratique de manière linéaire, mais elle a été l'objet d'un certain nombre de luttes, de conflits, d'oppositions, au cours desquels plusieurs acteurs ont participé et ont proposé des solutions qui, souvent, divergeaient. Le récit de ces luttes a pu révéler la position d'acteurs divergents, et nous a permis de mieux comprendre la manière dont une municipalité communiste pouvait considérer cette immigration.

Alors que de nombreux conseillers généraux objectivent les Algériens, les considérant comme une catégorie de population à risque dans une optique de gestion étatique, les communistes se présentent en tant que représentants des « travailleurs nord-africains ». Cela répond à la raison d'être du Parti communiste, qui se déclare le « parti de la classe ouvrière », mais on peut également penser que, du moins au niveau municipal, cela correspond également à leur manière de faire de la politique. À la Libération, des militants ouvriers se sont retrouvés à exercer des responsabilités, qui requéraient un certain nombre de ressources qu'ils ne détenaient pas forcément. L'habitus administratif et gestionnaire s'apprend, et il semblerait bien que, dans un premier temps, les élus locaux ne possédaient pas les capacités techniques de la gestion institutionnelle. En ce qui concerne la question de l'immigration algérienne, ils se sont pourtant dotés de certains outils, notamment en désignant deux responsables spécialement chargés d'étudier ces questions. Mais cela ne s'est mis en place qu'en 1953, alors que la politique étatique était de plus en plus fixée, et que le deuxième foyer dionysien était en train de se mettre en place, en grande partie aux dépens des responsables municipaux.

Les élus locaux ont pourtant joué un rôle important, et cela sous au moins deux aspects.

D'une part, ils ont fait pression sur les pouvoirs publics pour exiger l'application des mesures décidées, ou pour demander le respect de telle ou telle disposition juridique, ou bien en portant sur la scène publique les cas de discrimination que subissaient les Algériens de la part des pouvoirs publics eux-mêmes (nous pensons notamment au paiement des allocations familiales au taux français). Même si ces requêtes n'ont pas toujours eu d'effets immédiats, il est indéniable que leur seule énonciation est déjà en soi un pas important.

L'exemple des travaux de Françoise de Barros<sup>349</sup> nous invite à être vigilants au moment d'étudier le processus de problématisation de l'immigration au niveau local : le travail effectué par les CTAM est un travail dans l'ombre, qui n'est visible que par l'étude minutieuse et systématique des archives. Françoise de Barros montre que, sans qu'ils interviennent directement dans le débat politique, les catégories diffusées par les CTAM influent certainement les représentations des personnels municipaux. Nous pouvons pourtant penser que ce ne sont pas les seules catégories disponibles : la problématisation de l'immigration ne se fait pas uniquement au niveau national, pour redescendre ensuite vers le niveau local ; il ne consiste pas uniquement en transferts du pouvoir étatique aux autres instances de décision. Le mouvement inverse existe également : faisant « remonter » vers des échelons plus élevés certaines des revendications des populations immigrées, les communistes peuvent alors reformuler ces questions, négocier, et influencer un certain nombre de prises de position. C'est ce phénomène de reformulation et de négociation constantes, de va-et-vient entre le pouvoir central et les populations concernées, qui produit finalement la problématisation de l'immigration.

Pourtant, la logique gestionnaire qu'impose le travail institutionnel et la multiplication des démarches en vue d'obtenir des financements, a sans doute amené progressivement les élus communistes à adopter des pratiques qui les ont éloignés des populations qu'ils étaient censés représenter. Comme le souligne Bernard Pudal, la réussite même de l'« œuvre subversive » communiste implique quelque part de « valoriser le système de classement dominant<sup>350</sup> », et les habitudes gestionnaires prises par les élus locaux ont pu miner la capacité des organisations communistes à intégrer en leur sein les nouveaux arrivants. Nous pouvons interpréter de la sorte l'attitude du maire de Gennevilliers et son « plan de travail pour limiter l'immigration<sup>351</sup> », ainsi que les débuts d'institutionnalisation observés à Saint-Denis, notamment dans la mise en place de deux responsables chargés spécialement des problèmes du logement des Algériens, mais aussi dans le développement des statistiques que l'on a mis en évidence dans le premier chapitre.

Un deuxième élément montre que les élus dionysiens ont pu jouer un rôle important dans la problématisation de l'immigration algérienne, ce qui augmente la pertinence de notre analyse locale. Les militants communistes locaux ont sans aucun doute contribué à

---

<sup>349</sup> Cf. infra, p. 16.

<sup>350</sup> Bernard PUDAL, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCE*, FNSP, Paris, 1989, p. 13.

<sup>351</sup> MASCLET, Olivier, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine : Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses*, n° 45, juin 2001, pp. 150-163.

l'organisation des Algériens eux-mêmes, tout d'abord en affirmant et en défendant leur égalité. Le rôle qu'a pu jouer le Parti communiste dans la formation du nationalisme algérien a déjà été souligné. Si la répression et le traitement discriminatoire continuent d'opérer en métropole, les Algériens y jouissent sans doute d'une certaine liberté, de certains droits supplémentaires et, surtout, de soutiens importants. D'après Emmanuel Blanchard, ce sont précisément ces soutiens qui ont permis de limiter, dans une certaine mesure, l'arbitraire policier contre les Algériens<sup>352</sup>. Alors que de nombreux responsables insistent pour continuer de traiter les problèmes des Nord-Africains par des mesures exceptionnelles, les communistes s'attachent au contraire à revendiquer leur égalité, et cela n'est pas négligeable. Comme le souligne Abdelmalek Sayad, le type de logement que l'on propose aux immigrés révèle la conception qu'on en a, mais contribue en même temps à *faire* l'immigré<sup>353</sup>. On peut même ajouter que, bien que les propositions communistes n'aient pas toujours abouti, elles ont également contribué à *faire* les Algériens, car les communistes les ont considérés en tant que sujets, ils les ont admis en tant qu'interlocuteurs, ils ont été prêts à se battre avec eux, et les luttes menées en commun ont sans doute joué un rôle fondamental dans la prise en main de leur destin par les Algériens eux-mêmes.

Sur ce dernier point, les structures locales ont sans doute agi davantage que la direction du PCF. Nous avons vu dans le dernier chapitre que le rôle des organisations locales et des municipalités dépassait souvent la dimension purement politicienne, et que les mairies communistes avaient pour première tâche d'organiser, au niveau local, les réseaux militants qui constituent la base du mouvement communiste. Par l'organisation de la sociabilité des villes ouvrières, mais aussi par l'explication constante, par la propagande, par les connaissances interpersonnelles, les municipalités communistes ont réussi non seulement à gonfler les rangs du parti, mais surtout à renverser le stigmate de la banlieue et l'indignité ouvrière, qu'ils ont transformés en fiertés. Vis-à-vis des étrangers, étant donné que l'immigré est essentiellement lié à l'ouvrier et l'ouvrier à l'immigré, leur fonction était sans doute similaire.

Nous ne disposons cependant que de trop peu de sources concernant cette question. La parole des Algériens nous échappe dans une large mesure, et il est difficile de saisir quelles étaient les relations concrètes entre les communistes et les Algériens de Saint-Denis. Nous

---

<sup>352</sup> Emmanuel BLANCHARD, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962) », in BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, Paris, 2008, pp. 318-331.

<sup>353</sup> Abdelmalek SAYAD, « Les foyers des sans famille », art. cit.

savons cependant que, progressivement, le PPA-MTLD puis le FLN prennent une part croissante dans la politisation des émigrés, ce qui amène à les éloigner des organisations communistes. Comme le souligne Sylvie Thénaut, « en 1945, les forces de gauche sont [...] démunies de projet anticipant l'émergence des revendications indépendantistes et prévoyant une réponse adéquate<sup>354</sup> ». Nous avons vu les erreurs d'analyse des organisations communistes lors de l'insurrection de 1945, et le vote des pouvoirs spéciaux en 1956 sera un autre coup dur pour les relations entre communistes et Algériens.

Les organisations communistes françaises, ralliées à la nation pendant la Résistance, semblent également se rallier progressivement à l'État par l'acceptation du système électoral, mais surtout par les pratiques gestionnaires qu'imposent les responsabilités publiques. Concentrés à satisfaire les attentes de leurs électeurs afin de conserver leurs postes électifs, les communistes tendent de plus en plus à se présenter comme étant capables de prendre en charge les affaires publiques, et à rendre recevable leur politique. Dans le même mouvement, ils ont abandonné la part de subversion que leur projet sous-tendait, s'adressant de plus en plus aux pouvoirs publics et à l'opinion *française*. Les prises de position en faveur de « la paix en Algérie », et non pas clairement et explicitement pour l'indépendance, révèlent que les communistes s'adressent uniquement aux Français et prennent en compte les intérêts des Français avant tout<sup>355</sup>. Au niveau local, il est significatif que la critique de la guerre d'Algérie de la part des organisations communistes est largement centrée sur la mort de soldats dionysiens – français – et non pas sur la dénonciation des crimes commis en Algérie<sup>356</sup>. Pourtant, lorsque les supplétifs de la police vont commencer à patrouiller à la fin de l'été 1961, cela va provoquer l'indignation de la municipalité, qui tolère beaucoup moins que les exactions soient commises sur le territoire même de la ville, et plusieurs maires vont protester formellement<sup>357</sup>.

Cela nous amène à nous interroger à nouveau sur l'incidence des décisions nationales du PCF sur les pratiques des militants locaux. Ces derniers, qui tissent des liens au jour le jour avec les Algériens, qui les côtoient et les aident dans leurs démarches administratives, s'interdisent d'intervenir sur les questions de fond touchant à la question de l'indépendance. Un point de rencontre important entre communistes et Algériens au début des années 1950, la lutte contre la

---

<sup>354</sup> Sylvie THÉNAUT, « La gauche et la décolonisation », in Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des gauches en France*, t.2, La Découverte, 2004, p. 435-451.

<sup>355</sup> PITTI, Laure, « Renault, la 'forteresse ouvrière' à l'épreuve de la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle*, 2004, n°83, vol. 3, p. 131-143.

<sup>356</sup> AM – 37 AC 18 (votes pour la paix) ; 10 S 121 (Union de Femmes françaises).

<sup>357</sup> AM – 10 S 121 (Harkis).

répression, semble ainsi s'effacer progressivement. Lorsque la guerre d'Algérie éclate, de nombreux militants algériens accusent le manque de mobilisation des communistes. Ainsi en 1955, lors du Congrès confédéral de la CGT, un délégué algérien déplore :

« Nous n'avons pas obtenu la mobilisation de toutes les énergies de la classe ouvrière de France contre les crimes commis en Algérie par les colonialistes. Nous n'avons pas obtenu tout ce que le peuple d'Algérie est en droit d'attendre du peuple de France ; car c'est au nom de la France que ces crimes sont commis.<sup>358</sup> »

Face aux erreurs d'analyse répétés et au manque de compréhension du sentiment national algérien, jusqu'à quand perdurera la proximité qui semble s'être établie à Saint-Denis entre les militants communistes et les Algériens ?

---

<sup>358</sup> Cité in René GALLISSOT, Nadir BOUMAZA, Ghislaine CLÉMENT, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1994, p. 62.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFNARP : Association des foyers nord-africains de la région parisienne  
AMANA : Assistance morale et aide aux Nord-Africains  
ANACR : Association nationale des anciens combattants de la Résistance  
ARAC : Association républicaine des anciens combattants  
CGT : Confédération générale du travail  
CTAM : Conseillers techniques aux affaires musulmanes  
CNL : Confédération nationale du logement  
ENA : Étoile nord-africaine  
FAS : Fonds d'Action sociale  
FLN : Front de libération nationale  
FMA : Français musulman d'Algérie  
FTPF : Francs-tireurs et partisans français  
JC : Jeunesses communistes  
MRP : Mouvement républicain populaire  
MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques  
ONI : Office national de l'immigration  
PCA : Parti communiste algérien  
PCF : Parti communiste français  
PPA : Parti du peuple algérien  
PPF : Parti populaire français  
SAINA : Service d'assistance aux indigènes nord-africains  
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière  
SGI : Société générale d'immigration  
Sonacotra : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs  
Sonacotral : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens  
UDMA : Union démocratique du Manifeste algérien  
UFF : Union des femmes françaises  
UJFF : Union des jeunes filles de France  
UJRF : Union de la jeunesse républicaine de France  
UNVT : Union nationale des vieux travailleurs



## SOURCES PRIMAIRES

### **1 Fonds publics**

#### *Fonds de la direction générale*

37 AC 16 : Immigration nord-africaine

37 AC 18 : Algérie - Vote pour la paix

4 AC 12 : Immigration 1952-56 - Foyers Nord-Africains - Fort de la Briche

#### *Fonds de l'urbanisme*

23 AC 2 : Conférence de presse sur le logement

#### *Imprimés*

13 C 2 : *Bulletin municipal de Saint-Denis* (1945-1953)

#### *Dossiers élaborés par les archives municipales*

Dossier « Société - Population et immigration » (non côté)

### **2 Fonds privés**

#### *Fonds d'Auguste Gillot*

10 S 235 – Guerre d'Algérie

1 S 695 – Union des Femmes Françaises

10 S 120 – Immigration

10 S 121 – harkis

1 S 695 – Union des femmes françaises

#### *Fonds de Maurice Soucheyre*

17 S 5 – Immigration à Saint-Denis – 1983-86 (recensement 75)

## BIBLIOGRAPHIE

### **1 Ouvrages généraux et méthodologiques**

BOURDIEU, Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, vol. 29, n° 318, janvier 1973, pp. 1292-1309 [rééd. in *Questions de sociologie*, Paris, Minit, 1984, pp. 222-235]

CALLON, Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, vol. 36, 1986, pp. 169-208.

CHAMPAGNE, Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minit, Paris, 1990, 320 p.

DESROSIÈRES, Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993, 437 p.

FOUCAULT, Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France 1975-1976*, Paris, Gallimard, 1997, 283 p.

HACKING, Ian, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, 298 p.

NOIRIEL, Gérard, *État, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2001, 590 p.

REVEL, Jacques (dir.), *Jeux d'échelle. La microanalyse à l'expérience*, Paris, Seuil-Gallimard, 1996, 243 p.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, suivi de *Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil, 438 p.

### **2 Témoignages, romans**

APOSTOLO, Marius, *Traces de lutttes 1924-2007*, Paris, Autrement, 2007, 204 p.

ETCHERELLI, Claire, *Élise ou la Vraie Vie*, Paris, Gallimard, 1977, 281 p.

GILLOT, Auguste, GILLOT Simone, *Un couple dans la Résistance*, Paris, Éditions sociales, 1975, 334 p.

GILLOT, Auguste, *Un forgeron dans la cité des rois : Longjumeau – St-Denis, Drancy*, Éditions des Halles de Paris, 1986, 240 p.

### 3 Immigration en France

#### 3.1 Approche générale

ALLAL, Tewfik, BUFFARD, Jean-Pierre, MARIÉ, Michel, REGAZZOLA, Tomaso, *Situations migratoires. La fonction-miroir*, Paris, Galilée, « L'espace critique », 1977, 315 p.

BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude (dir.), *Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle*, La documentation Française, dossier n° 8035, 2003, 63 p.

BOUBEKER, Ahmed, HAJJAT, Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, 317 p.

LAURENS, Sylvain, « '1974' et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en *turning-point* », *Politix*, vol. 21, n° 82/2008, pp. 69-94.

« L'invention de l'immigration », numéro coordonné par Choukri Hmed et Sylvain Laurens, *Agone*, n° 40, 2008.

NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration, 19e-20e siècles*, Paris, Seuil, 2006 [1988], 447 p.

NOIRIEL Gérard, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et migrations*, mai-juin 2005, n° 1255, pp. 38-48.

NOIRIEL, Gérard, « L'immigration : naissance d'un 'problème' (1881-1883) », *Agone* n° 40, 2008, pp. 15-40.

SAYAD, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991, 331 p.

STORA, Benjamin, TEMIME, Émile (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2007, 382 p.

SPIRE Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, 402 p.

SPIRE, Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, pp. 50-56.

VIET, Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, 550 p.

WEIL, Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, 579 p.

### 3.2 Immigration et classe ouvrière

GALLISSOT, René, BOUMAZA, Nadir, CLÉMENT, Ghislaine, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1994, 256 p.

GANI, Léon, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Ed. Sociales, 254 p.

IZAMBERT, Caroline, « Le rendez-vous manqué des Algériens et du Parti communiste français. L'expérience de *L'Algérien en France* (1950-1960) », in BOUBEKER, Ahmed, HAJJAT, Abdellali, (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 222-227.

MASCLET, Olivier, *La gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris, 2005, 316 p.

MASCLET, Olivier, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine : Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses*, n° 45, juin 2001, pp. 150-163.

MASCLET, Olivier, « Du 'bastion' au 'ghetto'. Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2005/4, 159, pp. 10-25.

NOIRIEL Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984, 396 p.

PERRON Tanguy (dir.), *Histoire d'un film, mémoire d'une lutte # 2 – Étranges étrangers*, Scope et Périphérie, Paris, 2009, 190 p.

PITTI, Laure, « Grèves ouvrières versus luttes d'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, juillet-septembre 2001, pp. 465-476.

PITTI, Laure, « Renault, la 'forteresse ouvrière' à l'épreuve de la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle*, 2004, n°83, vol. 3, p. 131-143.

PITTI, Laure, « 'Travailleurs de France, voilà votre nom'. Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in BOUBEKER, Ahmed, HAJJAT, Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 95-112.

TRIEPIER, Maryse, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan, Paris, 1995; 332 p.

VIEUGUET, André, *Français et immigrés. Le combat du PCF*, Paris, Éd. Sociales, 1975, 221 p.

### 3.3 Immigration et logement

BERNARDOT, Marc, *Une politique de logement, la Sonacotra (1956-1992)*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la dir. Anne-Marie Guillemard, Université de Paris-I, 1997, 485 p.

BERNARDOT, Marc, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Actes de l'histoire sociale de l'immigration* [En ligne] 1999, 5 p., URL : <http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/bernardot.html>

BERNARDOT, Marc, « La Sonacotra : 40 ans de politique de logement social », *Migrations société*, n° 63, mai-juin 1990, pp. 25-40.

BERNARDOT Marc, « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes & migrations*, novembre-décembre 2006, n° 1264, pp. 57-67.

BLANC-CHALÉARD, Marie Claude, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle : une histoire paradoxale », *Hommes & migrations*, novembre-décembre 2006, n° 1264, pp. 20-35.

GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), *Les foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique*, Éd. CIEM (Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes), janvier 1979 [1973], 33 p.

GINESY-GALANO Mireille, *Les immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris, L'Harmattan, 1984, 396 p.

GINESY-GALANO, Mireille, « Le non-droit des immigrés : la Sonacotra », *Politique aujourd'hui*, 5-6, 1979, pp. 19-30.

GUERRAND, Robert-Henri, QUILLIOT, Roger, *Cent ans d'habitat social. Une utopie réaliste*, Paris, Albin Michel, 1989, 175 p.

HMED, Choukri, *Loger les étrangers 'isolés' en France. Socio-histoire d'une institution d'État : La Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Michel Offerlé, Paris, 2006, 669 p.

HMED, Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 2007/01, n° 65, pp. 55-81.

HMED, Choukri, « 'Tenir ses hommes', La gestion des étrangers 'isolés' dans les foyers SONACOTRA après la guerre d'Algérie », *Politix*, n° 76, 2006, pp. 11-30.

« Logés à la même enseigne ? », dossier coordonné par Jacques Barou, *Hommes & migrations*, novembre-décembre 2006, n° 1264.

LOUNICI, Fathia, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 98 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2009, Consulté le 19 août 2009. URL : <http://chrhc.revues.org/index854.html>

LYONS, Amelia, « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », *Hommes & migrations*, n° 1264, novembre-décembre 2006, pp. 35-49.

SAYAD, Abdelmalek, « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Année 1980, Volume 32, Numéro 1, pp. 89-103.

STORA, Benjamin, TEMIME, Emile, *Immigrances. L'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Hachette, 2007, 382 p.

VIET, Vincent, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1999, Volume 64, Numéro 1, pp. 92-93.

## **4 Immigration algérienne en France**

### **4.1 Sociologie ou histoire sociale**

BLANCHARD, Emmanuel, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962) », in BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, Paris, 2008, pp. 318-331

MICHEL, Andrée, *Les travailleurs algériens en France*, Paris, éditions du CNRS, 1956, 238 p.

SAYAD, Abdelmalek, avec la collaboration d'Éliane Dupuy, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Autrement, Paris, 1995, 124 p.

SAYAD, Abdelmalek, « Les "trois âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, n° 15, repris in SAYAD, Abdelmalek, *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, pp. 53-98.

SAYAD, Abdelmalek, "Les immigrés algériens et la nationalité française", in LAACHER Smaïn (dir.), *Questions de nationalité: Histoire et enjeux d'un code*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 127-197.

STORA, Benjamin, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Paris, Fayard, 1992, 492 p.

STORA, Benjamin, « L'immigration algérienne : dynamique sociale et installation dans les banlieues pendant la guerre d'Algérie », in BRUNET Jean-Paul (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 153-170.

### **4.2 Nationalisme algérien, Guerre d'Algérie**

AMIRI, Linda, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004, 235 p.

BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008, 501 p.

HARBI, Mohammed, STORA Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie 1954-2004 la fin de l'amnésie*, Laffont, Paris, 2004, 728 p.

HARBI, Mohammed, « Immigration algérienne et nationalisme », in BOUBEKER, Ahmed, HAJJAT, Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 57-68.

IZAMBERT, Caroline, « Le rendez-vous manqué des Algériens et du Parti communiste français. L'expérience de L'Algérien en France (1950-1960) », in BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, Paris, 2008, pp. 222-227.

LIAUZU, Claude, « Ceux qui ont fait la guerre à la guerre d'ALgérie », in HARBI Mohammed et STORA Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie 1954-2004 la fin de l'amnésie*, Laffont, Paris, 2004, pp. 161-170.

MEYNIER, Gilbert, « Le PPA-MTLD et le FLN-ALN, étude comparée », in HARBI Mohammed et STORA Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie 1954-2004 la fin de l'amnésie*, Laffont, Paris, 2004, 728 p.

### 4.3 De la politique algérienne coloniale à la politique d'immigration

ABDELFFETTAH, Nedjma, « 'Science coloniale' et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris (1917-1952) », *Bulletin de l'IHTP*, juin 2004, n° 83, pp. 108-127.

DE BARROS, Françoise, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde guerre mondiale », *Genèses*, 2003, n°53, pp. 69-92.

DE BARROS, Françoise, « Des 'Français musulmans d'Algérie' aux 'immigrés' : importation de savoir-faire algériens en métropole et catégorisation des étrangers dans les politiques du logement (1950-70) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4, 159, pp. 26-53.

DE BARROS, Françoise, « Contours d'un réseau administratif 'algérien' et construction d'une compétence en 'affaires musulmanes' : les conseillers techniques pour les affaires musulmanes (1952-1965) », *Politix*, n° 76, 2006, pp. 97-117.

« Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XX<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin de l'IHTP*, juin 2004, n° 83.

« La colonie rapatriée », *Politix*, n° 76, 2006.

PITTI, Laure, « De la différenciation coloniale à la discrimination systémique ? La condition d'OS algérien à Renault, de la grille Parodi à la méthode Renault de qualification du travail », *La Revue de l'IRES*, 46, 2004, pp. 69-107.

PITTI, Laure, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes & migrations*, septembre-octobre 2006, n° 1263, pp. 47-57.

PITTI, Laure, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves d'OS des années 1968-75 », *Politix*, 2006, n° 76, pp. 143-166.

## 5 Mouvement ouvrier et Parti communiste

### 5.1 Ouvrages généraux

CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958, 566 p.

COURTOIS, Stéphane, LAZAR, Marc, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 439 p.

KRIEGEL, Annie, *Les communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, deuxième édition, revue, augmentée et mise à jour, 1970, 318 p.

LAZAR, Marc, « L'invention et la désagrégation de la culture communiste », *Vingtième siècle*, décembre 1994, n°44, pp. 9-18.

NOIRIEL, Gérard, *Les Ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, « Inédit Histoire », 1986, 317 p.

PUDAL, Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, FNSP, Paris, 1989, 329 p.

### 5.2 Histoire de la « banlieue rouge »

BELLANGER, Emmanuel, GIRAULT, Jacques, *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Creaphis, 2008, 221 p.

BRUNET, Jean-Paul (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIXe-Xxe siècles)*, L'Harmattan, Paris, 1995, 398 p.

DE BARROS, Françoise, « Secours aux chômeurs et assistances durant l'entre-deux-guerres. Etatisation des dispositifs et structuration des espaces politiques locaux », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, 2001, vol 14, n°53, pp. 117-144.

FOURCAUT, Annie (dir.), *Banlieue Rouge 1920-1960, Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, Paris, 1992, 293 p.

FOURCAUT, Annie, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Ed. Ouvrières et Presses de la FNSP, 1986, 215 p.

GÉRÔME, Noëlle, TARTAKOWSKY, Danielle, WILLARD Claude (dir.), *La banlieue en fête, De la marginalité urbaine à l'identité culturelle*, PUV, Saint-Denis, 1988, 268 p.

## 6 Histoire de Saint-Denis

ANFRIE, Stephan, « De la 'ville rouge' à la 'ville monde' », *Socio-Anthropologie*, N°16, 2005, [En ligne], mis en ligne le 24 novembre 2006, consulté le 23 août 2008. URL : <http://socioanthropologie.revues.org/document439.html>.

ANFRIE, Stephan, « Commémorer la libération de Saint-Denis », *Socio-Anthropologie*, N°9, 2001, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 23 août 2009. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index2.html>

BACQUE, Marie-Hélène, FOL, Sylvie, *Identités, centralités, territoires : Saint-Denis*, Thèse d'études urbaines à l'EHESS, sous la direction de Michel Roncayolo, 1993.

BERTHO, Alain, *La crise de la politique ; du désarroi militant à la politique de la ville Paris*, L'Harmattan, 1996, 298 p.

BERTHO, Alain, *Banlieue banlieue banlieue*, La Dispute / Snédit, Paris, 1997, 153 p.

BOURDERON, Roger, DE PERETTI, Pierre (dir.), *Histoire de Saint-Denis*, Toulouse, Ed. Privat, 1988, 383 p.

BRUNET, Jean-Paul, *Saint-Denis, la ville rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Hachette, Paris, 1980, 462 p.

BRUNET, Jean-Paul, *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis la rouge : 1890-1939*, Paris, Cujas, 1981, 251 p.

DAVID, Cédric, *La résorption des bidonvilles de Saint-Denis, Un nœud dans l'histoire d'une ville et « ses » immigrés : de la fin des années 1950 à 1970*, Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Jean-Louis Robert et Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris I, 2002 (également disponible à la bibliothèque du CHS).

FRAYE-OUANAS, Hélène, VISCOGLIOSI, Sylvaine, *Saint-Denis, ville d'immigration. les immigrés dans la cité (1900-1930)*, DEA d'Histoire Paris 10, sous la dir. d'Alain Pressis, sept 94, 346 p.

LILLO Natacha, *La Petite Espagne de la Plaine de Saint-Denis, 1900-1980*, Paris, Autrement, 2004, 165 p.

OBRADOVIC, Ivana, *La dynamique du statu quo : non décision et sortie de la non-décision, l'exemple d'un foyer de travailleurs migrants*, Mémoire de DEA, Université Paris I, 1998.

VILLAIN, Christian, *Le Franc-Moisin, Un quartier de Saint-Denis et ses habitants immigrés, 1922-1954*, Mémoire de Maîtrise, sous la direction de M. Margairaz, Université Paris VIII, 1998 (également disponible à la bibliothèque du CHS).





Obsèques de Belaïd Hocine, le 13 juin 1952, à Aubervilliers.

Photo : DR / ICGTHS